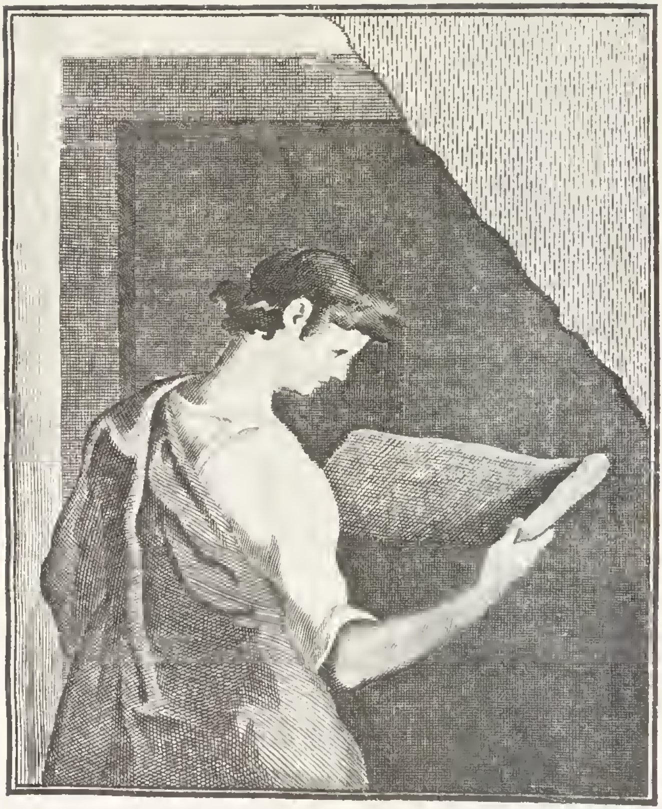

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1730.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recuëillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1730.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

Et ſe vendent à Lion,

Chez CLAUDE PLAIGNARD, Libraire, ruë Merciere, au Grand Hercule.

M. DCCXXX.

Avec Approbation & Privilége.

CES MEMOIRES SONT COMMENCEZ au mois de Janvier 1701; & se vendent 15 s. le mois en blanc. & brochez, 16. s.

Année	1701.	9 vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	7. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1730.

ARTICLE LXII.

OBSERVATIONS MATHEmatiques, Astronomiques, Géographiques, Chronologiques, & Physiques, tirées des anciens Livres Chinois, ou faites nouvellement aux Indes & à la Chine par les Peres de la Compagnie de Jesus, rédigées & publiées par le P. E. Souciet. A Paris chés Rollin sur le Quay des Augustins, au Lion d'or. 1729. in 4°. pagg. 294. sans l'Epitre dédicatoire, & la Préface.

Suite de l'ARTICLE LV. au mois de Juin 1730

NOus avons parlé de la partie Aſtronomique de cet Ouvrage dans le premier Extrait que nous en avons donné. Nous allons rendre compte dans celui-ci de ce que renferme le reſte du Livre. Les Obſervations Géographiques ſuivent immédiatement celles du Ciel, & elles contiennent bien des choſes capables de procurer de plus amples connoiſſances, que nous n'en avons du Globe que nous habitons. C'eſt une choſe étonnante que la conduite des hommes: ils négligent la connoiſſance de la Terre & commencent par celle du Ciel; quoique la ſûreté des Voyages, tant ſur Mer que ſur Terre, le beſoin, & un certain ordre naturel, ſemblent demander le contraire. C'eſt ainſi qu'on connoît mieux les côtes d'Amérique & des Indes que celles des Pays beaucoup plus voiſins, & que bien des Sçavans ſont mieux inſtruits des conquêtes de Cyrus & de Ceſar, que de celles de Charlemagne & de Loüis le Grand.

Ce qu'il y a ici de Géographie, au: *Juillet* 1730.

reste, n'est guéres fait pour ceux qui preférent l'agréable à l'utile, & qui, dans la lecture des Relations, ne cherchent que des curiosités & de petites Histoires, qui puissent leur sauver l'ennui de quelques momens. L'on a travaillé sur tout pour la partie sçavante de la Géographie. L'on trouve d'abord un ample description de l'Isle de *Poulo-Condor*, qui par une bizarerie qui ne laisse pas d'être embarrassante, a changé plusieurs fois de nom, suivant les differentes Nations qui l'ont possedées, & qu'aujourd'hui nous appellons *l'Isle d'Orleans*. Cette Isle est un séjour fort desagréable les deux tiers de l'année à cause des pluyes : hors de ce tems même, la qualité du terrain, & les montagnes, les rochers, les insectes font qu'il n'est gueres plus supportable. Aussi les naturels du pays ne paroissent pas y être fort attachés. Ce sont de pauvres Pescheurs qui habitent tous dans un seul Village. Un petit commerce d'huile de Tortuë, &c. les empêche d'abandonner tout-à-fait ce lieu, mais ils en sont souvent absens. Une chose qui paroît d'abord étonnante, c'est que

ce peuple, auſſi bien que quelques autres, ſans ſçavoir parler le Chinois, l'entendent pourtant quand il eſt écrit. C'eſt que cette Langue eſt toute ſimbolique pour exprimer, non les ſons, comme les Caractéres d'Europe, mais les penſées de ceux qui écrivent. Ainſi, d'abord qu'on ſçait lire, on entend ce qu'on lit. C'eſt ainſi qu'un Géométre François, ſans ſçavoir l'Anglois, entendra fort bien un long raiſonnement Analytique, pourvû qu'il ſoit entiérement exprimé en ſymboles Algébriques. Cette Iſle eſt peuplée d'une quantité prodigieuſe de Singes, on y voit des Ecureuils volans, comme en d'autres endroits, des Lézards qui ont des aîles ſemblables à celles des Chauve-ſouris, qui dans ce pays-là ſont groſſes comme des Poules, &, ce qui peut être avantageux, des Bœufs ſauvages & grande quantité de Poules & de Cocqs autrefois animaux domeſtiques. On pourroit auſſi tirer quelque avantage des Arbres qui couvrent le pays, & qui ſont en général fort gros, hauts, droits & fort durs. De pluſieurs découlent des gommes d'une très-bonne

odeur, qui ne ſont peut-être pas moins bonnes que celles d'Afrique, mais que nous n'irons pas chercher là, parce qu'elles coûteroient moins.

L'Iſle peut avoir trois lieües de long ſur une & demie de large, & a deux bons ports. La latitude de cette Iſle, aprés pluſieurs obſervations réïterées en differentes maniéres, doit être jugée de 8 d. 36′. & non pas, comme l'a marqué *Dampier* de 8 d. 40′. encore moins de 8.d.45′ comme la mettent quelques Cartes.

Une obſervation que le P. *Gaubil*, auquel nous devons preſque toutes celles qui regardent la Géographie, rapporte ſur les Marées, ne ſera pas apparemment du goût de ceux qui ont recours à la preſſion de la Lune pour expliquer le flux & le reflux. “Il aſ-„ſûre qu'aux jours de la nouvelle & „de la pleine Lune il eſt haute Mer „à 2. heures ¼ aprés midi. Il ajoûte „que les changemens qui arrivent „ailleurs le troiſiéme jour aprés la „nouvelle & la pleine Lune, les jours „des Equinoxes, des Solſtices & des „nouvelles Lunes ſont fort irréguliers „à *Poulo-Condor*„.

Nous ne dirons mot du plan de Canton & du Journal du Voyage du même Pere de Canton à Peking. On ſent par tout un Voyageur attentif; & ce qu'il dit des Villes qu'il a trouvées ſur ſa route, confirme ce que pluſieurs Relations ont avancé de la prodigieuſe multitude du peuple, de la grandeur des Villes de la Chine, & de la police exacte qui s'obſerve dans ce grand Empire. Mais il eſt bien éloigné de croire que la nouvelle Carte de la Mer Caſpienne ſoit auſſi exacte qu'on l'aſſûre; il lui paroit qu'*Aſtracan* doit être placé plus occidental de 7 ou 8 degrés. Cependant il n'affirme rien, il doute ſeulement & il demande des éclairciſſemens ſur ce point.

Le plan de Peking & l'explication qui l'accompagne ſont plus détaillés que celui de Canton. Cette Capitale de l'Empire Chinois eſt partagée en deux Villes, la Ville Tartare qui eſt à peu près quarrée, a une lieuë en tout ſens. Le Palais Impérial en occupe environ une cinquiême partie. La Ville Chinoiſe a plus d'une demie lieuë de largeur & une longueur double de la largeur. "Les murailles ſont de bri-

„que; il faut qu'il y ait dans les deux
„ Villes plus de trois millions d'ames :
„ c'eſt un monde infini, mais à la ré-
„ ſerve des Mandarins, c'eſt une Vil-
„ le remplie de gueux. Le train des
„ Princes du Sang eſt magnifique &
„ bien ordonné. Les ruës ſont très-
„ larges, elles ne ſont point pavées.
„ Les maiſons n'ont qu'un étage, &
„ la plûpart ont une pauvre figure en
„ dehors „. On ſçait qu'il n'eſt pas permis à tous les Etrangers, ſans un ordre exprès, de pénétrer dans les terres. Les Ports deſtinés aux Européans ſont ceux de Fokien & de Canton. On donne enſuite la ſituation exacte & la diſtance des differens lieux, dans leſquels on a fait les Obſervations Aſtronomiques, dont nous avons parlé ailleurs. Sans cette attention aux endroits où elles ont été faites, quoique dans la même Ville, on pourroit tomber dans quelque erreur ; & un Aſtronome exact n'en connoît de legéres que celles qu'il lui eſt impoſſible d'éviter.

Il y a une choſe à obſerver ſur la longitude de Peking. On la faiſoit plus grande qu'elle ne doit l'être : &

des obſervations du premier Satellite de Jupiter, faites en cette Ville & à Paris, ont fait connoître que la difference des Meridiens entre la Maiſon des Jeſuites François de Peking & l'Obſervatoire de Paris n'eſt que de 113 d. 51′. 30″.

Quelques Mémoires ſur la ſituation de *Poutala*, Montagne de Tartarie, où le grand *Lama* fait ſa demeure; ſur les ſources du Gange & les Pays circonvoiſins; ſur la ſource de l'Irtis, & de l'Oby; ſur le Pays des Eleuthes, contiennent bien des poſitions de lieux qu'on eſt accoûtumé de voir placés à l'avanture dans nos Cartes de Tartarie, où nous voulons bien plus d'exactitude, ſur tout depuis que les Conquêtes des Moſcovites, dans ces Pays & ſur les bords de la Mer Caſpienne, & leur commerce avec les Chinois, rendent la connoiſſance de ces vaſtes Contrées plus intéreſſante. Ces Mémoires précedent un Itineraire Chinois de Peking à Tobol, & de Tobol au Pays des Tourgouts. Voici l'occaſion qui l'a fait faire. En 1703. le Neveu du Roi des Tourgouts, peuple ſitué au Nord de la Mer Caſ-

pienne entre le *Jaiq*, *Astracan* & *Saratof*, alla au Tibet avec sa mere pour rendre ses devoirs au grand *Lama*. Pendant ce tems-là le Roi des *Eleuthes* s'étant broüillé avec celui des *Tourgouts*, le Neveu de celui-ci, qui ne pouvoit retourner dans les Etats de son Oncle sans traverser le Pays des *Eleuthes*, s'adressa, dans son malheur, à l'Empereur de la Chine Prédecesseur de celui qui regne aujourd'hui. Cet Empereur en usa si bien à l'égard du Prince errant, que celui-ci devint en peu de tems très-riche dans les terres qu'on lui avoit assignées à l'Oüest du Chensi. Il songea bien-tôt à retourner dans son Pays, & en ayant obtenu la permission de Cang-hi, qui lui donna même quelques Seigneurs Chinois, du nombre desquels étoit l'Auteur de cette Relation, ils prirent leur route par les Etats de Siberie & de Casan appartenant au Czar. Ce qu'il y a de plus utile dans cet Itineraire, c'est qu'on y marque exactement chaque jour & le Rumb que l'on a suivi, & la quantité du chemin qu'on a faite, exprimée en *Lis* Chinois qui est une mesure dont

200 valent un degré, quelquefois on en met 250, mais alors on fait les Lis plus petits, comme nos lieües sont plus petites, lorsque nous en mettons 25 au degré, que lorsque nous ne lui en donnons que 20. Le Traducteur de cette Relation y a ajouté plusieurs Notes qui y repandent un grand jour. Mais il s'y est glissé une faute d'impression à la page 158. l'on y dit que les 2200 Lis font 220 lieües, & que 20 Lis font une lieüe, ce qui ne peut être, puisque 2 lieües sont à 20 Lis, comme 220 lieües a 2200 Lis. Il faut mettre, 10 Lis font une lieüe. Les Voyageurs Chinois & Tartares aprirent en chemin la prise de *Narva* par le Czar sur les Suedois; on leur vanta beaucoup ces peuples, aussi bien que leurs amis les *Foulantssousse*; c'est-à-dire, les François qui, disoit-on, les secouroient actuellement.

Voilà comment les Chinois défigurent le nom de notre Nation; mais nous ne devons pas nous en plaindre, puisque apparemment nous ne les maltraitons pas moins quand nous prononçons leurs noms. Mais cette difference de prononciation fait sen-

tir la difficulté de reconnoître les noms Européans dans les Livres d'Histoire & de Géographie Chinoise, & en combien d'erreurs courent risque de tomber ceux, qui entreprennent la Traduction des Livres Chinois qui traitent de ces matiéres, sans avoir une connoissance suffisante de l'Histoire & des Pays Etrangers. Mais ne pourroit-on pas établir quelques régles, à l'aide desquelles on pourroit plus aisément déchifrer, ce que les gosiers Chinois ont si fort embroüillé ? On n'y voit, ce semble, guéres d'apparence. Le P. *Souciet* l'a entrepris, & ce qui dit beaucoup, il en est venu à bout, autant que lui a permis le peu de noms étrangers écrits suivant la prononciation Chinoise, qui se rencontrent dans la Relation dont nous avons parlé. Il a remarqué quelles sont les Lettres qu'un Chinois ne peut prononcer, comme l'r; quelles sont celles qu'il leur substituë, quand & comment les Chinois ajoûtent certaines Lettres, certaines Syllabes même, & certaines aspirations: & pour le faire avec plus de netteté, il prend toutes nos Lettres, les unes après les

autres; il marque, autant qu'il lui est possible, les différentes modifications de son qu'elles reçoivent en passant par l'organe d'un Chinois. Outre l'avantage qu'on pourra retirer de ces réfléxions sur la maniére Chinoise de prononcer les mots Européans, il en résulte encore une remarque assés curieuse; c'est qu'entre les Langues vivantes de l'Asie & la Chinoise en particulier, & les Langues sçavantes, comme l'Arabe & l'Hébreu, il s'est conservé une grande quantité de prononciations semblables.

Les Observations Géographiques sont terminées par des Lettres de quelques Missionnaires des Indes. L'un reconnoît la Carte du Cap de Comorin pour son Ouvrage, hors la chaine de montagnes qui coupe cette peninsule du Sud au Nord. Il croît l'avoir mieux placée. Un autre fait des remarques qui sont fort utiles à ceux qui entreprendront une nouvelle Carte de la Peninsule de l'Inde, & dont il fait sentir le besoin. Un autre enfin dit de la Carte de Ceylan, publiée en 1700 par M. de *Lisle*, qu'on ne reconnoît dans le pays presqu'aucun

des noms des peuples & des lieux marqués dans cette Carte. Il est en effet très-aisé de se tromper en fait de noms, & encore plus sur les justes positions des lieux, quand on travaille sur les Mémoires de gens peu intelligens, ou qui n'ont pas fait un séjour un peu long dans les lieux dont ils parlent.

Les Observations Chronologiques consistent en quelques Remarques sur le tems où commençoient les differentes saisons chés les Chinois, aussi bien que l'année Lunaire & Solaire, & comme il y a eu des changemens sur tout cela sous differentes Dynasties, ces Remarques sont nécessaires pour l'intelligence de l'Histoire & de la Chronologie Chinoise. On lira avec plaisir un Abregé de l'Histoire des cinq premiers Empereurs Mogols, tiré de l'Histoire Chinoise. Le premier de ces Empereurs est *Gentchiscan*, dont le nom n'est pas inconnu en France. Il naquit en 1162. tenant du sang caillé entre ses mains, comme une espéce de presage de celui qu'il devoit faire répandre dans la suite. Après un grand nombre de combats

livrés en Tartarie où il fut toûjours vainqueur ; il se vit maître de toute la Tartarie Occidentale, & ce fut alors ; c'est-à-dire, l'an 1206 qu'on lui donna le nom de *Gentchiscan*, ou plûtôt *Tchen-ki-sse han* ; car il avoit porté jusqu'alors celui de *Tiemoutchin.* Après avoir conquis, pour ainsi dire, toute l'Asie, il mourut dans la Province de *Chensi* à la Chine, âgé de 66 ans. Le Le troisiéme fils de ce Prince lui succeda, il se nommoit *Octay.* Il porta ses armes en Europe, par un de ses Lieutenans son Neveu nommé *Patou.* Les Mogols ravagerent la Pologne, l'Allemagne, la Hongrie, ils y perdirent beaucoup de monde; mais, dit l'Histoire, ils acquirent beaucoup de gloire. Pendant cette expédition *Octay* mourut âgé de 56 ans. Nous n'en dirons pas davantage sur ces Empereurs Mogols.

Il y a long-tems que l'on s'est apperçû que l'aiguille aimantée ne se tourne pas toûjours directement au Nord. Les Pilotes s'en mettroient peu en peine, s'ils sçavoient la quantité de la déclinaison, dans les differens lieux où ils passent. Mais comment le

ſçavoir ? Dans le même endroit elle n'eſt pas toûjours la même en tout tems. Ce n'eſt pas encore là le plus grand embarras, non ſeulement la déclinaiſon change preſque continuellement, mais de plus elle ne garde aucune regle, au moins connuë, dans ſon mouvement qui eſt tantôt vers l'Orient, tantôt vers l'Occident, tantôt plus vîte, tantôt plus lent, quelquefois nul. N'y auroit-il point dans ce mouvement quelque proportion cachée, dont la découverte ôteroit tout l'embarras que cauſent ces variations ? C'eſt à quoi pluſieurs Sçavans ont travaillé, Mr. *Haley* ſur tout, qui a même fait part au Public de ſes découvertes, dans une Carte où toutes ces variations ſont marquées par des lignes courbes. Il eſt fort incertain ſi l'on pourra jamais réduire en régle ces variations, dont probablement la cauſe n'en garde aucune. Quoiqu'il en ſoit, on trouvera dans cet Ouvrage un grand nombre d'obſervations, ſur cette variation, faites avec beaucoup de ſoin tant à la Chine, que ſur la route de France à Canton.

A la fin du Livre on trouve des Ta-

bles des Longitudes & des Latitudes de tous les lieux dont elles ſont connuës. Ce ſont les plus parfaites qui ayent paru juſqu'ici : car non ſeulement on y rapporte la Longitude & la Latitude des differens endroits de la terre dont elle eſt connuë, comme on le fait dans la connoiſſance des tems ; mais encore, on a recueilli des meilleurs Auteurs, celles qu'ils attribuent à ces endroits. Et ce qui les rend de beaucoup ſupérieures à toutes les autres, c'eſt qu'elles donnent la vraye poſition d'un très-grand nombre de lieux dont les autres ne font aucune mention. C'eſt au Pere *Soúciet* que nous en ſommes redevables. Il a mis à la tête de tout l'Ouvrage une ſçavante Preface, que ceux qui parcoureront ce Livre ne peuvent ſe diſpenſer de lire.

Il y a deux ou trois fautes d'impreſſion dont il nous prie d'avertir ici.

Dans la Preface, p. XV. lig. 63. il faut mettre 66.

Dans l'Ouvrage, p. 189. lign. 21. 1713. *liſés* 1213. p. 245. dans les Notes il y a deux fois 26 minutes & une fois 26 ſecondes ; il faut toûjours 24

Juillet 1730.

au lieu de 26. ainsi qu'il est fort bien à la page suivante.

Dans les Tables, la Latitude de *Nangyong* est marquée 23°. 17′. 0″. il faut lire 25°. 17′. 0″. comme à la page 129.

ARTICLE LXIII.

REPONSE DU P. D. C. A l'Article du Journal des Sçavans, inseré au mois de May 1729 pag. 847. & qui a pour Titre : Replique pour l'un des Auteurs du Journal des Sçavans, &c.

Suite de l'Article LIII. au mois de Juin 1730.

APrès avoir justifié mon opinion ou ma conjecture, je viens à un autre Article plus important, & où il s'agit de me justifier moi-même sur ce que M. *Burette* m'accuse de ne pas citer fidellement les Auteurs.

J'avois dit qu'il y avoit si peu d'unanimité entre les Anciens sur l'arrangement des Modes, qu'un même Auteur, c'est-à-dire *Bacchius*, avoit mis dans un endroit le Mode Phrygien d'un ton au dessus du Dorien, &

dans l'autre d'un ton au deſſous. Mais, dit Mr. *Burette*, il ne s'agit, dans le ſecond endroit, que des conſonances ; après quoi il s'attache à prouver que le Diapaſon ou l'Octave & les Modes ſont deux choſes differentes, & que les Auteurs de la Muſique ancienne n'ont jamais confonduës.

C'eſt dire que M. *Burette* a bien vû que je regardois les ſept eſpéces d'Octaves alleguées par *Bacchius*, comme autant de Modes, & cela eſt vrai. Je n'examine point encore ſi j'ai eu tort ou non en cela ; c'eſt une diſcuſſion où j'entrerai dans un moment; mais il eſt certain que j'ai regardé les Octaves comme autant de Modes, & que M. *Burette* l'a bien ſenti; puiſqu'il s'eſt attaché à prouver que ce n'étoient pas des Modes.

Il pouvoit donc attaquer ma mépriſe, s'il jugeoit qu'il y en eût, mais non m'accuſer d'avoir cité infidellement, lorſque les ſept Octaves que j'avois alleguées, comme autant de Modes dans *Bacchius*, ſe trouvent préciſément de la même maniere dans *Euclide* page 15. dans *Gaudentius* pa-

ges 19. & 20. & dans *Ariſtide* pages 17. & 18.

Pour *Ariſtoxene*, je n'ai ſongé à rien moins qu'à le tronquer ; il dit d'abord, en parlant des Modes, qu'il n'a trouvé dans aucun Auteur avant lui, *ni comme il falloit prendre ces Modes, ni ſur quel principe il en falloit régler le nombre* : voilà tout ce qu'il en dit par rapport à la Muſique en général ; car tout ce qui ſuit ne la regarde plus priſe dans toute ſon étenduë ; comme je l'avois cru & comme l'a cru auſſi M. *Burette* ; mais ſeulement une ſecte particuliére de Muſiciens qu'on appelloit *Harmoniciens*, parce que dédaignant le genre diatonique, ils ne s'attachoient qu'à l'enharmonique ou aux eſpéces de chromatique qui en approchoient le plus ; & qui n'étoient pas d'accord ſur la maniére de reſſerrer leurs tons en les réduiſant en tiers ou en quarts de tons ; ainſi il eſt pour moi, dans le principe général ; & pour le reſte qui ne regarde qu'une ſecte particuliére, cela ne m'intéreſſe plus. Quant aux trois autres, *Euclide*, *Gaudentius* & *Ariſtide*, ils diſent la même choſe que *Bacchius*, aux pages que j'ai citées ci-deſſus.

Ouy ; mais ces Octaves, dit Mr. *Burette*, ne sont pas des Modes ; je réponds à cela, que j'ai été bien fondé, & que je le suis encore à les regarder comme des Modes réels ; pourquoi ? Parce que dans la Musique ancienne, comme dans la Moderne, ce qui fait l'essence des Modes est renfermé dans l'Octave ; & que les bornes de l'Octave sont les mêmes que celles des Modes.

Dans notre Musique composer un air en C-sol-ut, ou qui roule sur l'Octave de *C-sol-ut*, c'est la même chose ; parce que le Mode *C-sol-ut*, comme les autres, ne s'étend point au-delà de l'Octave ; & que tout ton au-delà n'est que la répétition de l'un de ceux qui ont précedé.

Il en est de même de l'ancienne Musique ; car quoique dans leur grand systême, ils admettent quinze cordes ou tons, pour la raison que je dirai dans la suite, il ne faut pas croire que ces quinze tons ; soient des tons differens les uns des autres. Ces quinze tons forment une double Octave, dont la seconde n'est qu'une répétition de la premiére.

 C'est

C'eſt ce qui ſera aiſé à comprendre, ſi l'on fait réfléxion que les Anciens n'ont jamais reconnu plus de ſept tons dans leur Muſique, de telle maniére que tout ton qui eſt au-delà n'eſt que la répétition d'un de ceux qui ont précedé. En veut-on un témoignage formel & poſitif? En voici un tiré d'*Ariſtide*, page 16. Après avoir dit qu'entre les ſyſtêmes il y en a de quatre tons, de cinq & de huit, il dit plus bas que les deux premiers ſont imparfaits. *Imperfecta ſunt tetracordum Pentacordum.* Mais que le dernier eſt parfait: *Perfectum vero octacordum.* Et pourquoi eſt-il parfait? c'eſt, ajoûte-t-il immédiatement après, parce que tout ton qui vient au-delà, n'eſt que la répétition d'un de ceux qui ont précedé, *quoniam omnis poſt eum ſonus ſimilis eſt uni eorum qui præceſſere.*

A *Ariſtide* on peut joindre *Ptolemée* qui emploie le VIII. Chap. de ſon Livre II. des Harmoniques, à montrer que tout Mode eſt renfermé dans les bornes de l'Octave: *Quod ipſo Diapaſon terminari oporteat tonorum extremos.* Si tout ton qui vient au-de-

là de l'Octave n'est que la répétition d'un de ceux qui ont précedé ; & si tout ce qui constituë essentiellement un Mode est renfermé dans les bornes de l'Octave, il s'ensuit que toute Octave forme réellement un Mode.

Ptolemée étoit si persuadé de ce principe, qu'il emploie le IX. Chap. de son second Livre à prouver, qu'il ne doit y avoir de Modes différens, qu'autant qu'il y a d'espéces d'Octaves : voici les propres termes du titre du Chap. tel que l'a traduit M. *Wallis* : *Quod septem dumtaxat tonos supponi oporteat, quot nimirum sunt species Diapason.* C'est-à-dire, que selon *Ptolemée*, chaque espéce de *Diapason* ou d'*Octave* formant essentiellement un Mode, on doit régler le nombre des Modes sur celui des Octaves ; & que n'y ayant que sept Octaves differentes, on ne doit aussi admettre que sept Modes.

Loin que l'usage des anciens, dans l'étenduë des quinze tons qu'ils donnoient à leurs Modes, soit contraire à cette vérité, il sert à la confirmer. *Ptolemée* expose lui-même chacun de ses sept Modes sur quinze cordes ; mais

alors le Mode doit être consideré & comme Mode, & comme systême; comme Mode, il n'en renferme que huit pour former l'Octave, ainsi qu'on vient de le dire d'après lui; mais en qualité de systême, il ne sçauroit être parfait, s'il ne va jusqu'à la double Octave. C'est ce qu'il prouve dans le IV. Chap. de son II. Livre, dont le titre est *De Systemate perfecto, quodque solum disdiapason tale sit.* En voici le précis. Un systême ne sçauroit être parfait, s'il ne renferme non seulement toutes les consonances, mais même toutes leurs espéces. Ainsi, dit-il, l'Octave surmontée de la quarte n'est pas un systême parfait, parce que ce systême ne contiendra pas toutes les espéces differentes de Quintes & encore moins les espéces differentes d'Octaves; au lieu que le Disdiapason, renferme toutes les espéces differentes d'Octaves, de Quintes & de Quartes.

Il demeure donc pour certain que le Mode, en tant que Mode, est borné à l'Octave; & que tout ce qui est au-delà n'est que la répetition de ce qui a précedé. L'Octave, chés les Anciens, étoit une consonance com-

me elle l'eſt encore dans notre Muſique ; mais c'étoit chés eux une conſonance qui renfermoit les autres ; c'eſt-à-dire la Quarte & la Quinte, & qui faiſoit les bornes de leurs Modes, de même qu'elle fait les bornes des nôtres, & qu'elle y renferme nos conſonances ; c'eſt-à-dire, la Tierce, la Quinte & la Sixte.

Les Anciens, en nous marquant les différentes éſpéces de chaque conſonance, donnent d'abord celles de la Quarte & de la Quinte, & enſuite celles de l'Octave ; mais ils attachent à cette derniére un caractére définitif qu'ils ne donnent pas aux autres ; & ce caractére définitif eſt le même que celui qu'ils joignent à leurs Modes ; car, comme il y a ſept Modes, ſelon *Ptolemée* & *Bacchius*, qui ſont en montant du plus grave au plus aigu, l'Hypodorien, l'Hypophrygien, l'Hypolydien, le Dorien, le Phrygien, le Lydien, le Mixolydien ; il y a de même ſept Octaves ou Diapaſon qui vont dans un ordre tout contraire ; car au lieu que le Mixolydien eſt le plus aigu des Modes, c'eſt le plus grave des Diapaſon, &

ainſi des autres en retrogradant. Les autres conſonances , la Quarte & la Quinte, n'ont aucune dénomination qui les caractériſe ; cette diſtinction n'eſt que pour les differentes eſpéces d'Octaves ; & elle eſt la même que celle des Modes;d'où il eſt naturel de conclure , que renfermant en elles-mêmes tout ce qui forme eſſentiellement un Mode, & portant , outre cela, le caractére définitif des differentes dénominations attribuées aux differens Modes , on peut & on doit les regarder comme autant de Modes réels.

Auſſi eſt-ce ſur ce pied là que *Zartin* les a conſiderés, comme on peut le vérifier dans le Chap. VI. de ſa IV^e^ Partie, où en parlant de Modes , il ſe ſert indifferemment du terme de Diapaſon & de celui de Mode ; & où pour prouver qu'*Euclide* & *Gaudentius* ont ſuivi , dans l'arrangement de leurs Modes , un ordre tout différent de celui qu'ont employé *Ptolemée* & *Boëce*, il rapporte l'ordre que les deux premiers ont donné aux différentes eſpéces de *Diapaſon* ou d'Octaves dont ils font mention ; & cet ordre , ou cet ar-

rangement, eſt préciſément le même que celui de *Bacchius*. C'eſt de l'oppoſition qui ſe trouve entre ces *Diapaſon* & les Modes rapportés par d'autres Auteurs, ou quelquefois par les mêmes, que *Zartin* a conclu ce qu'il dit de la variation des Anciens en ce qui regardoit l'arrangement de leurs Modes.

M. *Burette* trouvera mauvais que je cite ici *Zartin*, lui qui le met en paralléle avec d'autres Modernes qui ſont fort au deſſous de ſa capacité en ce genre, & avec *Glareanus* en particulier, qui étoit fort ignorant ſur cette matiére, comme le témoigne *Meibomius* en ces termes : *Glareanus homo, ut cætera doctiſſimus, ſic in antiqua Muſica infans.* Mais, comme tout ce qu'il y a de gens un peu verſés dans la Muſique, reconnoiſſent *Zartin* pour le plus Sçavant des Modernes qui ont écrit ſur cet Art; que le P. *Merſenne* en parle ſur ce ton, & que M. *de Thou* en fait l'éloge ſur le même pied en ces termes : *Joſephus Zartinus Clodienſis Muſicæ Artis ſcientiâ quam doctiſſimis illuſtravit Commentariis clariſſimus*; j'ai cru que je pouvois faire fonds ſur

ſon autorité ; non que je prétende pour cela qu'il doive en avoir autant que les Anciens ; il n'eſt que leur interpréte ; mais dans les points qui ont beſoin d'explication & d'éclairciſſement chés les anciens Auteurs, je ne craindrai point de dire, qu'il n'y a aucun Moderne, pas même *Meibomius* ni *Wallis*, quoique très-habiles en cette matiére, dont l'autorité ſoit d'un plus grand poids. Je ne me ſuis étendu ſur ce point que pour juſtifier que je n'avois point cité à faux ; car, du reſte, que les Octaves ſoient des Modes, ou n'en ſoient pas, c'eſt la choſe du monde qui intéreſſe le moins mon ſyſtême.

Je finirois ici, ſi je n'avois encore à me juſtifier ſur l'audace, que j'ai eu d'entreprendre de donner à un paſſage d'*Horace* une explication différente de celle qu'y avoit donné M. *Burette* ; car c'eſt ce qu'il veut faire paſſer pour une *ſagacité* dont je me ſuis piqué mal à propos.

J'aurois ſouhaité, quand je fus conſulté ſur ce paſſage d'*Horace*, pouvoir faire quelque uſage de l'explication, que M. *Burette* avoit entrepris

d'y donner; mais quel uſage pourrois-je faire d'une explication qui n'avoit d'autre fondement qu'une conſonance que les Anciens, de l'aveu même de M. *Burette*, n'ont jamais connuë; & qui, comme je l'ai prouvé démonſtrativement dans la ſeconde partie de ma *Diſſertation*, à laquelle il n'a pas encore répondu, étoit impraticable dans leur Muſique? Je fus donc obligé de chercher quelque explication, qui eût au moins un peu plus de vraiſemblance; & c'eſt ce nouveau ſyſtême que M. *Burette* me reproche comme réſervé à ma ſagacité. Ne ſera-t-il donc permis à perſonne de hazarder quelque choſe de différent de ce qu'a penſé M. *Burette*? & ne pourra-t on le faire ſans paſſer pour un homme qui ſe *picque d'une ſagacité mal-entenduë*? Si en expoſant mon ſyſtême, je l'avois donné pour le fruit d'une méditation profonde, & comme une démonſtration ſans replique; ſi je m'étois vanté d'avoir *ſondé les myſtéres de la Muſique ancienne* & d'y avoir *pénétré*; Mr. *Burette* auroit eû quelque prétexte ſpécieux d'attaquer ma *ſagacité* prétenduë; mais, bien loin de ce-

la ; je n'ai proposé mon systême que comme une conjecture qui avoit assés de vraisemblance. *Je ne dis point* (ce sont les propres termes que j'ai employés dans ma Dissertation) *que les choses se soient infailliblement passées dans le concert de Mécéne, de la façon que je l'explique : mais je dis seulement qu'on peut le présumer, & que rien n'empêche que les choses se soient passées de la sorte.* Il me semble qu'il étoit difficile de s'exprimer avec plus de retenuë, plus de réserve, & moins de ce faste & de cette présomption de *sagacité*, qu'il a plu à Mr. *Burette* de m'imputer, & que je serois bien mieux fondé à lui imputer à lui-même.

En effet, se donner pour un *de ceux qui sont initiés dans la Musique Grecque, & qui se sont familiarisés avec leurs divers Auteurs* (page 118. du IV. Vol. de l'Académie des belles Lettres) Pour un homme qui se sent *à portée de pénétrer dans les Mystéres de la Musique ancienne*, qui a *fondé ces mystéres, & qui a travaillé efficacement à les dévoiler* (page 121.) ou, du moins, qui a consulté & compris ceux qui les ont fondés & dévoilés ; voilà ce

qui s'appelle ſe vanter de voir plus clair que les autres, & ſe piquer d'une *ſagacité* particuliére.

Mais, à quoi aboutit cette grande ſagacité d'un homme *initié dans la Muſique Grecque*? A ſe contredire ſur les principes qu'il avance dans une page & qu'il détruit dans l'autre.

Il poſe d'abord, pour fondement de ſa *Diſſertation* ſur la Symphonie des Anciens, qu'ils *connoiſſoient le Concert à la Tierce*; c'eſt-à-dire, que la Tierce étoit une conſonance dans leur Muſique; & cependant il convient peu après que la Tierce étoit une diſſonnance. *Les Diſſonants*, dit-il, page 130, en parlant des accords, étoient la *Deuxiême*, la *Tierce*, &c. premier trait de ſagacité!

Il a cru rémédier à cette contradiction ſenſible, où il s'engageoit lui-même, en diſant, que quoique la Tierce fût une diſſonance en elle-même, elle devenoit conſonance quand elle étoit magadiſée; c'eſt-à-dire, qu'il ſuppoſe que les Anciens magadiſoient la Tierce, & cependant il nous allégue dans une autre page qui eſt la 120. un paſſage d'*Ariſtote* qui dit for-

mellement que dans la Musique ancienne l'Octave étoit la seule consonance qu'on magadisât, à l'exclusion de toutes les autres: *Magadisant enim hanc Diapason consonantiam; nullam vero aliam.* Que devient donc la prétenduë Tierce magadisée, si selon le témoignage d'*Aristote*, cité par Mr. *Burette* lui-même, on ne magadisoit que l'Octave? Et comment en effet les Anciens se seroient-ils avisés de vouloir magadiser un accord qu'ils regardoient comme dissonant; c'est-à-dire, la Tierce, eux qui ne magadisoient aucune des consonances mêmes, à l'exception de l'Octave? Second trait de sagacité!

Voilà pourtant sur quoi roule tout le systême de M. *Burette* pour l'explication du passage d'*Horace*; car, sur quoi pretend-il que le Mode barbare se doit entendre du Lydien? C'est uniquement sur ce que le Lydien est à la Tierce du Dorien: & parce qu'il n'a pû disconvenir que la Tierce ne fût une dissonance, il a eu recours à cette prétenduë Tierce magadisée, dont jamais on n'avoit parlé avant lui. Elle est toute de son invention;

de ſorte qu'on eſt en droit de dire avec vérité de cette découverte, que *c'eſt ce qui étoit réſervé à la ſagacité de M. Burette*, en lui rendant ſes propres paroles.

Ce qu'il y a de plus curieux en ceci, c'eſt que M. *Burette* a employé ſa ſagacité en pure perte. Car, quand on admettroit cette prétenduë Tierce magadiſée, elle ne ſeroit de nul uſage pour ſon ſyſtême. Il s'agit dans le paſſage d'Horace, non ſeulement de deux Modes différens; mais encore de deux inſtrumens différens ſur leſquels on exécutoit ces Modes: la Lyre traitoit le Mode Dorien, & les Flutes le Mode barbare: de quoi peut donc ſervir à cet égard la prétenduë Tierce magadiſée, puiſque, ſelon M. *Burette* même, cette magadiſation ne ſe faiſoit qu'entre les cordes d'un même inſtrument? Autre nouveau trait de la ſagacité de M. *Burette*, de forger une Tierce magadiſée pour n'en faire aucun uſage!

Sagacité pour ſagacité, la mienne du moins ne m'a point fait tomber en contradiction avec moi-même, & ne m'a rien ſuggeré qui ne s'accorde

avec les anciens Auteurs de la Musique Grecque & avec leurs plus habiles Interprétes. Il n'y avoit que deux maniéres d'expliquer le passage d'Horace : la prémiére en supposant que les deux Modes alloient ensemble, partie contre partie ; la seconde, en supposant qu'ils entroient successivement dans un même air. J'ai rejetté le premier systême, parce qu'il est impraticable en Musique, ainsi que je l'ai démontré à la fin de ma Dissertation dans les *Mém.* de Trevoux, *Février* 1729. Je me suis attaché au second, parce que nous en avons un exemple dans nos Passacailles & nos Chaconnes. J'ai trouvé que le Mode Dorien étoit notre *A-mi-la*-Mineur, & que M. *Wallis* le rendoit ainsi. Il m'a paru que le Phrygien, l'un des deux qu'on désignoit anciennement sous le nom de Mode barbare, étoit notre *A-mi-la*-Majeur ; j'ai suivi en cela le sentiment du même *Wallis* dans son Commentaire sur Ptolemée ; & j'ai conjecturé que les Modes, Dorien & Phrygien, faisoient dans le Concert de Mecene, ce que les Modes *A-mi-la*-Mineur & *A-mi-la*-Majeur faisoient

dans nos Chaconnès. Il eſt vrai que M. *Burette* prétend que M. *Wallis* a eu tort de rendre le Mode Phrygien par notre *A-mi-la*-Majeur, & que j'ai eu tort, de mon côté, de ſuivre en cela ſon ſentiment. Mais, outre que je crois avoir ſuffiſamment juſtifié, dans cette réponſe, l'opinion de ce ſçavant Commentateur, j'ai du moins en lui un très bon garant pour le parti que j'ai pris; & quelque eſtime que je faſſe de M. *Burette*, je me conſolerai toûjours de n'être pas de même ſentiment que lui, en fait de Muſique ancienne, lorſque j'aurai le bonheur de penſer & de parler, ſur cette matiére, comme a fait Mr. *Wallis*. Au reſte, j'avertis en finiſſant, que je ne répondrai plus à rien, juſqu'à ce que Mr. *Burette* ait répondu à la ſeconde partie de ma *Diſſertation*, où je crois avoir démontré, combien étoit inſoutenable un ſyſtême qui roule uniquement ſur la ſuppoſition d'une conſonance que les Grecs n'ont jamais connuë, & pour laquelle ils n'avoient pas même de nom.

ARTICLE LXIV.

MEMORIE CONCERNENTI la Città di *Urbino*, &c. *Mémoires concernans la Ville d'Urbin, dédiés à Jacques III. Roi de la Grande Bretagne, &c. à Rome* MDCCXXIV, *chés Jean-Marie* Salvioni, *Imprimeur du Vatican, dans le College de la Sapience. In folio, pages 148. sans compter les Figures qui occupent 72. feuilles.*

CE n'eſt ici que l'*eſſai* d'un plus grand deſſein formé pour l'honneur du Duché & de la Ville d'*Urbin*. Le Pape Clement XI, de ſainte & glorieuſe mémoire, dont les grandes qualités, autant que le rang ſublime, honore plus ſa Patrie, que les Monumens & les Titres les plus glorieux, en avoit conçu l'idée; & ce Pontife avoit chargé de l'exécution ſon illuſtre Neveu, le Cardinal *Annibal Albani.* Pour entrer dans ces vûës, & ſeconder des intentions ſi reſpectables, le Prélat a crû que l'Ouvrage pouvoit être diviſé en quatre Parties, qui composeroient

autant de Volumes. Il a destiné le premier à exposer la situation de la Ville, & la structure des Edifices qui en font l'ornement; le second contiendroit l'Histoire des Princes qui y ont fixé leur demeure. Les vies des Citoyens qui se sont le plus distingués à la Guerre, dans les Emplois politiques, dans les Sciences, ou par leur Sainteté, seroient la matiére du troisiême Volume. Le dernier enfin, feroit connoître leurs Ouvrages les plus mémorables, & pourroit donner encore un Catalogue exact & plus étendu de ceux des étrangers qui se sont établis à *Urbin*, pour y acquerir, ou pour y perfectionner les talens, qui les ont rendus célébres dans leurs Professions. Tel est le projet du Cardinal *Albani*, lequel invite les Sçavans à l'aider à l'exécuter, en lui communiquant ce qu'ils pourroient avoir de mémoires convenables à son dessein. Le Prélat engagé, autant par inclination, que par déférence aux Ordres du Souverain Pontife, à travailler à la gloire de sa Patrie, n'a rien oublié pour donner à ce premier Volume toute la perfection dont il est suscep-

tible. Papier, Caractéres, tout répond à la dignité de l'illuſtre Editeur. Les Planches ont été deſſinées avec ſoin ſur les lieux & gravées avec exactitude.

Ce Tome contient donc, 1°. un Eloge du Duché d'*Urbin*, composé par Monſeigneur Bernardin *Baldi*, Abbé de *Guaſtalla*, & prononcé en préſence de François-Marie *de la Rovere*, II. du nom, dernier Duc d'*Urbin.* 2°. La Deſcription du Palais Ducal d'*Urbin* par le même Abbé. 3°. L'explication des ſculptures qui ornent ce Palais. 4°. La Corographie de la Ville, & celle du Pays, l'une & l'autre donnée par M. François *Bianchini* de *Verone.*

Encomio della Patria di Monſignore Bernardino Baldi da Urbino. Eloge de la Patrie de M. *Baldi* d'*Urbin.*

L'Auteur commence ce Panégyrique de ſa Patrie par loüer le zele & la ſageſſe des Anciens, qui avoient décerné des Triomphes, des Statuës, des Couronnes, de glorieuſes recompenſes aux Héros, qui par leur valeur

& leur conduite, avoient reculé les bornes des Empires ; à ceux, qui dans le gouvernement de l'Etat, avoient ſçû faire regner la juſtice, l'abondance & la paix. Quelle ingratitude, continuë-t-il, ne ſeroit-ce pas d'être inſenſible à la gloire de ſa Patrie & de ſon Prince ? la reconnoiſſance eſt, pour tout Citoyen, un devoir indiſpenſable. Et par vos haútes qualités, par cette grandeur d'ame, ce courage, cette prudence que les étrangers, autant que vos ſujets, admirent, & exaltent à l'envi & qui vous égalent aux plus grands Princes, Votre Alteſſe jugera de l'étenduë de ce devoir envers elle. Ainſi parloit au Duc d'*Urbin* l'Abbé de *Guaſtalla* dans un Eloge adreſſé à ce Prince & prononcé devant lui. Ce n'eſt point l'idée qu'en donne une plume plus libre, que nulle crainte & nul reſpect n'a contrainte ; mais, dont on a auſſi de juſtes raiſons de ſe défier. L'Abbé ſe plaint, avec beaucoup de modeſtie d'avoir été choiſi pour traiter un ſujet digne de l'Art des plus grands Maîtres, lui qui n'a pas eû aſſés d'éloquence, pour perſuader de s'en

charger, aucun de ceux qu'il ſçait être plus capables que lui d'y réüſſir. Cependant par ce diſcours même; on reconnoîtra, quoiqu'il en diſe, que le ſort en tombant ſur lui, n'a pas été aveugle; Car il n'eût peut-être pas été facile en ſon Pays, de trouver un meilleur Panégyriſte. Ce n'eſt pas que tout ſoit dans le goût que nous eſtimons le plus: mais il faut avoir égard & au tems & aux lieux.

L'Orateur commence par l'origine de la Ville d'*Urbin*, qu'il fait remonter juſques vers le tems de la Fondation de *Rome*. Si ſes raiſons ne paroiſſent pas convainquantes, il faut ſe ſouvenir que c'eſt ici un Diſcours Académique & non pas une Diſſertation Critique, qui demanderoit plus d'exactitude qu'on en exige, ou du moins qu'on n'en obtient de l'Art des Orateurs. Celui-ci paſſe à l'Etymologie du nom d'*Urbin* qu'il cherche dans les Langues Hébraïque, Grecque & Latine. Il s'étend beaucoup plus ſur la ſituation de la Ville, qu'il trouve la plus avantageuſe du monde: aſſés délicieuſe pour former des corps robuſtes, de beaux corps, & des eſ-

prits ſubtils & délicats, trop peu, pour produire ces beautés ſéduiſantes, ces tempéramens efféminés qui amoliſſent & qui corrompent les cœurs.

Je paſſe les recherches ſur les peuples auſquels ſe doivent rapporter les *Urbinati*, (ceux d'Urbin) ſur les Antiquités & l'Hiſtoire du Pays, qu'un Orateur n'a dû traiter que légérement, & ſans entrer dans les détails, l'ordre & l'étenduë qu'on attendroit d'un Hiſtorien. Le plus grand Prince, dont parle M. *Baldi*, eſt le Duc *Frederic* qui fut élevé par François *Sforce*, Duc de Milan, lequel, par l'eſtime qu'il faiſoit de ſa valeur, lui donna en mariage *Battiſta Sforza* ſa Niéce, fille d'Alexandre *Sforce*. La Fortune envieuſe entreprit d'éteindre cet Aſtre lumineux; mais il ne lui fut permis que de lui faire perdre un œil dans un Tournois. La Vertu l'en vengea, & força ſa Rivale de rougir de ſon attentat. Elle dédomagea ce Prince avec avantage, de ce qu'il perdoit de lumiére pour le corps, en augmentant au double les lumiéres de ſon eſprit. On l'a comparé à deux fameux

Capitaines, qui, comme lui, avoient perdu un œil, Annibal & *Sertorius.* Le célébre *Horatius Cocles* seroit venu fort à propos ici. Je m'étonne qu'on l'ait oublié. On lui a trouvé, sur tout, une parfaite ressemblance avec Philippe de Macedoine, le Pere d'*Alexandre* : même prudence, même sagesse, même adresse à profiter des occasions ; égale pénétration dans les projets ; pareille intrépidité, pareille activité dans l'exécution. Ces comparaisons, toutes avantageuses, toutes magnifiques qu'elles sont, n'ont pas contenté Mr. *Baldi* : il y trouve trop de réserve ou peut-être de l'envie contre son Héros, qui lui paroît avoir égalé les plus Grands-Hommes dans la guerre & dans la paix, les Conquerans les plus glorieux. Il se plaint ensuite de ce que les Italiens sont trop avares de loüanges à l'égard de leurs Compatriotes, & de tout ce qui appartient à leur Pays. On lui fera, sans doute, la justice d'avoüer qu'il a sçû s'éloigner de ce défaut. Les Grecs, continuë-t-il, ont vanté leur *Pinde* & leur *Parnasse*, leurs Fleuves & leurs Fontaines ; n'aurions-nous pas dû cé-

lébrer le *Metauro* & les Montagnes d'*Urbin*, puiſqu'on y voyoit ouverte l'Ecole de *Pallas* & de *Mars*, & que dans ce Lycée regnoit l'élégance & la politeſſe des *Graces* des *Muſes*? Quelle gloire pour nous, (ſi nous ſçavions nous en prévaloir) que le célébre Balthaſar *Caſtiglione*, qui avoit connu & pratiqué tant de Cours différentes, n'ait trouvé que dans celle d'*Urbin*, l'idée du parfait *Courtiſan*?

L'Orateur parcourt, de la même maniére, les autres avantages de ſa Patrie, la juſte grandeur de la Ville d'*Urbin*, les commodités qui s'y trouvent, la multitude raiſonnable de ſes Habitans, le Gouvernement civil, le Titre de Métropole, la beauté des Edifices, le caractére des Peuples, & les Grands-Hommes en chaque genre, qui l'ont le plus illuſtrée. Et comme ce ſont les hommes qui ſont le principal ornement & la véritable gloire d'un Pays, M. *Baldi* s'eſt, ſur tout, appliqué à faire connoître ſes Compatriotes: ils ſont, dit-il, à parler en général, d'une taille médiocre, d'un corps ſec & nerveux, d'un tempérament qui tient du mélancolique, &

du ſérieux, ce qui fait qu'ils ont de l'eſprit, de la pénétration, qu'ils ſont robuſtes, adroits, également propres aux Sciences, & aux exercices de la Chaſſe & de la Guerre. Ils ſont ſages, prudens courageux, entendus dans le maniment des affaires; ils ont de l'honneur, & des ſentimens. Naturellement ils aiment & ils honorent leurs Princes; & pour leur défenſe, ils n'épargnent ni leurs bourſes, ni leurs vies. Pour entrer dans le détail, il commence par les Juriſconſultes, qu'il dit être en grande conſidération à *Gennes*, à *Florence*, à *Bologne*, à *Ferrare*, à *Luques*, & auprès des Princes étrangers, qui s'empreſſent de les attirer, & qui leur confient des emplois importans. Pour ce qui eſt du mérite des Guerriers, il renvoye aux Vénitiens, aux Rois de *France*, aux Empereurs, à *Philippe* II. & ſe flatte du ſuffrage de ces Juges auſſi illuſtres qu'éclairés & équitables. Il ne nomme aucun de ces Capitaines ſi diſtingués, parce qu'ils ſont aſſés connus du Prince, auquel il a l'honneur de parler, & qu'il ne feroit que l'ennuyer. Les Sçavans & les Hommes Illuſtres, par la

connoiſſance des beaux Arts, ſont en bien plus grand nombre, & beaucoup plus connus des gens de Lettres. Philoſophie, Théologie, Mathématique, Architecture, Génie, Peinture, Poëſie, &c. chaque Science, chaque Art a fourni de grands Maîtres, & d'excellens modéles. Mais, ſans nous arrêter aux autres, & ſans rien diminuer de leur mérite, il faut convenir que les Peintres, & les Architectes ont porté plus loin que tous les autres, la perfection de leur Art, & la gloire de leur Patrie. Qui eſt-ce qui a donné le deſſein de ce Temple le plus vaſte, & le plus ſuperbe qui ſoit au monde (l'Egliſe de St. Pierre de Rome?) Le *Bramante* de *Caſtello Durante*, dans l'Etat d'*Urbin*. La naiſſance de ce Grand-Homme fut auſſi obſcure que ſa vie fut glorieuſe. De ſimple Pâtre, dit M. *Baldi*, (quoique le *Vaſſari* ne parle point de cette circonſtance, & qu'il le faſſe même étudier dès l'enfance) devenu fameux Peintre, & Architecte admirable, il reſſuſcita l'Architecture des Anciens, & lui rendit tout ſon luſtre. Après ce Grand-Homme, qui eût oſé mettre

 la

la main à ſon Ouvrage, & entreprendre d'achever l'auguſte Baſilique qu'il avoit commencée, ſi le même Pays n'avoit fourni un Succeſſeur digne de lui? Ce fut l'illuſtre *Raphaël Sanzio*, ſi célébre ſous le nom de *Raphaël d'Urbin*. Les Italiens ſe ſont épuiſés en penſées brillantes au ſujet d'un homme qui leur a fait tant d'honneur. Le prodige, c'eſt qu'il ne vécut que trente-ſept ans, & que dans un terme ſi court, il atteignit à la plus haute perfection de ſon Art. J'entens la peinture; car il étoit auſſi Architecte: excellent Architecte, dit notre Orateur, & Peintre divin. La Nature, ſuivant la penſée d'un bel Eſprit, rapportée par l'Abbé *Baldi*, ſe hâta de le faire mourir, craignant plus d'en être ſurpaſſée, s'il vivoit plus long-tems, que de mourir dans ſes Ouvrages après ſa mort. Je ne ſçais s'il a eu en vûë l'Epitaphe que le *Bembe* fit à l'honneur de *Raphaël*: ce n'eſt pas tout-à-fait la même idée. Le *Bembe* avoit dit:

Ille hic eſt Raphaël, timuit quo ſoſpite vinci
Rerum magna parens, & moriente mori.

Après ſa mort on l'expoſa découvert dans la ſalle où il avoit coutume de travailler, & l'on mit à ſa tête ſa *Transfiguration.* On voyoit le Peintre mort, ſans âme, ſans mouvement, & la peinture vivante & animée. Ce conſtrate ſi glorieux à *Raphaël*, pénétra les ſpectateurs de douleur, & les fit fondre en larmes. Un ſemblable trait eſt un éloge accompli; il auroit dû, ce ſemble, trouver ſa place dans celui-ci. Le Sçavant Abbé nomme encore quelques Hommes Illuſtres, qui ont fait honneur à ſa Patrie, & finit par des expreſſions pleines de tendreſſe pour elle, & de reconnoiſſance; & par des acclamations. Il y joint les loüanges de ſon Prince; des vœux, & une priere qu'il adreſſe à Dieu, pour la longueur & la proſpérité de ſon Regne.

Deſcrizione del Palazzo Ducale d'*Urbino* di Bernardino *Baldi* da *Urbino*, Abate di *Guaſtalla*.

Deſcription du Palais des Ducs d'Urbin, par M. Bernardin Baldi d'Urbin, Abbé de Guaſtalla.

Juillet 1730.

Après un long préambule, où l'on examine d'abord quelle eſt la meilleure maniére d'immortaliſer la mémoire des hommes, donnant l'avantage à l'Hiſtoire, & où, pour venir au Palais d'*Urbin*, on expoſe comment les hommes diſperſés, au premier âge du monde, dans les forêts, comme des Bêtes ſauvages, (ſuivant la fiction des Poëtes) ſe réünirent pour vivre en ſocieté; & des antres & des toits ruſtiques, qu'ils habiterent au commencement, ſont parvenus par degrés à bâtir de ſuperbes Edifices; l'Auteur entre en matiére. Cette Deſcription contient XVII. Chapitres. Le premier nous apprend que le principal Architecte du Palais d'*Urbin* fut un nommé *Lucien*, né à *Laurana* en *Sclavonie*. Le Duc *Frédéric* lui donna la direction de tout l'ouvrage, avec une grande autorité, comme on le voit par le Brévet qui ſe conſerve dans ſa famille. S'il répondit parfaitement à l'eſtime & à la confiance du Prince, la preuve en eſt auſſi ſenſible, qu'elle eſt durable. Le ſecond Chapitre détermine la ſituation du Palais. Le troiſiéme en donne une idée générale.

Les autres contiennent une deſcription détaillée de chaque partie. On n'attend pas que nous entrions dans ce détail ; ce ſeroit tranſcrire l'Ouvrage même, & en donner une Traduction, plûtôt qu'un Extrait. Le deſſein en eſt beau, noble, digne de la magnificence d'un grand Prince. Tout y eſt dans une proportion exacte & réguliére. Les appartemens ſont commodes & bien diſtribués. Ils ont preſque tous leurs Sales, leurs Antichambres, leurs Chambres, & les autres piéces néceſſaires, & celles qui ſont pour la commodité, ou pour l'ornement. Les jours ſont avantageux, & bien ménagés, ſur les cours, le Jardin, la Campagne, & il y a des vûës très-gracieuſes. Les Eſcaliers ſont pratiqués avec beaucoup d'art ; & outre les principaux, il y en a de dégagement, qui donnent une grande facilité. Tout le Bâtiment eſt de brique : on n'y voit point de pierre, ſi ce n'eſt aux portes, aux fenêtres, aux corniches. Les cheminées ſont auſſi de pierre : ce qui fait, comme l'on voit, un très-bel effet, & l'ouvrage le plus ſolide. Au reſte, les bri-

ques ſont ſi polies, & ſi bien jointes, qu'on diroit que tout eſt d'une ſeule piéce. Tout eſt vouté dans le Palais, Sales, Chambres, Cabinets, &c. & vouté d'une double aſſiſe de briques. On ſçait aſſés les avantages de cette conſtruction, ſur tout dans un pays ſitué comme l'Italie. L'artifice de ces voutes eſt tel, que même à celles qui ont le plus de portée, comme dans la grande Salle, qui a cent pieds, meſure d'*Urbin*, en longueur, & quarante à quarante cinq en largeur, il n'a pas été néceſſaire d'employer ni bois, ni fer, pour les ſoutenir ou les affermir. Il y a peu de ſtatuës, de peintures, de ſtucs; le Duc *Frédéric* n'ayant eû en vûë que la ſolidité, ou, comme parle l'Abbé *Baldi*, l'éternité de ſon ouvrage; & parce qu'occupé du Principal, il a négligé cet acceſſoire, que d'autres peuvent y ajoûter. Cette *Deſcription* fut entrepriſe à la priére du Cardinal d'*Aragon*. L'Auteur avoit déjà donné un ouvrage ſur la Cour, (*Della Corte*) en pluſieurs Livres, & il en promettoit encore d'autres. Ce que nous avons de lui fait voir que c'étoit un homme d'eſprit, qui avoit

de l'érudition & qui écrivoit bien. Seulement, il reprend les choses de trop loin, & se jette dans des lieux communs, qu'un Auditeur ou un Lecteur voudroient qu'on supposât, ou qu'on ne fît qu'indiquer.

Spiegazione delle scolture contenute nelle LXXII. Tavole di marmo, e bassi rilievi collocati nel basamento esteriore del Palazzo di *Urbino*, &c. Da Monsignor Francesco *Bianchini* Veronese, &c.

*Explication des Figures contenuës dans les LXXII. Tables de marbre, & dans les Bas-reliefs du soubassement extérieur du Palais d'*Urbin. Par M. François Bianchini *de* Vérone.

Cette explication avoit d'abord été composée en Latin : mais, afin que tout le Recueil entrepris par l'ordre du Cardinal *Albani* fût dans une même Langue ; on l'a traduit en Italien. Comme il pourroit sembler étrange que les principaux ornemens d'un édifice se trouvent dans le lieu le plus bas ; M. *Bianchini* examine les divers

goûts d'Architecture qui ont regné en différens tems ; & par les monumens de l'Antiquité qui nous restent, il fait voir que depuis Aléxandre, jusqu'au regne des XII. *Césars*, & celui des *Antonins*, cette maniére a été en usage ; & que dans le rétablissement de l'Architecture défigurée par les Barbares, on la conserva dans les bâtimens. Les Bas-reliefs du Palais d'*Urbin* representent les machines de guerre, anciennes & modernes, les armes offensives & défensives ; en un mot l'attirail de la guerre sur terre & sur mer. M. *Bianchini* les réduit à XXX. classes, qu'il expose en autant de Chapitres. Ces machines sont connuës de tous ceux qui ont eû quelque commerce avec l'Antiquité, ou qui ont quelque teinture de la Mécanique, & de l'Art Militaire. Tant de Livres en ont parlé, même de ceux qui sont entre les mains de tout le monde, qu'il seroit inutile & ennuyeux de repeter ici ce qu'ils en ont dit. Outre ces XXX. Chapitres, l'Auteur en a ajoûté deux autres pour expliquer des figures qui ne peuvent se rapporter aux machines de guerre. La premié-

re des planches, dont il s'agit, représente les Lustrations & les Auspices qu'on employoit pour connoître le succès des entreprises militaires; la seconde contient les symboles du Duc *Frédéric*. Les LXXII. planches gravées, sont précédées de 74. autres, qui donnent le dessein & la vûë du Château, ses diverses parties, ses ornemens d'Architecture & de Sculpture.

ARTICLE LXV.

NOTIZIE, E PRUOVE DELLA Corografia del Ducato di Urbino, e della Longitudine e Latitudine Geografica della Citta Medesima e delle vicine, che servono à stabilire quelle di tutta la Italia; communicate da Monsignor *Francesco Bianchini*. C'est-à-dire, *Observations sur la Longitude & la Latitude de la Ville d'*Urbin *& des Villes voisines, avec les opérations qu'on a employées pour déterminer ces positions, lesquelles servent à fixer celles de toute l'Italie; communiquées par Mr. François* Bianchini.

Juillet 1730.

LEs Obſervations faites par Mr. *Bianchini* ne ſe bornent pas à donner une connoiſſance plus exacte du Duché d'*Urbin* ; elles perfectionnent la Géographie de l'*Italie* , & ſerviront à réformer les Cartes. En 1717. & 1718. étant à *Urbin* , où il faiſoit ſa Cour au Roy d'Angleterre Jacques III, qui occupoit alors le Château ; ce Prince lui ordonna de tracer la Méridienne. Il en prit occaſion de déterminer la hauteur du Pole , & la Longitude de cette Ville. La protection , & les facilités que lui procurent Monſeigneur *Alamanni Salviati* , Préſident de la Légation , & le Cardinal *Davia* Evêque d'*Urbin* , alors Légat de la *Romagne* , lui firent naître la penſée de pouſſer la Méridienne , de l'une à l'autre Mer. L'exemple de l'Académie Royale des Sciences de *Paris* , dont il eſt membre , l'encourageoit encore à entreprendre cet Ouvrage , & il l'acheva enfin en 1724. Il promet ici de rendre compte de ſon travail au Public , lorſqu'il aura fait ſur ſes Obſervations les réfléxions & les calculs néceſſaires , & qu'il aura

tracé les figures des opérations trigonométriques qu'il a employées. Il se contente de donner présentement les Observations qu'il a faites, pour déterminer la hauteur du Pole à *Urbin*, & à quelques autres lieux voisins de ce Duché, & la Longitude Géographique de ces mêmes lieux. Encore ne donne-t-il que celles qu'il a faites avec plus d'exactitude, & de meilleurs instrumens.

Observations faites pour déterminer la hauteur du Pôle à Urbin; laquelle se trouve au Couvent de St. François *de* 43°. 48'. 32".

Le 23. de Septembre de l'année 1717. fut placée sur une des tours du Palais d'*Urbin* une plaque de métal, percée d'un trou rond dans le milieu, & fixée dans une situation propre à recevoir, au point de Midi, le rayon du Soleil. Ce rayon prolongé jusqu'au plan horisontal que forment les marbres de la Tribune soutenuë d'une balustrade, dans la galerie qui regne sur le jardin & reçu sur ce plan, forme l'image elliptique du disque du

Soleil, avec la pénombre, laquelle étant retranchée, on a les Tangentes du bord inférieur, & du bord supérieur du Soleil, qui donnent en degrés, en minutes, & en secondes, l'Arc du *Méridien* compris entre le *Zénith* & le centre du Soleil. Il faut aussi ajoûter ou retrancher (selon qu'elle est Septentrionale ou Australe) la déclinaison du Soleil, convenable au jour de l'observation. Ces opérations déterminent la distance du *Zénith* à l'*Équateur*; ou, ce qui est la même chose, la *Latitude* du lieu où l'on observe, laquelle est toûjours nécessairement égale à l'élévation du Pole sur l'*Horison*. Par cette opération dont je n'ai pû donner que le précis, M. *Bianchini* trouva

43°. 50'. 57". Latitude d'*Urbin*.

Cette opération n'avoit pas été faite avec la derniére exactitude, faute d'instrumens & de pendule; & le Sçavant Observateur se contenta, pour cette fois, d'avoir approché de la vérité le plus qu'il fut possible.

L'année suivante 1718, M. *Bianchini* recommença ses observations à l'Equinoxe de Septembre, qui arri-

voit cette année-là à midi & quelques minutes après le paſſage du Soleil par le *Méridien*, ſuivant les Tables exactes de Mr. *Manfredi*, qui le marquent, pour le Meridien de *Boulogne*, le 23. de Septembre 1718, au 29°. 59'. 40". de la *Vierge*, éloigné du premier dégré de *Libra*, ſeulement de 20", que le Soleil parcourt en 8. minutes de tems. Une obſervation faite dans cette circonſtance devoit donner ſans déclinaiſon la diſtance de l'*Équinoxial* au *Zénith*. Mr. *Bianchini* ſe ſervit d'un *Sextans* de bois, très-exactement diviſé, dont le demi Diametre étoit de 5. pieds de *Paris*, & y ajuſta une Lunette pour ſervir de niveau. Avec cet inſtrument il trouva la diſtance vraye du point vertical, ou du *Zénith* au centre du Soleil & à l'Equinoxial, de 43°. 48'. 56". Cette obſervation ſe rapporte à une autre qui fut faite en 1723. & dans laquelle fut priſe la diſtance du point vertical à la *Luiſante* de la *Lyre*, au tems de ſon paſſage par le *Méridien*.

Enfin, par d'autres obſervations dont M. *Bianchini* rapporte en détail la pratique & les opérations, & qui

furent faites avec beaucoup de justesſe & de préciſion, il demeure établi avec certitude, que l'élévation du Pole, & la Latitude d'*Urbin*, eſt, au Couvent de Saint-François, de 43°. 48′. 32″.

Obſervations faites pour déterminer la Longitude d'Urbin.

Le Plan du *Méridien* qui s'éléve au côté Occidental du Clocher de l'Egliſe Métropolitaine d'*Urbin*, prolongé vers le Septentrion, paſſe par le centre de la façade de l'Egliſe de St *François*, à l'endroit où eſt poſée la Croix, & par le côté Oriental de la porte de la Ville de *S. Lucia*. Ce même plan continué au-delà des confins d'*Urbin*, traverſe la plus orientale des deux collines de *Monteſiore*. Ces deux collines ſont d'une commodité merveilleuſe; pour rendre ſenſible le plan du *Méridien* d'*Urbin*, non ſeulement de l'une à l'autre extrémité de ce Duché, mais auſſi pour le continuer depuis la *Sabine* & le territoire de *Rome* juſqu'au bord de la Mer de la *Romagne*, vers *Rimini*. La Deſcription de

de M. *Bianchini*, dont je ne donne ici que le précis, renvoye à des figures, qui ne sont point dans l'exemplaire que j'ai entre les mains, & qui marquent la position des lieux qui déterminent la *Méridienne* qu'il a tracée : mais il promet une plus ample explication de ce qu'il ne présente ici qu'en racourci.

Pour déterminer donc la Longitude d'*Urbin*, M. *Bianchini* s'est servi de deux Eclipses de Lune, & de quelques-unes du premier Satellite de *Jupiter*. Ces deux Eclipses de Lune furent observées par ce Sçavant Astronome à *Urbin*, en présence du Roy d'Angleterre; la premiére en 1717, la nuit qui suivit le 20. de Septembre: elle fut de 7 doigts $\frac{1}{2}$. La seconde fut totale, & arriva la nuit du 9. au 10. de Septembre 1718. A la premiére Eclipse, l'émersion totale de *Grimaldi* se fit à *Urbin* à $6^h. 55'$. du soir. A *Nuremberg*, où M. *Wirzellau* l'observa : Emersion totale de *Grimaldi*, à $6^h. 47'. 45''$. Or, l'on sçait, par plusieurs observations, que le Méridien de *Nuremberg* est plus Occidental que celui de *Rome*, de $6'. 25''$. de tems.

Par conséquent la même émersion parut à *Rome* à $6^h. 54'. 10''$. D'où il résulte que, selon cette observation, le Méridien d'*Urbin* est plus à l'Orient que celui de *Rome*, de $50''$. de tems.

Pour ce qui est de l'Eclipse de Lune de 1718, nous remarquâmes à *Urbin* (dit M. Bianchini) que le prémier bord de *Mare Crisium* commençoit à entrer dans l'ombre, à $7^h. 44'. 30''$. A *Boulogne* la même immersion se fit, selon le Docteur *Eustachio Manfredi*, principal Directeur de l'*Institut des Sciences*, célébre par ses travaux Astronomiques, à $7^h. 39'. 39''$. Et selon Mrs *Rondelli*, *Nadi*, & *Parisio*, à $7^h. 39'. 59''$.

La différence des deux Méridiens est donc de $4'. 51''$. suivant l'observation de M. *Manfredi*; & de $4'. 31''$. suivant celle de ses Collegues. Dans cette Eclipse, l'émersion du commencement de *Grimaldi* donne $4'. 38''$. de différence entre le Méridien de *Boulogne* & celui d'*Urbin*.

L'Emersion du commencement de *Ticho* donne $5'. 49''$. de différence. La fin en donne $6'. 9''$.

Le commencement de *Mare Cri-*

ſium donne 5′. 29″. La fin donne 5′. 43″. de difference.

De ces obſervations, M. *Bianchini* conclut que le Méridien d'*Urbin* différe de celui de *Boulogne*, d'environ 5′. de tems. Le Méridien de *Rome* eſt éloigné de celui de *Boulogne* de 4′. 12″. comme on l'a vérifié par des obſervations très-exactes. D'où il reſulte que le Méridien d'*Urbin* eſt plus Oriental que celui de *Rome* de 50″. de tems, au plus; ou de 25″. au moins; ſelon les diverſes obſervations.

La Longitude d'*Urbin*, & cette même différence de Méridiens ſe trouve encore confirmée par les obſervations faites ſur les Immerſions & les Emerſions du prémier Satellite de *Jupiter*, par Mr. l'Abbé *Bianchini*, à *Urbin*, à *Covignano*, qui n'eſt éloigné de *Rimini* que de deux milles, & à *Aſſiſe*, comparées à celles des Peres *Carboni* & *Capaſſi* Jéſuites, faites à *Lisbone*, où le Roy de *Portugal*, qui protége les Sciences avec la magnificence qui convient aux Grands Princes, les a fait venir d'Italie.

Pour achever de donner une connoiſſance plus exacte de la Corogra-

phie d'*Urbin*, Mr. *Bianchini* marque la hauteur du Pole, ou la Latitude de quelques Villes, ou autres endroits des environs, priſe exactement ſur les lieux mêmes. Voici la Table qu'il en a dreſſée.

Aſſiſe	43°	1′	24″.	
Nocera	43°	0′	0″.	au *Monte*
Cantiano	43°	33′	54″.	*Acuto.*
Rimini	43°	59′	28″.	

ARTICLE LXVI.

EXPLICATION D'UN PASſage de S. Jean Chryſoſtome. Par le P. C. A. S. D. L. C. D. J.

LE Paſſage que j'entreprens d'expliquer, ou plûtôt de rétablir, eſt pris de la troiſiéme Homélie de St. Jean Chryſoſtome ſur l'Epitre aux Hébreux. Comme les Editions ne s'accordent pas en cet endroit, & que c'eſt leur variété qui m'a fait naître l'explication que j'en donne, je rapporterai d'abord les différentes leçons inſérées dans le Texte. Εἶτα πάλιν εἰς τὸ κατὰ σάρκα. Ηγάπησας δικαιοσύνην,

καὶ ἐμίσησας ἀνομίαν. Διὰ τῦτο ἔχρισέ σε ὁ Θεὸς, ὁ Θεὸς σε. Τί ἐςι, Θεός σου; ἐπειδὴ γὰρ μέγα ἐφθέγξατο, πάλιν αὐτὸ παραμυθεῖται. Ενταῦθα καὶ Ιεδαίες, καὶ τὲς Παύλε τῦ Σαμοσατέως, καὶ Αρειανές, καὶ Μάρκελλον, καὶ Σαβέλλιον ἔβαλε, καὶ Μαρκίωνα. Πῶς; Ιεδαίες μὲν; c'eſt à-dire, „ *Enſuite parlant au même Verbe fait* „ *chair* : Vous avés aimé la juſtice, & „ vous avés haï l'iniquité ; c'eſt pour- „ quoi Dieu , votre Dieu a répandu „ ſon onction ſur vous. *Que veulent* „ *dire ces paroles* ; Votre Dieu ? *C'eſt* „ *que comme il venoit de dire quelque* „ *choſe de grand, il veut l'adoucir. L'A-* „ *pôtre confond ici les Juifs, les Diſci-* „ *ples de Paul de Samoſate, les Ariens,* „ *Marcel d'Ancyre, Sabellius & Mar-* „ *cion. Les Juifs*, &c.

Juſqu'ici tous les Exemplaires ſont ſemblables. Voici la Traduction de ce qui ſuit par *Mutianus* ſur les Exemplaires de *Caſſiodore*. *Duas Perſonas oſtendens , & unum Deum.* “ Montrant „ deux Perſonnes, & un ſeul Dieu. „ Edition de *Vérone*, par *Etienne Sabius* en 1529. faite ſur les Manuſcrits de la Bibliothéque Palatine. *Δύο πρόσωπα δεικνὺς, καὶ Θεὸν, καὶ ἄνθρωπον. Duas*

personas ostendens, & Deum, & hominem. " Montrant deux personnes, " l'une Dieu, l'autre Homme " ; ou, comme l'a expliqué un Sçavant Critique, dont je rapporterai dans la suite le sentiment ; " Montrant deux " Personnes, dont l'une est Dieu-" Homme ". Edition d'*Etone* de *Jean Northon*, en 1612. Δύο τὸν αὐτὸν, καὶ Θεὸν καὶ ἄνθρωπον. *Ostendens eundem esse duo, duas Naturas, Deum & Hominem.* Edition de *Morel* à Paris 1633. comme la précédente, pour le Texte Grec; mais le P. *Fronton du Duc*, qui l'a revûë, a suivi, pour la Traduction Latine, l'Edition de *Vérone*. *Duas Personas ostendens, & Deum, & Hominem.* Telles sont les diverses Leçons de ce Passage. Le Texte continuë, & est le même dans toutes les Editions.

Τὺς δὲ ἄλλυς, τοὺς Παύλυ λέγω τῦ Σαμοσατέως, τῷ πέρὶ τῆς αἰωνίυ ὑπάρξεως ταῦτα διαλέγεσθαι, καὶ τῆς ἀκτίςυ ὐσίας. Ρρος γὰρ ἀντιδιαςολὴν τῦ ἐποίησε, τὸ, ὁ θρόνος συ, ὁ Θεὸς, εἰς τὸν αἰῶνα τοῦ αἰῶνος, τέθεικε. Πρός τε Αρειανὺς, τῦτό τε πάλιν, καὶ ὅτι ὐ δοῦλος. Εἰ δέ κτίσμα, δοῦλος. Πρὸς δὲ Μάρκελλον καὶ τὺς ἄλλους, ὅτι δύο ἔςι ταῦτα πρόσωπα διηρη-

μένα κα]ά τὴν ὑπόςασιν. Πρὸς δὲ Μαρκιωνιςὰς ὅτι ἡ θεότης οὐ χρίεται, ἀλλ' ἡ ἀνθρωπότης; c'est-à-dire, *Il confond les autres, sçavoir les Disciples de Paul de Samosate, en ce que disant cela au Verbe, il l'a dit d'une substance éternelle, & d'une nature increéée. Car c'est pour distinguer exactement tout ce qu'il y a dans celui dont il parle, qu'il a fait cela, c'est-à dire, qu'il a mis ces paroles :* Votre Throne, ô Dieu, est dans le siécle des siécles. *Il confond les Ariens par les mêmes paroles, & en montrant que celui dont il parle, n'est point serviteur; car, s'il étoit créature, il seroit serviteur. Il confond Marcel & les autres, en montrant que ces deux Personnes sont distinguées en subsistance. Enfin il confond les Marcionites, en faisant entendre que ce n'est point la Divinité qui reçoit l'Onction, mais l'Humanité.*

Il est clair que, si en suivant la Traduction de *Mutianus*, l'Edition de *Vérone*, & celle des Manuscrits de la la Bibliothéque Palatine, on détermine ces mots du Prophéte, cités par l'Apôtre, *Deus*, *Deus*, à être entendus de Dieu le Pere, & du Verbe, on ne pourra plus dire comment, dans

la penſée de S. Chryſoſtome, l'Apôtre confond par ces paroles les *Marcionites*, qui nioient que J. C. fût véritablement Homme ; ni comment il les adreſſe au Verbe, entant qu'incarné : Εἶτα εἰς τὸ κατὰ σάρκα. Que ſi au contraire on prétend qu'elles s'entendent de Dieu le Pere, & du Verbe Incarné ; c'eſt-à-dire, de J. C. on ſera obligé de dire que, par le mot Θεὸν, S. Chryſoſtome prétend déſigner la Perſonne du Pere, & par ἄνθρωπον, il veut marquer le Fils, qui eſt Dieu & homme. Mais comment l'Apôtre réfuteroit-il par-là les Ariens & les Juifs, qui nioient également que J. C. fût Dieu ? C'eſt pourtant ce qu'aſſûre S. Chryſoſtôme. *Judæos quidem oſtendens duas perſonas, Deum & hominem.* Πρός τε Αρειανοὺς, τοῦτό τε αὐτὸ πάλιν. Il me ſemble que ce ſeroit favoriſer ouvertement les Juifs & les Ariens, que de parler de la ſorte.

On voit aſſés que, ſi en s'attachant à l'Edition de *Jean* de *Northon* & de *Morel*, on lit : Δύο τὸν αὐτὸν δεικνὺς, καὶ Θεὸν, καὶ ἄνθρωπον. Montrant qu'il y a en J. C. deux Natures, la Divine & l'Humaine. Prémiérement, cette

Propoſition ne répond point au Paſſage de S. Paul, dont elle ne doit être que l'explication. Car, où trouver dans ces paroles, *Deus*, *Deus*, qu'il y a deux Natures en J. C? En ſecond lieu, ſi S. Chryſoſtome l'eût entendu de la ſorte, il n'eût pû conclure, comme il fait immédiatement après, que S. Paul confond par ces mêmes paroles, l'erreur de *Marcel* & de *Sabellius*. Laiſſant donc ces difficultés, qui attaquent des Textes que je prétens réformer, je me contenterai de rapporter les conjectures de deux ſçavans Hommes ſur cet endroit, avant que d'établir la mienne.

Le prémier eſt l'Auteur d'une Diſſertation Latine qui parut, il y a plus de 30 ans. C'eſt celui dont j'ai déjà parlé. Il ſoutient que la Propoſition, telle qu'elle eſt dans l'édition de *Vérone*, qui eſt la plus commune, ne ſouffre point de difficulté, à la faveur d'une virgule qui doit être après le mot δεικνὺς, & de la particule καὶ, qui eſt devant le mot Θεὸν, qui ſuit, & qui fait, ſelon lui, le même ſens, que s'il y avoit δύο πρόσωπα δεικνὺς, καὶ δεικνὺς Θεὸν καὶ ἄνθρωπον. *Montrant qu'il y a deux*

Personnes (en Dieu) *& montrant aussi que l'une de ces deux Personnes est Dieu & homme.*

On ne peut mieux entrer dans la pensée de S *Chrysostome.* Toute la suite de son Discours montre évidemment qu'il veut prouver que le Passage de *David*, cité par S. *Paul*, est une preuve convaincante, & de la distinction des Personnes du Pere & du Verbe, & de l'union de la Divinité avec l'Humanité, dans une même Personne.

Mais, il ne s'agit pas ici du sentiment de S. *Chrysostome*, il s'agit de ses paroles. On suppose que l'Edition de *Vérone* représente le vrai Texte de S. *Jean Chrysostome.* Or, sur quoi est fondée cette supposition? La diversité de leçons ne doit-elle pas faire penser qu'il y a de l'erreur dans toutes? D'ailleurs, si on l'entend ainsi, il y a dans la Proposition, je ne sçai quoi d'obscur, qui ne convient point au style du S. Docteur, toûjours net & sans embarras. Et quelque chose que puisse dire l'Auteur de la Dissertation sur la force de la virgule, & celle de la conjonction καὶ, pour rapporter le Verbe

δείκνυς à ce qui suit, comme à un second membre de la même Phrase, & non pas comme à une simple explication du mot πρόσωπα ; ce n'est point là le sens que présente naturellement la Proposition.

La seconde Conjecture que je rapporterai, est celle de *Dounæus*, qui ne dit au fond rien de différent de ce que nous venons de voir, mais qui le dit d'une autre maniére. Car joignant l'Edition d'*Etone*, avec celle de *Vérone*, il n'en fait qu'une seule Leçon, qui porte : Δύο πρόσωπα δείκνυς, καὶ τὸν αὐτὸν Θεὸν καὶ ἄνθρωπον : *Montrant en Dieu deux Personnes, & que l'une des deux est Dieu & Homme.*

Cette leçon vaut mieux que la précédente. Elle concilie les différens exemplaires, & elle est fondée sur une conjecture assés probable, sçavoir que la diversité des Editions vient de ce que dans quelques-unes on a omis le mot πρόσωπα, & dans d'autres, le mot αὐτὸν. Je ne crois pas cependant qu'elle rende le Texte de S. *Chrysostome.* Cet αὐτὸν qui se rapporte à une des deux Personnes dont on vient de parler, sans la déterminer, fait un sens

 obscur,

obſcur, qui ne convient pas au ſtyle de l'Auteur. Je ne ſçai même ſi la Propoſition ne feroit point entendre que chacune des deux Perſonnes eſt Dieu & Homme.

Je ne dis rien de *Flaminius Nobilius*, qui, ſuivant l'éditionde *Vérone*, prend en cet endroit le mot πρόσωπα pour *Nature, Eſſence* : ni de *Sixte* de *Sienne*, qui croit qu'il faut lire καὶ Θεὸν, καὶ Θεὸν, *& Deum & Deum*, & qui s'appuye ſur ce que *Theophylacte* cite ainſi ce Paſſage. Car outre que S. *Chryſoſtome* ne confond jamais ces mots πρόσωπον & ὀσία, & ne prend jamais l'un pour l'autre ; ces deux explications retombent dans les inconvéniens que j'ai marqués ſur l'Edition de *Vérone*, & ſur celle de *Northon*.

Après avoir réfuté les explications des autres, je propoſe la mienne en peu de mots. Je dis, prémiérement, que le Texte eſt vicieux en cet endroit. Preſque tout le monde en convient. J'ajoûte que l'Edition la plus authoriſée & la plus commune eſt celle de *Vérone*, laquelle porte : Δύο πρόσωπα δεικνὺς, καὶ Θεὸν, καὶ ἄνθρωπον. Ce qui m'a donné lieu de conjecturer

que l'on auroit bien pû omettre ces deux mots καὶ Θεὸν, répétés de ſuite; & que le Texte entier étoit: Δύο πρόσωπα δεικνὺς, καὶ Θεὸν, καὶ Θεὸν καὶ ἄνθρωπον. *Duas Perſonas oſtendens, & Deum, & Deum & hominem.* " Un „ Dieu, & un Dieu-homme „. On les aura cru répétés par l'inadvertance des Copiſtes, comme il arrive ſouvent en écrivant, & on les aura retranchés.

En prémier lieu, cette Propoſition eſt nette & ne laiſſe aucun embarras. Secondement, elle répond parfaitement à la penſée de S. *Chryſoſtome*, & à la Doctrine qu'il enſeigne en cet endroit. Le Paſſage de l'Apôtre: *O Dieu! votre Dieu a répandu ſur vous ſon onction*, entendu d'un Dieu & d'un Dieu-Homme, confond en même-tems & la double erreur des Juifs, contre la pluralité des Perſonnes en Dieu, & contre la Divinité de J. C. & *Paul* de *Samoſate* avec les Ariens, ſur le ſecond de ces Points; & le même *Paul*, avec les Sabelliens ſur la diſtinction des Perſonnes du Pere & du Verbe; & les Marcionites, qui nioient l'humanité de J. C. Troiſiémement, rien

de plus naturel, encore une fois, que l'omiſſion de ces mots καὶ Θεὸν répétés tout de ſuite dans S. Chryſoſtome. N'eſt-ce pas ainſi qu'une partie du 15ᵉ. ℣. du XXX. Ch. de *Jérémie* a échappé à pluſieurs Editions? Que dans d'autres, tout le 36ᵉ. ℣. du XX. Chap. de *Joſué* a été omis; & que le fameux Paſſage de S. *Jean*, Epiſt. I. Chap. V. ℣. 7. *Tres ſunt qui teſtimonium dant in Cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus*, manque dans un grand nombre d'Editions & de Manuſcrits, même des plus anciens? Enfin cette maniére de parler καὶ Θεὸν καὶ ἄνθρωπον, eſt en uſage chez les Grecs, pour exprimer que J. C. eſt Dieu & Homme. Ils ne joignent point, comme les Latins & nous, ces deux mots *Homo-Deus, Dieu-Homme*, ou *Homme-Dieu*; mais ils mettent la conjonction καὶ entre deux. Le même St. *Chryſoſtome: De Diverſ. Nov. Teſtam. Locis Serm. XLIII. pag. 604. Edit. Ant. Steph. an.* 1616. Καὶ γὰρ ὁ Θεὸς καὶ ἄνθρωπος ἐφαίνετο. *Car le Dieu-Homme* a paru. La ſuite, & l'Article (ὁ) montrent que c'eſt ainſi qu'il faut entendre ce Paſſage, & non pas: *Il a paru Dieu & Homme.*

On dira peut-être que, si c'étoit là le véritable Texte de S. *Chrysostome*, il n'est pas possible qu'il ne se trouvât dans quelque exemplaire. Cela prouveroit seulement que l'erreur seroit ancienne. Mais, doit-on pour cela rejetter une explication qui seule attribuë à ce Saint Docteur, une Proposition qui ne soit pas hérétique, ou pleine de confusion? Mais je veux bien m'en tenir à la foi des exemplaires; j'y trouve encore de quoi appuyer mon sentiment. *Dounæus* joint l'Edition de *Vérone* à celle d'*Etone*, & n'en fait qu'une. Je fais la même chose du Passage de *Théophylacte*, & de telle autre Edition que l'on voudra. *Théophylacte* dit: Δύο πρόσωπα δεικνὺς, Θεὸν, καὶ Θεόν. Voilà le mot Θεὸν répété, avec la particule καὶ. Joignons-y καὶ ἄνθρωπον, qui est dans tous les Exemplaires, excepté la Traduction de *Mutianus*; nous aurons: δύο πρόσωπα δεικνὺς, Θεὸν, καὶ Θεὸν, καὶ ἄνθρωπον.

Je finis en ramassant en peu de mots ce que je viens de dire. On trouve dans S. *Chrysostome* une Proposition ou Nestorienne, ou au moins

obscure, & mal conçuë : il l'applique à un Passage, par lequel il dit, que sont confondus des Hérétiques qui nioient la distinction des Personnes en Dieu, la Divinité du Verbe, & l'Humanité de J. C. Or, ce Passage ne sçauroit confondre tous ces Hérétiques, s'il n'a que le sens que lui laisse la Proposition. Quelque Edition que l'on suive, il y aura toûjours quelqu'une des erreurs indiquées, à couvert de la censure : les Exemplaires varient en cet endroit. Si l'on ajoûte deux mots, la Proposition est très-Catholique & très-claire. Le Passage a toute la force nécessaire pour abbatre toutes les Hérésies dont il est parlé : il est très-naturel qu'on ait oublié ces deux mots par méprise, parce qu'ils étoient répétés tout de suite, & ont paru inutiles : on les trouve dans un ancien Auteur, Disciple de S. *Chrysostome* & Sectateur de sa Doctrine, qui rapporte cette Proposition, comme de son Maître. Qui doute, qu'il ne faille reprendre ces deux mots, & les remettre dans le Texte de S. *Chrysostome*, pour le rétablir ?

ARTICLE LXVII.

COMMENTAIRES SUR LA Géométrie de M. Deſcartes. *Par le R. P.* Claude Rabuel *D. L. C. D. J. In* 4°. *pages* 590. *Planches* 23. *contenant* 282. *figures. A Lyon, chés Marcellin Duplain & Claude Plaignard, ruë Merciére, au Grand Hercule; & ſe trouvent à Paris chés Pierre-François Giffart, ruë St. Jacques, à l'Image de Ste Théréſe, Montalant & de Bure, Quay des Auguſtins.* 1730.

LE *Commentaire*, que l'on vient de faire paroître, confirmera l'idée, que nous avons donnée de ſon Sçavant Auteur, dans les Nouvelles Litteraires du mois paſſé. Le P. *Rabuel* l'entreprit en faveur des jeunes Etudians, qu'il inſtruiſoit. C'eſt pour cela qu'il s'eſt mis à la portée des Commençans. S'il paroît diffus aux Géométres conſommés, il a raiſon de répéter que ceux, pour qui il a écrit, auront encore plûtôt lû & entendu le Texte & ſon Commentaire, qu'ils

n'auront lû & compris le Texte ſeul. M. *Deſcartes* s'eſt fait une route nouvelle dans la Géométrie ; mais les traces n'en étoient pas aſſés marquées, pour que tous ceux, qui entreprendroient de le ſuivre, puſſent aiſément le faire ſans guide. Ce n'eſt pas que pluſieurs ne ſe fuſſent déja offerts : mais, où ils n'avoient pas fait la route entiére ; c'eſt-à-dire, ils n'avoient expliqués que quelques endroits de M. *Deſcartes*, comme MM. de *Beaune*, de Fermat, de Witt, &c. où ils avoient eux-mêmes affectés de dérober leur marche, comme Mr. de *Schooten*, dont le Commentaire, en bien des endroits, auroit lui-même beſoin d'être commenté.

Il n'en eſt pas ainſi du P. *Rabuel*. Il a ſuivi M. *Deſcartes* pas à pas ; & mépriſant cette gloire vaine & frivole, trop recherchée par des génies ſupérieurs, & ſur tout par de grands Géométres, qui croiroient ſe dégrader, s'ils ſe rendoient intelligibles ; il rapporte le Texte entier de ſon Auteur, & l'explique d'une maniére, qui le met à la portée de quiconque a quelque connoiſſance des Elemens de l'Al-

gébre & de la Géométrie. Le nouveau Commentaire n'en exige pas davantage, pour mettre bien-tôt ſes Lecteurs en état, de réſoudre tout ce qui ne dépend que du calcul intégral. L'épreuve en a déja été faite. Le P. *Rabuel* a eu le plaiſir de voir de jeunes Eléves, entre les mains de qui il avoit mis ſon Commentaire manuſcrit, ſe faire, après l'avoir lû, comme un jeu de Problêmes très-difficiles qu'ils ſe propoſoient mutuellement. C'eſt là l'effet de l'ordre & de la netteté, qui regnent dans tout l'Ouvrage, & que l'on voit joints à une progreſſion ſuivie des principes les plus ſimples aux plus compoſés, & à une application facile de chaque régle à un ou pluſieurs exemples, ſelon que la régle demande à être appliquée differémment: progreſſion d'autant plus ſurprenante, que le Sçavant Commentateur s'aſſervit ſcrupuleuſement à ſuivre toûjours le Texte de ſon Auteur. Il n'a point eu cette délicateſſe, ou cette pareſſe, dont M. *Deſcartes* avouë qu'il n'a pas été exempt en compoſant ce Traité, & qui l'a empêché de s'étendre plus qu'il n'a fait.

Juillet 1730.

Le P. *Rabuel* ne pensant qu'à se rendre utile, descend dans tous les détails nécessaires pour former ses Lecteurs à cet esprit de combinaison, qui voit comme d'un coup d'œil, les diverses conséquences réünies dans un principe, tous les cas renfermés dans une question, les différentes applications d'une même régle, qui contiennent chacune une difficulté propre. Il a pris sur lui toute la peine d'un travail toûjours ennuyeux pour un Sçavant, & en a laissé le fruit à ceux qui liront son Ouvrage. Telle est la destinée, & tel doit être le but des Commentateurs : ils ne sont jamais trop longs, lorsqu'ils ne disent rien qui ne serve à l'intelligence du Texte qu'ils expliquent, & qu'ils ne sortent point de leur sujet.

M. *Descartes*, tout méthodique qu'il étoit, n'a pas toûjours suivi l'ordre le plus naturel. Le P. *Rabuel* supplée à ce défaut, en remontant jusques aux principes, & faisant sentir la liaison des choses, qui n'en présentent pas d'abord. Il les expose avec tant de clarté, il les met sous tant de jours & en tant de cas différens, que non seu-

lement il fait entendre ſon Auteur ; mais qu'il étend l'eſprit & l'accoutume à de ſemblables applications. Ainſi, quoique notre Sçavant Géométre n'ait pris, dans cet Ouvrage, que la modeſte qualité de Commentateur, qui ſemble ſe borner à rendre les penſées des autres : il l'a tellement enrichi de ſon propre fonds, qu'il peut bien paſſer lui-même pour Auteur en chef ; avec cet avantage, que pour l'entendre & le ſuivre, on n'a beſoin que de lui-même.

Le P. *Rabuel* diviſe le prémier Livre de la Géométrie de M. *Deſcartes* en trois Parties, dont la prémiére eſt, comme une Introduction à la Géométrie même. On y apprend d'abord, comment le calcul Arithmétique ou Algébrique ſe rapporte aux opérations de la Géométrie. Le P. *Rabuel* eſt le prémier, que je ſçache, qui ait remarqué que la multiplication des nombres a plus de raport à la multiplication des lignes, telle que M. *Deſcartes* l'enſeigne, que celle qu'on propoſoit communément avant lui. Car enfin, ſi la multiplication eſt une opération, dans laquelle l'on fait ; com-

me l'unité eſt au Multiplicateur, ainſi le multiplié eſt au produit. Peut-on dire que, comme l'unité eſt à la ligne qui ſert de multiplicateur, ainſi la ligne qui eſt multipliée, eſt à la ſurface produite ? Ce ſeroit mettre une raiſon entre la ligne & la ſurface, quoiqu'elles ſoient hétérogénes, ou, de differente eſpéce.

Après avoir expliqué toutes les Opérations de l'Arithmétique en lignes, le Commentateur donne, par ordre & en détail, les régles qui regardent la ſolution des problêmes en général. Il applique chaque régle à des problêmes choiſis & curieux par la difficulté particuliére, que chacun renferme. Dans l'un, la racine vraye vient ſous une forme négative, & réciproquement la racine fauſſe vient ſous une forme poſitive. Dans un autre, les inconnuës qui doivent ſervir à la ſolution du problême, ne font point d'angle entre elles. Il y en a auſſi de théorématiques, qui découvrent quelque nouvelle propriété dans les figures ; & d'autres, où l'on apprend à transformer les équations particuliéres, en exemples ou formules généra-

les, &c. Dans tous ces détails, le P. *Rabuel*, pour encourager les Commençans, ne manque pas de leur faire remarquer, « que telle solution se » comprend dans un moment, qui » n'a été trouvée qu'après un pénible » travail, & qu'après avoir été tentée inutilement de plusieurs ma- » niéres ».

La seconde Partie est employée à développer la Méthode de M. *Descartes*, pour résoudre les opérations déterminées du second degré. Le Commentateur y en ajoûte aussi quelques autres, & en particulier celle que M. le Marquis de l'Hopital a employée, lorsque le dernier terme n'est pas un quarré parfait. Il examine ensuite si, par tout ce qu'a dit M. *Descartes* jusques-là, on peut résoudre tous les problêmes de la *Géométrie* ordinaire; c'est-à-dire, de la Géométrie des Anciens. Car, quoiqu'ils eussent traités des sections coniques, ils les excluoient de la Géométrie, dont ils réduisoient toutes les opérations à la régle & au compas; à la ligne droite & au cercle, & regardoient indifferemment tout le reste comme méchanique.

La troiſiéme partie contient le commencement du fameux Problême de *Pappus* , l'écueil où les Anciens avoient échoüés. Il avoit été à leur égard comme les Colomnes d'Hercule ; ils n'avoient pû franchir ce pas. M. *Deſcartes* , qui ſe vante d'avoir commencé ſa Géométrie, où finiſſoit celle des Anciens, & même celle des Modernes qui l'ont précedé, en avoit donné la ſolution dans le cercle : mais elle eſt générale, & paroît embarraſſante à ceux , qui ne ſont pas aguerris dans cette Géométrie. Les idées trop générales ſont abſtraites, & ne préſentent point d'objet aſſés déterminé. L'Interpréte de M. *Deſcartes* s'eſt appliqué à particulariſer le Problême propoſé , par un grand nombre d'applications & d'exemples , qui y répandent une lumiére dont il avoit beſoin : & c'eſt ainſi qu'il en uſe dans toute la ſuite de ce Commentaire. La multitude des choſes qu'il renferme, ne nuit point à l'ordre & à la clarté. Tout y eſt propoſé & mis dans ſon plus beau jour. La nature de l'Ouvrage ne nous permet , ni d'entrer dans un plus grand détail, ni de repréſen-

ter quelque morceau détaché, pour faire juger du reste. Ces matiéres sont tellement enchaînées & liées ensemble, qu'il est nécessaire de les lire dans leurs places. Nous en avons assés dit pour faire connoître le mérite du nouveau Commentaire & de son Auteur. Les avantages, que les Lecteurs en retireront, seront une preuve bien sensible, que nous n'avons fait que lui rendre justice.

ARTICLE LXVIII.

LETTRE A MONSIEUR DE Valbonnays, Prémier Président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, où l'on examine une Dissertation sur l'Arc de Triomphe d'Orange.

VOus m'avés fait, M. un plaisir sensible de me communiquer la Dissertation * de Mr Guib, sur l'Arc de Triomphe d'Orange. Vous jugés bien que ce Monument est trop consi-

* Cette Dissertation a été insérée dans les Mémoires de Trevoux au mois de Decembre 1729.

dérable par lui-même, & trop voisin de ces Pays-ci, pour que je ne le trouvé pas très-digne des recherches de ceux qui aiment l'étude de la belle Antiquité. Mais n'ayant point de dessein de cet Arc de Triomphe sous les yeux, je ne hazarderai encore aucune conjecture, sur le tems & l'occasion de son élévation. Il me suffit à présent de faire voir pour qui il n'a pas été élevé; & je me flatte qu'après avoir lû, ce que je vais avoir l'honneur de vous en dire, vous conviendrés avec moi qu'il ne peut être l'ouvrage de *CN. Domitius Ænobarbus*, & de *Q. Fabius Maximus*, comme le prétend l'Auteur de la Dissertation.

Pour que l'Arc de Triomphe d'Orange ait été élevé par *CN. Domitius Ænobarbus*, & *Q. Fabius Maximus*, il faut supposer trois choses. 1°. Que ces deux généraux Romains ont commandé en même-tems dans les Gaules; 2° qu'un des deux combats, contre les Allobroges & les Auvergnats, s'est donné à Orange. 3°. Que les monumens élevés par *Domitius* & *Fabius*, dont parlent *Florus* & *Strabon*, étoient des Arcs de Triomphe. Si je montre

que ces trois points ſont également faux, je ne crois pas qu'on puiſſe, après cela, ſoutenir la conjecture de M. *Guib.*

I.

Domitius Ænobarbus fut fait Conſul l'an de Rome 631. avec C. *Fannius.* (*Onuphr. Sigon. & Goltz. in faſt. Capitol.*) Peu de tems auparavant C. *Gracchus* avoit établi par une nouvelle Loi, qui a été obſervée tant qu'a duré la République, excepté dans le cas d'une néceſſité très-preſſante, que d'abord que les Conſuls auroient été déſignés, on tireroit au ſort les Provinces Conſulaires; c'eſt-à-dire, celles dans leſquelles les Conſuls au ſortir de leur Conſulat, qu'ils paſſoient tout entier à Rome, iroient commander en qualité de Proconſuls. Or, *Domitius* ayant paſſé l'année de ſon Conſulat à Rome, ce ne fut que l'année ſuivante 632. qu'il alla dans la Gaule, Province Cònſulaire qui lui étoit échuë. Auſſi l'Abregé de *T. Live, lib.* LXI. *Oroſe, lib.* V. *c.* 14. & ce qui eſt d'une plus grande autorité, le Frag-

ment des Fastes Triomphaux publié par *Goltz.* pag. 335. & dans *Grut.* CCXCVIII. 3. ne lui donnent que la qualité de Proconsul. *Suetone in Neron. c.* 2. s'est trompé doublement en disant qu'il avoit défait les Allobroges & les Auvergnats pendant son Consulat ; & en le confondant avec son fils de même nom, qui étant Tribun du Peuple, transfera le droit de subroger les Prêtres à la place de ceux qui étoient morts, des Colléges Sacerdotaux au Peuple. C'étoit dans l'année que CN. *Domitius* Proconsul commandoit dans la Gaule & que *Fabius Maximus Æmilianus* étoit Consul à Rome. Or, suivant l'ordre établi, il ne pouvoit, cette année-là, administrer une Province: & la preuve que les Consuls ne quitterent point Rome cette année-là, c'est que L. *Opimius*, Collégue de *Fabius*, se mit à la tête de la Noblesse, qui tua C. *Graccus* au Mont Aventin, où il s'étoit retiré. (*Flor. lib.* III. *c.* 13.) D'ailleurs, il n'y a guéres d'exemple qu'une Province ait été gouvernée en même-tems par un Consul, & un Proconsul, ou qu'elle ait eu plus d'un

Gouverneur à la fois, & ce n'a été qu'après Jules *Cesar*, que la Gaule a été divisée en plusieurs Provinces.

Il est certain que *Fabius* ne fut que le Successeur de *Domitius* dans son Gouvernement, comme il l'avoit été dans son Consulat. Aussi *Valere Maxime* l'appelle-t-il expressément son Successeur, *lib.* IX. c. 6. n. 3. Le Fragment des Fastes que j'ai cité s'exprime ainsi, Q. FABIVS. Q. AEMILIANI. F. Q. N. AN. DC.... MAXIMVS. PRO. COS. DE. ALLOBRO..... ET. REGE. ARVERNORVM. BETVLTO. X. K.... Cette Victoire de *Fabius* est encore marquée dans une Médaille rapportée par *Goltz*, p. 150. où l'on voit d'un côté une Victoire ailée dans un Char de Triomphe, tenant d'une main une Palme & de l'autre les rênes des Chevaux, avec cette Légende. Q. MAXIMVS. AIMILIANI. F. PROCOS. Comme vous ne doutés pas que ces Monumens ne soient encore plus assurés, que les témoignages des Historiens, puisqu'ils ne sont pas susceptibles des fautes que la négligence des Copistes y a laissé glisser, ou de celles qui

viennent d'eux-mêmes, ils nous forcent de convenir que *Fabius* n'étoit que Proconſul lorſqu'il défit les Auvergnats & les Allobroges ; c'eſt pour cela que je crois, que ſi nous voulons éviter une erreur manifeſte à l'Abbréviateur de T. Live, *lib.* LXI. au lieu de lire, comme on a fait juſqu'ici : *Q. Fabius Maximus Conſul Pauli Nepos adverſus Allobroges & Bituitum Arvernorum Regem feliciter pugnavit* : nous lirons ; *Proconſul* : peut-être ce mot étoit-il écrit ainſi dans les MSS. P̃COS, & les Copiſtes ignorans ont oublié de marquer la prémiére Lettre. *Ræward. Varior. lib.* 1. *cap.* 16. a remarqué quelques fautes de Copiſtes, toutes pareilles.

Les fautes, qu'*Eutrope* a fait dans tout le récit qui concerne cette guerre, ne ſont pas ſi excuſables, & ne peuvent venir que de lui immédiatement. Voici comme il parle, *lib.* IV. *Anno DCXXVII. ab U. C. Caſſius Longinus & Sextus Domitius Calvinus Conſules Gallis Tranſalpinis bellum intulerunt & Arvernorum tunc nobiliſſimæ Civitati, atque eorum Regi Bituito, infinitamque multitudinem juxtà Rho-*

danum Fluvium, interfecerunt... Denique Bituitus superatus Domitio se dedidit, atque ab eo Romam ductus est; magnâque gloriâ Consules ambo triumpharunt.. La premiére faute d'Eutrope est d'avoir donné au Collégue de *Cassius Longinus* le nom de *Sextus Domitius.* Il s'appelloit, *C Sextius Calvinus.* La deuxiéme, c'est d'avoir crû que les Consuls, qui avoient porté la guerre chés les Gaulois Transalpins, étoient les mêmes qui avoient défait les Auvergnats & le Roi Bituitus. Les Saliens étoient le prémiers Peuples de deçà les Alpes, qui eussent éprouvé les Armes Romaines. *Flor. lib.* III. *c.* 2. *Prima trans Alpes arma nostra sensere salyi.* Ce fut contre eux que C. *Sextius* fit la guerre, & il en triompha aussi bien que des Liguriens & des Vocontiens; mais il n'eut jamais rien à faire avec les Allobroges, ni les Auvergnats. La troisiéme faute d'*Eutrope*, c'est d'avoir supposé que *Sextius Calvinus* étoit Consul quand il triompha; il n'étoit plus que Proconsul, comme vous pouvez le voir dans le fragment cité ci-dessus; à quoi s'accorde l'Abbréviateur de *T. Live*, qui

commence ainsi son LXI^e. Livre. *C. Sextius Proconsul victâ Salyiorum gente, Coloniam Aquas sextias condidit, &c.* Or, il ne pût triompher qu'après son retour à Rome ; & la fondation d'Aix, qu'il fit n'étant que Proconsul, avoit précedé ce retour. Je releverai dans la suite une quatriéme faute d'*Eutrope*, mais qui lui est commune avec *Valere Maxime*, qui a crû que ce fût à *Domitius* que le Roy *Bituitus* se rendit. Ces fautes d'*Eutrope* sont si visibles que *Paul* Diacre, qui n'a fait autre chose que le copier dans les XI. premiers Livres de son *Hist. Misc.* a supprimé cet endroit, & a copié mot à mot d'*Orose* ce qu'il a dit de la défaite des Allobroges par CN. *Domitius*, voyés le *Liv.* IV. *page* 122. *Ed. Canis.*

Je crois, M. qu'en voilà assés pour prouver que CN. *Domitius Ænobarbus* & *Q. Fabius Maximus* n'ont pas commandé dans la Gaule la même année, mais qu'ils y ont commandés successivement en qualité de Proconsuls : le premier, l'an de R. 632. Le second, l'an 633. & qu'enfin si *Eutrope*, dans le long passage, que je

viens de diſcuter, a eu en vûë le premier, il a fait un prochroniſme de cinq ans ; ou que s'il a voulu parler, comme il y a grande apparence, de C. *Sextius Calvinus* au lieu de *Anno. ab v. c.* 627. il faut lire DCXXIX. Je ſuis en tout ceci l'Epoque Capitoline pour le nombre des années.

I I.

Si les Auteurs, qui ont parlé des Victoires de *Domitius* & de *Fabius*, nous avoient déſigné, avec moins de préciſion, les lieux, où s'étoient données les batailles qu'ils gagnerent contre les Allobroges & les Auvergnats, je ne ſerois pas étonné que l'envie de donner une action illuſtre, pour cauſe de l'érection de l'Arc de Triomphe d'Orange, eût fait penſer qu'une de ces batailles s'étoit donnée auprès de cette Ville : mais *Strabon* s'exprime là-deſſus d'une maniére qui ne ſouffre point d'équivoque ; & il nous apprend que ni le combat donné par *Domitius*, ni celui par lequel *Fabius* mit fin à cette guerre, n'ont pû ſe donner près d'Orange. Ce Géogra-

phe nous dit que ce fut auprès d'une Ville qu'il appelle *Vindalum*, & dans l'endroit même où la Sorgue ſe jette dans le Rhône, que *Domitius* vainquit les Gaulois, *Geogr. Lib.* IV. τρίτος δὲ Σέλγας ὁ κατὰ Ὄυνδαλὸν πόλιν ὅπου Γναῖος Ἀινοβάρβος μεγάλη μάχη πόλλας ἐτρέψατο Κελτῶν μυριάδας. Cette Ville de *Vindalium* étoit ſituée au Confluent de la Sorgue, & du Rhône, comme Strabon le répéte quelques pages après; κατὰ συμβολὴν τοῦτε Σουλγᾶ καὶ τοῦ Ῥοδάνου. Elle étoit donc éloignée d'Orange, au moins de trois, ou quatre lieuës. L'Abréviateur de *T. Live* eſt d'accord avec *Strabon* ſur le lieu du combat; *CN. Domitius Ænobarbus Proconſul, adversùs Allobroges, ad oppidum Vindalium multùm feliciter pugnavit.* C'eſt ce qui a fait donner par *Flor. lib. III. cap.* 2. le nom de *Vindelicus amnis* à la Sorgue. Quelques-uns ont crû que cette Ville étoit *Bedarrides* dans le Comtat Venaiſſin: un de mes amis, dans quelques Remarques ſur le *Dict. Univerſel*, inſerées dans les *Mém. de Trev. Avril* 1724. *p.* 688. ſoutint que c'étoit Carpentras, mais je l'ai fait changer de ſenti-

ment. *Scaliger*, dans ses Leçons Ausoniénes, dit que c'est le Port de la Traille, en quoi il est suivi par Mr. Valois. *Not. Gall. p.* 538. Mais, quoiqu'il en soit, il est constant que cette Ville n'est pas Orange, & que dès-là on ne sçauroit rapporter à la Victoire de *Domitius* l'Arc de Triomphe de cette Ville; puisque le Monument, qu'il éleva après sa Victoire, étoit placé dans l'endroit même, où l'on avoit combattu, comme *Florus* l'assure. C'est par la même raison que cet Arc ne peut pas mieux s'attribuer à *Fabius* qu'à *Domitius*; car le combat que ce dernier livra aux Allobroges, & aux Auvergnats, fut donné dans un endroit encore plus éloigné d'Orange, que la Ville de *Vindalium*. *Strabon* dit que ce fut au Confluent de l'Isère, & du Rhône, dans l'endroit, où il joint les montagnes des Cévennes, que *Fabius*, avec un peu moins de 30000. hommes, en défit 200000. *καθ' ὃ δὲ συμπίπλεσιν, ὁ Ἴσαρ ποταμός, καὶ ὁ Ῥοδανὸς καὶ τό Κέμενον ὄρος Κοΐντος Φαβίος Μαξίμος Αἰμιλιανος ὐχ ὅλαις τρίσι μυριάσιν εἰκοσι μυριάδας Κελτῶν κατέκουεν.* Il dit la même chose un peu plus bas.

Pline eſt d'accord avec lui, *lib. VIII. cap.* 50. *Q. Fabius Maximus apud Fluvium Iſaram; prælio commiſſo adverſus Allobrogum Regem, Arvernorumque gentes ad VI. Id. Auguſti CXXX. millia perduellium cecidit.* Comme il n'y a aucun autre Auteur, qui faſſe mention de ce Roi des Allobroges, & qu'au contraire tous parlent du Roi des Auvergnats, je ſuis perſuadé qu'il s'eſt fait une tranſpoſition dans les paroles de Pline; & qu'il y faut lire. *Allogobrum gentes, Arvernorumque Regem.*

J'avouë cependant qu'Appien, *excerpt. Legat. p.* 351. a fait auſſi *Bituitus* Roi des Allobroges. L'endroit, dont il eſt queſtion, ne peut être que celui, où eſt aujourd'hui la Roche de *Glun*, & ſi on veut le rapprocher & le placer au deſſus de l'embouchure de l'Iſére, ce ſera Conſolent: ce fut en ce même endroit, ſelon *Strabon* & *Florus*, que *Fabius* éleva un Trophée: il y a de là à Orange plus de quinze lieuës; n'eſt-il donc pas évident que le combat de *Fabius*, contre les Allobroges & les Auvergnats, ne s'eſt pas donné à Orange, & qu'il n'y a pas

fait élever le Monument, dont parlent les Historiens ? Ils sont d'accord, comme vous l'avés vû, sur le lieu du combat ; mais ils ne paroissent pas convenir sur les ennemis, que les deux Proconsuls eurent à combattre. Quoique cela ne fasse rien à ce que je viens d'établir. Je crois, M. que vous me pardonnerés, si j'examine en peu de mots la différence, qui regne dans leur récit.

L'Abréviateur de *T. Live*, *Orose*, & *Paul Diacre* ne font combattre *Domitius* que contre les Allobroges ; au contraire, *Eutrope*, & *Strabon* ne parlent que des Auvergnats, aussi bien que le Fragment des Fastes dans *Grut*. CCXCVIII. 3. où on lit, CN. DOMITIVS. CN. F. CN. N. AHENOBARBVS. A. D..... PRO. COS. DE. GALLEIS. ARVERNIS. XVI. K.... & *Velleius Paterculus*, *Lib*. II. *cap*. 10. Ciceron *Orat. pro Font*. n. 12. semble supposer que *Fabius*, & *Domitius* eurent à faire l'un & l'autre aux Allobroges, & aux autres. *Excitandus est CN. Domitius, & Q. Maximus qui nationem Allogrobum, & reliquas suis iterum armis conficiat atque oppri-*

mat. Tous au contraire ſemblent convenir que *Fabius* défit les deux Nations; ſi ce n'eſt *Velleius* qui partage la gloire entre les Généraux : ſelon lui, *Domitius* a vaincu les Auvergnats, & *Fabius* les Allobroges. *Eodem tractu temporum, & Domitii ex Arvernis, & Fabii ex Allobrogibus victoria nobilis fuit.* Ammien Marcellin, ſur la fin du Livre 15. ne parle de même que des Allobroges défaits par *Fabius.* Voici, comme on doit, ce me ſemble, fixer cette varieté ; il eſt vrai que *Domitius* défit les Auvergnats : les Allobroges s'étoient joints à eux, & c'eſt pour cela que quelques-uns ſe ſont contentés de dire qu'il avoit défait les Allobroges. S'il n'eſt fait mention que des Auvergnats, dans l'Inſcription qui rapporte ſon Triomphe, & ſi les autres Auteurs ne parlent que de ceux-ci, c'eſt parce que le combat ſe donna dans un pays, où ils n'étoient les uns & les autres qu'Auxiliaires ; c'eſt, parce que la principale force de l'Armée des ennemis des Romains, conſiſtoit dans les Troupes des Auvergnats, & que leur Roi Bituitus étoit le Généraliſſime de l'Armée. Au con-

traire *Fabius Maximus* ayant combattu même dans le Pays des Allobroges & subjugué ces Peuples, triompha, & d'eux & du Roi *Bituitus*, qui étoit venu à leur secours; car il paroit que ce ne fût qu'après cette derniére action, que *Bituitus*, fut méné en Triomphe dans le même Char d'argent sur lequel il avoit combattu, selon *Florus*, ou qu'il vint de lui-même à Rome pour faire satisfaction au Senat, qui ordonna qu'il seroit tenu prisonnier à Albe, de peur que son retour dans les Gaules, n'y troublât de nouveau la paix, selon l'Abbréviateur de *T. Live*.

Tous ces témoignages font voir que *Valere Maxime*, & *Eutrope* se sont trompés, quand ils ont crû que c'étoit à *Domitius* que le Roi d'Auvergne s'étoit rendu. Personne n'ignore combien le premier de ces Historiens est amateur des faits singuliers; & c'en est un qu'on ne trouve pas ailleurs, que la façon insidieuse dont Domitius se saisit de la personne de *Bituitus*. Ce Conte est suffisamment refuté par tant d'Auteurs, qui attestent que Fabius a fait la guerre contre

ce Prince. Une chose me paroît singuliére, c'est que les Romains traiterent les Auvergnats avec beaucoup plus de douceur que les Allobroges, quoiqu'ils fussent tout au moins aussi coupables qu'eux. Cesar, *Comm. B. G. lib. I. n.* 45. dit que *Fabius Maximus* ayant vaincu les Auvergnats, & ceux du Pays de Roüergue, le Peuple Romain leur pardonna, ne réduisit pas leur Pays en Province, & ne leur imposa aucun Tribut. *Bello superatos esse Arvernos & Rutenos à Q. Fabio Maximo, quibus Populus Romanus ignovisset, neque in Provinciam redegisset, neque stipendium imposuisset.* Au contraire, les Allobroges furent reçus à discrétion. *In deditionem accepti. Ep. Liv.* 61. & ils furent soumis au Proconsul, qui étoit envoyé de Rome toutes les années pour gouverner la partie des Gaules qui leur obéïssoit : c'est ce qui fait dire à l'Auvergnat *Critognatus*, qui cherchoit à animer ses Compatriotes contre les Romains, en leur mettant devant les yeux l'opression de leurs voisins. *Respicite finitimam Galliam quæ in Provinciam redacta, jure & legibus commutatis, se-*

curibus ſubjecta, perpetuâ premitur ſervitute. Cæſ. Comm. B. G. lib. VII. n. 77. C'eſt pour cela que ceux, qui étoient entrés dans la conjuration de Catilina, crûrent pouvoir attirer les députés des Allobroges, dans leur Parti, en les voyant à Rome ſe plaindre hautement de l'avarice des Magiſtrats Romains qui les gouvernoient. *Salluſt. in Calilin.* p. 35. *Ed. Gryph.* 1547.

III.

Je crois ne pouvoir pas mieux définir la forme des Arcs de Triomphe qu'en me ſervant des termes de G. Fabricius rapportés par *Roſin Ant. Rom. Liv. X. C.* 29. *Arcuum forma primùm erat ſemicircularis; unde & nomen fornicis accepit; fornix enim Fabianus à Cicerone dicitur, qui à victore arcus Fabianus nominatur; poſteà quadrata, ita ut in medio ampla eſſet porta fornicata, & ex ejus utroque latere, aliæ portæ minores additæ.* Tous les Arcs de Triomphe que l'on a connu juſqu'ici ne ſont pas faits autrement. Comparons à préſent cette définition avec la deſcri-

ption que fait *Florus*, *lib. III. C.* 2. des Monumens élevés par *Domitius* & *Fabius*, & il sera aisé de voir qu'elle ne contient rien qui puisse nous donner l'idée d'un Arc de Triomphe : *Utriusque victoriæ quod quantumque gaudium fuerit vel hinc existimari potest quod & Domitius Ænobarbus & Fabius Maximus, ipsis quibus dimicaverant locis, saxeas erexere turres, & desuper exornata armis hostibus Trophea fixere.* Ces paroles ne laissent pas d'autre idée que celle de deux Trophées placés sur deux Tours, qu'on avoit élevées, parce que le terrain, où l'on avoit combattu, étoit uni & plein, & qu'il étoit d'usage que l'on plaçât les Trophées sur des lieux éminents, comme le remarque servius sur le 6^e^. Vers du *Liv. XI.* de *l'Æneide*. *Trophea non figebantur nisi in eminentioribus locis.* Salluste dit de Pompée : *Devictis Hispanis Trophea in Pyreneis jugis constituit.* Strabon. *l. c.* parlant de la Victoire de *Fabius*, se contente aussi de dire qu'il éleva un Trophée de pierre blanche : *Et ibidem Constituit Tropheum ex albo lapide.* καὶ ἔστησε τρόπαιον ἀυτόθι λευκοῦ λίθου. Ciceron semble fai-

re allusion à ces Monumens, quand il dit (*Orat. pro Font.* n. 1.) en parlant des Peuples qui composoient la Gaule Narbonoise : *Modò bello Domiti, modò Triumphis ac Monumentis notati, modò ab Senatu agris urbibusque mulctati sunt.* Il est aisé de juger que ces Auteurs ne se seroient pas exprimé de la sorte, s'ils avoient voulu parler d'un Arc de Triomphe, aussi considerable que celui d'Orange; car *Spon*, qui l'avoit vû, & qui en a donné un dessein très-imparfait, assûre, à la p. 5. de son Voyage, *Ed. de* 1724. qu'il n'y a point à Rome d'Arc de Triomphe de cette grandeur, ni même si superbe. Or, j'ai peine à croire que dans un tems où la modération n'étoit pas entiérement bannie de la Rep. Romaine, on eût souffert que *Fabius*, après avoir fait élever un Arc de Triomphe si magnifique en Province, en eût fait faire un second à Rome, comme il fit pendant sa Censure, à ce que nous apprend *Ascon. Ped. in Proem. action. in Verr.* Je ne puis croire aussi que dès ce tems-là les Romains ayent fait des Ouvrages, qui l'ayent emporté pour la grandeur & la magnificen-

ce ſur ceux, qui ont été faits pour les Empereurs, depuis Auguſte juſqu'à Theodoſe.

Concluons de tout cela, qu'à nous en tenir à ce que les Anciens nous ont appris des Tours élevées par *Domitius* & *Fabius*, il eſt plus naturel de les comparer à celle qu'on voit à Saint *Remy* en Provence, dont il y a un deſſein imparfait à la tête des *Recherches curieuſes d'Antiquité* de Spon, & à celles qui ſubſiſtent encore aujourd'hui à Aix dans l'enceinte du Palais. Ces Tours pouvoient ſervir de baſe aux Trophées que les Généraux élevoient. C'étoit ſur ces baſes que l'on mettoit les Inſcriptions, qui contenoient le nom, & les actions de ceux qui les avoient élevés. V. *Cicer. in Piſon. n.* 38. J'ajoûte pour derniére Réflexion, que les Généraux pouvoient bien d'abord, après une Bataille, élever des Trophées, qui étoient des marques de leur Victoire, mais qu'il n'en étoit pas de même des Arcs de Triomphe, qu'il ne leur devoit être permis d'élever, qu'après que le Senat leur auroit décerné l'honneur du Triomphe.

Dire que cet Arc n'eſt pas de Marius, (comme en effet je ne crois pas qu'il ſoit de lui) & en conclure qu'il eſt donc de *Domitius*, & de *Fabius* : c'eſt tirer une conſéquence qui n'eſt pas juſte. Si dans tout le cours du Rhone, on ne voit aucun veſtige des Tours dont parle *Florus*, ce n'eſt pas une raiſon pour conclure, que ce Monument ne peut être que celui d'Orange. Combien y en a-t-il eu d'autres plus conſidérables, qui n'ont pas ſubſiſté juſqu'à nous ? Que ſont devenus ces deux Temples, que *Strabon* dit que *Fabius* fit bâtir, après la Victoire, à *Hercule*, & à *Mars* ? Pourquoi n'en voit-on point de veſtige ? On a beau prendre pour *Hercule* & *Mars* deux des Figures, qui paroiſſent ſur l'une des faces de cet Arc, cela ne ſuffit pas pour remplir toute la ſignification des paroles de ce Géographe, qui dit expreſſément que *Fabius* fit élever deux Temples, *νεὼς δύο τόν μεν Ἀρέως τόν δ᾽Ἡρακλεὺς*. Ce qui trompe le commun des gens, c'eſt qu'ils s'imaginent qu'un Arc de Triomphe porte avec ſoi, l'idée d'une bataille donnée dans l'endroit, où il

eſt élevé ; mais je voudrois leur demander quelles batailles ſe ſont données à Reims, à Beſançon, à Carpentras, & à Cavaillon, où l'on voit encore aujourd'hui des Arcs de Triomphe? On en a élevé en pluſieurs endroits en l'honneur des Empereurs, uniquement parce qu'ils avoient fait réparer les Chemins publics ; comme Bergier l'a prouvé dans ſon *Hiſt. des G. Chem. de l'Emp. liv.* 1. *c.* 25. Les Villes, ſoit Colonies, ſoit Municipes, ſoit Alliées, en ont élevé pour les Princes, qu'elles regardoient comme leurs Bienfacteurs, ou leurs Protecteurs : de cette eſpéce ſont celui de Reims, & celui que *M. Julius Cottius*, & les Villes qui lui obéïſſoient, élevérent à Suze pour Auguſte, dont Mr. Maffei vient de nous donner un deſſein exact à la fin de l'Epitre Dédicatoire de ſon *Hiſtoire Diplomat.* Il y en avoit d'autres qui n'étoient pas, à proprement parler, des Arcs de Triomphe, mais qui ont juſqu'ici été pris pour tels, parce qu'ils en ont la forme. Ils ſervoient, pour ainſi dire, de couronnement à des ouvrages publics, tels que les Ponts, les Chauſſées, &c.

Tel est celui que l'on voit sur le Pont de la Charante à Xaintes, dont on a donné un dessein dans le Tome II. des Mémoires de l'Académie des Belles Lettres. Enfin, il y avoit des Arcs qui servoient de portes à quelques Villes, qui étoient élevés par des particuliers, ou des Magistrats municipaux, à qui il étoit permis d'y mettre leur nom. Tel est celui de *Pola* qu'on voit dans le Voyage de Spon, liv. 2. p. m. 49. & d'autres qui ont été faits pour honorer la mémoire de quelque Mort un peu distingué, comme celui de *Zara*, rapporté au même endroit, p. m. 51.

Il y auroit bien des choses à dire sur toutes ces différentes espéces d'Arcs, & un Curieux trouveroit encore à glaner après tous les Grands-Hommes qui ont traité cette matiére; & entre autres mon Sçavant Compatriotte Mr. Suarez Evêque de Vaison dans son *Arcus Severi illustratus Imp.* à Rome en 1676. mais cela demanderoit un homme qui eût plus d'érudition, & une plus grande connoissance de l'Architecture ancienne, que je n'en ai, Je suis, &c. Ce 8. Avril 1729.

ARTICLE LXIX.

CONFERENCE DE LA FAble avec l'Hiſtoire ſainte, où l'on voit que les grandes Fables, le Culte & les Myſtéres du Paganiſme ne ſont que des copies altérées des Hiſtoires, des Uſages, & des Traditions des Hébreux, par M. de Lavaur, deux volumes in douze : le premier, contenant, avec le Diſcours préliminaire, plus de 400 *pages : le ſecond, en contient* 362. *A Paris, chez Bordelet & d'autres Libraires.* 1730.

LE deſſein que l'Auteur a crû exprimer ſuffiſamment par ce Titre, eſt de montrer le rapport que la Fable à avec l'Hiſtoire ſainte, comme une mauvaiſe copie avec un beau tableau. M. de *Lavaur* qui en eſt l'Auteur, eſt connu des gens de Lettres; & l'Ouvrage ne ſçauroit manquer de lui en aſſurer l'eſtime. Mais avant que d'en donner l'Extrait, pour mettre les Lecteurs en état de juger de l'importance & de la nature de l'Ouvrage, il eſt néceſſaire de prendre les choſes de

plus haut; & l'Auteur nous le pardonnera, puiſque nous ne le faiſons que pour donner plus de jour à une matiére aſſés peu connuë.

Il n'y a point de Peuple qui n'eût pû aiſément, dans les premiers ſiécles de ſon établiſſement, marquer exactement ſon origine, & laiſſer à la poſtérité des Monumens certains de ſon Hiſtoire, de ſa Religion & de ſes mœurs. Il eſt même aſſés étonnant qu'on ne l'ait pas fait. A la vérité, les Peuples n'auroient pas tous également lieu d'être ſatisfaits, que ces connoïſſances fuſſent ſi publiques & ſi avérées. Il en eſt comme des familles particuliéres: car ſi quelques-uns ont eû une origine illuſtre, il y en a qui en ont eû une infame. Pluſieurs intéreſſés à étouffer la honteuſe époque de leur origine, ont mieux trouvé leur compte à ſe dire deſcendus de Jupiter; & cet interêt a peut-être contribué à répandre ſur l'Hiſtoire ancienne ces épaiſſes ténébres que toutes les recherches des Sçavans, depuis les Grecs juſqu'à nous, n'ont point encore pû percer & ne perceront jamais. Mais il faut avouer avec *Platon*, (Dialogue

de Critias) que la grossiéreté des peuples dans ces siécles de barbarie, & le soin de pourvoir à leur subsistance, soin si pénible avant l'invention & la perfection des Arts, ont été la principale cause de l'ignorance où ils ont laissé leur postérité. Pour surcroît de malheur, lorsque les Arts & le Commerce eurent abondamment pourvû à tous les besoins de la vie, & que les Sciences commencerent à devenir une occupation des hommes, il n'étoit plus tems de connoître la vérité. La chaîne des événemens successifs, qui remontoient jusqu'aux prémiéres origines, étoit rompuë : les traces étoient pour la plûpart ou entiérement effacées, ou si défigurées, par des Traditions fabuleuses, qu'il n'étoit plus possible de démêler le vrai du faux.

Dans cette confusion d'idées, le parti le plus sage eût été, sans contredit, de recueillir du moins avec soin comme dans un naufrage, les prétieux débris de la vraye Tradition, pour les transmettre à la postérité. Mais, c'est trop demander à des hommes. La vanité & la jalousie des

Nations entre elles, l'amour du merveilleux, le libertinage des mœurs & la ſuperſtition avoient inondé toute la terre d'un déluge de Fables groſſiéres & de Traditions monſtrueuſes. Chaque Peuple ignorant ſon origine s'en fit une convenable à ſes idées & à ſes mœurs : on reçut, pour des vérités, toutes les imaginations des Poëtes : ce qui n'étoit d'abord qu'un jeu d'eſprit ou un conte agréable, devint un myſtére de Religion. Chaque Peuple adopta les fauſſes Traditions des Nations voiſines, & ſe les appropria par les additions & les changemens qu'il y fit. Le même fond d'Hiſtoire varié & corrompu, produiſoit ainſi, dans les differens Pays, une infinité de Fables différentes. Non ſeulement les Dieux furent multipliés, mais de chacun d'eux on en fit pluſieurs. Combien ne compte-t-on point de Jupiters & d'Hercules ? Et de-là enfin, cette multitude de fictions impies, ridicules & licentieuſes que pour comble d'infamie on conſacra par un culte religieux.

On peut juger, par ce qu'on vient de dire, combien il eſt difficile de ſe

faire jour dans une ſi grande confuſion : mais les obſtacles ne ſervent qu'à animer le courage des Sçavans. Les Grecs ont les prémiers tenté l'entrepriſe, & après eux quelques Latins ont auſſi effleuré la matiére ; mais ſans aucun ſuccès conſiderable. Car on trouve bien dans leurs Ouvrages toutes les erreurs & toutes les Fables dont les Anciens étoient imbus ; on y trouve encore quelques explications morales & quelques conjectures ſur l'origine de quelques Fables ; mais ils ne nous apprennent point ſur quels modéles, les hommes avoient fabriqué ces faux Dieux, ni ſur quel fond de vérité ils avoient conſtruit leur ſyſtême d'Hiſtoire & de Religion. Depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme pluſieurs Sçavans ont crû avoir enfin dévelopé le myſtére, à la faveur des connoiſſances certaines qu'ils tiroient de l'Ecriture Sainte. Tels ſont S. *Juſtin*, *Origene*, *Tertullien*, *Minutius Felix*, *Clement* d'Alexandrie, Saint *Athanaſe*, St. *Cyrille*, St. *Auguſtin*, *Theodoret*, *Arnobe*, *Lactance*, *Euſebe*, *Philon* Juif. Après ces Anciens Auteurs, les derniers ſiécles nous en

fourniſſent encore pluſieurs autres, *Steuchus* Evêque de Kiſame, *Grotius*, *Caſaubon*, *Vives*, *Bochart*, *Voſſius*, le P. *Thomaſſin* de l'Oratoire & Mr. *Huet*, auſquels il faut joindre le P. *Laſitau* Jéſuite, qui depuis peu d'années a donné beaucoup de jour à cette matiére dans ſon *Parallele des mœurs, des Sauvages Américains avec celles des Peuples les plus anciens.* Tous ces Sçavans ſont donc unanimement perſuadés que toutes les Fables des Payens, depuis les Chaldéens & les Egyptiens juſqu'aux derniers ſiécles du Paganiſme, ſont fondées ſur de véritables Hiſtoires, & que le menſonge a ainſi pris ſa ſource dans la vérité. Mais, quelle eſt cette vérité? C'eſt, diſent-ils, l'Ecriture Sainte & l'Hiſtoire de l'Ancien Teſtament.

En effet, nous voyons que de tous les Peuples de la Terre, le Peuple Hebreu, Peuple choiſi de Dieu, eſt le ſeul qui, par une providence ſpéciale & bien marquée, a conſervé, ſans altération depuis ſon origine, le dépôt de la vérité. Et ſans cette Tradition, que ſçaurions-nous aujourd'hui de la création du monde, de la multiplica-

tion des hommes, du Déluge & du partage de la Terre entre les enfans de Noé? N'eſt-ce pas un miracle ſenſible que ce précieux dépôt ſoit parvenu juſqu'à nous dans toute ſa pureté, à travers l'eſpace immenſe des tems & les tenebres épaiſſes, où toute la terre étoit plongée? Or, pluſieurs raiſons perſuadent que cette ſource de vérité, differemment communiquée, a, pour ainſi dire, ſervi à toutes les Nations comme de fonds pour compoſer toutes leurs Fables & tous les Myſtéres de leur Religion. Car, il eſt évident que les prémiers Deſcendants de Noé ne pouvoient pas ignorer le vrai Dieu, ni l'Hiſtoire du monde juſqu'au Déluge. Il eſt même vrai-ſemblable que lorſque leur poſtérité commença à l'oublier, elle ne l'oublia pas entiérement, & qu'elle en conſerva encore avec reſpect, du moins les principaux traits. Ceux donc d'entre eux qui commencerent les prémiers à altérer cette Hiſtoire, ſur quel autre fond purent-ils compoſer leurs Fables, ſi ce n'eſt ſur ce fond de vérités, qui étoient connuës & reçuës de tout le monde? Comment auroient-ils oſé

proposer à une Nation une Religion toute nouvelle, & une Histoire de son Origine & de ses Ancêtres, toute différente de celle dont elle conservoit encore les vestiges ? Cela n'est pas dans le caractére de l'esprit humain, sur tout par rapport à ces siécles de simplicité, où les Poëtes n'avoient pas encore gâté l'esprit des peuples par la hardiesse & les charmes de la fiction. Il est donc assés vrai-semblable que la vérité servit de base aux prémiéres Fables ; & voilà l'état où demeurerent les Peuples jusqu'à Moyse. La Fable encore simple, étoit bornée à un petit nombre d'événemens & de Héros fabuleux. On n'adoroit que cinq ou six Dieux, & peut-être même n'étoit-ce que le même Dieu sous différents noms.

Mais ce prémier pas une fois fait, le reste ne couta plus rien ; c'est-à-dire, que lorsque les Peuples eûrent une fois franchi les barriéres de la vraye Tradition par l'altération de leur Histoire & des idées qu'ils avoient de Dieu, ils se livrerent dans la suite des tems aux plus ridicules excès. Mais, comment cela ? Fût-ce encore la véri-

té qui servit de fondement à leurs nouvelles erreurs ? Cela est assés vraisemblable. Moyse fit en Egypte des Prodiges dont la renommée remplit toute la terre. Les Israëlites, après leur sortie d'Egypte, firent des Conquêtes si rapides & si merveilleuses, accompagnées de prodiges si éclatans, que tout l'Orient en fut consterné. Les Peuples fuyant devant une Nation si redoutable, porterent de toutes parts la terreur de ses armes & l'histoire de ses exploits, mais si alterée par l'ignorance ou par l'envie, que ce qui étoit une véritable Histoire se trouvoit travesti en pure Fable, par le changement des noms & des circonstances; les choses continuerent sur ce pied-là jusqu'à la venuë des Poëtes, *Homére*, *Hésiode*, & leurs Successeurs, & des faux Prêtres chés les autres Nations. On peut croire qu'ils eurent quelque connoissance des Livres Saints; mais, quoiqu'il en soit, les uns, par d'ingénieuses fictions, les autres, par des superstitions intéressées effacérent le peu de vestiges qui restoient de la vérité, & par la multitude de nouvelles Fables qu'ils

composerent sur les prémiers modéles, acheverent de défigurer le tableau & de confondre l'Histoire de toute l'Antiquité Payenne.

La difficulté qu'il y a aujourd'hui à débroüiller ce mélange confus de vrai & de faux, à rapprocher les avantures fabuleuses des événemens véritables, sur lesquels elles ont été composées, à reconnoître les vrais personnages sous des noms supposés ou défigurés; en un mot, à trouver la vérité dans le mensonge, & l'Histoire Sainte dans la Fable; tout cela n'a pas peu embarrassé les Sçavans. On vient d'en citer plusieurs qui y ont employé baucoup de recherches & de veilles laborieuses. Les uns ont fait une découverte & les autres une autre; mais aucun ne paroît, à M. *Lavaur*, avoir fait, sur cette matiére, un Ouvrage assés complet; & c'est ce qui l'a déterminé à entreprendre celui dont nous allons rendre compte, & dans lequel, outre les découvertes déjà faites, il donne plusieurs conjectures nouvelles dont il est l'Auteur.

» On voit, dit-il, de quelle impor-
» tance il est de connoître comme

» Dieu veut que nous l'honorions par
» les ſoins qu'il a pris de ménager &
» de conſerver les preuves de la vérité
» & de la divinité de ſes inſtructions
» ſur ce ſujet. En faiſant voir les Fa-
» bles & les Religions des Gentils, fa-
» briquées comme d'après les narra-
» tions de l'Ecriture Sainte, on éta-
» blit le droit d'aîneſſe & l'autorité de
» la vérité ſur le menſonge; des ſain-
» tes Ecritures, ſur les inventions des
» hommes; de la vraye Religion &
» de la vraye Divinité par deſſus les
» fauſſes qui n'en ſont qu'une imita-
» tion corrompuë. On reconnoît la
» vérité dans ce qui paroît avoir été
» le prémier, comme l'établiſſent
» *Tertullien* & les autres Sçavans ve-
» nus après lui. L'unité, ſur ce ſujet,
» marque encore la Divinité de la
» ſource; parce que ſi ce qui nous pa-
» roît prémier étoit de l'invention des
» hommes, ceux qui les ont ſuivis au-
» roient pû, comme ces prémiers, in-
» venter des choſes toutes diverſes. Ils
» n'auroient pas été réduits à recou-
» rir à ce fond unique de toute vérité,
» & à ne pouvoir, dans leurs inven-
» tions, travailler qu'à l'orner, le co-

» pier, & le défigurer. Ce fond a toû-
» jours été leur prémiére matiére &
» leur modéle.... On apprend ainsi,
» ajoûte l'Auteur, à prouver la vraye
» Religion par ce qui se trouve dans
» les fausses, en remontant à la sour-
» ce & faisant voir qu'elles n'en sont
» que des copies défigurées ».

Mais une autre utilité que l'Auteur trouve dans ces recherches, c'est, dit-il, de *sanctifier* nos lectures ordinaires qui sont la Fable ou des Ouvrages qui la supposent, & d'apprendre à lire ces sortes de Livres *sans danger & même avec édification, puisqu'on peut s'y remplir des vérités de la Religion ou de la Morale* par le rapport qu'on y découvre avec ces vérités, &c.

A la fin du Discours préliminaire, l'Auteur, avant que d'entrer en matiére, traite deux Points importans qui sont les Oracles & les Sybilles. Etant aussi versé qu'il est dans la connoissance des Monumens les plus certains de l'Antiquité, il n'hésite point à prendre son parti; c'est-à-dire, à se déclarer contre les Auteurs Modernes qui, sans avoir assés approfondi la matiére, ont osé traiter tous les Ora-

 cles

cles des Payens, de supercherie, & de charlatanerie. En effet, la fausseté de quelques faits particuliers n'a jamais dû préjudicier à la vérité des autres; & si, par exemple, on vouloit contester la vérité de tous les Miracles, parce qu'on en a depuis peu débité dans Paris un grand nombre de faux, dont quelques esprits crédules ont été la dupe, ce seroit fort mal raisonner. « Si quelque fait historique, » dit M. de *Lavaur*, mérite de la foi, » c'est un fait aussi éclatant que celui » des *Oracles* : fait connu de tout le » monde, attesté dans tous les âges, » & chés toutes les Nations, par des » Auteurs de toutes les Professions les » plus éclairés, les plus judicieux, les » moins suspects. Les Philosophes, » les Princes, les Républiques, les » Sénats, les plus sages des hommes, » les plus intéressés à n'y être pas » trompés, qui ont consulté ces Ora- » cles & s'y sont soumis dans leurs af- » faires & leurs entreprises les plus im- » portantes; donnent à cette vérité un » caractére d'évidence ». Il en rapporte plusieurs preuves en détail, & il abrége ce que le P. *Baltus* Jésuite en

a écrit plus au long pour réfuter l'opinion contraire d'un Miniſtre de Hollande, dont M. de *Fontenelle* avoit traduit & abrégé l'Ouvrage. Les Autorités qui prouvent qu'il y a eu des Sybilles ; (ou du moins une) c'eſt-à dire, des Filles vrayement inſpirées qui ont fait beaucoup de Prédictions, ne ſont ni moins univerſelles, ni moins reſpectables, ſelon l'Auteur. Il cite ſur cela pluſieurs faits, & des témoignages inconteſtables d'Auteurs Eccléſiaſtiques & Profanes. Mais il eſt tems d'entrer en matiére avec l'Auteur. Comme l'Ouvrage n'a point dû avoir d'autre ſuite que celle des faits que la Fable a empruntés ou copiés de l'Hiſtoire Sainte, nous allons ſuivre l'Auteur dans la comparaiſon de ces faits, autant que les bornes d'un Extrait nous le peuvent permettre.

Il commence par une Diſſertarion ſur le mot Grec εἶ (*tu es*) qui étoit gravé ſur la porte du Temple de Delphes. Plutarque en a fait un Traité exprès, & M. de *Lavaur* rapporte comment ce judicieux Philoſophe, après avoir rejetté pluſieurs fauſſes explications qu'on donnoit de ce mot myſtérieux,

en rencontre enfin le véritable ſens, tiré du Livre de Moïſe, où Dieu ſe nomme lui-même, *celui qui ſuis :* preuve certaine que les Anciens puiſoient leurs plûs belles connoiſſances dans les Livres Saints.

Saturne & Janus.

Saturne & Janus, qu'on confond ſouvent, ſont des copies principalement de *Noé*, mais en partie auſſi d'*Adam* & de Noé confondus enſemble, parce que la Fable ne diſtingue pas la création du monde d'avec ſon renouvellement, lorſqu'il ſembla ſortir une ſeconde fois du Chaos après le Déluge ſous Noé. Le rapport de *Janus* avec *Noé*, eſt le plus ſenſible. *Ovide* fait reſſortir l'Univers de ſes mains après le Déluge, comme il ſembla ſortir de l'Arche avec Noé. *Janus* avoit fermé le prémier monde & vû renaître le nouveau, & c'eſt pour cela qu'on le peignoit avec deux viſages; tout cela convient à Noé, & c'eſt auſſi l'origine des noms de *Cluſius* & *Patulcus* qu'on donnoit à *Janus*, & de la clef qu'on lui mettoit en main pour

présider aux entrées & aux sorties. L'Age d'Or, que les Poëtes placent les uns sous *Saturne* & les autres sous *Janus*, peut-il être autre chose que l'image du Paradis Terrestre, ou du prémier siécle après le Déluge ? La Génése ne parle-t-elle pas de *Géants* audacieux & impies avant le Déluge ? Et la Tour de Babel, après le Déluge, n'est-elle pas vraisemblablement l'Original de la Fable des Geants ? L'Auteur ajoûte beaucoup de particularités & de traits d'érudition que nous ne pouvons pas rapporter.

Jupiter, Neptune & Pluton.

Sur le partage que *Noé* fit de toute la terre entre ses trois enfans, les Poëtes partagerent l'Empire de l'Univers entre les trois enfans de Saturne. Ceux qui en ont examiné les rapports, ont trouvé que de *Cham*, ils avoient fait leur *Jupiter*; de *Japhet*, *Neptune*; & de *Sem*, *Pluton*, Dieu des Enfers. C'est ce qui se justifie par plusieurs remarques. *Cham* eut dans son partage, non seulement l'Egypte, appellée, pour cette raison, *la*

Terre de Cham ou *Ham*, & par Plutarque, *Chemia*; mais encore toute l'Afrique, qui pour cela fut nommée *la Terre de Hamon.* Voilà l'origine de Jupiter *Hammon*, dont un Temple étoit dans la Lybie, & un autre dans l'Ethiopie; & Plutarque assûre que le nom propre de Jupiter étoit *Amoun* ou *Hammon.* La Ville de Jupiter en Egypte, appellée par les Grecs *Diospolis*, étoit appellée en Hebreu *la Ville* d'Hamon. Ζεὺς, le nom Grec de Jupiter & *Cham*, sont les mêmes pour la signification; car l'un veut dire *chaleur* (de Ζέω) & l'autre en Hébreu, signifie la même chose. Jupiter étoit reputé le Pere des Dieux, ainsi que *Nembroth* ou *Belus*, descendant de Cham, fut le prémier homme adoré comme un Dieu. Son Bouclier, de peau de Chévre, appellé *Egide*, & son nom d'*Aigiochos*, étoient pris d'un habillement des Habitans de la Lybie, où *Cham* régna. Sous Jupiter, l'Age de Fer succéda à l'Age d'Or qui étoit sous Saturne; c'est, parce que les guerres & les violences commencerent par les enfans de *Cham.*

Les Isles, les Peninsules, les Côtes

des Mers & les lieux Maritimes ſur les côtes de l'Aſie , la Grece , l'Archipel & l'Europe furent le partage de Japhet ; & l'Ecriture dit en effet , que les enfans de *Japhet* partagerent entre eux les Iſles de ſa domination. Voilà le Neptune des Anciens. C'eſt la même ſignification de noms , Japhet en Hébreu ſignifiant *étendu , dilaté*, & le nom Grec de *Neptune* Ποσειδῶν ſignifiant la même choſe en langage Syriaque , d'où les Grecs l'ont pris. Pour ce qui eſt du nom de *Neptune* , il vient de l'Egyptien *Nephtyn* , qui , ſelon *Plutarque* , ſignifie les Promontoires & les Côtes des Mers. La Fable même n'a pourtant pas laiſſé de conſerver le vrai nom de *Japhet* fort peu déguiſé ſous le nom de *Japet*.

Les rapports de *Sem* avec *Pluton*, Dieu des Enfers , ne ſont pas tout-à-fait ſi ſenſibles ; mais , ſi les deux prémiéres conjectures ſont vrayes , il faut bien que la troiſiéme le ſoit auſſi, & après tout , on n'exige pas des démonſtrations pour tous les points d'un Syſtême.

Mercure & Vulcain.

Chanaan, dont le nom en Hébreu ſignifie *Marchand*, fut condamné à être le ſerviteur de ſes freres ; les Chananéens furent les prémiers qui entreprirent de grands voyages pour leur commerce : ce furent les Phéniciens ou Chananéens qui apprirent les Lettres aux Grecs. De-là eſt venu *Mercure*, Dieu du Commerce, préſidant aux Chemins & aux Voyages, & le Dieu de l'Eloquence. Ajoutons Dieu des Voleurs, parce que c'étoit le vice des Marchands Phéniciens.

Tubalcain, inventeur de l'Art de fondre & de forger le fer & les métaux, a un nom ſi reſſemblant à celui de *Vulcain*, Dieu des Forgerons, qu'il eſt aiſé de reconnoître l'un dans l'autre. Pour ce qui eſt du nom Grec *Hephaiſtos*, il eſt pris de *Sella*, mere de *Tubalcain*; car celui-ci a en Hébreu la même ſignification que le nom Grec ; c'eſt-à-dire, le feu, l'action du feu avec le bruit des marteaux. Mais une remarque ſinguliére, c'eſt que les Anciens ont fait *Vulcain* boi-

teux, parce que *Sela*, mot Hébreu, qui ressemble si fort à celui de *Sella*, mere de *Tubalcain*, signifie l'*action de boiter*, « & comme le mot *Tubalcain* » signifie une *jalousie qui pousse à cher-* » *cher sa honte* », c'est ce qui a fondé la Fable de la surprise de Mars avec Venus, par des filets que *Vulcain* avoit forgés.

Minerve.

Minerve, est une Déesse si parfaite dans la Fable, & d'un caractére si different de tous les autres Dieux; qu'il faut aussi lui chercher une origine plus relevée; & à dire le vrai, on ne peut pas lui en donner une plus sublime, & plus divine que celle que l'Auteur lui donne; car il prétend que l'idée de cette Déesse fabuleuse a été formée sur les idées confuses que les Anciens avoient du Verbe Divin. L'Auteur déploye à ce sujet beaucoup d'érudition pour soutenir & fortifier une conjecture si hardie. Minerve, née de la tête de Jupiter, lui semble représenter, quoique bien imparfaitement, la sagesse & l'intelligence Di-

vine. *Ego ex ore Altissimi prodivi primogenita antè omnem creaturam.* Eccles. 24. 5. Platon, dans son Dialogue de la justesse des noms, dit que les Anciens qui avoient porté le plus haut leur intelligence, avoient appellé Minerve *Athéne*; c'est-à-dire, *l'esprit & la pensée de Dieu même, l'intelligence Divine.* Il dit ailleurs que cette intelligence n'est autre que la vérité, qu'elle en est l'expression la plus parfaite & la plus vraye. Phornutus, dans son Traité de la Nature des Dieux, dit de même, que Minerve est l'esprit & l'intelligence de Jupiter, & la même que la propre sagesse & la prudence de ce Dieu. Platon, dans le Dialogue de l'Ame, dit, que c'est cette intelligence qui a produit & orné tout l'Univers, ce qui est conforme à un des noms qu'on donnoit à *Minerve*, la *Maitresse qui conduit tout l'Univers.* Selon le témoignage de *Pausanias*, on voyoit à *Patras* une Statuë de Jupiter assis sur son Trône avec Minerve à ses côtés, & la Statuë de cette Déesse, avoit ailleurs un nom qui signifioit, *assise auprès de Jupiter.* C'est, sans doute, sur le même fon-

dement qu'elle est appellée, " Fille
» unique du Dieu Souverain : la
» Déesse de la Victoire, la Déesse des
» Armes, la Conductrice des Ar-
» mées, Minerve la Providence, &c ».
En Egypte, au Frontispice des Temples de *Minerve* on lisoit cette Inscription : *Je suis ce qui est, ce qui sera, & ce qui a été. Personne n'a pû lever & pénétrer le voile qui me cache, & si l'on veut sçavoir mes Ouvrages, c'est moi qui ai fait le Soleil.* Mais, comme nous ne pouvons pas suivre l'Auteur dans un si grand détail, nous sommes obligés d'omettre beaucoup d'autres Remarques.

Bacchus.

Le nom de *Nil* qu'on donne à *Bacchus* dans *Diodore* : celui de *Myses*, qu'Orphée lui donne dans ses Hymnes & qui veut dire *sauvé des Eaux*, l'éducation qu'on lui fait donner par des Nymphes, la qualité qu'on lui attribuë de grand Législateur, dont les Loix étoient écrites sur deux Tables, les Cornes avec lesquelles on le peignoit, la Verge ou Thyrse.., en-

tortillée de Serpens, la beauté du visage qu'on lui donnoit, tout cela convient fort à *Moyse*. Bacchus par ordre de Jupiter, défit les Rois d'Arabie & des Indes, & extermina leurs Peuples, n'étant armé que de ſon Thyrſe, ni accompagné que d'une ſuite de gens ſans armes. Il paſſa la Mer rouge pour ſe dérober à la pourſuite de Lycurgue. Lorſqu'il fuyoit devant les Egyptiens, il traverſa ſans péril, par la vertu de ſon Thyrſe, les Fleuves d'Oronte & d'Hydaſpe, où les Indiens ſe noyerent. Lui & les femmes qui le ſuivoient faiſoient ſortir l'eau des Rochers en les frappant avec leurs Thyrſes. Voilà encore des traits bien marqués de l'Hiſtoire de Moïſe, ſans parler de pluſieurs autres que nous omettons. En un mot, il eſt très-vrai-ſemblable, ſelon la remarque de *Voſſius* que la plus grande partie de la Fable de *Bacchus* a été copiée ſur *Moïſe*; quoiqu'il y ait pluſieurs autres traits qui ne conviennent qu'à d'autres, comme celui d'avoir planté la Vigne après le Déluge: car ce trait ne peut appartenir qu'à Noé. M. de *Lavaur* continuant toûjours ſon Paral-

léle explique, ſuivant la même hypothéſe, l'origine du Chien que la Fable met toûjours à la ſuite de Bacchus ; celle de Siléne, & des noms qu'on donne à Bacchus, de *Liberateur* & de *Sauveur*, & de pluſieurs autres particularités mythologiques.

Les Héros & demi-Dieux.

Aprés avoir recherché ce qui peut avoir donné lieu à la Fable ridicule du commerce des Dieux avec les femmes mortelles, d'où ſoient ſortis les Héros & les demi-Dieux, tous les Auteurs conviennent aſſés que cette imagination n'a point eu d'autre fondement que le Paſſage de la Genéſe, où il eſt dit, que les Enfans de Dieu épris de la beauté des Filles des Hommes, choiſirent les plus belles pour en faire leurs Femmes, & que de ces Mariages ſortirent des Géants qui ſe rendirent célébres par leur force & leur puiſſance. Mr. de *Lavaur* rapporte ſur cela les divers ſentimens des SS. PP. & des autres Auteurs.

Jason & les Argonautes.

L'expédition de *Jason*, & des Argonautes est placée par *Diodore* de Sicile, ou le P. *Petau*, vers l'an 1200. avant la naissance de J. C. c'est le tems ou Gédéon gouvernoit les Israëlites. " Ce que le tems, l'ignorance, & » la diversité de Nations & des Génies ont mis de changemens, de » transpositions, & de confusion » dans cette copie de l'Histoire Sainte » du Peuple de Dieu, y a cependant » laissé une assés grande conformité » des traits les plus considérables; &, » jusques dans les noms mêmes, un » fond de ressemblance qui fait re» connoître l'Original Divin dans la » Fable qui en est la Copie. Elle a aus» si été le prémier fond de l'Histoire » fabuleuse des Grecs, & elle a four» ni, aux Poëtes Grecs & Latins, les » plus riches idées pour l'invention & » la conduite de leurs plus célébres » Poëmes ».

Cette Fable donc, selon M. de *Lavaur*, est copiée pour la plus grande partie de l'Histoire de la sortie des If-

raëlites du Royaume d'Egypte & de la conquête de la Terre promiſe. *Jaſon*, le Conducteur des Argonautes, eſt *Joſué*; *Hercule* qui ne vit point la fin de l'expédition, eſt *Moyſe*. Le Navire *Argo* qui rendoit des Oracles, & que les Argonautes portoient ſur leurs épaules en traverſant les Terres, c'eſt l'Arche d'alliance, les Femmes de *Lemnos*, qui débauchérent les Argonautes, ce ſont les Femmes Moabites & Madianites; & c'eſt ce même modéle qui a fourni l'idée des *Circé*, des *Calypſo*, & des Didons. Les Géants, dont la Fable fait mention, ſont ces hommes de la race d'*Enac* dont l'Hiſtoire parle. Il ſortit d'un lieu aride, une Fontaine, en faveur des Argonautes; c'eſt une imitation de la Fontaine que *Moyſe* fit ſortir du Rocher. Le paſſage des Iſles Cyanées eſt d'après le paſſage du Jourdain. La *Médée* de *Jaſon*, c'eſt la Rahab de l'Hiſtoire Sainte, & les difficultés que ce Héros eut à ſurmonter pour venir à bout de ſon expédition, ce ſont les obſtacles que *Joſué* eut à vaincre & qu'il vainquit en effet par le ſecours du Ciel. Tout cela eſt expoſé par Mr. de *Lavaur* dans un grand détail.

Hercules.

» Il paroît, dit l'Auteur, que *Sam-*
» *ſon* eſt l'Original du fond & de l'eſ-
» ſentiel de l'Hercule de la Fable. Et
» quoiqu'on y ait raſſemblé bien des
» traits de *Moïſe* , & de *Joſué* , &
» qu'on y en ait auſſi ajoûté de l'in-
» vention des Poëtes, les traits capi-
» taux & les plus conſiderables ap-
» partiennent à *Samſon*, & ſont mar-
» qués par des caractéres ſi propres,
» qu'il eſt impoſſible de ne l'y pas re-
» connoître ».

Le nom de *Samſon* en Hébreu veut dire le Soleil ; en Syriaque, il ſignifie *ſujétion* & *ſervice*. Or, les Grecs qui ont pris des Egyptiens le nom même d'*Hercules*, ſelon *Hérodote* , en le changeant pour l'approprier à leur Langue, lui ont conſervé ſa ſignification ancienne; car, ſelon *Macrobe*, Hercules, ou plûtôt le nom Grec qui lui répond , *Héracles* , ne veut dire que le Soleil; c'eſt-à-dire, ſelon le même Auteur , *la gloire de l'Air* ,ou la *clarté du Soleil*. Ils ont auſſi conſervé dans leur Fable la ſignification Syria-

que du nom de *Samſon*, en le diſant aſſujetti à Euriſthée. Lorſque la Fable raconte qu'*Amphitrion* n'ayant point d'enfans d'Alcméne, Jupiter y ſuppléa ; & que pour guérir la jalouſie d'Amphitrion, Jupiter parut à ſes yeux, & s'éleva dans les Airs en lui annonçant qu'Alcméne auroit un fils d'une force extraordinaire, qui ſeroit la gloire de ſa Nation ; on reſſent quelque chagrin à reconnoître dans une Fable ſi indécente pour la Divinité, une Hiſtoire toute ſainte & toute reſpectable. On ſçait la ſtérilité de la mere de *Samſon*, & l'apparition de l'Ange qui lui promet un fils & qui apparoiſſant auſſi à Manué, leur prédit que leur fils ſera la gloire de ſa Nation ; & enſuite s'éleve en leur préſence dans les Airs. Le Lion de la Forêt de Némée, n'eſt-il pas le Lion que Samſon mit en piéces ? Mais l'Auteur ne s'en tient pas là ; car il fait encore remarquer tous les traits de l'Hiſtoire de *Samſon*, ſans en excepter l'avanture des Renards, dans les diverſes Fables d'Hercules, comme on pourra voir dans l'Ouvrage même.

Orphée & Eurydice.

La Fable d'Orphée est, dans ses principales circonstances, une copie mal imitée de l'Histoire de *Loth*. Orphée en Grec signifie *noir, obscur*; & *Loth* en Hebreu veut dire *enveloppé, obscurci.* Quelques-uns donnent pour mere à Orphée, *Calliope*, & d'autres, *Polyhymnie*, & le nom d'*Aram*, pere de *Loth*, signifie en Hébreu *Chantre*, ou *Panégyriste*. Orphée est placé dans la Thrace, Peuple brutal, & barbare qui sacrifioit les Etrangers. Tels étoient à peu près les Habitans de Sodome. Comme la femme de Loth fut enlevée par les cinq Rois qu'Abraham défit, on a feint aussi qu'Eurydice fut enlevée par un Aristée Roy d'Arcadie; & comme Loth, après avoir recouvré sa femme, la perdit une seconde fois & pour toûjours, lorsque, sur le point d'arriver en lieu de sureté, pendant l'embrasement de Sodome, elle détourna la tête, contre l'ordre de Dieu; les Poëtes feignent aussi qu'Orphée perdit sa femme pour la seconde fois, lorsque la ramenant

des Enfers, il détourna la tête pour regarder si elle le suivoit.

Philemon & Baucis.

La Fable de *Philemon* & *Baucis* est mieux imitée, que la précédente, de l'Histoire d'Abraham & de Sara; quoique la copie soit aussi fort alterée. Ceux qui voudront se donner la peine de confronter cette Fable dans le 8ᵉ. Livre des Métamorphoses d'Ovide avec l'Histoire rapportée dans le 18ᵉ. Chap. de la Génese, appercevront aisément plusieurs traits de conformité. Nous les rapporterions ici avec plaisir, si cet Extrait ne commençoit déjà à devenir trop long.

Niobé.

La Fable de *Niobé*, selon M. de *Lavaur*, est une copie infidéle dont l'Histoire de *Job* est l'original. *Cette Histoire*, dit-il, *fut célébre avant ou dans le tems de Moïse.* Mais il n'entreprend point de prouver ce fait. Le P. *Hardoüin* nous a depuis peu donné un Commentaire de *Job* où il établit un

ſentiment bien different de celui de l'Auteur, ſur cette Epoque, auſſi bien que ſur l'explication du ℣. 8. du 3^e^. Chap. Car, quoique M. de *Lavaur* ne croye pas qu'on puiſſe expliquer ce Verſet, autrement que l'a fait le P. Dom *Calmet*, le P. *Hardoüin* lui donne un ſens fort different. Quoiqu'il en ſoit, M. de *Lavaur* tâche d'expliquer l'Enigme le plus vrai-ſemblablement qu'il lui eſt poſſible; & pour lui donner plus de vrai-ſemblance, il dit que *Niobé* eſt un nom formé de Νυὸς & de *Job*, qui dans le Grec ſignifie *Femme de Job*; mais le ſens de cette Etymologie n'eſt pas aſſés exact; car Νυὸς en Grec ſignifie bien une *Bru* ou *Belle-ſœur*; mais non pas une *Femme*. Nous aurions pû faire quelques Remarques ſemblables ſur d'autres Etymologies que l'Auteur rapporte de lui-même, ou d'après *Bochart*; mais il ne faut pas exiger, en ce genre, une exactitude bien rigoureuſe, non plus que ſur la reſſemblance des faits & des événemens; ceux qui veulent des démonſtrations complettes & qui ne ſe rendent qu'à l'évidence, ne trouveront pas toujours leur compte dans ces

Ouvrage. Il faut souvent, avec l'Auteur, aider à la Lettre : encore reste-t-il bien des incertitudes ; mais les preuves & les vrai-semblances les plus foibles dans le détail, lorsqu'elles sont multipliées jusqu'à un certain point, & qu'elles se soutiennent les unes les autres, font un tout qui persuade un esprit raisonnable. Comme nous ne pouvons pas étendre davantage cet Extrait, nous allons seulement indiquer les autres morceaux de la Fable qui sont traités dans cet Ouvrage.

La Fable de *Phaëton*, selon Mr. de *Lavaur* est copiée de la punition de *Coré*, *Dathan* & *Abiron*. Iphigénie est imitée de la fille de *Jephté*. *Laomedon* a été peint d'après *Laban* & *Jacob*. *Priam*, *Paris*, le *Siége de Troyes*, & tous les événemens merveilleux dont il fut précédé, accompagné & suivi, ont été imaginés sur l'Histoire de *David*, & de *Salomon* & quelques autres traits de la Bible, quoique la Chronologie semble contredire cette opinion. L'Auteur traite de la même maniére les *Sacrifices*, les *Augures* & la Divination des Payens ; mais le morceau qui paroîtra le plus singulier, c'est la

Fable de *Psyché*, dont il donne & traduit un Extrait d'aprés *Apulée*, & qu'il explique de la création de la Nature humaine, de sa chûte dans le Paradis Terrestre, de l'Arrêt de punition porté contre elle, enfin, de sa réparation par l'alliance de la Nature Divine avec la Nature humaine. Tout cela doit être lû dans l'Ouvrage même, si on veut en avoir une idée juste, parce que de telles conjectures paroissent toûjours insoutenables, lorsqu'elles ne sont pas revétuës de toutes leurs preuves & de toutes leurs circonstances. Au reste, donner simplement un Extrait fort abregé d'un Ouvrage, ce n'est point adopter le Systême de l'Auteur. Nous laissons le jugement au Public.

ARTICLE LXX.

ÉLOGE DE M. BIANCHINI.

LA perte que la République des Lettres a faite en la personne de M. Fr. *Bianchini*, est considerable, & par la multitude des Sciences qu'il possedoit; & parce qu'il les possedoit au

ſouverain degré. Ce grand homme naquit à Verone l'an 1662, le 13. Decembre, de Gaſpard & de Cornelie *Vailetti*, d'une Famille Noble & ancienne de Bergame. Elevé ſous les yeux du pere & de la mere juſqu'à l'âge de dix ans, il fut alors envoyé à Bologne au College des Peres de la Compagnie de Jeſus, pour y faire ſes Etudes. Là, il ſe diſtingua parmi les jeunes Penſionnaires, par une piété & des progrès dans les Belles Lettres, qui furent des préſages certains de ce qu'il ſeroit un jour. Après ſon Cours de Philoſophie, qui fut de trois ans, pendant leſquels il apprit auſſi la Géométrie, il vint à Padouë, où il fit ſes Etudes de Théologie, & reçut enſuite le Doctorat : il continua, pendant ces mêmes Etudes, celle des Mathématiques, ſous le célébre *Geminiano Montanavi*, qui lui donna toute ſon eſtime, & qui lui enſeigna tous les ſyſtêmes de la nouvelle Philoſophie.

L'Eléve, devenu bien-tôt Maître en ces ſortes de Sciences, établit à Verone l'Académie des *Aletofili*, conſacrée ſpécialement aux matiéres de Phyſique & de Mathématiques. L'In-

ſtituteur fit un Diſcours Préliminaire ſur l'établiſſement de ſon Académie ; le Journal de Parme , de l'an 1687 , parle de ce Diſcours avec de grands Eloges, qui lui ſont dûs.

M. *Bianchini* , rempli de tant de belles connoiſſances, partit pour Rome l'an 1684. & y parut dans ſon habit Clérical, qu'il portoit déjà depuis long-tems. Bien-tôt le Cardinal *Otthoboni* le choiſit pour avoir ſoin de ſa Bibliothéque , fournie de très bons Livres & d'excellens Manuſcrits. Le Sçavant Bibliothécaire joignit à ſon érudition, tant ſacrée que prophane, l'étude des pierres Antiques & des Médailles. L'étenduë de ſon ſavoir qui croiſſoit preſque chaque jour en chaque genre , lui concilia l'eſtime de tous les Sçavans de Rome , des *Scheleſtrati* , des *Fabretti* , des *Ciampini* , & de beaucoup d'autres qui l'admirent à leurs plus célébres Académies : quelques-uns des Diſcours qu'il y lût , ſe trouvent dans le Journal de Lipſic ; on en voit des endroits cités dans les *Prælectiones Aſtronomicæ* de Guillaume *Wiſton*, imprimées à Cambridge ; on en voit auſſi dans l'Hiſtoire de l'Académie Royale de Paris.

Le Cardinal *Otthoboni*, élevé au ſouverain Pontificat en 1689. ſous le nom d'Alexandre VIII. ayant enrichi ſa Bibliotheque de Volumes & de Manuſcrits très-précieux, continua d'honorer M. *Bianchini* de ſon eſtime & de ſa bienveillance; & lui confera un Canonicat de Sainte Marie dite la *Rotonde*. Le Pontife qui connoiſſoit la piété profonde, auſſi-bien que l'érudition de ſon Bibliothécaire, l'avoit ſans ceſſe auprès de lui, & l'auroit promû à tout s'il avoit vécu; & que M. *Bianchini* de ſon côté eût pû ſe réſoudre à prendre l'Ordre de Prêtriſe, dans lequel ſon humilité l'empêcha toûjours de s'engager.

Après la mort d'Alexandre VIII. le Cardinal Pierre *Otthoboni* ſon neveu ſuccéda à tous ſes ſentimens pour M. *Bianchini*, qu'il prit d'abord pour ſon Bibliothécaire. Enſuite il le chargea de ce qui concerne les matiéres des Saintes Congrégations: emploi épineux; mais qui fut exercé avec une attention & une exactitude, dont le Cardinal ne diſſimula pas ſon contentement extrême. Au milieu de ces embarras M. *Bianchini* put encore ſuf-

 fire

fire au tranſport de la Bibliotheque très-nombreuſe en Livres & en Manuſcrits, à l'arrangement, aux Catalogues, &c. Le Cardinal alors le gratifia d'un Canonicat dans ſon Egliſe des SS. Laurent & Damaſe.

M. *Bianchini* demeura dans ces ſortes d'occupations, juſqu'à l'exaltation de Clément XI, qui voulut l'avoir pour ſon Camerier d'honneur. Ce grand Pape connoiſſoit, depuis bien des années, l'homme dont il faiſoit choix; il n'ignoroit pas que ſous le Pontificat de ſon Prédéceſſeur Innocent XII, il avoit donné des preuves de ſon érudition exquiſe, variée, profonde, telle qu'on la voit dans quelques-unes de ſes Diſſertations, & dans ſes autres Œuvres imprimées, dont nous avons le Catalogue. Auſſi *Clément* XI. le fit à la fois Chanoine de Ste Marie Majeure, Souſdiacre de la Chapelle Pontificale, & Secretaire *dell' Aqua Paola*, & le mit, avec un Titre honorable, dans quelques Congrégations. Mais ce Pontife lui marqua ſinguliérement ſon eſtime à l'occaſion des Controverſes ſur la Réforme du Calendrier, pour laquelle on

établit une Congrégation compoſée des plus habiles gens de l'Italie, & dont le Cardinal de *Noris*, fut le Chef. M. *Bianchini* étoit le Secretaire de cette ſçavante Aſſemblée : il fut chargé, outre cela, de former une Ligne *Méridienne* dans l'Egliſe de Ste Marie des Anges ; c'eſt-à-dire, dans l'enceinte des *Thermes* de Dioclétien, très propre à cette opération, pour la ſolidité de ſon terrain, & de ſes anciens murs. Quant au Calendrier, M. B. ſe ſignala par une connoiſſance la plus vaſte des matiéres Ecclé ſiaſtiques & Aſtronomiques, & par une modération très-rare en de pareilles conteſtations : c'eſt dequoi font foi ſes Diſſertations & ſes Œuvres imprimées à ce ſujet l'an 1705. A l'égard de la Ligne Méridienne, il y réüſſit dans la derniére perfection ; ainſi qu'on en peut juger par l'Opuſcule qu'il en publia ſur le champ : *De nummo & Gnomone Clementino.* Auſſi eſt-elle un des objets de la curioſité, & de l'admiration des Etrangers qui viennent à Rome.

Quelques années après, M. *Bianchini* tira une *Méridienne* à Colorno, par l'ordre de Monſeigneur le Duc de

Parme, qui en reconnut le travail par une générosité digne de lui. Ensuite, à l'exemple du grand *Cassini* qui avoit tracé pour la France une *Méridienne*, M. *Bianchini* entreprit d'en faire autant pour l'Italie. Dans ce dessein, il employa huit années entiéres en Observations, qu'il ne put donner au Public, ayant été détourné par d'autres travaux. Il parle de cette *Ligne* dans son dernier Livre : *Hesperi & Phosphori nova Phenomena, &c.* Certainement c'est un malheur considérable pour les Sciences, & en particulier pour notre Italie, que la mort ait enlevé M. *Bianchini*, après toutes les expériences nécessaires à son grand dessein, & dans le tems qu'on lui alloit laisser quelque sorte de loisir, afin de les mettre au jour.

Pour revenir aux marques d'estime que donnérent à Mr. *Bianchini* tous les Souverains Pontifes de son tems, toute la Cour Romaine, toute l'Italie, Clément XI. lui confia la garde & la conservation des Antiquités de Rome, ensorte que sans sa permission par écrit, personne ne pouvoit rompre, remuer, transporter une

pierre, une Inſcription, &c Cette défenſe expreſſe ſe lit dans le Bullaire de ce grand Pape, lequel conſultoit Mr. *Bianchini*, non ſeulement pour les affaires les plus importantes, mais pour les choſes communes, pour un Cabinet, pour une Galerie qui fuſſent de bon goût. Cet homme univerſel, propre à tout, néceſſaire à tout, fut choiſi pour Hiſtoriographe de la Légation du Cardinal *Barberini*. Lorſqu'il alla à Naples en qualité de Légat auprès de Sa Majeſté Catholique Philippe V. il fut chargé de porter, en differens Royaumes, la Barette à differens Cardinaux: il l'apporta en France à ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal de Rohan; après quoi, il parcourut divers Pays, paſſa en Angleterre, & fut par tout reçû, des gens de Lettres, avec des diſtinctions réſervées aux ſeuls Grands-Hommes. Pour lors *Innocent* XIII. devenu Succeſſeur de *Clément* XI. fit M. *Bianchini* Référendaire de l'une & de l'autre Signature, & ſon Prélat Domeſtique. *Innocent* XIII. vécut Pape trop peu de tems pour récompenſer dignement, comme il le vouloit, ſon Ré-

férendaire à l'occasion du second Tome de son *Anastase* le Bibliothécaire. Sous le Pontificat & sous les auspices de *Benoit* XIII. M. *Bianchini* en imprima le troisiéme Volume, & plusieurs autres excellens Ouvrages. Parmi les Historiographes du Concile Romain, tenu en 1725. on voit son nom à la tête de tous les autres. Aussi, par un Bref du Pape, il eut expressément ordre de compiler & de rédiger les Actes de la Basilique de Sainte Marie Majeure, par rapport à tout ce qui avoit été arrêté dans ledit Concile.

M. *Bianchini*, toûjours surchargé des affaires de Rome, sans abandonner ses entreprises Litteraires, tomba enfin malade, & mourut, pour le dire ainsi, dans le sein du travail, l'an 1729, le 2. Mars. Sa maladie fut une Hydropisie, occasionnée par une chûte qu'il fit, en voulant reconnoître des Décombres du Palais des Empereurs dans les Jardins *Farnèses*. Il finit sa vie dans le tems que ses services continuels & importans, pour le bien public, & que ses Ouvrages interessans, les uns imprimés, les autres

prêts de l'être devoient l'élever à un plus haut rang, auquel il n'aſpiroit pas. Juſqu'au dernier jour de ſa vie, il récita ſon Office, & entendit la ſainte Meſſe; pour cela, il ſe fit d'abord tranſporter, quoiqu'on lui pût dire, dans une chambre dont une fenêtre regardoit ſur l'Egliſe. Auſſi, enviſagea-t-il la mort avec une tranquillité chrétienne que donnent la bonne vie & la juſte confiance au Seigneur : il fit alors ſon Epitaphe pour être miſe ſur ſon Tombeau. Après ſa mort, on le trouva revêtu d'un rude Cilice, qu'il avoit porté pendant tout le tems d'une maladie lente, qui ne l'épuiſoit de forces, que peu à peu.

EPITAPHE DE M. *BIANCHINI* faite par lui-même.

Franciſcus Bianchinus Veronenſis
Hujus SS. Baſilicæ Canonicus
Utriuſque ſignaturæ Referendarius
SS. D. N. Papæ Prælatus Domeſticus
Sibi vivens poſuit.
Obiit VI. Nonas Martias. Ann.
MDCCXXIX.
Ætatis ſuæ LXVII.

Juillet 1730.

A cette inſcription toute ſimple, les illuſtres Confreres du vénérable Chanoine ont ajoûté celle-cy.

Tanti viri memoriæ
Qui ſingularem eruditionem
Cum pari vitæ integritate
Et rarâ animi modeſtiâ
Conjunxit
Capitulum & Canonici
Ut deſiderium præclariſſimi Fratris
Lenirent
Hoc publici doloris monumentum.
Add. Cur.

La vénération duë à la mémoire des Grands Hommes, dont le nombre eſt ſi rare, demande que nous rapportions encore ici deux témoignages publics du mérite extraordinaire de Mr. *Bianchini*. Au deſſous de ſon Portrait tiré au naturel, on a mis cet Eloge d'un Sçavant.

Aſſumpto è vivis Franciſco Bianchino Veronenſi, Baſilicæ Liberianæ Canonico, Subdiacono Sacelli Pontificii, Prælato Domeſtico, &c. ætatis ſuæ An. LXVII. Umbratili hâc Imagine Patriæ

Civem, Ecclesiæ lumen, bonarum artium cultoribus Magistrum; Orbi universo ornamentum Petrus Rotarius Veronensis communem jacturam effusissimè lamentatus & amantissimo Patri illacrymans restituit.

Romæ An. MDCCXXIX.

Dès qu'on apprit à Vérone la mort de M. *Bianchini*, natif de cette Ville, il fut arrêté, par un Acte public, qu'on lui érigeroit, dans la Cathédrale un monument semblable à celui du Cardinal de *Noris*; c'est-à-dire, son Buste en pierre avec une Inscription au bas. Et certe, M. *Bianchini* étoit digne de toutes sortes d'honneurs, non seulement par son érudition universelle; mais encore plus par la candeur parfaite de ses mœurs, par sa piété tendre, par sa modestie qui rendoit son mérite aimable aux Souverains Pontifes, aux Rois, aux Princes, à tout le monde, aux Sçavans mêmes.

Ouvrages de Mr. BIANCHINI.

I. La Hiſtoria Univerſale, provata con Monumenti, &c. *Hiſtoire Générale, prouvée par des Monumens, & ornée de Figures repréſentant les Symboles des Anciens.* In 4°. *A Rome.* 1697. Le deſſein de Mr. *Bianchini*, dans cet Ouvrage, a été de faciliter l'étude de l'Hiſtoire & de la Chronologie, par le moyen des Figures & des Symboles qui la repréſentent, & par des Tables qui en rappellent promptement le ſouvenir.

II. Epiſtola de Lapide Antiati, &c. *Lettre à Monſeigneur François* Aquaviva, *Camérier du Pape* Innocent *XII.* In 4°. *A Rome.* 1698. Un marbre trouvé à *Antium*, & qui paroît avoir ſervi à paver un appartement, a donné lieu à cette Diſſertation. Il étoit percé de deux trous ſcellés de plomb, l'un deſquels repréſentoit une tête d'*Adrien*, avec ces mots : HADRIANVS AVGVSTVS ; dans l'autre, étoient ces Lettres : L. COS. M. *Bianchini* a conjecturé qu'il y avoit eu autrefois en ce lieu quelque ſuperbe Edi-

fice bâti par *Adrien*, lequel, selon les Historiens, se plaisoit fort à *Antium*, & à *Tivoli*.

III. *De Calendario & Cyclo Cæsaris, &c.* Deux Dissertations, I. *sur le Calendrier & le Cycle de* Jules Cesar. II. *Sur le Cycle Pascal de S.* Hippolyte, Evêque & Martyr, où l'on donne la description & l'explication d'une Base trouvée au Champ de Mars, sous la Colomne Antonine. On y a joint la Lettre de M. *Bianchini*, de *Nummo & Gnomone Elementino.* In fol. *à Rome.* 1703. Ces Dissertations ont été réimprimées au même lieu en 1704. Elles sont très-estimées des Sçavans, entre autres, du célébre M. *Fabricius*, dans son S. *Hippolyte.* Elles contiennent de nouvelles découvertes, & l'Auteur y redresse *Scaliger*, le P. *Bouchier*, &c.

IV. Solutio Problematis Paschalis, &c. *Solution du Problême Pascal, &c. A Rome.* 1703. In-folio. L'Auteur y établit un Cycle de 1184. années Grégoriennes, dans lequel il prétend que les Pâques seroient fixées sans erreur.

V. *Considerazioni Theoriche &c.* Réfléxions pour le transport de la Co-

lomne Antonine, trouvée récemment au Champ de *Mars*. A Rome 1704.

VI. *Jura in Causa Romana Fontis Baptismalis, &c.* Preuves alleguées en faveur de l'Eglise de S. *Laurent in Damaso*, contre celle de S. *Charles de Cattinaci*, au sujet des Fonts Baptismaux. A Rome. 1706. In fol. Ce Factum fait voir la profonde connoissance que M. l'Abbé *Bianchini* avoit de la Discipline Ecclesiastique, & du Droit Canonique.

VII. *Memorie concernenti la Citta d'Urbino, &c.*

VIII. *L'Encomio della Patria, &c.*

IX. *La Spiegazione delle Scolture, &c.*

X. *Noticie è prove, &c.* Nous avons fait connoître ces Ouvrages dans nos Mémoires, au mois de Juillet de cette année 1730.

XI. *Camera ed Inscrizioni Sepulcrali, &c.* Inscriptions Sépulcrales des Esclaves, des Afranchis & des Officiers de la Maison d'Auguste, découvertes dans la voye Appienne, & éclaircies par les Remarques de Mr. Fr. *Bianchini*. A Rome 1727. In folio, grand Papier. Il est aussi parlé

de cet Ouvrage dans nos Mémoires.

XII. Anastasii Bibliothecarii de Vitis Romanorum Pontificum, &c. *Les Vies des Papes, par* Anastase *le Bibliothécaire. Tom. I. depuis S.* Pierre, *jusqu'à* Nicolas I. *Avec les Vies d'*Adrien II. *&* *d'*Etienne VI. *par* Guillaume *le Bibliothécaire.* A Rome 1718. In fol. *grand papier. Tom. II. Depuis S.* Pierre, *jusqu'à S.* Silvestre, avec des Notes *Variorum.* A Rome, 1723. *Tom. III. Depuis S.* Silvestre, jusqu'à S. *Grégoire* le Grand, avec de semblables Notes. A Rome, 1728. L'Auteur a enrichi cette Edition, des *Variantes*, de sçavantes *Préfaces*, de *Prolégoménes* pleins d'érudition, &c. Il y soutient un sentiment particulier, prétendant que Notre Seigneur est mort la 28^e. année de l'Ere vulgaire. Il fait quelques changemens dans les Fastes Consulaires, &c. M. *Muratori* a donné de nouveau ces *Vies des Papes*, avec la Préface du prémier Volume, dans le troisiéme Tome de *Scriptores rerum italicarum.*

XIII. Hesperi & Phosphori Phænomena, &c. Romæ 1729. *Observations sur la Planéte de* Vénus, *conte-*

nant, I. La Deſcription de ſes taches. II. Son mouvement ſur ſon Axe, en 24. jours ⅓. III. Le Parallelisme de ſon Axe dans ſa révolution de 8. mois autour du Soleil. IV. La grandeur de ſa Parallaxe, ſuivant la Méthode de Mr. *Caſſini*. Voyez ces *Mémoires*, au mois de Juin 1729.

XIV. On a encore de M. *Bianchini* quelques petits Ouvrages. I. Quatre Diſcours ſur la très-Sainte Trinité, prononcés dans la Chapelle Pontificale. 1684. II. Un ſur l'Aſcenſion. 1689. III. Une Oraiſon Funébre de l'Empereur *Leopold*. 1705. IV. Un Diſcours prononcé en préſence des Cardinaux, ſur l'Election du Pape, après la mort d'Innocent XIII. 1724. V. Un Jeu de Cartes, pour apprendre l'Hiſtoire. A *Rome*. 1717. VI. Epiſtola Dedicatoria ad Hiſtoriam Legationis Pontificiæ E. Cardinalis *Barberini* ad Sereniſſ. Regem Catholicum *Philippum* V. Edidit *Neapoli* E. Cardinalis *Cantelmus* Typis Archiepiſ. 1702. VII. *De Eclipſi Solis, die XXII. Maii MDCCXXIV*. A *Rome*. Mr. *Bianchini* prétend que cette Eclipſe a été ſemblable à celle qui eſt rapportée par *Dion*,

laquelle a dû arriver la 13^e^. année de l'Ere Chrétienne. VIII. *Vita di Gemiano Montanari*. Cette Vie est à la tête de l'Ouvrage de ce grand Mathématicien sur le Tourbillon. IX. *Vita del Cardinale Noris, &c.* La Vie de ce Cardinal se trouve parmi celles des Illustres *Arcadiens*. X. *De Principe Electorali Bavariæ in Villa* Burghesia *magnificenter excepto.* 1716. XI. *De Aureis & Argenteis Cimeliis in Arce Perusina effossis anno* 1717. Romæ. XII. On a aussi quelques Poësies & quelques Piéces d'Eloquence de M. l'Abbé *Bianchini*; car il avoit du goût & du talent pour ces sortes d'Ouvrages.

Parmi ses Papiers, on a trouvé quelques Ouvrages achevés, d'autres presque finis, & quelques desseins, qui ne sont qu'ébauchés. Il les a légués au Chapitre de la Cathédrale de *Vérone* sa Patrie. De la prémiére Classe sont; 1°. Pianta, Alzato, &c. *Plan, Elévation & Ornemens du Palais des Anciens* Cesars à Rome: Ouvrage rempli d'une érudition très-recherchée. On espére qu'il verra le jour. 2°. *Globus Farnesianus, & in eo Rudimenta Astronomiæ ac Chronologiæ, & Historiæ*

Ætatis Heroïcæ, à Græcis ad nos transmissa. 3°. *Dissertatio de Anno Passionis Christi.* Il s'en est perdu une partie. 4°. *Le Osservazioni per il Meridiano d'Italia.* Ces Observations sur le Méridien d'*Italie*, sont tirés de divers Manuscrits de l'Auteur. 5°. Osservazioni Fisici, &c. *Observations Physiques, faites en diverses occasions.* 6°. En voici quelques-uns moins étendus. Dichiarazione di servirsi, &c. *Explication de la maniére de se servir de la Lunette, avec le Micrométre, sur un Pantométre de son invention, pour observer les Eclipses, sur le mouvement de la terre.*

Enfin, son goût pour toute sorte de connoissances, ne lui laissoit rien négliger. Ses voyages étoient une étude continuelle. Il visitoit les Bibliothéques, les Cabinets, les Galeries. Il observoit dans le Ciel, sur la Terre: rien ne lui échappoit.

Avec tant de lumiéres, & une si vaste érudition, faut-il s'étonner qu'il fût de tant d'Académies en *Italie*, & hors de l'*Italie*. Il avoit été reçu Associé étranger dans celle des Sciences de *Paris*, en 1705. Il y présenta en 1712. une machine de son invention, très-

commode, pour ſoutenir des verres d'un très-grand foyer, comme de 100. & de 200. palmes; très-portative, très-aiſée à manier. Il étoit en commerce avec les Sçavans de toutes les Nations; & dans leurs Ouvrages, ils font ſouvent de lui une mention honorable.

ARTICLE LXXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ASTRONOMIE.

DE S. DOMINGUE. Eclipſe de Lune totale, obſervée le 8. Août 1724. au Cap S. Domingue, par le P. *Boutin* D. L. C. D. J. On n'a pû découvrir le Diſque de la Lune que vers le milieu de l'Emerſion, tout l'Horizon étant chargé de nuages fort épais, juſqu'à la hauteur du cercle de neuf heures. La fin de cette Eclypſe eſt arrivée à dix heures trois minutes du ſoir, la fin de la pénombre à dix heures, cinq minutes, trente ſecondes.

L'Eclipſe de Lune partielle a com-

mencé le 2. de Février 1730. à neuf heures cinquante-deux minutes : la quantité de l'Eclipse a été, suivant les taches, depuis *Kepler* jusqu'à *Cléomédes*, rasant *Tycho* & passant par *Manilius* ; car la *Mer de la sérénité* a été les deux tiers éclipsée. La fin de l'Eclipse est arrivée à onze heures, cinquante-trois minutes & demie, & la fin de la Pénombre, à onze heures, cinquante-sept minutes.

DE LONDRES. L'Astronomie de M. *Kelb*, corrigée par M. le Docteur *Halley*, & embellie d'un grand nombre de planches gravées, paroît d'une nouvelle Edition in 8°, chés *Lintott*.

L'*Atlas* céleste de M. FLAMSTEED, Astronome de l'Observatoire Royal de *Greenwich*, est composé de 25. cartes, de 25. poûces de long & 20. poûces de large, représentant toutes les constellations visibles de notre Hémisphére. On y a ajouté deux grands Planisphéres des Constellations Septentrionales. Les Notes sur toutes ces Cartes sont en Anglois. Le prix est de trois Guinées & demie.

MORALE. PHYSIQUE.

DE LONDRES. M. STRUTT a défendu, par un Ecrit Anglois, le Systême du Docteur CLARKE, sur *la Liberté naturelle*, contre trois Lettres *sur la nécessité*, écrites par un Sçavant de l'Université de Cambridge : les Remarques de M. STRUTT sur le Chapitre où M. LOCK traite du *Pouvoir*, entrent dans cet Ouvrage qui se vend chés Th. *Green*.

DE LA HAYE. *Cours de Physique* par feu M. HARTSOEKER. L'Editeur de cet Ouvrage posthume y a joint au commencement une Préface Apologétique de l'Auteur son pere, & un Eloge du même par M. de *Fontenelle*; & à la suite 14 piéces déja imprimées, où le Défunt attaquoit le Systême de M. NEWTON, & un Extrait Critique des Lettres de feu M. *Leuwenhoek*. Chés Jean *Swart* in 4°. 1730.

DE LONDRES. Essai de l'Histoire Naturelle de la *Floride* de la *Caroline* & des Isles *Lucayes*, ou de *Bahama*, contenant la représentation des Oiseaux, des Bêtes, des Poissons, des

Serpens, des Insectes, & des Plantes: mais particuliérement des Arbres de haute futaye, Arbrisseaux & autres Plantes remarquables pour leur rareté, qualités, &c. avec leur description & leur Histoire que l'on n'avoit point encore données, des Observations sur l'Air, le Terroir & les Eaux; l'Agriculture, Grains, Légumes, Racines, &c. de ces Pays, avec les Cartes Géographiques: en Anglois & en François par Marc Catesby. L'Auteur différemment secouru, & par des personnes de la premiére distinction, & par quelques Membres de la Societé Royale de Londres, a été mis à portée de faire lui-même, dans chaque Pays dont il parle, les Observations, & les découvertes, les recherches & les informations, les descriptions & les desseins qui remplissent cet Ouvrage, & remplissent aussi l'idée magnifique qu'en donne le Titre détaillé qu'on vient de lire. De quatre en quatre mois, on publiera une vingtaine des Planches qui composent cette Histoire, enrichies de l'explication promise. Le prix sera d'une Guinée: le prix sera double pour les Curieux qui

prendront l'Ouvrage en Papier Impériale avec les figures peintes au naturel d'après les Originaux. Chés Guillaume Hings, Libraire près de Saint Paul.

ANTIQUITÉS. HISTOIRE.

DE MILAN. La nouvelle Edition de *Mezzabarba* sur les Médailles Impériales Latines, par M. ARGELATI, avec des Notes & des Additions, est achevée. Le Sçavant & fameux Editeur prépare pour la réimpression tous les Ouvrages de *Sigonius* enrichis des *Notes* de M. MURATORI, qui y ajoutera une vie de l'Auteur. Il y aura aussi des Remarques & des Dissertations de Messieurs BIACCA & ECHARD.

DE PARIS. Le P. J. B. DUHALDE doit bien-tôt faire imprimer en deux Tomes in 4°. un Livre qui est singulier par sa nouveauté & bien capable de picquer la curiosité du Public. On n'a connu jusqu'ici la Chine que par quelques Relations des Européans; ici ce sont les Chinois eux-mêmes qui nous font connoître le génie de leur

Nation, leurs Mœurs, leurs Usages, leur Religion, leur Histoire, leur Politique, à la forme de leur Gouvernement. C'est un Recueil de divers Ouvrages des plus célébres Auteurs Chinois, traduits de la Langue Chinoise en François, par le R. P. *Hervien* qui demeure depuis plus de 25. ans à la Chine & qui est actuellement Supérieur Général des Jésuites François Missionnaires dans ce vaste Empire.

Le prémier Ouvrage contient des Extraits d'une Compilation faite sous la Dynastie *Ming*, qui a précédé immédiatement celle des Tartares qui ont envahi la Chine, & qui est maintenant sur le Trône. L'Auteur y traite des qualités d'un Souverain, des Ministres d'Etat, des Généraux d'Armée, & des Officiers de Guerre, de la vraye & de la fausse Politique, des Princes Héritiers, du Gouvernement, des Filles des Empereurs, des Eunuques & des Favoris du Prince. On y trouve encore le Paralléle de deux Dynasties différentes, quelques Discours de Ministres d'Etat ou de Lettres avec les réponses des Empereurs.

Le second est intitulé, *Les Femmes*

illuſtres , & contient pluſieurs traits d'actions héroïques de vertu , par leſquels pluſieurs Dames Chinoiſes ſe ſont fait un nom célébre dans l'Empire.

Le troiſiéme eſt un Recueil de Maximes, de Réfléxions, & d'Exemples en matiére de mœurs. L'Auteur eſt un Lettré Chinois de grande réputation ; ſon deſſein eſt à peu près le même , que celui de *Valere Maxime*, qui a recueilli les actions & les paroles les plus remarquables des Romains & d'autres Grands Hommes. Enfin , le quatriéme a pour Titre , *Recueil Impérial.* C'eſt une Collection faite par l'ordre & ſous les yeux du dernier Empereur de la Chine,nommé *Cang-Hi* qu'un très-long Régne , une profonde ſageſſe , un goût exquis pour les Sciences , ont rendu ſi célébre , même en Europe. Il renferme 1°. un grand nombre de Déclarations, d'Edits , & d'Ordonnances de différens Empereurs,qui tendent toutes au bien public de l'Empire , & au bonheur des Peuples .2°. Des Diſcours de Miniſtres d'Etat ſur l'art de régner. 3°. Des Requêtes & des Remontrances

presentées aux Princes par leurs Ministres, selon les diverses occurrences. 4°. Des Mémoires dirigés par les Censeurs de l'Empire sur la mauvaise conduite des Ministres ou des Gouverneurs de Province. 5° Des Eloges de plusieurs Ministres zélés pour la gloire du Prince & pour le bien des Peuples. 6°. Des Mémoires sur le bon & le mauvais gouvernement, sur le discernement qu'un Prince doit faire de ceux qu'il choisit pour l'aider à soutenir le poids du Gouvernement, &c. avec plusieurs autres Discours de Morale sur divers sujets. Il y a à la fin de la plûpart de ces Piéces de courtes Réfléxions composées par le feu Empereur *Cang-Hi*, & qui ont été écrites de sa propre main.

De Naples. *Antichita di Bizini Citta di Siciba*, en trois Livres. L'Auteur, le P. Ignace Noto, montre que cette Ville, qui est sa Patrie, est l'ancienne *Bidi* ou *Bidini*, séjour du Prince des Poëtes, *Daphnis* & de plusieurs Grands Hommes de la Gentilité. Il rapporte la Description, le Gouvernement & la Religion de cette Ville, depuis l'an 2000. du Monde, jusqu'à

l'an 1000. de Jésus-Christ. Livre I. In 4°. pages 200. A Palerme 1729. imprimé chez Felicella.

Lettre aux Auteurs des Mémoires de Trevoux contenant quelques Remarques sur le Gallia Christiana *des RR. PP. Bénedictins*

Permettés-moi, MM. de vous communiquer quelques remarques que je viens de faire sur le nouveau *Gallia Christiana* publié par le R. P. Dom Denis *de Sainte Marthe* Réligieux Bénedictin. Ce Livre, imprimé depuis assés long-tems, n'est tombé entre mes mains que depuis peu: je n'en ai vû même que le premier Tome. La curiosité m'a d'abord fait jetter les yeux sur l'Article de l'Eglise de *Conserans*: n'en soyez pas surpris; c'est la prémiere, où j'ai été élevé. Il me semble que sur cet Article, il y a bien des choses à corriger dans le nouveau *Gallia Christiana*. C'est sous ce tître que vous me permétrés de citer desormais ce Livre.

1°. Depuis l'an 978. jusqu'à 1035. c'est-à-dire, dans l'espace de 57. ans, les Doctes Auteurs ne marquent dans

l'Eglise de Conserans qu'un seul Evêque, qui est *Berenger* prémier, dont ils ne parlent même qu'avec quelque défiance. *Hic locus*, disent-ils, *videtur assignandus Berengario Episcopo, cujus nomen subscriptum legitur in Synodo Narbonensi sub Guifredo Archiepiscopo : cujus acta authentica extant in Archivo S. Victoris Massiliensis.*

Je n'examine point ici en quel tems *Guifroi* Archevêque de Narbonne (qui ne mourut qu'en 1079. selon M. *Fleuri*) célébra un Concile, auquel *Berenger* Evêque de Conserans, qui siégeoit plus de 50. ans avant le decès de *Guifroi*, ait pû assister : je laisse à d'autres la discussion de ce point de Chronologie, qui ne me paroît pas facile à résoudre. Mon dessein est seulement de montrer, que dans le susdit espace de 57. ans, compris entre 978, & 1035, on a omis dans le *Gallia Christiana* le nom d'un Evêque, qui a vécu environ ce tems-là. En effet, le célébre Mr de *Marca*, dans son Livre Latin intitulé, *Marca Hispanica*, pag. 430. & 1015, fait mention d'un Evêque de Conserans, nommé *Aton* (Ato) lequel en 1019. assis-

ta à une aſſemblée, ou Concile qui ſe tint à Gironne, pour y faire certains Réglemens en faveur des Chanoines de cette Ville. Il ſouſcrivit, comme le raporte Mr de *Marca* ſur les Mémoires qu'il a vûs, & examinés, aux Actes de ce Concile, avec *Pierre* Evêque de Gironne, *Ermangaud d'Urgel*, *Deus dedit* de Barcelone, *Adalbert* de Carcaſſonne, *Berenger* d'Elne, &c. Voilà donc l'Evêque *Aton* oublié par les PP. BB. mais heureuſement vengé de cet oubli par un de ſes plus illuſtres Succeſſeurs, au témoignage duquel je penſe, qu'on peut ſurement ajoûter foi.

2°. Les Reverends Peres Bénédictins, font ſuccéder à *Navarre*, qu'ils conjecturent avoir tenu le Siége Epiſcopal juſqu'en 1215, un autre Evêque, connu ſeulement par la premiere Lettre de ſon nom, qui eſt un C. Ils ajoûtent, que cet Evêque obtint en 1216. le recouvrement des biens, que *Bernard* Comte de Cominge avoit autrefois enlevés à l'Egliſe de Conſerans. Cependant, s'il faut en croire de nouveau Mr de Marca, *Hiſt. de Bearn*, pag. 823, il y a eu dans ce tems-là un autre Evêque de Conſerans, nommé *Sance*, où *Sanche*,

lequel, en 1216, le Dimanche après la Toussaint, assista avec plusieurs autres Evêques à la célébration du mariage, qui se fit dans la Ville de Tarbe entre *Pétronille* Comtesse de Bigorre, & *Gui de Montfort*, fils du brave *Simon Comte de Montfort.* C'est dans les Archives de Pau, comme nous l'assure l'illustre Président de *Navarre*, que se garde l'original du contrat de mariage, dont nous parlons, & dans lequel l'Evêque *Sance* a signé avec les autres Evêques. Je ne sçai pourquoi les Peres Bénédictins ont encore rétranché cet Evêque *Sance* du Catalogue des Evêques de Conserans; il n'y a pas d'aparence, qu'en écrivant l'Histoire des Eglises de Gascogne, ils n'ayent pas consulté, comme ils le devoient, les Ouvrages du Sçavant Mr de *Marca.* D'où vient donc, qu'ils ont eû si peu d'égard à son témoignage?

On m'objectera peut-être (s'il est vrai, comme le marquent nos Sçavans Auteurs) que *Navarre* étoit Evêque en 1215, & que C... l'étoit en 1216. Où placer *Sance*? Le tems de son Episcopat aura été du moins bien court!

Je répons, que quand ce tems n'auroit duré qu'un ; où deux mois, il ne s'ensuit pas, qu'il n'y ait eû un Evêque nommé *Sance* : l'Acte cité par Mr de *Marca* en est une preuve, qu'il n'est pas aisé de détruire. Outre cela, je demande aux RR. PP. BB. d'où sçavent-ils que *Navarre* tenoit le Siége Episcopal en 1215 ? Ils citent une Chartre. Mais dans l'endroit même, où ils la rapportent toute entiére, n'avouent-ils pas, que la datte de cette chartre est fort incertaine, & qu'elle a été ajoûtée après coup par une main étrangere ? *Incerta est*, disent-ils, *hæc temporis* (M. CCXV) *nota : in originali enim legi non potest ; & novissimè fuit addita à tergo instrumenti*. La preuve est donc incertaine ? Cependant, dans le corps du Livre ; où ils écrivent l'Histoire des Evêques de Conserans, ils donnent à entendre que *Navarre* étoit encore Evêque en 1215. C'est décider au hazard. Pour moi, si j'osois hazarder à mon tour une conjecture, je dirois, que *Navarre* étoit mort avant la fameuse Bataille de Muret ; c'est-à-dire avant 1213. Voici ma preuve.

Juillet 1730.

On ſçait, que cét Evêque fut toûjours un des plus rédoutables adverſaires des Albigeois ; qu'avec *Foulques* Evêque de Toulouſe, il préſida à toutes les Aſſemblées, où l'on cherchoit les moyens d'arrêter les progrès de ces Hérétiques ; & que l'année même, qui précéda la Bataille de Muret, dans l'Aſſemblée que tint à Pamiérs Simon de Mont fort, il fut choiſi avec l'Evêque de Toulouſe, & dix autres perſonnes de diſtinction, pour dreſſer certains ſtatuts néceſſaires dans la conjoncture préſente. Il eſt étonnant toutefois, que dans la Relation, qui fut envoyée par tout, de cette célébre Bataille, le nom de l'Evêque de Conſerans ne ſe trouve point parmi les noms des autres Evêques, qui la ſignérent. Qu'étoit donc devenu *Navarre* ? Comment s'étoit-il ſéparé de Foulques ? Où s'étoit-il rétiré la veille de cette mémorable journée ? Les autres Prélats quoiqu'éloignés de leurs Diocèſes, accompagnent conſtament *Simon de Montfort* juſqu'à Muret même, pour l'aider de leurs Priéres, & de leurs Conſeils ; & l'Evêque de Conſerans, à deux pas de ſon Diocèſe, diſparoît

tout à coup, après s'être toûjours montré si ardent, & si actif contre les Albigeois? Très-probablement, il étoit mort. Voilà surquoi j'apuye ma conjecture. Je n'ai garde de la donner pour une Démonstration: mais si cette conjecture est véritable, il s'ensuit, que *Sance* a occupé le Siége Episcopal durant quatre ans pour le moins, & peut-être davantage. Quoiqu'il en soit, ou Mr de *Marca* se trompe; ou entre *Navarre*, & C. . . . . il y a eu un autre Evêque de Conserans, nommé *Sance* où *Sanche*.

3°. Quoique les PP. BB. ne fassent qu'un abregé de la vie des Evêques, ils pouvoient néanmoins nous aprendre quelque chose de plus qu'ils n'ont fait, pour relever la gloire de ces Grands Hommes, & pour éclaircir l'Histoire Ecclesiastique. Ainsi il leur étoit aisé de faire mieux connoître l'Illustre *Navarre*, dont je viens de parler. Ils n'avoient pour honorer la mémoire de ce digne Légat du S. Siége dans l'affaire des Albigeois, qu'à consulter Guillaume *de Puylaurens, Chap. 5. & 65. Raynaldi, Hist. Ecclesiastique de l'an* 1208; & les Lettres d'Innocent III. de l'Edi-

tion de Baluze, *Tome II. pag.* 259. De même, en parlant de *Bernard Pelet*, ils devoient ajoûter à tout ce qu'ils en disent, qu'il assista à un Concile de Narbonne en 1043; comme l'assure Mr de *Marca* dans son *Marca Hispanica, pag.* 442 On peut remarquer en passant, que, selon eux, cet Evêque a occupé le siége Episcopal pendant 43. ans pour le moins: ce qui paroît assés extraordinaire dans ce tems-là; à moins qu'on ne dise, qu'il y a eu peut-être deux Evêques de suite appellés du même nom de *Bernard*.

Le 23^e^. Evêque de Conserans est *Cerebrun de Gotbez*, selon les PP. BB. Il leur étoit facile d'ajoûter, que Mr de Marca l'appelle *Celebrun*, dans son *Hist. de Bearn* pag. 756: & que que dans l'Histoire de l'Abbaye de Condom citée par Dom Luc d'Achéri, *Spicileg. Tome XIII. pag.* 505, il est nommé *Cenebrunus de Gothesio*; & à la pag. 506. *Cenebrunus de Gotbesio*. Cette remarque, bien que peu importante, n'eut pas été néanmoins tout à fait inutile: quand ce ne seroit que pour faire à Dom d'*Achéri*, leur Confrére, le même honneur qu'ils ont

fait à Dom *Etiennot* si maltraitté dans les Lettres choisies de Mr *Simon*, & à Dom de *Montfaucon* si Illustre par l'utilité de ses voyages. Je ne sçais pourquoi on a aussi negligé de rapporter un autre endroit des doctes Recherches de Dom d'*Acheri*, où ils auroient eû occasion d'éclaircir sur un fait Historique, que voici.

Ce célébre Bénédictin citant la même Histoire de l'Abbaye de Condom, *Spicileg. Tome XIII. pag.* 506, parle d'un Evêque de Conserans, nommé *Pierre Raimond de Sanbolca. Religiosus vir*, dit cette Histoire, *& famosus Cenebrunus de Gothesio institui duo anniversaria : videlicet unum pro se, & aliud pro domino Petro Raymundo de Sanbolca, olim Episcopo Conseranensi.* Les Auteurs du nouveau *Gallia Christiana* laissant en quelque sorte cet Evêque dans les ténébres, on ne voit pas en quel endroit ils en font mention. Du moins, ils devoient nous apprendre, comme il leur étoit sans doûte aisé de le faire, si ce Pierre Raymond de *Sanbolca* est le même que Pierre prémier, qui siégeoit vers le milieu du douziéme siécle, (1145)

ou si c'est Raymond prémier, qui vivoit vers le commencement du treiziéme siécle (1226) & qui fut le prédecesseur immédiat de Cénébrun de Gotbés. Un Eclaircissement là-dessus n'eût point été hors de propos. Le nom même de *Sanbolca* étant assés étrange, on pouvoit examiner, s'il ne faudroit peut-être pas lire *Sanbolia* où *Sabolia.* Il est du moins certain que vers la fin du même treiziéme siécle, l'Illustre maison de *Sabolies*, qui est dans le Conserans, a fourni des Evêques à ce Diocèse: le nouveau *Gallia Christiana* en fait foi.

4°. Voici quelques autres difficultés; les RR. Peres disent à la page 1115, qu'il s'éleva un Procès en 1165, entre l'Abbé de *Bonnefont*, & les Chevaliers du Temple: lequel Procès ne fut terminé que douze ans après, en 1177. par Roger Evêque de Conserans. Cependant, à la page 1129. ils semblent avoüer, que ce Procès fut terminé la même année qu'il s'éleva; c'est-à-dire, en 1165: car, disent-ils, Roger Evêque de Conserans fit la paix en 1165. (*pacem composuit*) entre l'Abbé de *Bonnefont*, & les Che-

valiers du Temple. Or si faire la paix entre deux parties contendantes, & terminer leur differend, est la même chose, comme je le pense, comment accorder ce qui est rapporté à la page 1115; & ce qu'on assure à la page 1129? Dira-t-on qu'il ne s'agit pas de la même affaire? Il faut le prouver; & la preuve en paroît difficile. D'ailleurs nos Auteurs ne semblent-ils pas convenir, qu'en 1177. *Roger* étoit mort; puisque cette Année-là même, ils marquent *Augustin* pour Evêque de Conserans? Comment Roger pouvoit-il terminer le Procès, s'il n'étoit plus en vie?

Ce qui suit, paroît encore plus embrouillé: je doute même s'il n'y a pas une espéce d'Anachronisme. Les RR. PP. BB. prétendent, page 1125, colomne prémiere, que S. *Lizier* Patron du Diocèse de Conserans a vécu du tems de *Charles Martel*: & au même endroit, colomne seconde, ils disent, qu'il a vécu du tems que *Ricosinde* vint assieger la Ville de Conserans. Qui est ce *Ricosinde*? Ils conjecturent que c'est *Recesvinde* Roi des Goths, sous lequel fut célébré le 8e Concile de Tolede. *Hic Riconsindus*

(ce sont leurs paroles) *fortè fuit Recesvindus, cujus tempore celebratum est Concilium Toletanum octavum.* Ces deux Epoques ne peuvent guére s'accorder. Car, suivant la Chronologie même des RR. PP. il y a plus d'un demi siécle entre le Régne de *Recesvinde*, & celui de *Charles Martel*. Le prémier mourut selon *Mariana*, *Hist. d'Espagne, Livre 6*e. l'an 672. Les Peres Bénédictins en conviennent. *Charles Martel* ne commença de régner, selon eux-mêmes, qu'en 737, & mourut en 742. Voilà pour le moins 65. ans de différence entre l'un & l'autre Roi. Or, l'Episcopat de S. *Lizier*, n'a duré que 44. ans : *quadraginta & quatuor annos Pontificali honore insignitus implevit.* Si S. *Lizier* a donc vécu sous *Charles Martel*, & sur tout sous *Charles Martel* conquérant, il n'a pû être Evêque sous *Recesvinde*: ou s'il a été Evêque sous *Recesvinde*, il n'a pû l'être sous Charles *Martel*. En quel tems a donc vécu S. *Lizier*, demanderat-t-on ; puisque ce n'a pû être ni sous *Recesvinde*, ni sous Charles *Martel* ? Pour répondre avec quelque certitude, il faudroit auparavant

décider une autre question : sçavoir, s'il y a eu deux Saints *Lizier* Evêques de Conserans, dont l'un s'appellât en Latin, *Glicerius*, & l'autre *Licerius*; ou s'il n'y en a eû qu'un seul. Le Pere *le Cointe* dans ses Annales Ecclesiastiques de France, prétend que *Glicerius*, qui souscrivit au Concile d'Agde en 506, & Licerius que d'autres admettent, ne sont qu'un seul, & même Evêque. Les PP. BB. soutiennent au contraire, que ce sont deux Evêques differens. La raison pourquoi ils rejettent l'opinion du Pere le *Cointe*, est principalement parce que S. *Lizier* a vécu du tems de Charles *Martel* : ce qui ne sçauroit convenir à l'Epoque du Concile d'Agde ; ils appuyent cette raison sur la vie de S. *Lizier*, que le Pere Labbe a donnée au public dans sa nouvelle Bibliothéque. Je n'ai point vu cette vie : il me suffit, qu'elle soit rapportée par nos Sçavans Auteurs. Je souhaiterois même, pour bien des raisons, que leur sentiment fût le veritable : mais ce sentiment souffre toûjours de la difficulté. Car si S. *Lizier* a vécu du tems de Charles *Martel*, comme on l'assure

dans le *Gallia Christiana*; son Episcopat doit nécessairément tomber vers le milieu du 8e. siécle; tems auquel Charles commença d'être reconnu pour Viceroi (*a*) ou plûtôt, comme Roi de France. Cependant, en ce tems là; je dis plus, depuis 585. jusqu'à environ 780. c'est-à-dire, durant plus d'un siécle & demi, il ne se trouve aucun Evêque dans les autres Eglises de la Novempopulanie, les plus voisines de Conserans (excepté peut-être Auch.) Mais ni Cominge, ni Tarbe, ni Acqs, ni Bazas, ni Lescar, ni Oleron, ni Bayonne, ni Lectoure, n'en produisent aucun, qui soit certain; de l'aveu même des Peres Bénédictins. C'étoit apparemment, comme ils le remarquent eux mêmes, les courses, & les ravages des Barbares, qui empécherent ces Eglises d'avoir des Pasteurs. Je demande maintenant: est-il vrai-semblable que l'Eglise de Conserans ait été privilégiée pardessus toutes les autres de la Gascogne; & que dans le tems d'une désolation générale elle ait eu deux Evêques; sçavoir, S. *Quintien* & S. *Lizier*. Si la chose n'est pas ab-

(a) Subregulus.

ſolument impoſſible; du moins eſt-elle difficile à croire. La Tradition, & les mémoires de cette Egliſe devroient ôter toute cette difficulté : mais il y a long-tems, comme on me l'a aſſuré, que ces Mémoires ſont perdus; ſans que la Tradition puiſſe aider à reparer cette perte.

D'où vient au reſte, que les PP. BB. font S. *Lizier* Eſpagnol de nation : *Licerius natione hiſpanus* ? Cette circonſtance ſe trouve-t-elle dans ſa vie ? Il eſt certain que dans la Légende, qu'on lit à l'Office le jour de ſa Fête, il eſt dit, qu'il étoit Portugais : *Licerius in Luſitania natus*. Peut-être n'étoit-il ni l'un, ni l'autre : & je croirois plûtôt (ſuppoſé toûjours, qu'il y ait eû un S Lizier Evêque de Conſerans du tems de Charles *Martel*) qu'il étoit François, natif d'Euſe, Métropole de la Novempopulanie. Car je doute, ſi quelque Copiſte mal habile, tranſcrivant la vie de ce Saint, n'a pas mis *Luſitanus* pour *Eluſitanus*, qui étoit apparemment dans l'Original. Si ma ſuppoſition étoit vraye, on comprendroit d'abord comment le bruit de la ſainteté de *Fauſte* Evêque

de Tarbe auroit pû parvenir jusqu'à Euse Pays natal de *Lizier*. Il y a peû de distance de l'une à l'autre Ville. Mais que ce bruit s'étende jusqu'en Portugal, & qu'il oblige un homme de cette nation à venir trouver un Evêque des Gaules au travers d'une contrée immense, & toute infectée de Sarazins, c'est ce qui ne paroit pas également croyable. Seroit-ce pour cela que les PP. BB. ont fait *Lizier* plûtôt Espagnol que Portugais, afin de l'approcher davantage de France?

Ce seul Article de S. *Lizier* demanderoit un examen plus étendu. La maniere dont il fut consacré, selon nos Auteurs, a quelque chose d'extraordinaire: *Glicerius* & *Licerius* ont trop de rapport pour qu'on puisse distinguer surement l'un de l'autre. Si ma Lettre n'étoit pas déja trop longue, je remarquerois diverses méprises, où les Auteurs du nouveau *Gallia Christiana* sont tombés, par rapport au Diocèse de Cominge. Sans m'arrêter à examiner, si l'Histoire des Evêques de ce Pays là est assés fidéle, il paroît que dans l'Article de S. *Bertrand* Patron du Diocèse, ils ne s'accordent ni

avec Mr. de *Marca*, ni avec eux-mêmes. Les RR. Peres disent, *pag.* 1094. que S. *Bertrand* succèda à *Otgier*, environ l'an 1073; & qu'il gouverna l'Eglise de Cominge pendant 40 ans: *mortuo verò Otgero Convenensi Episcopo subrogatur S. Bertrandus anno circiter, 1073. & per annos 40. rexit Ecclesiam.* Donc, selon eux, S. *Bertrand* étoit Evêque en 1078; puisqu'il l'étoit déja en 1073, & que son Episcopat a duré 40 ans. Cependant, Mr. de *Marca*, dans *son Marca Hispanica*, *pag.* 463. & 1170. assure, qu'en cette même année 1078 c'étoit *Guillaume*, prédecesseur d'*Otgier*, qui étoit Evêque de Cominge. Les PP. BB. avouënt de leur côté, qu'en ladite année 1078. Guillaume Evêque de Cominge assista à un Concile de Gironne. Il s'ensuit donc, que S. *Bertrand* n'a pû commencer son Episcopat en 1073. ni même *Otgier* prédecesseur immédiat de S. *Bertrand*: puisque *Guillaume*, Evêque encore selon eux en 1078. précéde, & *Otgier*, & S. *Bertrand*.

A propos de S. *Bertrand*, les RR. PP. disent, que la Ville qui porte au-

jourd'hui ſon nom, eſt la même que l'Ancienne *Lugdunum Convenarum* : j'ai bien de la peine a être de cet avis : ils ajoûtent que cette Ville ſe trouve à la même diſtance d'*Acqs*, que celle qui eſt marquée dans l'Itineraire d'Antonin ; *ab Aquis Tarbellicis*, juſqu'à *Lugdunum Convenarum*: Cela n'eſt nullement vrai ; il ne faut pour le reconnoître que jetter les yeux ſur une carte de Géographie. Je ſuis ſurpris que le célébre Mr de *Marca* ſe ſoit trompé là-deſſus, comme pluſieurs étrangers.

Pour finir, voici un petit Errata des mépriſes légeres, dans leſquelles les Auteurs du *Gallia Chriſtiana ſont tombés*. Ils ne traduiſent pas juſte en diſant : in *urbe S. Gaudentii*, *S. Gaudent* (*apud inſulam*, *l'Iſle d'Odon* : *apud montem regalem*, *Montreal* : *ad Salatum fluvium*, *La Salle* : il faut dire S. *Gaudens* l'*S* ſe prononce, Gaudins,) *l'Iſle en Dodon*, *Montrejau*, *le Salat*, Riviere du Conſerans. Ils altérent pluſieurs noms propres : Jean-François *de Brezay*, diſent-ils, en parlant du dernier Evêque de Cominge. Qui ne ſçait qu'il s'appelloit de *Bri-*

ſay. Ils appellent Olivier Gabriel de *Nubiers*, celui, qui eſt aujourd'hui Evêque : il s'appelle *Gabriel Olivier de Lubieres*. Ces deux fautes ſe trouvent encore à la Table : ils ſe trompent de même en diſant Jean *Holle*, pour *Jean Olle*, Abbé de Nizors : *François Couret de la Barthe pour de la Carthe* : Jean Degué de Moncoup, pour *Jean de Qué de Moncaut*. Marie de *Gabrevolle de Villepaſſant*, pour *Marie de Cabrerolles, de Villeſpaſſant* (prononcés Ville-ſpaſſant). Un Couvent de Religieuſes Urſulines à S. *Gaudens*, pour un Couvent de *Religieuſes de Notre-Dame*. On lit encore dans le *Gallia Chriſtiana*, Raymond *Dantiſſant*, Arnaud d'*Olſon*, Gaillard de *Scadous*, Arnaud d'*Anton*. Je doute, s'il ne faut pas dire, *Raymond d'Antichamp, Arnaud d'Oſſon, ou d'Auſſou, Gaillard de Sciadors, Arnaud d'Antin* : Car c'eſt ainſi qu'on appelle certaines maiſons nobles, très-connues dans le Cominge. Sous un autre nom on les y chercheroit en vain. A la page 1115. nos Auteurs en parlant d'*Augier* Abbé de Bonnefont, font auſſi mention de *Guillaume de*

Landorre ; & à la page 180. de l'Appendice, ils l'appellent *Guillaume de Laredorte*. Il faut néceſſairement qu'il y ait erreur dans l'un ou dans l'autre endroit : mais je crois qu'il y en a dans tous les deux ; & qu'il faut dire, de *Landorte.* On ne ſçait dans le Cominge ce que c'eſt que *Landorre*, ou *Laredorte*;mais on y connoit fort la maiſon de *la Tour de Landorte*, qui ſoutient encore aujourd'hui l'Eclat de ſon ancienne Nobleſſe, & qui eſt très-peu éloignée de l'Abbaye de Bonnefont.

Si les noms de tant de Familles Illuſtres ſont défigurés, comme il eſt certain que pluſieurs le ſont, on auroit pu ſe diſpenſer,dans les Mémoires de Trevoux 1716. d'avancer qu'on trouvera dans le nouveau *Gallia Chriſtiana*, des tîtres pour juſtifier la Généalogie de quelques grandes maiſons. Car ſi les noms de ces maiſons ſont renverſés, comment les accorder avec les Tîtres ? Cette altération ne ſçauroit faire plaiſir aux perſonnes intéreſſées ; Les RR. PP. BB. appelloient le dernier Abbé de S. Pierre de la Reüle, ou de la Réole, qui eſt aujourd'hui

Evêque de Marſeille *Henri Xaviér de Béthune* ; ils ont bien marqué dans l'Errata, qu'il faut dire de *Belzunce*. On auroit dû corriger de même le nom d'un des derniers Evêques de Leſcar, ils l'appellent *Dominique d'Eſclaux de Meſſelez* pour *Dominique d'Eſclaux de Meſpléz*. Il ſeroit à ſouhaiter qu'un *Gallia Chriſtiana* fût plus correct.

Si le peu de remarques que j'ai faites, ſont juſtes, elles pourront donner occaſion d'en faire de ſemblables ; pour ſervir à la correction d'un Ouvrage ſi important.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1730.

Art. LXII. *Observations Mathématiques, Astronomiques, &c. tirées des Anciens Livres Chinois, ou faites nouvellement aux Indes, à la Chine par les Peres D. L. C. D. J.* &c. p. 1133.

Art. LXIII. *Réponse de P. D. C. à l'Article du Journal des Sçavans,* &c. p. 1149.

Art. LXIV. Memorie concernenti là Città di Urbino, &c. ou *Mémoires concernant la Ville d'Urbin* &c. p. 1167.

Art. LXV. Notizie è pruove della Corografia del Ducato di Urbino, &c. ou *Observations de M. Bianchini sur la longitude, & la latitude de la Ville d'Urbin, & des Villes voisines,* &c. p. 1184.

Art. LXVI. *Explication d'un passage de Saint Jean Chrysostome,* &c. p. 1139.

Art. LXVII. *Commentaires sur la*

Géométrie de M. Descartes, &c. p. 1206.

ART. LXVIII. *Lettre sur l'Arc de Triomphe d'Orange*, &c. p. 1214.

ART. LXIX. *Conférence de la Fable avec l'Histoire sainte*, &c. p. 1237.

ART. LXX. *Eloge de M. Bianchini, avec le Catalogue de ses Ouvrages* p. 1269.

Lettre contenant quelques Remarques sur le Gallia Christiana, &c p. 1296

ART. LXXI. *Nouvelles Litteraires.*

De S. Domingue. p. 1288.

De Londres. pp. 1289. 1290.

De la Haye. ibid.

De Milan. p. 1292.

De Paris. ibid.

De Naples. p. 1295.

Fin de la Table.

Juillet 1730.

Errata pour le mois de Juin 1730.

PAge 970. *Ligne* 4. & ailleurs, *Monvil'le*, *lisés*, partout, *Mouville*. P. 972. *ligne* 22. de prime, *lis.* déprime. P. 1042. *ligne*, 16. déffendent, *lis.* défendent. P. 1046. *ligne*, 14. artéres inférieurs, *lis.* inférieures. P. 1070. *ligne*, 2. qui l'avoit, *lis.* qui l'avoient. P. 1072. *ligne*, 14. appelle, *lis.* appellée. P. 1086. *ligne*, 16. témognés, *lis.* témoignés. P. 1096. *ligne*, 6. d'un infinité, *lis.* d'une. P. 1108. *ligne*, 28. quarante troisſiéme, *ôtés une S.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1730.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recuëillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1730.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

Et ſe vendent à Lion,

Chez CLAUDE PLAIGNARD, Libraire, ruë Merciere, au Grand Hercule.

M. DCCXXX.

Avec Approbation & Privilége.

CES MEMOIRES SONT COMMENCEZ au mois de Janvier 1701; & se vendent 15 ſ. le mois en blanc. & brochez, 16. ſ.

Année	1701.	9	vol.
———	1702.	12.	v.
———	1703.	12.	v.
———	1704.	13.	v.
———	1705.	12.	v.
———	1706.	12.	v.
———	1707.	12.	v.
———	1708.	12.	v.
———	1709.	12.	v.
———	1710.	12.	v.
———	1711.	12.	v.
———	1712.	12.	v.
———	1713.	12.	v.
———	1714.	12.	v.
———	1715.	12.	v.
———	1716.	12.	v.
———	1717.	12.	v.
———	1718.	12.	v.
———	1719.	12.	v.
———	1720.	5.	v.
———	1721.	12.	v.
———	1722.	12.	v.
———	1723.	12.	v.
———	1724.	12.	v.
———	1725.	12.	v.
———	1726.	13.	v.
———	1727.	12.	v.
———	1728.	12.	v.
———	1729.	12.	v.
———	1730.	8.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Août 1730.

ARTICLE LXXII.

ABREGÉ DE L'HISTOIRE d'Angleterre, avec des reflexions politiques, & historiques sur les régnes des Rois, leurs caractéres, leurs mœurs, leur succession au Trône, & tous les anciens événemens remarquables jusqu'à la revolution de 1688 *inclusivement, tiré des Mêmoires, & des manuscrits les plus authentiques. Traduit de l'Anglois de M. Higgous par M. L. B. D. G. Discite justitiam moniti.* Virg. *A la Haye chés T. Johnston* 1729.

LA multitude des réflexions qui n'aboutit communément, qu'à défigurer, & à faire languir une Histoire, est un nouvel agrément, & un genre de mérite propre de celle-ci. La narration d'ailleurs en souffre peu; les faits, quoique subordonnés à cette prémiere intention de l'Historien, n'en sont ni moins liés ni moins disposés en une suite réguliere, & renferment quelque fois certaines particularités, qui seules pourroient distinguer ce petit Ouvrage de tout ce qui a parû jusqu'ici sous le nom d'Histoire d'Angleterre.

M. *Higgous* qui l'a composé encore plus comme l'extrait de ses sentimens, que comme le fruit de ses recherches; est au rapport du Traducteur [un Anglican zelé pour la gloire de sa Nation, qu'il ne separe point de la Majesté du Souverain; sujet fidéle autant que bon Citoyen, qui démêle avec liberté, mais avec sagesse les causes, & les intrigues des divisions suscitées entre les Rois & les Peuples; & si attentif aux régles de la bien-

ſéace dans tout ce qu'il condamne de part où d'autre, qu'il n'y a que les perturbateurs de l'Etat, & les eſprits républicains, ennemis irréconciliables des Monarchies légitimes, qui en puiſſent être choqués]. L'éloge eſt bien général : & on nous permettra d'avertir qu'il demande des reſtrictions.

Ce ſeroit trop nous engager, que de remonter avec l'Auteur juſqu'à l'origine des Anciens *Bretons* qu'il croit comme *Tacite*, & pluſieurs autres être deſcendus des Gaulois ; & cela ſur une reſſemblance de maniéres, de Religions ; de coûtumes, & même de langage, qui lui paroît couvaincante. Jules Cæſar leur trouva ſeulement des mœurs plus ſauvages, & plus féroces qu'on n'en avoit dans les Gaules. *Horace*, le leur reproche ſur tout à l'égard des Etrangers ; *viſam Britannos hoſpitibus feros* : & ce Caractére d *inhoſpitalité* eſt encore ſelon M. *Higgous*, le caractére du petit Peuple Anglois, malgré la différence des races & dix ſept cents ans d'intervale. Une ſeule femme fit acheter cher aux Romains la conquête de l'Iſle, c'eſt la Reyne *Boadicea*. Mais peu à peu tou-

tes les provinces méridionales leur furent assujetties, & ils les conserverent environ cinq cents ans. Aux Romains succederent les Saxons, partagés d'abord en plusieurs petits Royaumes, qu'on appelle *l'Héptarchie Saxonne.* Puis réünis tous en un seul par la valeur *d'Egbert*, Roi des Saxons de L'oüest; sa postérité continùa de les gouverner en forme de Monarchie jusqu'à l'invasion des Danois, qui ne passerent point la seconde Génération. *Edoüard*, dit le Conféssseur, récuëillit après eux l'héritage de ses Peres : Prince révéré des Anglois à plus d'un tître, & à qui pour ses vertus ils attribuent le don particulier de guérir les écrouëlles. Nôtre Auteur le soûtient avéré, & incontestable, quelque jugement qu'en portent des personnes, qui crient à l'imagination, & à la superstition.

La mort d'*Edoüard* fit passer la Couronne à une famille étrangere, par l'heureuse témérité de *Guillaume* Duc de Normandie. Près de soixante, & dix mille Anglois tués à la Bataille d'Hostings, assurerent la domination du conquérant contre l'infortuné *Harold*, qui régnoit déja. *Edgard-Aste-*

ling, autre Prétendant & plus autorisé qu'*Harold*, lui coûta moins à soumettre. Il s'en délivra au prix d'une pension de vingt *Shillings* par jour, qui font environ vingt livres. Les tempéramens, qu'il mit à la sévérité de son gouvernement font une circonstance, qui n'échappe pas aux moralités de l'Historien. Il se permet un petit écart sur la conduite tenuë envers les Irlandois dans la révolution de 1688. pauvres gens, réduits la plûparts à la funeste extrémité d'être
» pendus, par les ordres d'un Roi où
» d'un autre, de quelque côté qu'ils
» se rangeassent ».

Les Princes Normands eûrent d'assés beaux régnes, mais successivement terminés par une mort violente ou semblable desastre. Il est édifiant de voir un Ecrivain protestant reconnoître là-dessus la justice de Dieu; particuliérément en ce qui concerne la démolition d'un nombre considerable d'Eglises & de Monastéres. On remarque que *Guillaume le Roux*, & deux autres fils ou petits fils de *Guillaume* le Conquérant, trouverent tous les trois une fin tragique *dans la Forêt*

neuvelle. C'eſt le lieu où avoient été auparavant ces ſaints Edifices, & qui alors étoit changé en un repaire de bêtes ſauvages, pour le plaiſir de la Chaſſe.

Henri I. dernier Roi Normand ne laiſſa qu'une fille, dont le mariage avec *Geoffroi Plantagenet*, comte d'Anjou, Pere de *Henri* II. ouvrit le chemin du Trône d'Angleterre à une Famille Françoiſe. Le ſurnom de *Plantagenet*, devenu ſi Illuſtre par une ſuite de quatorze Rois, venoit, dit-on, d'un brin de myrthe que *Geoffroi* portoit à ſon bonnet. L'Hiſtoire de *Henri* II. de *Richard* I, & de pluſieurs de leurs Succeſſeurs ſe trouve doréſnavant ſi compliquée avec l'Hiſtoire de France, qu'a cet égard, au moins un François un peu inſtruit ne ſçauroit l'ignorer. Les broüilleries excitées ſous le regne *de Jean ſans terre*, & ſous celui de ſon fils *Henri* III. furent un grand acheminement à l'autorité du Peuple dans les Parlemens. Celle des Lords ou Barons, s'étoit beaucoup fortifiée, dès le tems de *Henri* I. auquel on rapporte l'inſtitution de la chambre haute. L'une &

l'autre, eut peu d'action avec un souverain aussi sage & aussi absolu, que le fut *Edoüard* I. toûjours en Guerre, & toûjours victorieux contre les Gallois, & les Ecossois, à peine tant qu'il régna, laissa t-il aux Anglois le loisir de s'occuper d'autre chose que de ses triomphes. Il prétendoit bien que le trépas même n'en seroit pas le terme : & comme si ses cendres eussent pû conserver ses vertus, il avoit ordonné qu'on les transportât par tout avec l'armée, jusqu'à l'entiere réduction de l'Ecosse. Mais ce n'étoit pas assés pour suppléer à la foiblesse d'un Successeur voluptueux & dereglé. *Edoüard* II. à cela près, étoit d'un bon naturel, & ne méritoit point les mauvais traitemens qu'il reçût de ses Sujets. S'il se perdit ; sa ruîne, selon nôtre Auteur, ne vint pas moins de la dureté des nobles de ce tems là, que d'une affection trop vive, & trop ouverte pour ses Favoris, la principale, & essentielle faute qu'on lui reprochât. Il y a méme de quoi l'excuser. *Gaveston*, Gentil-homme Gascon, étoit un des Seigneurs les plus accomplis de l'Europe, spirituel, Généreux, adroit,

prévenant, poli, magnifique. Peut-être les Anglois lui auroient ils pardonné plus volontiers sa vanité, s'ils ne l'eussent pa vû soûtenuë par tant de perfections. Il avoit vaincu l'Elite de leurs Braves dans un Tournois. Eloigné de la Cour, pour ceder à leurs instances, il s'étoit acquis en Irlande la réputation d'un habile, & prudent Gouverneur. Cette universalité de merite ne fit que les éffaroucher de plus en plus. Ils ne menagerent pas d'avantage les Spencers, dont au moins les bonnes qualités étoient plus proportionnées à la mediocrité de leur siécle; & ne devoient pas irriter si fort la jalousie. Tout ce qui eût part à la bienveillance du Roi fut exposé à la haîne des nobles, qui violerent plusieurs fois le respect qu'ils lui devoient, & ne mirent bas leurs ressentimens personnels, qu'en leur sacrifiant la tranquilité & la sureté publique. L'esprit de faction corrompit jusqu'à la fidélité de la Reine *Isabelle* de France, & celle du jeune *Edoüard* son fils, si connu depuis par nos malheurs. Il avoit alors dix-huit ans; assés âgé pour ne pouvoir ignorer le crime d'une révolte contre

un Epoux, un Pere, & un Souverain. Ce fut le prémier degré de ſon élevation; mais on ne prononce point s'il trempa bien librement dans les derniers attentats, qui ſuivirent la priſon d'*Edoüard* II. Pour l'horrible violence qui les conſomma tous, on l'en décharge.

Sans pénétrer dans ces myſtéres, il n'eſt que trop embaraſſant d'excuſer *Edoüard* III. ſur une autre mort arrivée au commencement de ſon Régne. *Edmond* Comte de Kent, ſon Oncle n'étoit, dit on, coupable, que d'avoir montré quelques ſentimens de tendreſſe envers le Roi dépoſé, & qui même ne vivoit déja plus. Il fut condamné à perdre la tête, mais faute de Bourreau, il demeura ſix heures ſur l'Echafaut, juſqu'à ce qu'un Criminel pour ſauver ſa vie, préta malgré lui ſes mains à cet indigne fonction. Il y aura beaucoup à rabatre du mérite d'un des plus grands Rois qu'ait eu l'Angleterre, quand on voudra en examiner l'heroiſme ſur les notions de vertu les plus communes, ou même ſur les regles les plus ſimples de l'humanité. Laiſſons parler l'Hiſtorien An-

glois, pour éviter tout ſoupçon de prévention nationale. *Edoüard* aſſiegeoit *Barvick*, occupé par les Ecoſſois. La Ville étant réduite à l'extremité, le Gouverneur fit bâtre la chamade; convint de ſe rendre au bout de quinze jours, ſi la Ville n'étoit ſecouruë, & donna un de ſes fils en ôtage. L'Armée Ecoſſoiſe parut avant le terme expiré; mais *Edoüard* n'y eut point d'égard : il demanda que la place lui fut livrée ſur le champ, avec ménaces qu'autrement il alloit faire pendre l'ôtage, & un autre fils du Gouverneur qui étoit priſonnier de Guerre. Le Gouverneur, bon pere, & bon ſujet ſe trouva étrangement partagé. Sa propre femme eût le courage de fixer ſon irréſolution, en forçant la tendreſſe de céder au devoir. Elle lui repréſenta qu'elle étoit encore aſſés jeune pour lui donnner des Enfans, mais non pas un autre *Barvick*. La Place tint en effet, & les malheureux fils perdirent la vie par l'ordre d'*Edoüard*. Nôtre Auteur avouë que les Ecrivains Anglois paſſent la choſe ſous ſilence; que néanmoins ceux d'Ecoſſe l'aſſurent ſi généralement, qu'il n'eſt

pas poſſible de leur donner poſitivement le démenti ; & qu'au reſte on voit ſous le Régne d'*Edoüard* III. aſſés d'autres exemples d'une pareille cruauté. Le fameux Prince Noir, ſon fils aîné, le Compagnon de ſes grands exploits, jouit d'une réputation auſſi brillante, & beaucoup plus nette. La fin de l'un & de l'autre, ne répondit pas à l'Eclat de leur vie ; mais ce ne fut que la ſanté qui manqua au Prince de Galles ; au lieu qu'*Edoüard*, ſur le déclin de l'âge ſe manqua tout entier à lui même, houteuſement aſſervi à l'Empire d'une maîtreſſe, qu'il laiſſoit aſſeoir dans les Cours de juſtice, & à qui il abandonnoit le Gouvernement du Royaume. Il étoit tems qu'il ſortit du monde, dit M. *Higgous*, n'y pouvant plus être ce qu'il avoit été; l'infame Alix *Pérés* commença par lui dérober ſes bijoux, ſes Domeſtiques acheverent le pillage ; & perſonne n'a mieux appris aux Princes, combien peu ils doivent ſouvent compter ſur le zéle, & l'empreſſement de leurs courtiſans.

La minorité turbulente de *Richard* II. eût pour principale cauſe l'inſolen-

ce de la populace, qui vouloit s'exempter de certaines redévances qu'elle payoit aux nobles. Ceux-ci ſur tout reprirent bien-tôt les mêmes briſées, qu'ils avoient ſuivies ſous *Edoüard* II. & par une alternative aſſés ſenſible dans l'hiſtoire d'Angleterre, les ſuites en furent à peu près les mêmes. Au milieu des conſpirations, & des revoltes dont *Richard* avoit continuellement à ſe débaraſſer, il fit quelque coup de vigueur qui lui réüſſirent. Il en falloit un des plus hardis pour s'aſſurer du Comte de *Gloceſter*, eſprit boüillant, qui ne pouvant gouverner le Roi à ſa fantaiſie, avoit juré, & tramé ſa perte. Le peril étoit preſſant: *Richard* le prévint. Il alla lui même enlever le Duc, de ſa maiſon, le fit paſſer à Calais, où l'on dit qu'il fut étranglé; & pourſuivit en plein Parlement les autres conjurés, qui étoient en partie les plus diſtingués, & les plus puiſſans de la nobleſſe. Il trouva un zéle fort vif pour le ſervir dans la Chambre des communes; mais ce fut une diſpoſition toute autre quelques années après, lors qu'*Henri de Bolingbrook* Duc de Lancaſtre ne projetta rien moins que de lui ravir la Couronne; & accomplit

ſon projet. Les Communes dans cette révolution formerent la faction la plus animée pour les intérêts de l'Uſurpateur. Sur quoi M. *Higgous* obſerve deux choſes: l'une, combien il eſt aiſé à des hommes artificieux & entreprenans, d'impoſer par de ſpécieux prétextes, & de remuer à leur gré ceux qui ne cherchent, & ne veulent que leur bien: l'autre, qu'il ne doit point paroître extraordinaire dans les grands mouvémens d'Etat que l'iniquité prévale, parceque le plus ſouvent les perſonnes prudentes & de probité, demeurent tranquilles, tandis que les mal-intentionnés s'intriguent, s'agitent, & s'emparent de l'autorité. Reſte à examiner ſi une prudence ou une probité ſi froide, & ſi languiſſante en merite veritablement le nom. *Richard* II. fait priſonnier par les Rébelles, plia ſous le poids de ſon infortune, & abdiqua volontairement; mais il ne manqua pas d'éprouver ce qu'a dit depuis un de ſes Succeſſeurs, que l'eſpace eſt bien court entre le tombeau, & la priſon des Rois. On ne ſçait s'il mourut de chagrin ou de faim, ou s'il fut aſſaſſiné.

Ceux qui tiennent pour la derniere opinion, ajoutent qu'il fit une réſiſtance de déſeſperé contre les meurtriers, & qu'il en tua quelques uns de ſa main : ils étoient neuf. Autant de Courage à défendre ſa Couronne, qu'il en témoigna pour défendre ſa vie, lui auroit vraiſemblablement conſervé l'un, & l'autre.

L'invaſion de *Henri* IV. auparavant Duc de Lancaſtre, fut comme l'étendard de la diviſion entre les deux branches de lancaſtre & d'York: ſource de tant de maux, que l'horreur, qu'on devoit avoir de leur déteſtable concurrence, ſuffiſoit ſelon notre Auteur pour ſoulever tout le genre humain contre l'Angleterre. Il avouë hardiment qu'elle fut le chatiment viſible de l'ambition d'*Edoüard* III. de même que les calamités, où tomba la poſterité de *Henri*, le furent de ſon uſurpation ; mais il y eût ſous le Régne de *Henri* V. ſon fils, un intervale de proſperités conſtantes bien glorieux aux Anglois, & bien mortifiant pour la France. L'Hiſtorien ſans prétendre affoiblir le merite de ſon Heros, ne diſſimule pas que *la révolte des Fran-*

çois y contribua plus que ses forces. Il observe aussi que la cruauté y vint au secours de la bravoure ; témoin l'indigne exécution des dix Seigneurs pendus au Siége de Montereau contre la foi publique : ce qui lui fait regrétter de trouver plus d'une fois dans les Annales de sa Nation, les vertus les plus éclatantes ternies par ces sortes de taches. On attendoit de lui plus de justice pour la *Pucelle*, qui ne fit changer de face aux affaires, qu'après la mort de *Henri* enlevé à la fleur de l'âge. Il met au nombre des Anglois qui se sont le plus signalés dans les Guerres de France un Chevalier *Falstaff* personnage Illustre, tant que l'on s'entient à ce que l'Histoire en rapporte. Mais quelqu'un de sa Famille ayant désobligé certain Poëte, celui-ci s'avisa de représenter *Falstaff*, sur le Théâtre avec tous les traits d'un caractére original, & impertinent : il n'en a pas fallu d'avantage pour le décrier & le tourner ridiculement dans le monde en un *Matador* ou un *Pourceaugnac.*

Les pertes de *Henri* VI. en France eurent pour surcroît de malheurs en

Angleterre un Gouvernement foible, & très agité. La Reine *Marguerite d'Anjou*, y fit long-tems plus de figure que le Roi même. Elle agit en perſonne dans ſix batailles ; à commencer par celle de S. Alban, où fût repandu le premier ſang pour la querelle des deux Roſes ; qui en trente ou trente cinq années conſuma deux cent mille Soldats de troupes ordinaires, dix mille nobles, tous les Princes de la maiſon Royale & trois Rois. Celui des Seigneurs, qui ſoutint le plus puiſſamment le Duc d'Yorck, étoit le Comte de *Warwick*, ſi heureux dans le parti qu'il embraſſoit, que la Couronne pluſieurs fois dépendit de ſon choix, & ſi abſolu ſur l'eſprit des peuples, qu'au prémier coup de tambour il levoit des armées. C'étoit le fruit de ſes largeſſes. On dit que pour gagner la populace, il lui faiſoit donner ſept bœufs dans un déjeûner. Il ne fut pas ſi conſtamment attaché au fils qu'il l'avoit été au Pere. Le fils étoit devenu Roi ſous le nom d'*Edoüard* IV. & le Pere n'avoit eût que le titre, & l'autorité de Gardien, & *Procureur du Royaume*. Un mécon-

tentement ayant jetté le Comte de *Warwick* dans le parti du Roi *Henri* VI. ou plutôt de la Reine Marguerite, qui battuë ou triomphante étoit l'ame de tout, il tira le légitime Souverain d'une prison de neuf ans, & le rétablit sur le Trône. Sa mort, à la bataille de *Barnet*, en termina les vicissitudes. Le Comte de *Warwick* tué, *Marguerite* prisonniére, le fils unique de *Henri* VI, *Henri* lui même, & quantité d'autres brutalement massacrés après l'action, furent pour le victorieux *Edoüard* autant d'assurances d'une domination tranquille. Elle eût été plus longue si l'indiscretion dans les plaisirs, ou peut être son barbare frere le Duc de *Glocester* n'avoit pas été le prémier ennemi, qui ait vengé sur lui le sang des Lancastres, à l'âge de quarante & un an Les pratiques du Duc ôtérent du moins toute ambiguité sur la destinée des deux Princes, enfans d'*Edoüard*; mais s'il parvint à les supplanter, & à s'affermir dans la place qu'il leur enlevoit, ce fut en aliénant de lui les grands, & le Peuple par une suite d'artifices & de noirceurs, qui firent comprendre au

Comte de *Richemond*, ſon concurrent, qu'il n'avoit qu'à ſe montrer pour être ſuivi. Dans *Richard* III. finit le Régne des *Plantagenets* : car le Comte de *Richemond* étoit *Tudon*, Famille revétuë des prétentions de celle des *Lancaſtres*; mais differente. Quand nous avons appellé *Henri* VI. *Souverain Legitime*; nous l'avons fait par rapport à ſa ſituation préſente, & en conſéquence d'une preſcription de ſoixante & dix années contre le vrai ſentiment de M. *Higgous*, qui traite généralement les trois Régnes des Lancaſtres d'une uſurpation continuée. Le Comte de *Richemond* proclamé Roi ſur le champ de bataille, prit le nom de *Henri* VII. Nous donnerons la ſuite le mois prochain.

ARTICLE LXXIII.

DISSERTATION THÉOLOgique, par M. Musson, Bachelier de la Maison de Navarre, sur ce passage qui se lit chés S. Augustin: Non impeditur Baptismi gratia quominùs omnia peccata dimittat; etiam si odium fraternum in ejus cui dimittuntur animo perseverat. Lib. 1. de Bapt. contrà Donat. C. XII. n. 20. Lit. F. Tom. IX. N. Edit. pag. 90. *C'est-à dire: La Grace du Baptême ne laisse pas de remettre tous les pechés, quoique la haine fraternelle persévere dans le cœur de celui, à qui ils sont remis.*

ETrange Paradoxe! Comment St. *Augustin* a-t-il pû l'avancer? Reconnoît-on dans ces paroles la Doctrine & les sentimens de ce Docteur, qui a tant écrit pour la nécessité de l'amour, sur-tout dans la réception des Sacremens? Ne seroit-ce pas plûtôt là quelque Dogme des Donatistes qu'il s'oppose; ou quelque conséquence avoüée dans leurs principes, sur la-

quelle il ne prend aucun parti, mais dont il se sert seulement comme pour combattre ces Schismatiques par leurs propres armes? C'est ce qu'il faut examiner. Ce que disent les Donatistes dans cet endroit; le but que s'y propose S. Augustin; la suite de son raisonnement; ce qui précede le passage en question, & ce qui vient après, servira au dénouement de la difficulté.

Les Donatistes, comme l'on sçait, confondoient la validité du Sacrement avec l'effet du Sacrement: ils prétendoient que le Baptême étoit nul dans le Schisme ou dans l'Hérésie, parce qu'alors il ne confére pas la Grace: erreur qu'ils avoient puisée chés S. *Cyprien*, & que S. *Augustin* combat dans ses sept Livres du Baptême, & sur tout dans l'endroit du prémier que nous examinons.

Les Donatistes demandent aux Catholiques si les pechés sont remis par le Baptême dans le parti de Donat. *Quærunt etiam utrùm peccata dimittantur per Baptismum in parte Donati?* Telle est la Question qui a donné occasion à notre Paradoxe, *Non impe-*

 ditur

ditur Baptiſmi gratia, *&c.* Quelque réponſe que fiſſent les Catholiques, les Donatiſtes étoient diſpoſés à s'en prévaloir. Car, ſi on leur répondoit que chés eux les pechés étoient remis, ils inféroient de cet aveu, que le Saint Eſprit étoit donc chez eux; que par conſéquent leur Societé étoit l'Egliſe de J. C. & qu'ainſi l'Aſſemblée des Catholiques ne l'étoit pas, puiſqu'il ne peut y avoir qu'une ſeule véritable Egliſe. Si au contraire les Catholiques diſoient que les pechés n'étoient point remis par le Baptême dans le parti de Donat; ceux de ce parti en concluoient: donc nous n'avons pas le Baptême, donc vous devés baptiſer ceux qui de notre Communion paſſent dans la vôtre: & parce que vous ne le faites pas, vous avoüés par-là que vous n'êtes pas dans l'Egliſe de Jéſus-Chriſt.

S. *Auguſtin*, ſans donner de réponſe directe aux Donatiſtes, les ſomme de répondre eux-mêmes à leur queſtion, & de dire ſi les pechés peuvent être remis dans une Communion Schiſmatique, & où il n'y a point de charité. Conformément à leur prin-

cipe, les Donatistes répondoient que dans le Schisme il n'y avoit ni rémission des pechés, ni régénération, & par consequent point de Baptême.

Pour faire voir la fausseté de cette réponse, qui fait dépendre la validité du Baptême, de son effet; S. *Augustin* leur demande si Simon le Magicien ne reçût pas le Baptême de J. C. L'Ecriture dit en termes formels qu'il le reçût: ses pechés lui furent-ils remis, demande encore St. *Augustin*? Les Donatistes, dit il, doivent l'avouer dans leur sentiment: si cela est, poursuit ce Pere, pourquoi S. *Pierre* dit-il à *Simon*, qu'il n'avoit pas de part dans l'héritage des Saints: & comment accorder cela avec votre Doctrine, qui rend la grace du Sacrement inséparable de sa validité? Rien de plus facile, répliquoient les Donatistes. C'est que Simon pecha après son Baptême, & que, par son peché, il perdit la grâce qu'il avoit reçûë dans ce Sacrement. Cette réponse paroît conforme au Texte de S. *Luc*, qui ne parle pas autrement de *Simon* le Magicien, que des autres Fidéles, qui crurent à la prédication du Diâcre

Philippe, & reçûrent le Baptême de sa main. Elle dit même de plus en faveur de Simon, qu'ayant été baptisé il s'attacha à Philippe. Rien n'empêche donc qu'avec le Baptême, il n'en ait reçû la grace. Les Prodiges & les Miracles qu'il vit faire à *Philippe*, le surprirent ; mais il en resta pour lors à la simple admiration. Ce ne fut que quelque tems après à l'arrivée de *Pierre* & de *Jean*, qui vinrent à Samarie pour imposer les mains aux nouveaux Baptisés, & leur conférer le S. Esprit, que Simon voulut acheter des Apôtres le même pouvoir, & leur offrit de l'argent pour cela : voilà son crime. Et il y a tout lieu de présumer, que c'est par ce péché qu'il perdit la grace & la justice du Baptême. * Si cela est ainsi, la difficulté de S. Augustin ne subsiste plus : l'exemple de Simon est étranger à la question.

Il paroît que S. Augustin sent la justesse de cette réponse des Donatistes : car, sans l'attaquer ni la combattre, il propose son objection d'une autre maniére. Il suppose donc que *Simon* se soit approché du Baptême, ayant

Act. I. v. 21. 22. 23.

dans le cœur ce qu'il appelle fiction : dans cette ſuppoſition qu'on ne peut point rejetter , puiſque c'eſt une choſe qui ſouvent arrive , dit-il , dans l'Egliſe aux Catéchuménes , il demande ſi les pechés ont été remis à Simon , ou s'ils ne lui ont pas été remis ? Quelque réponſe que donnent les Donatiſtes , S. *Auguſtin* va toûjours à ſon but , & il les preſſe également ; car il montre qu'ils tombent en contradiction ou avec l'Ecriture , ou avec eux-mêmes. S'ils diſent que dans cette hypothéſe les pechés ſont remis , ils contrediſent l'Ecriture qui nous apprend que l'Eſprit Saint fuit les cœurs doubles. S'ils diſent que les pechés n'ont pas été remis à *Simon* , ils ſe contrediſent eux-mêmes ; car , leur demande S. Auguſtin , auroit-il donc fallu baptiſer Simon de nouveau , lorſque , dans les ſentimens d'un cœur contrit & humilié , il auroit déclaré la fiction avec laquelle il ſe feroit approché du Baptême ? Les Donatiſtes n'oſeroient avancer une Doctrine auſſi abſurde & oppoſée à ce qu'ils pratiquent dans leur Secte : Donc , infére S. Auguſtin , on peut être validement baptiſé ,

& ne point participer à la grace du Sacrement à cause des obstacles qu'on y apporte. Donc, dans une Communion, le défaut de grace ne rendra pas le Baptême nul, comme il ne le rend pas nul dans la fiction. Donc le Baptême reçû dans le Schisme ne doit pas être réitéré, non plus que le Baptême reçû dans la fiction. Mais il faut simplement se contenter de corriger ce qu'il y a de vicieux de part & d'autre ; afin que le Sacrement qui opéroit la mort dans la fiction & dans le Schisme, opere la vie dans la vérité & dans l'unité. C'est-là ce que S. Augustin avoit à prouver.

Pour se tirer d'une difficulté aussi pressante, sans tomber en contradiction, ni avec l'Ecriture, ni avec eux-mêmes, & ne point s'écarter de leur principe, les Donatistes répondoient à la supposition de S. *Augustin*, que celui qui s'approche du Baptême avec fiction (*fictus*) ne laissoit pas d'en recevoir l'effet dans le tems de la célébration ; mais qu'à cause de sa fiction, il perdoit, l'instant d'après, la grace qu'il venoit de recevoir. Ils appuyoient la premiére partie de leur

réponſe, ſur ce paſſage de l'Apôtre: * *Quotquot in Chriſto baptizati eſtis, Chriſtum induiſtis* : & la ſeconde ſur cet autre : ** *Spiritus enim Sanctus diſciplinæ effugiet fictum.* De l'un ils en inféroient que par la vertu & la ſainteté du Baptême, tout baptiſé eſt revêtu de J. C. De l'autre, que par l'effet de la fiction, le Baptiſé étoit dépoüillé auſſi-tôt de J. C. ce qu'ils expliquoient par la comparaiſon d'un homme, qui d'un lieu ténébreux paſſeroit, à la faveur d'un rayon de lumiére, dans un autre lieu ténébreux. Cet homme qui ne ſeroit éclairé que pour le ſeul inſtant de ſon paſſage, retomberoit auſſi-tôt dans d'autres tenébres.

Sans examiner la fauſſeté de cette réponſe, & le défaut de juſteſſe de la comparaiſon, S. *Auguſtin* la paſſe aux Donatiſtes, & s'en ſert avantageuſement pour les battre, inſiſtant toujours ſur le rapport entre le Baptême reçû hors de l'Egliſe, avec le Baptême reçû dans l'Egliſe avec *fiction*. L'un,

* Galat. 3. v. 23.
** Sap. 1. v. 5.

dit-il, n'eſt pas moins ſaint que l'autre. Car la ſainteté eſt inſéparable du Baptême par tout où il ſe trouve; puiſque par tout où il eſt, c'eſt le Baptême de J. C. Par tout où il eſt, il eſt conſacré par les paroles Evangeliques; & quoique conferé par des Schiſmatiques, il n'appartient pas pour cela aux Schiſmatiques, mais à l'Egliſe, de laquelle ils ſe ſont ſéparés. Il n'aura donc pas moins de vertu ni d'efficace en lui-même reçû dans le Schiſme, qu'il en a étant reçû dans l'Egliſe avec fiction. Or, ſelon vous, le Baptême reçû dans l'Egliſe avec fiction, remet les pechés dans le tems & pour le tems qu'on le célebre. Donc dans vos principes, il les remettra auſſi dans le Schiſme. Donc, quand on vous accorderoit, ce qui eſt faux, que le Baptême eſt nul, lorſqu'il n'eſt point ſuivi de la grace, ni de la rémiſſion des pechés; vous devriés reconnoître que le Baptême eſt valide dans le Schiſme: puiſque dans le Schiſme même il a la vertu de remettre les pechés, ainſi que dans la *fiction*.

Après avoir forcé les Donatiſtes, dans ce dernier retranchement, &

avoir démontré la validité du Baptême reçû dans le Schiſme, comme une conſéquence néceſſaire de la validité du Baptême recû dans la *fiction*, validité avouée par les Donatiſtes, Saint Auguſtin pouvoit en reſter là. Mais il va plus loin, & il s'attache à prouver que le pardon des pechés obtenu par le Baptême qu'on a reçû dans le Schiſme, ou avec *fiction*, (*ficté*) dans l'Egliſe, n'eſt que momentané ; les pechés qui viennent d'être remis par la vertu du ſacrement étant de nouveau imputés à cauſe du crime de *fiction*, à celui qu'on vient de baptiſer. C'eſt ce que le Saint Docteur établit fort au long dans tout le nombre 20. (1) par la parabole de ce ſerviteur, à qui ſon Maître avoit remis dix mille talens, & qui par ſa dureté envers ſon Conſerviteur qui lui étoit redevable de cent deniers, encourut l'indignation de ſon Bienfaiteur, & rendit inutile la grace qu'il en avoit reçûë. Les réflexions que fait Saint *Auguſtin* ſur cette parabole, & les conſéquences qu'il en tire, paroîtront ſingulieres. Le Paradoxe en queſtion

(1) Matt. C. IV.

non impediteur Bapiſmi gratia &c. eſt une de ces conſéquences. A ne conſidérer que le nombre 20. Saint *Auguſtin* paroît établir que la vertu du Baptême, dans l'inſtant de ſa réception, opere la rémiſſion des pechés dans un cœur, quoique dominé par la haîne.

Car 1°. Saint Auguſtin ne blâme point ce Paradoxe dans le diſcours des Donatiſtes : mais en leur accordant que Simon a obtenu l'effet du ſacrement quoique reçû avec *fiction*, *fictè*, il en conclut que la même choſe arrive, quoique le ſacrement ſoit adminiſtré hors de l'Egliſe. 2°. comme ſi ce n'eût pas été aſſés de paſſer aux Donatiſtes un tel Paradoxe ; bien-loin de le réfuter, St Auguſtin ſans aucun beſoin l'appuye d'une nouvelle preuve, & le confirme (1) par la parabole de l'Evangile qu'il applique à ce ſujet avec effort dans tout le nombre 20. 3°. ſelon Saint *Auguſtin*, la conduite que le Maître de l'Evangile tient à l'égard de ſon ſerviteur, eſt celle que Dieu tient à l'égard des Baptizés. Le prémier remet à ſon Domeſtique ſa det-

(1) Matt. 10.

te. Ainſi Dieu remet tous les pechés à ceux qui s'approchent du Baptême ; & comme le ſerviteur quoique dans une diſpoſition extrémement contraire, n'en obtint pas moins la grace de ſon Maître, *nè tamen illud quòd nondum conſervo dimiſerat ; impedivit Dominum ejus, quò minùs in illo tempore accipiendæ rationis dimitteret ei omnia quæ debebat* ; (1) de même la haîne fraternelle n'eſt pas un obſtacle à la grace du Baptême, ni à la rémiſſion des pechés. *Sic non impeditur Baptiſmi gratia quominùs omnia peccata dimittat, etiam ſi odium fraternum in ejus cui dimittuntur animo perſeverat* (2). Par conſéquent toutes les dettes antérieures au Baptême, & celle-même qu'on contracte de nouveau en s'approchant du Baptême dans une diſpoſition ſi criminelle, ſont acquittées dans le Baptême. *Solvitur enim heſternus dies, & quid quid ſupra eſt ſolvitur, etiam ipſa hora momentum que anté Baptiſmum & in Baptiſmo* (3). Mais le Catéchumene qui a reçû le Sacrement dans une ſi mauvaiſe diſpoſition, commence à redevenir cou-

(1) Ibid. (2) Ibid. (3) Ibid.

pable dans l'inſtant qui ſuit la réception du Baptême. Les pechés qui lui avoient été remis, lui ſont de nouveau imputés. *Continuò reus eſſe incipit.... redeuntibus omnibus quæ dimiſſa ſunt.* (1) Il a donc été juſtifié dans le Baptême. Ce n'eſt pas là un de ces cas imaginés qui n'arrivent jamais, on ne le voit que trop ſouvent arriver dans l'Egliſe. C'eſt à-dire qu'on y voit des Catéchumenes s'approcher indignement du Baptême, & néanmoins être purifiés de leurs pechés. *Et hæc ſæpè contingunt in Ecleſiâ* (2).

Telle eſt l'Analyſe du Texte entier de S. Auguſtin : les réflexions qu'il préſente naturellement ſemblent forcer à attribuer le Paradoxe au St Docteur. Voyons ce que l'on peut dire pour le diſculper. J'aurois ſouhaitté que les Sçavans Editeurs de ce Pere euſſent entrepris cette juſtification. Il me paroît que cet endroit auroit bien merité quelque Note : ils en ont jugé autrement, il y faut ſuppléer.

(1) Ibid. (2) Ibid.

Voyés l'explication de cette difficulté par le même Auteur dans les Mémoires du mois ſuivant.

ARTICLE LXXIV.

RELATION HISTORIQUE ET Apologétique des ſentimens, & de la conduite du P. le Courayer, Chanoine Régulier de Sainte Genevieve. Avec les preuves juſtificatives des faits avancés dans l'Ouvrage. A Amſterdam, aux dépens de la Compagnie. MDCCXXIX. *in* 12. *Tome I. pages* 481 *Tome II. pages* 346.

POur juger ſi c'eſt ici une *Apologie* du P. le Courayer, ou de nouveaux excès plus dignes de ſes diſgraces que ceux qui les lui ont attirées, il ne faut que jetter les yeux, au hazard & ſans choix, ſur quelques pages du Livre. L'Ecrivain joint aux erreurs qui l'ont fait condamner, & aux diſpoſitions qui le caractériſent, les traits de la plus violente ſatire contre les perſonnes les plus reſpectables. Soûtenir encore des Dogmes frappés d'Anathéme, répandre avec affectation les principes de l'indépendance, & de l'eſprit particulier, noircir, & dé-

crier ceux que le devoir a armés contre ſes erreurs, & ſes excès ; & par conſéquent en ſa faveur, c'eut été peu pour ce qu'il appelle ſon zéle. Le rang, le ſacré caractére, le mérite, les bontés pour lui, ſont des objets qui l'irritent & auſquels il ne pardonne point. Auſſi tient on à honneur ſes invectives. Le Théologien *d'Oxfort*, ne ſongeoit donc qu'à continuer de chercher la vérité, mais cette verité, « dont on » connoît ſi peu le prix, & dont plu» ſieurs apprehendent même la décou» verte » ; lorſqu'on l'engagea à écrire l'Hiſtoire des mouvemens, qu'il a excités dans l'Egliſe. Elle ſera inſtructive « parce qu'on s'inſtruit autant par » les paſſions de hommes, que par » leurs vertus ». La relation commence par l'occaſion, qui détermina l'Auteur à écrire en faveur des ordinations anglicanes. Ce fut un mémoire de Mr l'Abbé *Renaudot* ſur cette matiére. L'Ouvrage étant preſque fini, Mr *Courayer* obtint de Mr l'Abbé d'*Agueſſeau*, pour cenſeur Mr d'Arnaudin Docteur de la faculté de Paris ; qui ne manqua pas de certifier que les raiſons expoſées dans la diſſertation ne

pouvoient être plus convaincantes ; que c'étoient de vrayes démonſtrations ; qu'il n'y voyoit rien d'opposé à la foi de l'Egliſe, qu'au contraire la doctrine du Sçavant & ſolide ouvrage, pouvoit beaucoup contribuer à ménager la réünion de l'Egliſe Anglicane avec l'Egliſe de Rome ; ne falloit-il point dire, de l'Egliſe de Rome avec l'Egliſe Anglicane ? Le privilége fut néanmoins refuſé par M. le Chancelier. « *Magiſtrat, (avouë le P. Couṡ rayer) que* ſon eprit, ſes connoiſ» ſances, & ſes lumiéres élevent fort » au deſſus de pluſieurs de ſes Prédé» ceſſeurs ». Mr l'Abbé *Couët* fut nommé pour relire l'Ouvrage, & en rendre compte à S. E. Mgr le Card. de *Noailles*. « Je jugeai tout d'un coup » du ſuccès, dit l'Auteur, & cela par » le caractére du nouveau cenſeur ». En effet, au caractére & à l'idée que l'Ecrivain donne ici du nouveau cenſeur, on reconnoît aiſément que ce ſuccès ne fut pas heureux. Sous M. d'*Armenonville* les tentatives recommencérent, & échouërent encore. Le Livre réüniſſoit ſur lui tous les ſuffrages ; & l'on ne pouvoit en penſer diffé-

remment. Constamment refusé; il parut enfin en 1723. imprimé à *Nanci* sous le nom de *Bruxelles*, débité par les mains ou sous les yeux de son Auteur, & recherché comme un Livre défendu. Mr *Courayer* récite les Eloges qu'il obtint de son Ouvrage, & les complimens qu'il recut à ce sujet. Le plus réel est qu'il vit s'élever de toutes parts contre lui des adversaires, qui alarmés de ses excés & de la fermeté avec laquelle il paroissoit résolu de les soutenir, penserent efficacement à reprimer le scandale. Les prétendus suffrages favorables de certains Sçavans, de Docteurs, d'Evêques mêmes, n'étoient que dans des Lettres particuliéres, au lieu que l'indignation éclatoit, & étoit générale. Sa Relation vient de lui enlever le témoignage qui le flatoit le plus. Il rapporte (au Tome 2. depuis la page 181) une Lettre de Mr l'Evêque d'Auxerre au P. de *Riberolles*, ce Prélat s'y plaignoit de la condamnation des sentimens du P. le *Courayer* comme d'une injustice; mais le Prélat varie encore en ceci, & dans une Lettre du 10. Février 1730. M. d'Auxerre parle ainsi publiquement au P.

le *Quien*. " Ayant appris, mon R. Pe-
» re, que vous écriviés contre le Pere
» le *Courayer*, j'ai cru devoir m'ad-
» dresser à vous, pour m'expliquer
» sur une Lettre que j'écrivis au mois
» de Septembre 1727. à M. l'Abbé
» de Ste Genevieve, au sujet de la
» Censure des Livres de ce P. & qu'il
» vient de faire imprimer dans le re-
» cuëil des Piéces, qui regardent son
» affaire. Il est vrai qu'il en tire très-
» peu d'avantage dans sa *Relation*
» *Historique*, & qu'on ne voit pas trop
» pourquoi il a donné au public une
» Piéce *si peu propre à l'autoriser* dans
» ses mauvais sentimens; mais je ne
» me crois pas pour cela dispensé de
» prévenir l'abus que d'autres en pour-
» roient faire, pour rendre *ma foi* sus-
» pecte, & me préter une Doctrine
» dont je me suis par la misericorde
» de Dieu, infiniment éloigné, & que
» je juge très digne de censure ». M.
d'Auxerre marque eusuite qu'il n'a-
voit approuvé dans le P. *Courayer*, que
le dessein de prouver la succession non
interrompuë des Evêques d'Angleter-
re, & de travailler par ce moyen à la
rénuion de ce Royaume avec l'Eglise

de J. C. Puis il ajoûte., " je me fais
» un honneur, & un devoir de vous
» déclarer, & à toutes les personnes
» qui auront conoissance de cette Let-
» tre, que bien loin d'approuver la
» Doctrine du Pere le *Courayer* sur
» le sacrifice de nos Autels, sur la pré-
» sence de J. C. dans l'Eucharistie,
» & sur les autres Articles qui sont
» l'objet des censures, tant de feu Mr
» le Cardinal de *Noailles*, que des vingt
» Prélats assemblés en 1727. je la dé-
» teste, & j'approuve la juste condam-
» nation qui en a été faite ». Le Prélat
dit qu'on a pû d'abord parler avantage-
usement des sentimens du P. le *Cou-
rayer*, avant que de les bien connoître.
" Mais cette présomption, reprend-
» il, & cette opinion favorable n'ont
» plus de lieu; lorsque *par un Examen*
» *mur, & réfléchi, on reconnoît* qu'il
» est dans l'érreur, & encore moins,
» lorsque ses démarches, & ses dé-
» clarations posterieures levent tous les
» doutes qui pourroient rester sur ses
» sentimens. On ne peut plus après sa
» *Relation Apologétique*, le regarder
» autrement que comme un homme
» qui a fait naufrage dans la foi, &

» dont il faut déplorer *la perte* : non
» ſeulement il perſiſte avec opiniâtreté
» dans ſes ſentimens juſtement con-
» damnés, mais il y ajoûte encore les
» erreurs les plus pernicieuſes, & les
» excès les plus intolerables. Qui n'au-
» roit horreur en effet de la profeſſion
» qu'il fait de marcher comme au mi-
» lieu, *incedere medium* entre l'Egliſe
» Catholique, & les Sectes qui en
» ſont ſéparées, comme pour s'en éta-
» blir l'Arbitre ; du mépris avec lequel
» il parle des déciſions de l'Egliſe,
» dont il ne paroît pas reconnoître
» l'infaillibilité ; de la témerité pro-
» digieuſe avec la quelle il réduit (les
» definitions) du Concile de Trente,
» qui ne ſont pas de ſon goût, au rang
» des ſentimens qui prévaloient alors
» parmi les Théologiens, & qu'il eſt li-
» bre à chacun de ne pas ſuivre : de
» l'impiété avec laquelle il trouve
» mauvais que dans le Chriſtianiſme
» & la Catholicité, on commence par
» demander *le ſacrifice de la Raiſon*, &
» ne reconnoît dans l'Euchariſtie qu'u-
» ne préſence de J. C. *purement ſpiri-*
» *tuelle*, parce que *ce ſens eſt*, dit-il,
» le ſeul qui puiſſe concilier la raiſon
» avec l'autorité » &c.

Sur la fin de ſa Lettre, Mr l'Evêque d'*Auxerre* exhorte le P. le *Quien* à venger la grace efficace mépriſée par le P. le *Courayer.* C'eſt que le nouveau Docteur d'Oxford affecte, quoi qu'appellant, de déclarer en toute occaſion, que le Janſéniſme lui eſt entiérement étranger. Ce qui doit s'entendre des ſentimens des Janſeniſtes ſur la prédeſtination & ſur la grace. « Je m'étois en toute occaſion dé-» claré, dit-il, contre leur grace é-» ficace, comme contre une chimere. *Relat. Tome I. pag.* 53.) « Tout Pa-» ris ſçait, dit-il à M l'Evêque de Mar-» ſeille, que je ne ſuis rien moins que » Janſéniſte, & que ſur les matiéres » de la grace & de la Prédeſtination, » je ſuis dans des ſentimens très-op-» poſés à ceux des défenſeurs de la » grace efficace par elle-même, quoi » que très-autoriſée dans les Ecoles » .... Je ne ſcache rien de plus op-» poſé à mes veritables ſentimens, » que ceux des Thomiſtes, & des Au-» guſtiniens, ſur la Prémotion Phy-» ſique, & l'opération de la grace ef-» ficace par elle-même .... Sur les » matiéres du Janſeniſme, ajoûte-t-il, » j'ai bien plus de conformité avec

„ les Moliniſtes, qu'avec les Auguſ-
„ tiniens, & les Thomiſtes „. (Tome 11. *pag.* 150. *& ſuiv.*) M. le *Courayer*, n'eſt d'onc point Janſeniſte ſur ces Articles; & il en prend à témoin *tout Paris*. Mais il veut bien que tout le monde ſcache qu'il eſt *Appellant* de la Conſtitution *Unigenitus*; qu'il ſe plaint qu'on veuille " faire
„ paſſer en régle de foi, la piéce du
„ monde la plus contraire aux loix de
„ l'équité, aux régles de la Morale,
„ & à l'eſprit de l'Evangile; qu'il re-
„ garde ce même Decret, comme
„ une régle d'erreur „, & qu'il regarde comme autant de verités un grand nombre de propoſitions condamnées par la Bulle à Rome (& dans toute l'Egliſe). Il déclare " que la Bulle a
„ plus d'oppoſition avec l'Evangile,
„ qu'avec le Janſeniſme même, qu'il
„ ſe fait honneur de ſe voir condamné, en ſi bonne compagnie „, il entend, d'être *aſſocié aux Appellans*; il juſtifie *le pieux Evêque de Senez*; il parle avec mépris du Concile d'Embrun, le compare à „ ces Aſſemblées
„ que nous ne connoiſſons que ſous le
„ nom infame de Brigandage „. Il dit

des Evêques de ce Concile ſi approuvé, qu'ils aviliſſent dans les plus ſaints de leurs Confréres, ce Caractére dont ils nouriſſent leur vanité, & qu'ils le font ſervir à l'oppreſſion de ceux, qui devroient partager avec eux l'autorité du Sacerdoce, & qui la ſoutiendroient plus dignement par leur conduite & leurs lumiéres; il ſe propoſe pour modéle la deſertion de *ces pieux*, *de ces Saints ſolitaires* qui ont cru ne pouvoir conſerver *leur foi*, que parmi les Ennemis de la foi de l'Egliſe; il s'eléve contre le Gouvernement, il traite de violence, & de perſécution tout ce qui a été fait pour bannir l'erreur, & pour en punir les défenſeurs. Il trouve mauvais *que l'Egliſe exige le ſacrifice de la raiſon*. Il régle ſa créance uniquement ſur ſes propres lumiéres, il érige à ſa raiſon un Tribunal Superieur à celui des Juges de la Doctrine, & à celui de l'Egliſe même univerſelle, dont il mépriſe les déciſions, & les modifie à ſon gré; car pour les cenſures faites par des Evêques particuliers, ſoit qu'il ſoit ſoumis à leur juriſdiction ou qu'il ne le ſoit pas, en quelque nombre qu'elles ſoient, quelque ſa-

ges, & quelque autoriſées qu'elles puiſſent être, la *Relation* ſemble n'être faite que pour les expoſer à la dériſion, & au mépris public. En un mot M. *Courayer* ſecouë le joug de toute dépendance, il réduit tout à l'eſprit particulier &c.

Mais reprenons la ſuite de ſon Hiſtoire. Après avoir fait des portrais odieux ou inſultans de quelques particuliers, qui parlerent ou qui écrivirent contre ſa Doctrine, il vient aux Evêques qu'il menage encore moins. Celui qu'il diſtingue, c'eſt-à-dire, celui qu'il attaque; & le plus vivement, eſt M. l'Evêque de Marſeille. Il lui prodigue toutes les marques de haîne & de mépris : c'eſt tout l'honneur qu'il peut faire deſormais au merite & à la vertu. Les autres Evêques ſont peints auſſi; avec des couleurs détrempées du même fiel, & un homme qui ſe plaint par tout qu'on n'a obſervé avec lui, ni les loix de la charité, ni les régles de la bienſéance, qui ſe pique de garder ſeul les meſures que l'une & l'autre preſcrivent, s'abandonne ſans frein au malheureux talent de médire. Rend-il ainſi ſa cauſe ou ſa réputation

meilleure ? Ne justifie-t-il pas les jugemens portés par les Evêques contre lui ?

Par le caractére, & les dipositions de M. *Courayer*, on jugera aisément du tour qu'il donne à l Assemblée de S. Germain des Prés, où vingt Evêques ayant à leur tête un Sçavant Cardinal, ont condamné les Ouvrages de cet Auteur en 1727. Le Président de cette Assemblée est le plus maltraitté. C'est un droit qu'il s'est acquis par ses victoires sur l'Herésie. *A beaucoup de déclamation, & de deguisement, ils joignirent, dit l'Historien de son propre procès perdu, ce que la prévention leur put suggerer d'amertume, pour venger le mépris trop marqué dès auparavant de leurs censures, & inspirer à titre d'Erreur, & d'Héréfie, de l'éloignement pour un Livre, dont la liberté leur parût plus dangereuse que la Doctrine.* Ce n'est là qu'un leger crayon du portrait qu'on nous fait de la censure des vingt Evêques. Pour l'Arrêt du Conseil datté du 7. de Septembre, lequel en conséquence du jugement des Evêques, supprimoit les Ouvrages du P. le *Courayer*, & ordonnoit qu'ils

ſeroient *lacerez*, rien, dit l'Auteur[1], en parlant du jugement qui le condamne, rien *ne ſupplée mieux à la raiſon, que la puiſſance, & l'autorité. Quelque ſévére que fut un pareil jugement contre un Livre d'Erudition, qu'il eſt plus aiſé de déchirer, que de réfuter, il fallut m'en conſoler. Depuis les affaires de la Conſtitution on avoit fait le même honneur à pluſieurs Ecrits Epiſcopaux &c.*

L'Hiſtoire du mandement, & de l'inſtruction paſtorale de Mr le Cardinal de *Noailles*, le long détail des négotiations à l'Archevêché, des Conférences d'*Auteüil*, des divers projets propoſés, acceptés, rejettés des vains efforts que firent les amis du P. le *Courayer*, ſon général même, pour tirer de lui quelque ſorte d'acquieſement à la cenſure de ſon E. les bons offices d'un Seigneur de la Cour dont l'amitie ni les raiſons ne purent rien gagner ſur un eſprit determiné à ne jamais avouër qu'il eût tort en quoique ce ſoit. Tout ce récit des attaques, & de la réſiſtance fait une grande partie de la Relation; & il en reſulte, que l'on n'a rien oublié pour ramener le Pere

Courayer, & qu'il a rendu inutiles tous les efforts du zéle le plus noble, le plus pur. Il ne peut ſurtout pardonner l'adreſſe, dont il lui paroit que l'on a voulu uſer, lorſque pour s'ouvrir une voye à l'indulgence on a voulu appercevoir de la ſoumiſſion dans ſon diſcours, & ſuppoſer ce diſcours Catholique au vrai ſens, parce qu'il proteſtoit en un autre ſens qu'il étoit Catholique dans le Cœur, ainſi qu'il le proteſte plus clairement, à préſent que l'événement a rendu ce langage intelligible.

Dans le tems qu'on agiſſoit en *France* contre la Doctrine du P. le *Courayer*, l'Univerſité d'*Oxfort* le jugea digne par là d'une place d'Académicien honoraire, & du titre de Docteur en Théologie. Il accepta avec reconnoiſſance, cet honneur que l'on rendoit à la qualité de ſa Doctrine; il en remercia l'Univerſité quelques mois après. Le diplome eſt datté du 28. Août 1727. & ſa Lettre de remerciment eſt du 1. de Decembre. Un Pere de Ste Genevieve de Paris Docteur de l'Univerſité proteſtante d'Oxford étoit une choſe ſinguliere, & ſans

exemple ; & fut prise pour un pronostic. " On ne sçavoit comment concilier la qualité de Docteur d'Oxfort
" avec la profession publique que j'a-
" vois faite de demeurer attaché à la
" Communion de l'Eglise Romaine :
" & dans l'impossibilité de réünir des
" qualités qu'on croïoit incompatibles,
" on jugeoit ou que ma déclaration
" devoit être peu sincére, ou que l'u-
" nion de ces differens titres me fai-
" soit regarder comme indifférentes
" les professions les plus opposées ".
Le Sieur Courayer concilie ensuite en lui, les qualités de Catholique, & de Docteur d'Oxfort par l'interprétation qu'il donne de cette Catholicité. *Faux préjugés qui ne proviennent, dit-il, ou que de la prévention aveugle que chacun a pour son* PARTI ; *ou des fausses idées que plusieurs ont de ce qui forme le caractére de la veritable Catholicité .... On ne distingue point assés la Foi Catholique, d'avec les differentes Doctrines qui prévalent dans les Ecoles, ou parmi les Theologiens Catholiques, & qui ne peuvent jamais appartenir à la foi, malgré les Decisions qui les font prévaloir ... Fausses & dangereuses idées qui feroient du Christianisme, & de la Ca-*

thelicité, une Secte Philosophique, d'autant moins raisonnable qu'elle commence par demander le sacrifice de la raison. C'est ainsi qu'au dire du Sr le *Courayer*, on est en même tems, & bon Catholique, & bon Docteur d'Oxfort. Il n'y a qu'à retrancher de la Foi Catholique tous les Articles qu'on ne croit point à Oxford ; & regarder comme une Secte Philosophique la Religion, qui commence par demander avec St. Paul le sacrifice de la raison. *In captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi.* Le Docteur d'Oxford soutient qu'*on ne cesse point d'être Catholique en refusant de s'asservir à un tel joug.* Tels sont les principes sur quoi roule ce dernier Ouvrage du Sr le *Courayer*, plus ouvertement encore que ceux qui ont précédé : & cela suivant les maximes d'Erasme son grand Auteur. Dans le XIX. Chapitre, il établit l'*Etat présent de la Contestation.* On juge bien qu'il s'y donne tout l'avantage, tant pour le Fait que pour le Droit ; c'est-à-dire, qu'il se couronne de ses propres mains, & qu'il se décerne lui-même un Triomphe.

Le ſecond Tome ne contient que des Lettres, & les autres Piéces juſtificatives, qui ſervent de Preuves à la Relation.

ARTICLE LXXV.

SECONDE LETTRE A MONſieur de Valbonnays ſur l'Arc de Triomphe d'Orange.

RIen ne m'a jamais flatté plus agréablement, M. que les marques d'éſtime dont vous voulés bien m'honorer, & l'approbation que vous donnés à ce que j'ai écrit pour réfuter les conjectures de Mr *Guib* ſur l'Arc de Triomphe d'Orange. C'eſt un motif pour moi, de vous communiquer ce que je penſe ſur le tems, & l'occaſion de l'érection de ce monument. Je le fais avec d'autant plus de confiance, que mon ſentiment eſt le même que le votre, à peu de choſe près.

On peut, Mr, faire d'abord une réfléxion générale, qui nous détermine à croire que jamais aucun Général Romain n'a élevé dans la Province, où il avoit vaincu les ennemis de l'Etat, un Arc de Triomphe, du moins pendant le tems de la République;

car les honneurs du Triomphe n'étoient dus aux Généraux, qu'autant que le Senat avoit jugé que les actions qu'ils avoient faites, les méritoient; ce qui ne se faisoit que lorsque le Consul, Préteur, Proconsul, ou Propréteur étant de rétour de la Province où il avoit commandé, le Senat s'étoit assemblé dans le temple de Bellone hors l'enceinte de Rome, & après y avoir donné audiance à celui qui demandoit des Triomphes, il avoit examiné si le nombre des ennemis morts sur le champ de Bataille étoit assés grand; si le Général avoit parfaitement soumis la Province où il avoit été envoyé, & enfin s'il avoit rempli les autres conditions requises pour Triompher. Vous pouvés voir surtout cela *Onuphr. lib. sing. de Triumph. J. C. Boulenger. de Spol. Trop. & Triumph.* & *Perizonius Animadvers. Histor. Cap.* VI. Quand le Senat tout mûrement examiné, avoit decerné les honneurs du Triomphe à celui qui les demandoit, c'étoit ordinairement dans le tems qui s'écouloit entre le jour du Senatusconsulte, & celui qui avoit été marqué pour Triompher que l'on élevoit

des Arcs en faveur du Triomphant, pour qu'il put paſſer deſſous, lui & tout le Cortége qui l'accompagnoit: c'eſt du moins ce qu'on peut conclure de ce paſſage de *Claudien de* VI. *Honor. Conſulat. verſ.* 369. &c. où Rome lui parle ainſi pour l'inviter à y venir recevoir les honneurs du Triomphe.

Aſt ego frænabam geminos, quibus altior ires,
Electi candoris equos, & nominis Arcum,
Jam molita tui per quem radiante decorus,
Ingrederere toga, pugnæ monumenta dicabam,
Defenſam titulo lybiam teſtata perenni.

Vous voyés par la que ſi un Général avoit de lui même élevé dans ſa province un Arc de Triomphe, il ſe ſeroit couronné de ſes mains, auroit empiété ſur les droits du Senat, & l'auroit mis en quelque façon, par cet honneur anticipé, en droit de lui refuſer ceux qu'il devoit en obtenir à ſon retour. C'eſt pour cette raiſon, qu'on trouva mauvais à Rome que

Pompée eût élevé des Trophées dans les Pyrenées, & que Cesar pour eviter cet inconvenient, se contenta d'y élever un Autel, aprés la défaite des Lieutenants du même Pompée; comme le raconte *Dion. lib.* XLI.

Il n'y a pas apparence non plus, que ce soient les Successeurs de ceux qui ont Triomphé, qui ayent pris le soin de faire élever des Arcs de Triomphe à leurs Prédécesseurs Outre que cela n'auroit servi qu'à offusquer leur propre gloire, on n'en trouve aucun exemple dans toute l'antiquité. C'est donc au tems où l'Empire Romain fut reduit en une espéce de Monarchie, & où l'envie de plaire à celui qui en étoit le maître, n'avoit plus besoin d'attendre des permissions du Senat pour se montrer, qu'il faut rapporter tous les Arcs de Triomphe que l'on a découvert dans ses differentes Provinces. Examinons aprésent les caractéres qui accompagnent celui d'Orange.

Il est certain par l'aveu de tous ceux qui l'ont vû qu'il n'y en a pas de plus grand, ni de plus magnifique, & qu'il n'y a rien dans sa structure, & dans

ſes ornemens qui ne ſente le bon Siécle; & c'eſt d'abord un grand préjugé pour l'attribuer à celui d'Auguſte, dans lequel tous les Arts, & en particulier l'Architecture furent pouſſés au plus haut degré de perfection, qu'ils ayent jamais atteint.

En ſecond lieu cet Arc eſt chargé d'ornemens differens, dont les uns déſignent une victoire Navale, comme des Tridens, des Sirenes, des Ancres, des Mats de Navire &c. Le Trident eſt conſtamment le Symbole de Neptune, les Sirenes étoient des divinités de la mer, les mats, & les ancres ne conviennent qu'à des Vaiſſaux; & rapporter, comme le fait Mr *Guib*, toutes ces choſes là à au pont conſtruit ſur le Rhone, c'eſt ignorer que les fleuves même déïfiés n'ont jamais été repréſentés avec un Trident, & qu'ordinairement on les reconnoît à une Urne, dont l'eau s'épanche, comme on peut le voir ſur les médailles de Rome, au revers deſquelles le Tibre eſt repréſenté, ſur celles d'Antioche où l'on voit l'Oronte, le Cayſtre; ſur celles d'Ephèſe, & de Nicée, & ſur une infinité d'autres, dont je ne par-

le point, la chose étant trop commune. Les Sirénes ne sont connuës que dans la mer; c'en étoient les Nimphes qui présidoient aux Riviéres, comme tout le monde sçait. Ainsi rien de tout cela ne peut avoir rapport au Rhone. Ce n'est pas mieux rencontrer, que de dire qu'*Ænobarbus* a pû vouloir marquer par là qu'il fit conduire *Bituitus* à Rome par mer, car outre que le fait rapporté par Valére Maxime est faux, comme je l'ai prouvé dans ma prémiére Lettre; voilà-t-il pas quelque chose de grand à marquer dans un Arc de Triomphe, que le Bâtiment sur lequel on a embarqué un Captif, a fait une heureuse navigation! Ce seroit autre chose si l'on faisoit voir que le vainqueur avec plusieurs navires chargés des dépoüilles des ennemis s'en est rétourné heureusement par cette voye: mais Suétone nous donne assés à entendre que Domitius s'en retourna par terre, lorsqu'il dit *In Neron*, 2. *Allobrogibus Arvernisque superatis, elephanto per provinciam inuectus est, turba militum quasi inter solémnia Triumphi prosequente.* On voit d'autres figures qui ne

peuvent se rapporter qu'à un combat de terre, ces Combattants, ces Soldats armés, ces gens à cheval, ceux qui sont en fuite, &c. Cet Arc est donc dressé pour quelqu'un qui avoit Triomphé de ses ennemis par mer & par terre. Or cela ne se rencontre en aucun Empereur aussi parfaitement qu'en Auguste. Tout le reste ne lui convient pas moins, comme il me sera aisé de le faire voir, & de montrer en même tems en quelle année on doit vraisemblablement placer l'étabissement de la Colonie d'Orange; & l'érection de l'Arc de Triomphe, dont il est question.

Il n'y a pour cela qu'à récapituler briévement ce qui se passa depuis environ le milieu de l'année 723. de Rome, jusqu'en 728. Ce fut le 22. Septembre 723. qu'Auguste defit par mer auprès du promontoire d'Actium, Antoine & Cleopatre. Après cette victoire il passa le reste de l'année à mettre les choses en régle dans la Grece suivant *Dion. lib.* 51. *p.* 445, & il passoit l'hiver à Samos lorsqu'il fut obligé de repasser en Italie, où il étoit encore au commencement de l'année,

suivante, & de là il se rendit en Asie, d'où il passa en Egypte, dont il se rendit absolument le maître, Alexandrie s'étant renduë à lui le prémier Août 724. Il reduisit ce Royaume en Province, & y mit *Cornelius Gallus* pour Gouverneur (*Dion lib. cit-* p. 449. *& seq.*) l'année suivante. 725. *Nonius Gallus* defit les Germains, & ceux de Tréves; & Statilius Taurus qui étoit un autre des Lieutenants d'Auguste, les Cantabriens, les Asturiens, & les Vaccæns (*Dion. p.* 467). La même année il Triompha trois fois, & cela pendant trois jours consecutifs, sçavoir pour la Guerre Dalmatique, la Bataille d'Actium, & la prise d'Alexandrie. *Sueton.* 22. *Curules Triumphos tres egit Dalmaticum, Actiacum, Alexandrinum, continuo triduo omnes : Liv. lib.* 133. *Reversus in urbem, tres Triumphos egit unum ex Illirico, alterum ex Actiaca victoria, tertium ex Cleopatra.*

L'an 726. pour reconnoître les services qu'il venoit de recevoir d'Agrippa, il le fit son Collégue dans le Consulat, & ce fut avec lui qu'il fit le Cens du Peuple Romain, comme il le dit lui-même dans le fameux marbre

d'Ancyre. *Grut.* CCXXX. *Tab.* 2. In Consulatu Sexto. Censum Populi. Collega. M. Agrippa. egi. Enfin l'année ſuivante ayant encore pour Collegue le même Agrippa dans ſon 7ᵉ. Conſulat, après avoir reçû le tître d'Auguſte à Rome, & rendu au Peuple une par ie des Provinces, il fut obligé de venir dans les Gaules avec ſon armée, dans le deſſein de paſſer dans la grande Bretagne, pour y ſoumettre les Bretons qui s'étoient révoltés; mais ceux-ci ayant envoyé des députés au devant de lui, il fut ſatiſfait de leur ſoumiſſion, leur accorda la paix, & s'arrêta, dans les Gaules, où les deputés l'avoient trouvé, pour y établir l'ordre, & mettre tout en régle dans ces Provinces, qui n'étoient tranquilles que depuis l'année précédente, pendant laquelle M. Valerius Meſſala avoit défait ceux de l'Aquitaine, & en avoit Triomphé. (*Tibull. lib.* IV. *eleg.* I. *Faſt. Triumph. col. ult*). Tout le recit que je viens de faire eſt exactement copié de *Dion lib.* 53. *p.* 512. *& ſeqq.*

Ce fut vraiſemblablement pendant le ſéjour d'Auguſte dans les Gaules,

que pour mieux établir la paix & la sureté dans ces Provinces, il y établit plusieurs Colonies, & il lui fut aisé de se servir pour cela des Soldats vétérans, qui étoient dans son Armée, d'autant plus qu'il ne lui étoit plus nécessaire qu'elle fût si nombreuse, depuis la soumission volontaire des Bretons. Les Soldats de la septiéme Légion furent envoyés pour fonder la Colonie de Béziers dans le Païs des Volces Tectosages, qui de là a été appellée *Bæterra Septumanorum* : par *Plin. Lib. III. Cap.* 4 *Pompon. Mela*, & dans l'Inscript. 10. de la p. CCLXXII. de *Grut.* Ceux de la sixiéme Légion furent envoyés à Arles dans le Païs des Salyens : ceux de la huitiéme à Fréjus, dans le Païs des *Suelteri*; & enfin ceux de la seconde Légion à Orange, dans le Païs des Cavares, *Plin. L. Cit. In Mediterranea Coloniæ Arelatæ Sextanorum Bliteræ septumanorum, Arausio secundanorum in Agro Cavarum* ... Ptolomée place aussi Orange dans le Païs des Cavares. Cette situation marquée par ces deux Géographes peut servir à restituer un passage de Strabon, dont Casaubon & Mr Valois, ont tenté vai-

nement la reſtitution. C'eſt au Liv. IV. où il dit, qu'entre la Durance & l'Iſère, il y a quelques autres Riviéres qui viennent des Alpes, dont deux paſſent auprès d'une ville des Cavares, dont le nom eſt corrompu dans tous les Manuſcrits, & ſe jettent enſemble dans le Rhone: *μεταξὺ δὲ τῦ δρυεντία, καί τῦ ἴσαρος, καὶ ἄλλοι πόταμοι ῥέυσιν ἀπό ἀλπέων ἐπὶ τόν ῥοδανὸν, δύο μέν οἱ περιῤῥέοντες πολιν κουάρων καὶ ὐάρων*. Caſaubon dans ſa note ſur cet endroit, a cru que l'on pourroit lire *πόλιν κυάρων δυρίωνα*, parce que un peu plus bas, le Géographe fait mention d'une ville appellée *Durio*. Mais il eſt aiſé de lui prouver que Durio n'étoit point en deçà de la Durance, mais ſur les bords de l'autre côté, puiſque Strabon, quelques pages avant la fin du même Livre dit, que les Gaulois avoient appellé *Ligurie*, même toute la plaine qui s'étendoit juſqu'à Durio & au Rhône: *οἱ δὲ ὕςερον κελτόὶ λίγυας ὀνομαζυσι, καὶ τὴν μεχρί Δυρίωνος καὶ τῦ ῥοδανῦ πεδίαδα*. Ce qu'on n'a jamais dit de la partie de la Gaule Narbonnoiſe, qui étoit en deçà de la Durance.

Août 1730.

M. Valois, *Not. Gall. p.* 164. a voulu rapporter ce Passage à Grenoble, & croit qu'il faut lire, *πόλιν κυάρων κυλάρωνα*; mais, premiérement, la moindre attention sur les paroles de Strabon l'auroit fait appercevoir que les deux Riviéres, dont il parle, sont differentes de l'Isére; cependant il faut, suivant M. Valois, qu'il ait voulu parler de l'Isére & du Drac.

En second lieu, la Ville, dont Strabon fait mention, étoit une Ville des Cavares, & M. Valois prouve lui-même, dans cet Article, que Grenoble appartenoit aux Allobroges. Or, de-là au Pays des Cavares il y avoit entre deux les Vocontiens en partie, les Segalaunois, les Tricastins. Je ne vois point, dans tout le Pays qui est entre la Durance & l'Isére, de Ville, à laquelle la Description de Strabon puisse s'appliquer mieux qu'à Orange; Eygues, & une autre petite riviére, qui prennent leur source dans les Alpes, viennent passer auprès de cette Ville, & se jettent dans le Rhône, à peu de distance l'une de l'autre; ainsi, je suis fort tenté de croire que la vraye & ancienne leçon est *πόλιν κουά-*

ρων ἀρανσίωνα. Si je me trompe, du moins ma conjecture n'eſt pas ſujette aux mêmes difficultés, que les corrections de ceux qui m'ont précédé.

Enfin, Mr. pour revenir à mon ſujet, ce qui me détermine à rapporter l'établiſſement de nôtre Colonie d'Orange, & celle de la plûpart des autres qui étoient dans la Gaule Narbonnoiſe, à l'an de R. 727. c'eſt que outre la remarque que j'ai déjà faite ſur le ſéjour qu'Auguſte fit alors dans les Gaules, je n'en vois pas d'autre où l'on puiſſe la rapporter avec la même vraiſemblance; car pendant l'année ſuivante il fut occupé à la guerre contre les Cantabres, pour laquelle il ſe tranſporta lui-même en Eſpagne, de-là il s'en retourna à Rome où il reſta juſques vers la fin de 732. Dans tout ce tems, Dion, qui marque ſi ſouvent qu'Auguſte a envoyé des Colonies en differens endroits, garde un grand ſilence là-deſſus: il ſe contente de nous apprendre que ce fut pendant le cours de cette derniére année qu'il rendit au peuple l'Iſle de Chypre, & la Province Narbonnoiſe; c'eſt dans le *Liv.* 54. *p.* 523. Or, il

eſt bien plus vraiſemblable qu'il ait établi des Colonies dans cette Province lorſqu'elle lui appartenoit en particulier, que lorſqu'elle fut en la puiſſance du peuple ; ajoûtés à cela, qu'il n'avoit accoûtumé de remettre au peuple que les Pays parfaitement tranquilles, & de la ſoumiſſion deſquels il étoit aſſûré, & vous ſçavés qu'un des moyens employés pour tenir les Provinces Etrangéres dans le devoir, étoit d'y établir des Citoyens Romains ; donc cela étoit déjà fait, lorſqu'Auguſte ſe deſſaiſit de cette Province ; car dans le même tems il en retira les Troupes qui y étoient. *Marm. Ancy. Tab. Pil. Poſter. ex* GALLIA NARBONENSI *Præſ*IDIA MILITUM DEDUXI. &c.

Cela une fois établi, rien n'eſt plus naturel que de penſer, que cette nouvelle Colonie, compoſée de gens qui avoient ſervi Auguſte, voulût d'abord lui témoigner ſon dévoüement, en faiſant élever un Monument qui conſervât la mémoire des Victoires, & des Triomphes de ſon Fondateur. La mémoire en étoit toute récente en 727. puiſque ce n'étoit que deux ans

auparavant que ce Prince avoit triomphé pendant trois jours de suite. Ce que l'on voit sur cet Arc concourt à établir cette conjecture. Il peut se faire qu'on ait voulu y représenter toutes les Victoires pour lesquelles Auguste avoit triomphé, & en ce cas la Victoire Dalmatique peut y trouver sa place. Ce fut après la défaite de Sex. Pompée en Sicile, que pour ne pas laisser corrompre ses Troupes par l'oisiveté, il les conduisit lui-même contre les Tauriques, les Japydes, & les Pannoniens, l'an de Rome 719. & il ne fut de retour de cette expédition qu'au commencement de 720. (*Epitom. Liv. lib.* 131. *&* 132. *Dio. lib.* 49. *p.* 412. *& seqq.*) Velleius Paterculus a peché contre la Chronologie, quand il a joint l'expédition d'Auguste en Illyrie, à la défaite des Parthes par Ventidius, & l'a placée avant la guerre contre Sex. Pompée; car après avoir dit, *lib.* 11. *Hoc tractu temporum Octaviam sororem Cæsaris, M. Antonius duxit uxorem; redierat Pompeius in Siciliam, Antonius in Transmarinas Provincias, quas magnis Momentis Labienus ex Brutianis castris*

profectus ad Parthos, præducto eorum exercitu in Syriam, interfectoque Legato Antonii concusserat; qui virtute & ductu ventidii, una cum Parthorum copiis, celeberrimoque Juvenum, Pacoro Regis filio extinctus est. Il ajoûte tout de suite; *interim Cæsar per ea tempora ne res disciplinæ inimicissima otium corrumperet militem, crebris in Illyrico, Dalmatiaque expeditionibus patientiâ periculorum bellique experientiâ durabat exercitum.* Et peu après il se met à raconter la guerre contre Pompée & sa mort; tout cela est très-confus, puisque la défaite de Labienus & de Pacorus arriva en 715. Cesar commença l'année suivante la guerre contre Sextus, qui fut entiérement défait & tué en 717. & il ne fit la guerre en Illyrie & en Dalmatie qu'en 719. Cette derniére guerre étoit d'autant plus glorieuse à Auguste qu'il y avoit payé de sa personne, & qu'il y reçût deux blessures, comme nous l'apprend Suetone. *cap.* 20. *Externa bella duo omnino per se gessit Dalmaticum adolescens adhuc, & Antonio devicto Cantabricum, Dalmatico etiam vulnera excepit una acie dextrum genu lapide*

ictus, altera autem & crus & utrumque brachium ruina pontis conſauciatus. Suetone appelle ici Auguſte, *Adoleſcens adhuc*, dans un tems où il avoit 28. ans, cela n'eſt pas trop exact. Il a cru, ſans doute, qu'il augmenteroit ſa gloire par cette Epithéte. Mais ſi l'on veut que l'intention de ceux qui ont élevé l'Arc de Triomphe d'Orange n'ait été que d'y repréſenter la Bataille d'Actium, nous n'y trouverons pas moins notre compte : il n'y a pour cela qu'à comparer les Figures qui y ſont repréſentées, avec le portrait que Virgile fait de cette Bataille dans la deſcription du Bouclier d'Enée. C'eſt au huitiéme *Liv. de l'Enéide* depuis le Verſ. 671. juſqu'à la fin. Je n'en rappellerai que quelques traits ; mais vous ne ſerés pas fâché de voir vous-même tout ce morceau de Poëſie, qui eſt un des plus beaux & des plus vifs qu'on puiſſe lire. D'un côté on voyoit Auguſte à la tête des Troupes Romaines, avec le Senat, les Penates & les Dieux de l'Empire.

Hinc Auguſtus agens Italos in prælia
Cæſar

Cum Patribus, populoque, Penatibus & magnis Dis
Stans celsa in Puppi.

Je crois que c'eſt lui qui eſt repréſenté ſur la face Septentrionale de l'Arc. Il a le *Lituus* auprès de lui, parce qu'il étoit Augure depuis 715. Le reſte des inſtrumens de Sacrifice qui ſont auprès de lui, témoignent qu'il ſacrifia après le combat à ces grandes Divinités, dont il avoit éprouvé la protection dans le combat, & auſquelles il conſacra un nombre infini de Temples après ſon retour à Rome, en exécution du Vœu qu'il fit alors.

....Dîs Italis votum immortale ſacrabat
Maxima ter centum totam delubra per urbem.

Je reconnois dans l'homme à barbe vénérable & accompagné d'inſtrumens maritimes, Neptune, Dieu de la Mer, qui étoit en cette occaſion du côté d'Auguſte avec Venus & Minerve.

Août 1730.

Contra Neptunum & Venerem, contraquè Minervam.

Auguste, pour lui témoigner sa reconnoissance, lui consacra, & à Mars, le terrain dans lequel son armée avoit campé. *Suet. chap.* 18. *Locum Castrorum quibus fuerat usus, exornatum navalibus spoliis Neptuno ac Marti consecravit.*

Le Combat s'étoit donné sur la Mer qui étoit de son ressort, & ce fut par les tristes débris de la flotte des Vaincus, qui flottoient sur ses ondes, que l'on connut la grandeur de la défaite. C'est la remarque de Florus, *lib. IV. c.* 11. *Nec ulla re magis hostilium copiarum apparuit magnitudo, quam post victoriam. Quippe immensa classis naufragio belli facto, toto mari ferebatur.*

La tête du jeune homme entourée de cercles, & d'ornemens, est sans doute celle d'Apollon Actius, à qui le Poëte attribuë en partie le bon succès:

Actius hæc cernens arcum intendebat Apollo
Desuper: omnis eo terrore Ægiptus, & Indi,

Omnis Arabs, omnes vertebant terga
Sabæi.

Ces ornemens de tête qu'il paroît que le tems à plus qu'à demi effacés, ne seroit-ce point ce trépied doré qu'Apollon avoit sur la tête, suivant le Philosophe Albricus, *de Deor. Imag. cap.* 4. *Iste super caput portabat tripodem aureum*; ou bien la Couronne à Rayons avec laquelle il est si souvent représenté. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Auguste crût lui avoir tant d'obligation en cette occasion, qu'après avoir fait bâtir la Ville de Nicopolis, sur le lieu du combat, il augmenta considerablement le Temple, qui y étoit déjà, & y rétablit les jeux qui s'y célébroient tous les cinq ans. *Sueton. cap.* 18. *Quòque Actiacæ victoriæ memoria in posterum celebratior esset, urbem Nicopolim apud Actium condidit, ludosque illic quinquennatos constituit, ampliato vetere Appollinis Templo. Mart. Capella, lib. VI.* a donné à Actium le nom de Colonie: *Post aliquot Gentes etiam Actium Colonia cum Appollinis Templo, ex quo ipsi quoque Deo additum*

cognomentum, Civitasque Nicopolitana. Voyés aussi Strabon, *lib.* VII. & Servius sur les Vers de l'Eneïde que j'ai cités.

Si le tems n'avoit pas maltraité notre Monument, il y a grande apparence que nous pourrions reconnoître également Vénus, Minerve, Mars & Bellone, & sans doute nous y verrions encore Agrippa à qui la principale gloire de la Victoire d'Actium étoit duë. Virgile ne l'a pas oublié.

Parte aliâ, ventis & Dîs Agrippa secundis,
Arduus, agmen agens : cui, belli insignè superbum
Tempora Navali fulgent rostrata coronâ.

La reconnoissance d'Auguste envers Agrippa, les honneurs dont il le combla, jusqu'à le faire, deux ans tout de suite, son Collégue dans le Consulat, ensuite dans la puissance Tribunitienne, & à permettre que son Image fût mise avec la sienne sur les Monnoyes, ne permettent pas de douter si on l'a oublié dans ce Monument;

ment ; mais ce qui m'empêche de le rapporter à Agrippa en particulier, c'eſt que c'eſt un Arc de Triomphe, & qu'il n'y a eu qu'Auguſte qui ait triomphé. Car, bien qu'Agrippa eût plus agi que lui dans l'action, il n'étoit qu'en ſecond ; *Et rem gerebat alienis auſpiciis, non ſuis*, ce qui auroit été néceſſaire pour qu'il eût pû triompher auſſi. C'eſt, ſans doute, par cette raiſon qu'Agrippa ne triompha pas après la défaite de Sex. Pompée, & qu'Auguſte ſe contenta de l'honorer de la couronne roſtrale, choſe juſqu'alors ſans exemple ., comme le remarque l'Abbréviateur de T. Live, *lib.* 129. Il avoit déjà refuſé de triompher dans ſon premier Conſulat, l'an 717. après avoir vaincu les Gaulois : (*Dio. lib.* 48.) Peut-être ſuivit-il le Triomphe d'Auguſte à cheval, de la même façon que Clodius Nero ſuivit celui de Livius Salinator, avec lequel il avoit combatu contre Haſdrubal, à la défaite duquel il avoit même le plus contribué ; mais il étoit dans la Province de ſon Collégue, *& eo die quo pugnatum foret ejus fortè auſpicium fuiſſet.* Comme vous pouvés l'avoir remar-

qué dans T. Live. *Decad III lib.* 8.

Il ne faut pas être étonné s'il y a peu de différence entre les armes & les vétemens des vaincus, représentés sur une des faces de l'Arc, & ceux des soldats Romains. Ceux qui furent défaits à Actium, n'étoient-ils pas, pour la plûpart, des Romains qui servoient sous M. Antoine, & qu'Auguste ne fit semblant de regarder comme des Soldats de la Reine d'Égypte, qu'afin de pouvoir en triompher : ces combats de terre peuvent se rapporter à ces combats qui furent donnés peu avant la Bataille d'Actium, *Epitom. liv. lib.* 132. *Cæsar in Epirum cùm exercitu trajecit, pugnæ deinde navales & prælia equestria secunda Cæsaris referuntur*, ou à la fuite de l'Armée de terre d'Antoine, commandée par Canidius, lorsqu'elle eut vû l'entiére déroute de l'Armée Navale. Velleius Paterculus en parle en ces termes, *lib.* 2. *Idem locatus in terrâ fecit exercitus, cùm se Canidius præcipiti fuga rapuisset ad Antonium*; ou bien si l'on veut, au dernier combat équestre, dans lequel Antoine fut défait aux portes d'Alexandrie, peu de jours

avant sa mort, & la reddition de cette Ville. C'est ce que nous apprenons d'Orose, qui a été copié par Paul Diacre, *Hist. Misc. lib. VII. Antonius equestre adversum Cæsarem iniit bellum, in eo quoque miserabiliter victus aufugit.* Quant à ceux qui, sous le prétexte de quelques noms écrits sur les Boucliers des Soldats représentés sur l'Arc de Triomphe, ont crû que celui de Marius s'y trouvant, on ne pouvoit éviter de se persuader qu'il s'agissoit du Consul Marius ; cela ne mérite point de réfutation : car ce n'étoit que sur les Boucliers des simples Soldats qu'on voyoit écrits leurs noms, comme vous pouvés voir dans Végéce, *lib.* II. *p.* 18. & son ample Commentateur. *G. Staucch. p.m.* 118. Ainsi, quand même il seroit très-certain que les noms écrits sur l'Arc d'Orange, n'auroient pas été ajoûtés après coup, je ne les prendrois jamais que pour ceux de quelques-uns de ces Soldats, qui formerent cette Colonie, & qui étoient bien aise de marquer qu'ils avoient eu part aux expéditions pour lesquelles l'honneur du Triomphe avoit été décerné à Auguste. Mais

ce qui me perſuade que Mr *Guib* n'a pas tort de dire que ces noms peuvent avoir été ajoûtés après coup, c'eſt qu'il eſt certain qu'il y a eu des interpolations dans cet Arc d'Orange, & qu'il y a aujourd'hui des choſes qui n'y étoient pas autrefois. D'où peut, par exemple, être venuë une Inſcription, qui étoit en quelque endroit de cet Arc, & qui n'eſt certainement que ſépulchrale, comme vous allés le voir. On la trouve dans *Gruter*, p. DLXI. 10. il la tenoit de Scaliger.

D. SEXTIO VICTORI
LEGIONIS. MINERVIAE
SIGNIFERO. TIT. SILIVS
HOSPES.

Je n'entreprendrai pas, Mr, de donner une explication plus détaillée des Figures & des Ornemens, dont l'Arc de Triomphe d'Orange eſt chargé, parce que je n'en ai point de deſſein exact. Je n'ai fait que ſuivre ce que M. *Guib* en rapporte lui-même dans ſa Diſſertation, & il me ſemble que tout peut très-bien s'ajuſter à l'idée que je propoſe. Le tems, le lieu, & l'occaſion s'accordent en faveur d'Auguſte, &c. Ce 20e. May 1729.

ARTICLE LXXVI.

SECONDE LETTRE DE DOM Vincent Thuillier Bénédictin de la Congrégation de St Maur, servant de Réplique à la réponse que lui a faite un de ses Confréres qui persiste dans son Appel. In 12. pages 434. y compris la Préface, les Approbations, & la Table. A Paris, chés Pierre Giffart, ruë S. Jacques; & à Lion chés Claude Plaignard, ruë Merciere au grand Hercule.

PErsonne n'ignore aujourd'hui que Dom *Thuillier* célébre Bénédictin de la Congrégation de St Maur, après avoir été l'un des plus signalés opposans *à la Constitution Unigenitus*, en est devenu l'un des plus zélés défenseurs.

Les deux Lettres Polémiques, où il entre en lice avec un de ses Confréres, rendent un témoignage éclatant à la sincérité de son retour, aussi ces deux Lettres ont-elles été applaudies. Mais parce que peu de gens sçavent ce qui a donné occasion à ce débat Théolo-

gique entre deux Confréres qui s'aimoient, & s'éſtimoient mutuellement ; Dom *Thuillier* nous en raconte naïvement l'Hiſtoire dans la *Préface* qu'il a miſe à la tête de ſa ſeconde Lettre: "Quoique depuis pluſieurs an-
» nées, il ne me reſtât aucun doute ſur
» la grande affaire qui trouble l'Egliſe
» de France, & que parmi ceux avec
» qui je vivois, je n'aye jamais fait
» miſtére de mon acceptation; il ne
» m'étoit cependant pas venu dans la
» penſée d'en faire une déclaration pu-
» blique & ſolemnelle. Il ne me pa-
» roiſſoit pas que cette démarche fût
» necéſſaire, avant qu'elle devînt com-
» mune. L'amour propre eût peut-être
» trouvé ſon compte dans un coup d'é-
» clat: mais c'eſt juſtement ce que je
» voulois éviter. Mon Appel confon-
» du dans la foule ne me ſembloit fai-
» re tort qu'à moi-même ; en le révo-
» quant publiquement, j'aurois peut-
» être donné lieu de penſer que je croi-
» rois cette révocation de quelque im-
» portance pour le public ».

La modeſtie de Dom *Thuillier* le ſervoit mal en cette occaſion. Un homme qui parle, & qui écrit com-

me lui, ne doit pas ſe contenter de bien penſer, quand il s'agit de rendre compte de ſa foi. Il ſe préſentoit un Ouvrage important à entreprendre: c'étoit l'*Hiſtoire* d'une des plus conſidérables Provinces du Royaume; & les Supérieurs de la Congrégation de St Maur étoient en peine de trouver des Ouvriers. Dom Jean *Gomeau* étoit connu depuis long-tems de Dom *Vincent Thuillier*, qui ſouhaitoit lui procurer cette ſorte d'Etude plus douce que l'emploi de Profeſſeur de Théologie, dont il étoit chargé dans l'Abbaye de Dijon, & qui nuiſoit à ſa ſanté. Mais comme les materiaux d'une Hiſtoire de Province ſe trouvent principalement dans les Archives des Evêques, des Chapitres, & des Monaſtéres, & que Dom *Gomeau*, ſuſpect ſur la Doctrine, auroit ſouvent eu peine à en obtenir l'entrée; il s'agiſſoit de ſçavoir quelles étoient ſes diſpoſitions.

Pour en être plus exactement informé, Dom *Thuillier* prit le parti de lui propoſer quatre ou cinq doutes ſur les conteſtations préſentes. Dom *Gomeau* ſentoit bien de quelle eſpéce

étoient ces doutes; mais au lieu d'y répondre auſſi ſuccinctement qu'ils étoient propoſés, il compoſa une longue Lettre doctrinale qu'il adreſſa à Dom *Thuillier*, & dont il envoya copie à Madame de ***. qui en fit la lecture à un Bénédictin de St Germain : celui-ci à un autre; & au bout de quelques jours, la Lettre confiée à une Dame devint ſi connuë, qu'elle ne l'eût preſque pas été davantage par l'impreſſion.

Dom *Thuillier* avouë qu'il fut piqué de ce procédé. « J'avois bien raiſon de l'être, ajoûte-t-il. Un Prêtre » attaqué ſur la Foi, ſur la Religion, » ne peut-être patient ſans ſe rendre » reſponſable du ſcandale que donne » ſa patience. En vain, il ſe flateroit » que les Fidéles éclairés ſçauroient » bien lui rendre juſtice : il n'eſt pas » ſeulement redevable aux Sages; il » l'eſt encore à ceux qui ne le ſont » pas ».

Dom *Thuillier* ſe mit donc en devoir de répondre à la Lettre de Dom *Gomeau*. Quand ſa réponſe fut achevée, il la lut au Général de la Congrégation, qui lui permit de l'impri-

mer. Dès que cet Ouvrage muni de l'approbation de Mr l'Abbé *Raguet*, & du Docteur Mr *Tourneli*, eût été affiché dans Paris ſelon la coûtume, on y courut avec avidité. Une Apologie de la Conſtitution de la part d'un Bénédictin, qui annonçoit qu'il l'avoit autrefois rejettée, étoit, dit Dom *Thuillier*, un Phénomêne Théologique, qui devoit piquer la curioſité des intéreſſés. On en jugea chacun ſelon qu'il étoit affecté. La réponſe foudroyante de Dom *Gomeau* vint à Paris Manuſcrite: elle fut communiquée à des amis qui la limerent, & lui donnerent la pérfection dont elle étoit ſuſceptible. " Amis perfides ,, s'écrie Dom *Thuillier*, " qui pour la même cauſe, „ craindroient de ſouffrir le moin- „ dre ſoufle, & qui ne craignent point „ d'expoſer un pauvre ſolitaire au mé- „ pris de toute l'Egliſe, à la juſte in- „ dignation de toutes les Puiſſances, „ & aux ſuites chagrinantes de cet- „ te indignation „. Quelque envie qu'eut Dom *Thuillier* que la diſpute ſe terminât aux deux Ecrits imprimés de part & d'autre; il fallut ſe rendre, dit-il, à la vive compaſſion dont la

réponſe de Dom *Gomeau* le toucha. Il fut deſormais afligé au-dela de toute expréſſion, de voir un Religieux ſe révolter contre l'Egliſe avec tant d'emportement; un homme d'eſprit ſe livrer aux égarémens d'un parti cent fois très-juſtement foudroyé; un Confrére de grande eſpérance ſe mettre hors d'état de reconnoître par d'utiles ſervices, les obligations qu'il a au corps dont il eſt membre, & qui l'a formé; ſi donc par indolence, il ne s'étoit pas éfforcé de le tirer de cet abîme, il ne ſe le ſeroit jamais pardonné. Une autre raiſon, & qui n'étoit pas moins eſſentielle, l'obligeoit indiſpenſablement de repliquer. Il l'expoſe fort au long dans ſa *Préface*, qui eſt eſtimée, & où l'on trouve quelques anecdotes fort curieuſes; mais en voilà aſſés pour mettre nos Lecteurs au fait ſur l'origine de ces deux Lettres qui paroiſſent pour la 3^e^ fois. Venons maintenant aux Lettres mêmes, nous nous bornerons ici à la ſeconde, qui ſert de réplique à la réponſe de Dom *Gomeau*, d'autant plus que la prémiere ſe trouve inſérée, dans la ſeconde. Dom *Thuillier* nous apprend lui-mê-

me que l'unique but qu'il s'eſt propoſé dans cette ſeconde Lettre qui eſt en même-tems une Apologie, & un Commentaire de la prémiere, a été de fixer le point de la diſpute entre lui & ſes adverſaires, & de le fixer avec préciſion; & ce point précis, le voici. Toute Loi doit être expliquée par le principe qui l'a produite, par le motif qui a porté le Légiſlateur à la donner, par l'intention qu'il avoit en la donnant: ſur tout lorſque ce principe, ce motif, cette intention, trois termes qui ne ſignifient que la même choſe, ſe trouvent fondés dans la diſpoſition même de la Loi. Cette maxime que l'Auteur dévelope avec force, étant une fois bien établie, le ſens condamné dans les cent une Propoſitions de la Bulle *Unigenitus* ſe découvre de lui-même, dit l'Auteur, ſans qu'il ſoit beſoin ni d'explications, ni de douze Articles.

La méthode qu'obſerve ici le célébre Auteur de ces *Lettres*, eſt de mettre en tête quelque Article de ſa prémiére *Lettre*, & de répondre dans la 2^e aux réflexions de ſon Antagoniſte ſur chacun de ces Articles. Laiſſant à

part tous les faits perſonnels, nous nous en tiendrons préciſément à ce qu'il y a de Dogmatique dans cette Controverſe.

Réflexion de Dom Gomeau ou de l'oppoſant.

Il y a des vérités éſſentielles auſquelles la Conſtitution *Unigenitus* donne atteinte, & ces vérités ſont, la nécéſſité de la Foi au Médiateur. La gratuité, & la néceſſité de la grace: La toute-puiſſance de la volonté de Dieu, & la néceſſité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence.

Réponſe de Dom Thuillier.

« Il eſt vrai mon R. P. que je ne
» vous ai point parlé dans ma Lettre
» de ces vérités fondamentales de la
» Religion Chrétiene; il ne m'eſt pas
» venu en penſée de vous en parler: je
» comptois trop ſur votre modération
» pour ſoupçonner que vous accuſaſ-
» ſiés un Pape, ou plûtôt trois Papes,
» & preſque tous les Evêques du Monde
» d'une apoſtaſie auſſi odieuſe. Quoi!
» le Corps des Paſteurs, ce corps à qui il

» a été promis, que jamais les portes de
» l'enfer ne prévaudront contre lui,
» ce corps auroit decidé, & croiroit
» aujourd'hui que l'homme peut faire
» quelque chose de surnaturel, & d'u-
» tile au salut sans la Foi du Mèdia-
» teur ? Que Dieu nous doit quelque
» chose, & que c'est par justice qu'il
» nous donne sa grace ? Que sans cet-
» te grace, on peut mériter auprès de
» lui ? Que la volonté absoluë de
» Dieu n'est pas toute-puissante ? Que
» dans la Pénitence on peut être re-
» concilié avec Dieu sans qu'on l'aime,
» avant que de s'approcher du Sacre-
» ment, ou sans que la vertu du Sa-
» crement produise ou opere cet amour
» dans le cœur ? Loin de vous cette
» pensée sacrilége ».

Réflexion de Dom Gomeau.

Il ne me vint jamais dans l'esprit ni à aucun des Opposans, d'imputer aux Puissances Ecclésiastiques, un si noir attentat contre la Religion. Nous voulons bien même leur supposer toute la droiture d'intention imaginable.

Août 1730.

Réponse de Dom Thuillier.

Dieu soit loüé. Voilà le Pape & les Evêques Catholiques justifiés du moins en spéculation. C'est donc du moins une affaire finie, que Clement XI. en donnant la Bulle, qu'Innocent XIII, & Benoît XIII, en la confirmant, & que le plus grand nombre des Evêques en l'acceptant, n'ont point eû dessein de condamner des vérités. Delà Mon R. P. pour peu que vos préventions vous laissent d'équité, vous devés conclure avec moi qu'ils n'en ont point condamné. Car est-ce une chose concevable que cette contradiction que vous supposés entre les sentimens; & le langage du Pape, Auteur de la Bulle & du Corps entier des Evêques qui l'acceptent ? Quoi ? tous les Evêques du monde, le Pape à leur tête, croiroient fermement 101. vérités, & leur diroient néanmoins Anathême ? Quand on peut croire un tel Paradoxe, il n'y a rien qu'on ne puisse se laisser persuader.

Août 1730.

Réflexion de Dom Gomeau.

L'Etat de la queſtion eſt de ſçavoir ſi la Bulle donne atteinte à ces vérités ou non ?

Réponſe de Dom Thuillier.

C'eſt l'Etat de la queſtion, qui en doute ? Mais pour ſcavoir ſi la Bulle eſt contraire à ces vérités ou non, il faut l'examiner. Or, dit Dom *Thuillier*, il y a deux maniéres d'examiner ce decret : l'une de le conſidérer uniquement en lui même, ſelon la Lettre, & indépendamment de l'intention de ſon Auteur ; l'autre de ne ſéparer jamais de l'intention connuë du Legiſlateur la Lettre de la Loi. Ce qui nous partage donc, c'eſt que vous vous attachés uniquement, vous & vos Complices à la Lettre de cette Loi, & que je me ſers, moi, de l'intention connuë, & déclarée du Pape, & des Evêques pour juger qui de nous à tort ou raiſon. Il ne faut pas croire que par cette diſtinction Dom *Thuillier* accorde à Dom *Gomeau*, qu'à

s'en tenir à la Lettre, la Bulle donne atteinte aux vérités : il veut seulement qu'on ne la détache pas de son Commentaire naturel. J'en atteste (poursuit Dom *Thuillier*), l'usage où ont toûjours été tout ce qu'il y a jamais eû d'Interprétes & de Commentateurs au monde. Quand J. C. nous ordonne de nous arracher l'œil ou de nous couper la main qui nous scandalise, lorsqu'il nous dit qu'il y a des gens qui se font Eunuques pour le Royaume des Cieux, &c. Fut-il jamais interpréte ou Commentateur, qui pour chercher le sens propre & naturel de ces propositions, s'avisât de dire, *ce n'est point par l'intention de J. C. qu'il en faut juger, mais par le fond des Dogmes qui y sont traités.* Au moins, ajoûte Dom *Thuillier*, ce n'étoit pas la méthode de Saint *Augustin*. Nous apprenons, disoit-il, une *chose* très-utile & très-nécessaire, c'est que dans les paroles d'un Auteur, l'on ne doit jamais faire attention qu'à ce qu'il a voulu exprimer. *Rem planè utilissimam discimus & per necessariam nihil in cujusque verbis nos debere inspicere, nisi voluntatem, cui debent verba inservire.*

&c. J'en attefte tout ce qu'il y a de Canoniftes & de Jurifconfultes fous le Ciel, reprend le célébre Auteur : s'il s'en trouve un feul, hors de vos cinquante ..... qui explique ou qui prétende que l'on peut expliquer une Loi contre l'intention exprimée de fon Auteur, je veux devenir moi-même l'Avocat d'une fi mauvaife caufe. C'eft une maxime inviolable dans l'un & l'autre Droit, que toutes les loix s'expliquent felon la volonté des Legiflateurs. *Omnia ex voluntate fcribentium interpretationem recipiunt.*

En effet, la Loi n'eft que l'expreffion, la déclaration du Légiflateur : elle n'a force de Loi, elle n'eft Loi que par cette volonté : les paroles qui l'expriment n'en font que le corps, la volonté ou l'intention de l'Auteur en eft l'ame. C'eft un principe univerfellement reçû.

Refléxion de Dom Gomeau.

Il faudroit donc que le Pape & les Evêques euffent fait connoître leur intention.

Réponse de Dom Thuillier.

C'est ce qu'ils ont fait aussi : *Clément* XI. marque en termes clairs & formels qu'il condamnoit, dans les Réfléxions Morales, des Erreurs déja condamnées, & sur tout celles qui sont renfermées dans les fameuses Propositions de *Jansenius*, prises au sens dans lequel elles ont été condamnées.

Les 101. Propositions sont la matiére de la Loi. Le St. Pere les condamne ; Pourquoi ? Par quelles vûës ? à quelle intention ? Parce qu'elles renouvellent manifestement diverses Héréfies, & sur tout celles que renferment les fameuses Propositions de *Jansenius*. Ce grand Pape pouvoit-il mieux se précautionner contre les criminelles interprétations qu'on a faites de sa Bulle ? Pouvoit-il désigner plus nettement en quel sens elle doit être entenduë ? Et à l'égard des Evêques, c'étoit pour montrer combien ils étoient éloignés de toucher aux vérités, ausquelles vous souteniés témerairement que la Bulle donne attein-

te, que j'ajoutois, " *Ces vérités ont* » *toujours été prêchées par l'Eglise Ca-* » *tholique, & elles le seront toûjours* ». Elles ont toûjours été prêchées, même depuis que la Constitution a été donnée ; donc l'intention des Evêques, en la recevant, n'a pas été de les condamner : elles le seront toûjours ; donc elles appartiennent au dépôt de la Foi ; dépôt que l'Eglise, en vertu des promesses, conservera sans altération jusqu'à la fin des siécles. Et d'ailleurs, combien de fois les Evêques ont-ils déclaré que c'étoit le Bajanisme & le Jansénisme qu'ils condamnoient en acceptant la Constitution ? Peut on, sur ce point, s'expliquer plus formellement que l'a fait le Concile d'*Embrun*.

Ce principe établi, reprend le Sçavant Bénédictin, que l'on doit juger de la Bulle *Unigenitus* par l'intention marquée & reconnuë de son Auteur, toutes les difficultés s'évanoüissent ; rien n'arrête dans ce Décret. Il n'y reste ni obscurité ni équivoque. Faisons-en l'essai, dit-il, sur quelques Propositions.

Votre Pere Quesnel nous dit, dans

la vingt-cinquiéme, *Dieu éclaire l'ame & la guérit, aussi-bien que le corps, par sa seule volonté, il commande & il est obéi.* La Bulle a pour objet principal la condamnation du Jansenisme : un des principaux Points de cette Hérésie consiste à reduire le Libre-arbitre à la nécessité de suivre l'impression de la Grace. Or, le P. *Quesnel* établit cette nécessité dans la Proposition dont il s'agit; en effet, dire que Dieu guérit l'ame, aussi-bien que le corps, par sa seule volonté; c'est faire entendre que l'ame ne coopere pas plus que le corps à la volonté de Dieu : que lorsque Dieu la tourne du mal au bien, elle passe aussi nécessairement de l'un à l'autre, que le corps que Dieu guérit; qu'elle ne peut pas plus que le corps résister à la volonté de Dieu, c'est ce que dit la Proposition 25^e^. Elle ne fait donc qu'éclaircir, par une comparaison, ce grand principe du Jansenisme, que la Délectation céléste se rend tellement maîtresse du Libre-arbitre, que tant qu'il est lié & serré, il lui est impossible de vouloir autre chose que ce qu'elle lui fait vouloir.

Août 1730.

Tous ceux que Dieu veut ſauver par J. C. le ſont infailliblement. C'eſt la Propoſition 30^{e}. Si elle eſt vraye, il eſt donc faux que Dieu veüille ſauver tous les hommes, puiſqu'ils ne ſont pas tous ſauvés. Cependant le St. Eſprit dit formellement, dans l'Ecriture, que Dieu veut ſauver tous les hommes : *Vult omnes homines ſalvos fieri : Si tous ceux que Dieu veut ſauver par J. C. le ſont infailliblement*, il eſt donc faux que Dieu ait voulu ſauver quelqu'un de ceux qui ſeront damnés. C'eſt cependant un Dogme décidé & expreſſément défini par *Innocent X.*

J.C. s'eſt livré à la mort afin de délivrer pour jamais par ſon ſang les Aînés, c'eſt-à-dire, les Elûs, de la main de l'Ange Exterminateur. C'eſt la 31^{e}. Propoſition condamnée dans les Réfléxions Morales. Pourquoi ne pas dire ſimplement comme St. Paul ? Jéſus-Chriſt s'eſt livré à la mort pour tous. *Pro omnibus mortuus eſt Chriſtus.* Vérité ſi certaine qu'elle ſert de principe à l'Apôtre pour prouver que tous les hommes ſont morts en Adam : *Si unus*, dit-il, *pro omnibus mortuus eſt*,

ergò omnes mortui sunt. Il est donc aussi vrai que J. C. est mort pour tous les hommes, qu'il est vrai que tous les hommes sont morts en Adam. J. C. ne vous dit-il pas lui-même, dans St. Luc, *que le Fils de l'Homme est venu* pour chercher & sauver ce qui étoit perdu. Or, tous les hommes étoient perdus par le peché de leur prémier Pere; mais, au moins il est décidé que la Rédemption s'étend à tous les Fidéles. J. C. lui-même les en assûre: Dieu, dit-il, dans St. Jean, *a aimé le monde jusqu'au point de donner son Fils Unique, afin que quiconque croit en lui ne périt point, mais eût la vie éternelle.* Car Dieu n'a point *envoyé son Fils, pour que ce Fils jugeât le monde, mais pour que ce monde fût sauvé par lui.* Ces consolantes paroles s'accordent-elles bien avec la Réfléxion du P. *Quesnel*, non; & la Réfléxion de Dom *Gomeau* s'accorde parfaitement avec la 5^e^ Proposition de *Jansenius*.

Réfléxion de Dom Gomeau.

Le prétendu Jansénisme est un Hérésie imaginaire, un vain Phantôme que vous réalisés vainement.

Août 1730.

Réponse de Dom Thuillier.

Pensés-vous, mon R. P. que vous parlés à un homme qui a été plus de 10. ans parmi les Jansenistes ? une telle hardiesse mériteroit bien que je nommasse *par nom & par surnom* tous ceux que je connois ; mais voyons qui de nous deux réalise plus ce prétendu Phantôme.

Qu'est-ce qu'un Janséniste proprement dit ? Ici l'Auteur expérimenté peint un Janséniste par des traits si marqués, que nul Janséniste ne peut s'y méconnoître lui-même, pour peu qu'il soit de bonne foi. Voici quelques uns de ces traits. Un Janséniste, dit Dom *Thuillier*, est un homme qui croit & soutient, ou, sans croire, soutient que le seul ressort qui remuë & fait agir l'ame dans l'état présent, est l'attrait prévenant & indélibéré du plus grand plaisir soit céleste, soit terrestre, que la Grace, ou la cupidité, n'agit sur l'homme que par sa force rélative ou supérieure au moindre plaisir qui lui est opposé : & de ce principe bien développé résultent toutes les

conséquences erronées qui forment le Systême Jansénien. Ajoûtés à ces traits du Janséniste, une haute opinion de son mérite, un orgueilleux dédain pour tous ceux qui lui sont opposés de quelque Caractére ou Dignité qu'ils soient revetus, un cœur plein de fiel & d'amertume contre les Jésuites, une langue empoisonnée contre toutes les Puissances Ecclésiastiques qui le condamnent, une érudition très-superficielle, même dans ce qui regarde la Constitution, &c.

Réfléxion de Dom Gomeau.

Un Théologien, formé dans l'Ecôle de St. Augustin & de St. Thomas, ne peut, en conscience, pour quelque motif que ce soit, abandonner une opinion qu'il y a apprise.

Réponse de Dom Thuillier.

Il s'en faut bien que je pense comme vous sur cela. Après quelques lignes l'Auteur ajoûte: Que dis-je, je croirois avoir puisé une Opinion dans les sources les plus pures, dans l'Ecri-

 ture

ture Sainte & tous les Peres de l'Eglise, que je n'y tiendrois pas plus qu'à la Prémotion Physique, & que je la quitterois au prémier ordre du Corps des Pasteurs unis à leur Chef. En fait de Religion, je n'ai les yeux que sur l'Eglise, je ne reconnois qu'en Elle le pouvoir de me fixer; & un Ange descendroit du Ciel pour m'anoncer autre chose, que je le renverrois avec indignation.

Pour vous, mon R. P. dit-il à son cher Antagoniste, vous ne voulés pas même soumettre aux Pasteurs vos lumiéres particuliéres; vous ne vous piqués pas d'être d'un naturel si souple & si pliant : on ne vous prendra pas à serment pour s'en assûrer; quiconque auroit de vous une idée contraire, n'auroit, pour se désabuser, qu'à lire votre Réponse. Loin de plier sous l'Autorité des trois Papes & de tous les Evêques du monde, je dis de tous, (car il y en a si peu de votre côté, qu'à peine font-ils nombre) vous ne prétendés rien moins que de leur faire la Loi. Le Pape juge-t-il? il n'est point infaillible, il faut que les Evêques acceptent sa décision. Quand les

Evêques l'ont acceptée, on dit qu'ils sont dispersés, il faut qu'ils fassent à grands frais, de longs voyages, & qu'ils s'assemblent dans une même Ville. L'Auteur, après avoir dit ici un mot du Concile Provincial d'Embrun, vient enfin au Concile Général, dernier retranchement des Adversaires. " Si un jour il prenoit envie „ au Pape & aux Princes de l'Europe „ de convoquer un Concile Général ; „ quand les Evêques seront assemblés, „ au moins leur laisserés-vous la liber„ té de faire tout ce qu'ils voudront ? „ dit Dom *Thuillier* à son Confrere, „ & par lui, à tous les Opposans. „ Non, me répondrés-vous, il fau„ dra d'abord que le Pape siégéant „ alors, ou les Légats de ce Pape, „ soient exclus du Concile : car ils ne „ manqueroient pas de soutenir le ju„ gement de *Clement* XI. d'*Innocent* „ XIII. & de *Benoît* XIII. & cela fe„ roit prendre un mauvais tour à nos „ affaires. Ordre ensuite à tous les „ Prélats qui ne seront pas François „ d'abjurer l'infaillibilité, & de croi„ re le Pape tout aussi faillible qu'au„ cun d'entre eux. Requête au Roi

» pour ſupplier S. M. de députer au
» Concile, pour ſoutenir la Saine Do-
» ctrine, l'Auteur de l'*Examen Théo-*
» *logique*, celui de *la Vérité renduë*
» *ſenſible*, celui de *Jeſus-Chriſt ſous*
» *l'Anathême*, celui de *la Conſultation*
» *des Avocats*, & autres plumes aigui-
» ſées depuis long-tems contre la Bulle
» & d'en éloigner les Cardinaux de *Biſ-*
» *ſy* & d'*Alſace*, les Evêques d'*Angers*,
» de *Soiſſons*, &c. les *Tourneli*, les *Tar-*
» *gni*, ſur tout les Jéſuites, comme
» irréconciliables ennemis de nôtre
» Grace Janſénienne. Nous ne man-
» querons pas d'y mener & d'y entre-
» tenir un ou pluſieurs Poëtes; une
» petite Chanſonnette dans l'occaſion
» fait des merveilles; c'eſt la Théolo-
» gie des Dames & du Peuple; nous
» aurons auſſi un grand ſoin d'y avoir
» à nos gages un Gazetier, auſſi fidé-
» le que celui qui, juſqu'à preſent, a
» travaillé pour nous. On trouvera
» chés lui des faits qu'on ne trouvera
» nulle part. Eſt-ce tout? Ce ne ſont
» encore là que les préliminaires.
» Après cela nous demanderons que
» tous les Evêques étrangers appren-
» nent la Langue Françoiſe pour être

» en état de juger eux-mêmes de la » solidité des Ecrits faits contre la » Constitution, c'est une chose qu'on » ne pourra raisonnablement nous re- » fuser. Car enfin, pour juger un Pro- » cès de cette conséquence, il faut en » lire & en examiner toutes les piéces. » Deux ans pour apprendre la Lan- » gue & dix ans pour lire & pour mé- » diter tous les Ouvrages pour & con- » tre, ce n'est pas trop. Au bout de » ce tems, si les Evêques ont été assés » bêtes pour ne pas être frappés de l'é- » vidence que nos Ecrits portent jus- » ques dans les esprits les plus bou- » chés, on commencera à disputer. » C'est là que nous triompherons. Car » qui posséde mieux que nous l'Ecri- » ture & les PP. & nous exigerons » qu'on nous laisse dire tout ce que » nous aurons appris sur chacune des » Propositions de la Bulle. Si même » après six mois de dispute sur une de » ces Propositions, on ose imposer si- » lence à quelqu'un de nos Théolo- » giens, point de liberté, crierons- » nous aussi-tôt, par conséquent point » d'œcuménicité. Mais, si malgré » tout cela la décision du Concile ne

» vous étoit pas favorable ? Cela eſt
» impoſſible, la vérité ſe fera jour à
» travers les plus épaiſſes ténébres. On
» fera réparation d'honneur à M. de
» *Baij*, à Monſeigneur *Janſenius* &
» au R. P. *Queſnel*, & *Clement* XI.
» ſera confondu.

» Je le veux croire, mais encore,
» n'êtes-vous pas préparé à tout évé-
» nement ? En tout cas, les Fauteurs
» du Pape, les Prélats, malgré leur
» abjuration, auront été Infaillibili-
» ſtes dans le cœur, le Moliniſme au-
» ra jetté de trop profondes racines
» dans leurs eſprits, ils n'auront point
» aſſés ſçû notre Langue : au lieu d'é-
» tudier, ils auront paſſé le tems à
» politiquer, à joüer, à ſe promener,
» à ſe donner de grands repas : le
» grand nombre aura accablé le petit :
» on aura voulu faire ſa cour aux
» Puiſſances qui, avant le Concile,
» avoient pris leur parti, ou l'on au-
» ra craint d'encourir leur indigna-
tion, & nous demanderons un nou-
» veau Concile. Les Eutychiens n'en
» demanderent-ils pas un aprés celui
» de Chalcedoine ? Les Proteſtans ne
» firent-ils pas la même choſe après

„ celui de Trente ? Pourquoi n'au„ rions-nous pas le même Privilége „ ? Telle ſeroit l'iſſuë du Concile Général, auquel ils appellent à grands cris comme au ſeul moyen de terminer les Diſputes preſentes, & dont ils ſe joüeroient inſolemment, dès qu'il ſeroit aſſemblé pour condamner leurs erreurs. C'eſt ainſi que Dom *Thuillier*, mettant en œuvre tout ce que la raiſon, éclairée de la Foi, a pû ſuggerer en matiére de preuves & de raiſonnements Théologiques, confond ſon Adverſaire, & le réduit, lui & ſes Adhérans, à un ſilence éternel, comme il paroît par cette deuxiéme Lettre, qui après la 3ᵉ Edition eſt encore ſans réponſe. Enfin, ce Réligieux, auſſi Vertueux que Sçavant, après avoir tâché d'éclairer l'eſprit de ſon Confrére, entreprend de lui toucher le cœur. Enflammé d'un ſaint zéle pour ſa converſion, il finit ſa Lettre par une exhortation vive & pathétique.

ARTICLE LXXVII.

LE PARADIS PERDU DE Milton, Poëme héroïque, traduit en François. A Paris, chez Bordelet, Rollin & Henry, ruë Saint Jacques. In douze. Trois tomes. 1729.

LE Poëme Epique eſt un Ouvrage ſi difficile, que le monde n'en a encore vû que ſix qui ayent obtenu ſon ſuffrage, l'*Iliade*, l'*Odiſſée*, l'*Enéïde*, la *Jéruſalem délivrée*, le *Paradis perdu*, & *Télémaque*. Quand on examine la nature de ce Poëme, ſa fin, l'art neceſſaire pour arriver à cette fin, & les talens qu'exige dans ſon Auteur ce grand Ouvrage; on n'eſt pas ſurpris que parmi tant de Poëtes qui ont ſuccombé dans une ſi penible entrepriſe, cinq génies ſublimes ayent ſeuls approché la perfection du Poëme Epique: je dis approché; car ces aſtres ont leurs taches: & quoi qu'une admiration preſque veritable aſſure leur gloire, & que l'indignation publique ait puni leurs critiques outrées par un juſte mépris, d autres Critiques ſages

& connoiſſeurs ont rendu une juſtice exacte aux beautés & aux défauts de ces chefs-d'œuvre.

Milton eſt l'Homére Anglois ; & ſi la métempſycoſe étoit un peu vraiſemblable, on pourroit ſoupçonner que l'ame du Poëte Grec a paſſé dans l'Auteur du *Paradis perdu.* Dans l'un & l'autre on admire une imagination vive, belle, & ſur tout féconde, une raiſon droite, éclairée, qui domine ordinairement l'imagination, qui la conduit ſans trop la contraindre ; qui lorſqu'elle fait quelques écarts, la raméne bien-tôt dans les routes de la vraiſemblance. Dans l'un & dans l'autre on voit un génie vaſte, ſans être déréglé, qui embraſſe les plus grands objets, qui les pénétre, qui en ſçait reſſerrer l'étenduë & repréſenter toute la grandeur. Dans l'un & dans l'autre, on ſent une éloquence auſſi variée que naturelle ; qui ſe prête à tous les différens caractéres, qui fait parler chacun ſelon ſon génie, ſelon le ſentiment qui l'occupe, ſelon les circonſtances où il ſe trouve, de la maniére la plus propre à le faire connoître, & la plus convenable au

but qu'il se propose. Eloquence qui employe si habilement le terrible, & le pathétique, que les Princes de la Tragédie Grécque n'ont réüssi qu'en copiant *Homere*, & que les tragiques Anglois auroient réüssi, s'ils eussent daigné descendre de leur élevation Gigantesque pour copier *Milton*. Enfin dans l'un & dans l'autre, on est charmé, entraîné, par une expréssion riche, élevée, majestueuse, forte, harmonieuse. Pour dernier trait de leur paralléle *Homere* a été plus sçavant que son siécle ne comportoit; *Milton*, né dans un siécle sçavant s'y est distingué par une érudition présque universelle : *Homere* & *Milton*, ont dans leurs Poëmes montré leur Sçience, peut-être avec trop d'ostentation.

Les François qui ignorent la langue Angloise, doivent donc beaucoup à l'Illustre Traducteur, qui leur découvre un trésor caché pour eux, qui leur présente un excellent Poëme avec toute sa beauté; *Milton* est heureux d'avoir un Traducteur, qui sans faire profession d'être Poëte, a dans l'imagination le feu d'un genie né pour la

Poëſie; fidéle interpréte, il a copié trait pour trait ſon modéle; ce n'eſt pas le ſeul corps de *Milton* qu'il a peint, c'eſt ſon ame; & pour traduire ainſi, il a fallu qu'il ait eû l'eſprit de l'Auteur.

L'Illuſtre Traducteur a fait aux François un ſecond préſent qui releve le prix du prémier. Il a joint au poëme de *Milton* la verſion de l'*examen* de ce poëme; M. *Adiſſon*, habile critique eſt l'Auteur de cet *examen* qu'on lit dans le *Spectateur Anglois*, & qu'on a omis dans la verſion Françoiſe de ce Livre; l'*examen* eſt à la vérité trop partial; mais il eſt aprofondi, détaillé, & mérite aſſurément d'être lû. Il ſeroit difficile de l'Abréger, & il eſt trop long pour être tranſporté dans nos *Mémoires*. Nous allons donc prendre une route différente pour arriver au même terme, & ſans trop de détail, mettre par quelques réflexions nos Lecteurs en état de juger du Poëme de *Milton*.

Commençons par donner la véritable idée du Poëme Epique. C'eſt une politique ornée de tout ce que l'Art peut lui fournir de charmes poli-

tiques, qui a pour but la gloire des Souverains & le bonheur des ſujets. Le Poëte Héroïque laiſſe à d'autres le ſoin d'inſtruire les particuliers, il veut pour diſciples les peuples entiers, & les maîtres des peuples, les Rois, & les Républiques; les Généraux d'Armées & les Miniſtres d'Etat; il ne veut former que des héros; il ſçait que les exemples ont plus de force que les préceptes; il ſçait que l'Hiſtoire aſſervie à la vérité, n'offre pas toûjours les modéles dont il a beſoin; il voit que pour rendre ſes peintures plus frapantes & plus utiles, il faut que l'invention accommode les ſujets à ſon deſſein; la fiction lui eſt necéſſaire au défaut du vrai, qui n'atteindroit pas au merveilleux, il a beſoin d'un vrai ſemblable ſurprenant: le Poëme Epique eſt donc un grand événement dont le ſalut ou la perte d'un Etat ont dépendu, repréſenté non pas tel qu'il eſt arrivé effectivément: mais tel qu'il auroit pû arriver; & orné de circonſtances fabuleuſes qui choiſies habilement, le rendent plus agréable & plus inſtructif.

De cette idée du Poëme Epique

naissent les régles ausquelles il est assujetti, le sujet doit être pris dans l'Histoire, parce que des héros & des faits connus intéressent plus que des héros & des faits imaginaires. La fable plaît d'avantage, quand on sçait lui donner quelque trait de la vérité.

Il faut que le sujet se rapporte à une action principale, où tout le Poëme tende, & qui le termine. Par là, on fixe l'attention du Lecteur, & l'instruction qu'on veut lui donner s'imprime dans les esprits, & plus facilement, & plus fortement.

Il faut que cette action ait de l'étenduë afin que la diversité d'incidens fasse naître l'occasion naturelle de plusieurs instructions particuliéres, subordonnées à la principale. Ce n'est pas assés d'instruire, on instruit en vain, si l'on ne plait en instruisant, il faut déguiser l'instruction sous les figures les plus charmantes, la parer de divers ornemens sans néanmoins les prodiguer, & sur tout sans la farder, gagner le Lecteur, l'attacher & le conduire au dégré de perfection où on veut l'élever, presque sans qu'il s'en aperçoive, faire qu'il se corrige en ne

penſant qu'à s'amuſer. C'eſt à quoi ſervent un début ſimple, qui promette beaucoup ſans oſtentation; une narration liée ſi habilement, variée ſi ingenieuſement par des circonſtances dont l'intéret croiſſe toûjours, que le Lecteur ne puiſſe quitter le Livre; il faut encore retenir le Lecteur, & le frapper par des deſcriptions brillantes, animées par des Comparaiſons juſtes, ſenſibles, courtes, par des plaintes tendres, par des reparties nobles, & ſerrées, des diſcours perſuaſifs, des réflexions rares, mais ſi ſolides, & ſi vives qu'on ne puiſſe les oublier: il faut que tous les perſonnages introduits dans le Poëme ayent des caractéres marqués, toûjours grands quoi-qu'opposés, toûjours ſoutenus ſans la moindre inégalité; des mœurs convénables au tems, aux perſonnes: il faut un enchainement d'avantures, où l'on cherche à plaire par l'extraordinaire, & où l'on évite le bizarre, où l'on s'éleve au deſſus de l'Hiſtoire ſans tomber dans le Roman, ou le jeu de l'imagination ſoit toûjours concerté avec le jugement, il faut enfin que le Poëte veuille être oublié, s'oublie

lui-même, paroiſſe rarement, & ſe transforme dans tous ceux qu'il produit Rois, Tyrans, Héros, Sages.

C'eſt dans les Chef-d'œuvres, qu'*Homere* & *Virgile* nous ont laiſſés, que les vrayes beautés de la Poëſie Epique brillent dans tout leur éclat. La ſupériorité de leur raiſon, les a rendus ſupérieurs à tous les autres Poëtes ; les autres Poëtes échauffent l'imagination, *Homere* & *Virgile* donnent du bon ſens. *Homere*, conſiſiderant l'état où la Grece étoit de ſon tems, partagée en pluſieurs petits Etats, dont la ſûreté dépendoit de l'union conſtante de la Nation entiére, crut ne pouvoir propoſer aux Grecs rien de plus capable d'affermir cette union, qu'une peinture noble & touchante des maux que la diviſion d'Agamemnon & d'Achilles avoit cauſés aux Grècs. Voilà le véritable deſſein de l'*Iliade*. L'Odyſſée, comme *Longin* l'a remarqué, ſe ſent un peu de la vieilleſſe de ſon Auteur ; c'eſt après tout la Vieilleſſe d'*Homere*, le deſſein n'en eſt pas aſſés connu, les Grecs, ſur tout les Joniens, ſe jettoient dans le Commerce, & entre-

prenoient, à l'imitation des Phéniciens, des navigations de long cours; pour les détourner de ces entreprises hazardeuses & les retenir dans leur Patrie, contens des biens, dont ils pouvoient joüir, *Homere* leur représenta la malheureuse navigation d'*Ulisse* & les suites funestes de sa trop longue absence. Le dessein de l'*Eneïde* est plus grand. *Virgile* se proposa d'affermir & de régler le gouvernement qui s'établit de son tems à Rome; il l'affermit en montrant la famille d'Enée dont sortoit *Auguste*, destinée par l'ordre des Dieux à commander aux Romains, & à les rendre Maîtres du monde: il régla ce Gouvernement en donnant aux Empereurs dans son Heros un modéle, non seulement de valeur & de prudence; mais encore de bonté & de religion, de soumission aux Dieux, & d'amour pour ses sujets. Heureux le Peuple Romain, si tous les Cesars eussent autant ressemblé à Enée que Titus, Trajan, & Antonin lui ressemblerent.

Quel sujet plus intéressant pour toute la Chrétienté, & en particulier

pour la France, & pour l'Italie, que *Jérusalem délivrée. Godefroi* plus grand qu'Agamemnon, plus sage qu'Ulisse, plus religieux qu'Enée, apprend aux véritables Héros à former, à terminer, à conduire heureusement une grande entreprise. *Renaud* plus aimable qu'*Achilles*, instruit les jeunes Héros des écueils qu'il faut éviter dans le chemin de la gloire. Que d'Eloges mériteroit le *Tasse* si la peinture trop nuë de ses écueils n'étoit elle-même un écueil à craindre pour les Lecteurs.

Le dessein du *Paradis perdu* l'emporte sur tous les autres, & par la grandeur & par l'intérêt. *Milton* a voulu peindre la cause & le remede de tous les maux. Le Prince des Démons conjure la ruïne des hommes; il leur enleve les biens dont ils joüissoient, & leur perte étoit entiére, si le Fils de Dieu ne se fût offert à être leur Réparateur. Dieu & son Fils, le Chef des Démons, le prémier Homme, & la prémiére Femme, voilà les Acteurs du Poëme. Dieu paroît véritablement Dieu, infiniment Grand, infiniment Sage, infiniment Juste, infiniment

Bon ; ſi Grand que toute Grandeur s'éclipſe devant la ſienne, ſi Sage qu'il fait ſervir à ſes deſſeins les efforts de ſes ennemis ; ſi Juſte qu'il n'omet rien pour prévenir le crime, & qu'il n'épargne pas ſes plus chers Ouvrages quand il faut le punir ; ſi Bon que le plus puni de tous les criminels eſt réduit à ne ſe plaindre que de ſoi-même. Dans la peinture de Satan, quels traits ? L'orgueil écraſé, & renaiſſant ! Le deſeſpoir d'éviter le ſupplice, & l'adreſſe à ſe procurer la maligne conſolation de faire des malheureux ! La peinture gratieuſe d'*Adam* & d'*Eve* contraſte admirablement avec la ſombre peinture des Démons ; on aime Adam & Eve, & on les plaint après leur diſgrace. L'amour eſt la meſure de la compaſſion : le Fils de Dieu efface ces objets créés, on n'a plus d'yeux ni de cœur que pour un Libérateur ſi ſenſible à nos maux & ſi généreux. Voilà l'effet du Poëme.

Tout Poëme régulier doit ſe réduire à une maxime morale ; *Milton* en établit une dont l'uſage eſt néceſſaire & univerſel ; maxime qu'on peut regarder comme le fondement de la Re-

ligion & le ſçeau de la Vertu. *L'homme ſera infailliblement heureux s'il obéït à Dieu, il ſera infailliblement malheureux s'il lui déſobéit.*

Le début eſt frappant : les Démons précipités au fond de l'abîme, enſevelis dans un tourbillon de flammes dévorantes, reviennent à eux. Satan ſort le prémier de l'aſſoupiſſement ; triſte effet de ſa chûte & de ſa conſternation : il ranime ſon armée foudroyée ; & après divers conſeils, il forme le projet de ſéduire l'homme. Dieu eſt invincible ; rien ne lui eſt permis contre lui ; c'eſt ſon Ouvrage qu'il faut tâcher de détruire, il ne lui reſte que ce ſeul moyen de ſe venger. Je ne m'arrêterai pas à une froide Analyſe d'un Ouvrage que deux Editions ont fait connoître quoiqu'il n'ait paru que depuis deux mois.

Il aura des Cenſeurs. C'eſt le ſort de tous les Ouvrages eſtimés. Je puis, ſans être Prophete, faire leur caractére. « Toutes ces critiques, diſoit Ra-
» cine, il y a long-tems, (& ce qui
» étoit vrai alors, l'eſt encore) toutes
» ces Critiques font le partage de qua-
» tre ou cinq petits Auteurs infortu-

» nés, qui n'ont jamais pû par eux-mê-
» mes exciter la curiosité du Public.
» Ils attendent toûjours l'occasion de
» quelque Ouvrage, qui réüssisse pour
» l'attaquer, non point par jalousié ;
» car sur quel fondement seroient-ils
» jaloux ? Mais dans l'esperance qu'on
» se donnera la peine de leur répon-
» dre & qu'on les tirera de l'obscurité,
» où leurs propres ouvrages les au-
» roient laissés toute leur vie ».

J'avertis ceux que la démangeaison de critiquer engageroit dans ce combat, qu'il faut être *Longin* pour juger *Homere*, & *Addisson* pour juger *Milton*. Les Géométres, les Métaphysiciens pointilleux, les Grammairiens pesans & gesnés, les Jurisconsultes Chicaneurs ne doivent pas même lire ce Poëme, & encore moins prononcer sur sa perfection. Qu'un froid génie s'amuse avec *Hésiode* & *Silius* : *Homere* & *Milton* sont au-dessus de sa portée. La multitude, qui n'a point gâté son esprit naturel, en sentira les beautés sans en concevoir l'art : un Génie élevé atteindra la source de ces beautés, un fin Connoisseur découvrira l'Art du Poëte, la raison confir-

mera dans eux, & augmentera le ſentiment ; l'eſprit médiocre qui s'érigera en Cenſeur dédaignera de ſentir ; il voudra juger ; & dépourvû de lumiére, il jugera mal.

Le *Paradis perdu*, eſt-il donc un Poëme ſans défaut ? Je ne le prétens pas. Je ne veux ni ne puis excuſer les Jeux des Démons dans le prémier Livre, ni le ſonge d'Eve dans le cinquiéme. Je pardonne à *Milton* ſes Digreſſions ; mais je ne puis lui pardonner tant d'alluſions à la Fable ancienne ; je n'ai garde au reſte, de mettre parmi ſes fautes la fiction, qui régne dans tout ſon Poëme & ſes images, ſurprenantes il eſt vrai, mais qui ſurprendront moins les Lecteurs accoutumés aux images que l'Auteur du Livre de *Job*, *David*, les *Prophêtes* & ſur tout *Daniel* ; enfin, l'Auteur de l'*Apocalypſe* ont employé. La Poëſie eſt une peinture, & pour peindre les choſes ſpirituelles, il eſt néceſſaire de leur donner du corps, &, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, de les matérialiſer. Les expreſſions métaphoriques, les allégories ne trompent perſonne, on ſçait les réduire à leur juſte ſignifica-

tion. Ce ſont des Enigmes faciles à déviner. La Poëſie ne peut ſe paſſer de fiction, de metaphores, d'allégories, d'emblêmes. L'Eſprit Saint n'a pas dédaigné ce langage; il parloit à des hommes ſur leſquels l'imagination a tant de pouvoir, dont le ſentiment eſt le principal reſſort; il a rendu ſa parole ſenſible, il a parlé à l'imagination par des peintures, qui ſont pour les Poëtes Chrétiens, une ſource abondante d'images & de parfaits originaux de la belle fiction.

C'eſt dans cette ſource que *Milton* a puiſé; je m'engagerai, ſans crainte, à montrer dans l'Ecriture les modéles de ſes métaphores & de ſes allégories. Je n'irai pas chercher les portes de l'Enfer & les Monſtres qui les gardent dans les Poëſies ſacrées: l'Evangile & l'Epitre S. Jacques m'en fourniront les Originaux. *Milton* mériteroit plus d'indulgence ſur ce qu'il a mêlé de Théologie dans ſon Ouvrage: élevé dans le ſein de l'Héréſie, on ne peut pas attendre de lui une Doctrine exacte; cependant je n'y ai remarqué qu'une Propoſition où il ſemble inſinuer la Foi juſtifiante des Proteſtans,

& cette Propoſition peut ſouffrir, ce me ſemble, un bon ſens : je ne parle point d'une Déclamation froide & déplacée que le Traducteur a retranché prudemment.

Le Poëme de Milton a été traduit en Vers Latins aſſés fidélement, le ſtile du Traducteur eſt fort inégal; c'eſt quelquefois *Lucain*, ſouvent c'eſt *Prudence*. On eſtime la Traduction en Vers Hollandois.

Je finis par une réfléxion qui m'eſt propre, *Milton*, Sécretaire de *Cromwel*, avoit eû plus de part que perſonne aux Guerres Civiles d'Angleterre, toûjours occupé à en allumer le feu par ſes Ecrits ſéditieux; ſon Poëme n'eſt-il pas une rétractation de ſa conduite paſſée? Il montra, dans le jour le plus évident, l'iniquité & le ſort funeſte des revoltes, le crime, & le ſuplice des Rebelles, le malheur des Peuples ſéduits par les Chefs de Parti, le triomphe de la Souveraineté & la gloire, l'Héritier du Trône qui ne ſe vengea qu'en pardonnant.

ARTICLE LXXVIII.

DISSERTATION CRITIQUE sur le Paradis perdu, Poeme Héroique de Milton, par M. Constantin de Magny, Docteur aggregé en Droit & Avocat. Vol. in 12. *pages* 226. *A Paris chés la Veuve de Laulne, rue St Jacques à l'Empereur.* 1729.

LE P. BOUGEANT joint à cet Extrait ses Réflexions sur le Poëme Epique par rapport aux Anciens & à nos tems.

IL seroit bien étonnant que les François qui épargnent si peu les Ouvrages de la Nation, gardassent le silence sur une production étrangére; & quelle production? Un Poëme Epique; c'est-à-dire, l'Ouvrage du monde le plus sujet à la Critique. Ici la jalousie de profession, ou si l'on veut, la jalousie de Nation, a d'autant plus de lieu que jusqu'à présent la France si féconde, & si on l'ose dire, si supérieure en toute autre sorte d'ouvrage d'esprit, a toûjours échoüé dans le Poëme Epique. Car, il faut l'a-

voüer ; nous n'avons aucun Poëme Epique, du moins en Vers, que la Nation puiſſe adopter. Mais auſſi, que les Etrangers qui en preſenteront à la France, y prennent bien garde. Elle ne les eſtimera qu'à bon titre, & il faudra qu'ils ſubiſſent le plus ſévére examen. Tel eſt le cas où ſe trouve aujourd'hui parmi nous le célébre Poëme de *Milton*. Il y a, ſans contredit, de grandes beautés dans cet Ouvrage. On le lit une prémiére fois avec avidité ; on en relit une ſeconde fois pluſieurs endroits avec plaiſir ; il y en a même quelques-uns qu'on apprendroit volontiers par cœur. Enfin, les Editions en ſont épuiſées : mais, toutes réfléxions faites, n'y a-t-il pas auſſi dans ce Poëme de grandes abſurdités, des traits trop hardis d'une imagination outrée, des images qui choquent le ſens commun, des contradictions ? En un mot, eſt-ce un beau Poëme ? Mr *Addiſſon*, Auteur du *Spectateur*, Ouvrage ſi rempli de bonnes & de mauvaiſes choſes, prétend que non ſeulement le *Paradis perdu* eſt un beau Poëme ; mais que c'eſt un Poëme *Divin*, ſupérieur à l'*Eneïde* & à

l'*Iliade*. Le Panégyriste est Anglois ; mais Mr. *Constantin* de *Magny*, qui est François, aprés avoir examiné la question, prétend au contraire que le Poëme est rempli de défauts & par conséquent que ce n'est pas un beau Poëme. Nous allons mettre les Lecteurs en état de juger entre le Panégyriste & le Critique.

Comme le *Paradis perdu* est partagé en douze Chants, l'Auteur donne la même Division à sa *Dissertation* ; c'est-à-dire, qu'il suit le Poëte pas à pas, pour le relever à mesure qu'il lui paroît broncher. Il l'attaque dès le titre, qu'il trouve faux, & il semble en effet que ce Poëme eût été mieux intitulé, *La Chûte d'Adam*. Il blâme la division du Poëme en douze Chants, parce qu'il trouve que l'onziéme & le douziéme sont vuides d'action, & hors d'œuvre. Aussi *Milton* ne donna-t-il d'abord son Poëme qu'en dix Chants, & il est assés vraisemblable, comme remarque le Censeur, qu'il n'ajoûta les deux suivans, que pour donner à son Poëme une ressemblance plus parfaite avec l'*Eneïde*, comme si c'étoit une beauté dans

l'*Eneïde* d'avoir douze Chants plûtôt que dix. Voici les principaux endroits du détail de la Critique.

Dans le second Livre, *Milton* ne pouvant point, avec bienséance, mettre un Cerbere à la porte de l'Enfer, s'est avisé d'y mettre le Peché fils de Satan, & la Mort fille du Peché, dont il a fait deux Monstres plus horribles que tout ce que la Fable a jamais imaginé, & après les avoir peints des couleurs les plus hideuses, il les charge encore des crimes les plus affreux. Ces Personnages chimériques qui sortent de la tête échauffée du Poëte, comme il fait sortir le Peché de la tête de Satan, à l'imitation de la Pallas de la Fable, choquent beaucoup M. *Constantin de Magny*. Il est vrai que cette fiction paroît bien outrée, & que des Nations éclairées, comme nous sommes, ne s'acoutumeront pas aisément à voir un Portier & une porte de l'Enfer fermée avec une grosse clef. Que Satan soit le Pere du Peché, l'Ecriture Sainte le dit, & il est vrai; mais que le Peché soit un Monstre ou une Bête qui a tant de pieds, tant d'yeux, & une queuë de telle ou telle façon, & que

Dieu lui a confié la clef de la porte de l'Enfer ; l'Allégorie eſt un peu forte. En voici une autre avec laquelle Mr. *Conſtantin de Magny* ne peut point encore s'aprivoiſer. Nous avons tous l'idée du Cahos comme d'un amas confus de choſes entaſſées ſans ordre, de matériaux déplacés, & de mélanges biſarres.

.... *Quem dixere Cahos : rudis indigeſtaque moles,*
. . . . *Congeſtaque eodem*
Non benè junctarum diſcordia ſemina rerum.

Point du tout, le Cahos, ſelon *Milton*, eſt un Empire gouverné par un Monarque Souverain. Satan *apperçoit le Trône* de ce Monarque, en ſon *lugubre Pavillon prodigieuſement étendu ſur le goufre déſolé.* Avec lui ſur le même Trône la nuit vêtuë de noir, reſpectable par ſon ancienneté, compagne de ſon Regne, tenoit ſa Cour. Que ces idées ſeroient belles dans l'Iliade ou dans l'Odyſſé ! Mais dans un Poëme Chrétien peuvent-elles ſe ſouffrir ? Il ne manqueroit plus que de

faire des ſacrifices à ces perſonnages chimériques & les déïfier comme faiſoient les anciens Poëtes.

Après le *Cahos* & la *Nuit*, l'Amour trouve auſſi ſa place dans le quatriéme Livre. & *Milton* lui donne des aîles de pourpre, des traits dorés & un flambeau, comme dans la Fable. *Pan* y danſe avec les Heures & les Grâces. *L'Ange Gabriel aſſis au milieu du Portail du Paradis Terreſtre, attend la nuit : autour de lui la Jeuneſſe du Ciel déſarmée s'exerce à des Jeux Héroiques : les céleſtes Armures, Caſques, Boucliers & Lances étincelantes d'Or & de Diamans pendoient auprès de ces Guerriers comme des Trophées.*

Quis talia fando
Temperet à riſu.

ajoûte le Critique.

Cependant, pour ne point paroître partial, il loüe auſſi ce qui lui paroît le mériter. Par exemple, quand il voit Satan transformé en Crapaut, couché pendant la nuit à l'oreille d'Eve, & occupé, dit *Milton*, *à lui faſciner l'imagination par des illuſions nocturnes, par des fantômes & des ſonges pro-*

pres à laisser dans son esprit de pernicieuses impressions. " Cette fiction du Poë-
» te, dit le Censeur, me paroît très-
» sensée ; il ne pourroit donner une
» forme plus convenable à Satan, que
» celle du Crapaut pour répandre du
» venin dans l'esprit & dans le cœur
» d'Eve » ; mais bien des gens douteront, si Mr *Constantin de Magny* est aussi heureux en Eloge qu'en Critique ; car, cette transformation de Satan en Crapaut, paroit à plusieurs une imagination peu supportable. En effet, quel besoin le Démon avoit-il d'une semblable transformation pour faire pendant la nuit sur l'esprit d'Eve de pernicieuses impressions ? Ne pouvoit-il pas les faire plus efficacement par lui-même, sans emprunter de pareils organes ? Lorsque, pour parler & raisonner avec Eve pendant le jour, le Démon prend la figure d'un Serpent, l'Ecriture le dit, & on y trouve de la convenance, parce qu'enfin il falloit bien qu'il empruntât en effet quelques organes matériels & sensibles pour parler & s'entretenir avec Eve ; mais, que pour lui fasciner l'imagination par des songes & des illu-

ſions nocturnes, *Milton* le faſſe coucher pendant toute la nuit auprès de l'Oreille d'Eve ſous la figure d'un Crapaut, n'eſt-ce point fiction puérile qui ne peut être admiſe que dans les Contes des Fées, & qui eſt tout à fait indigne d'un Poëme Héroïque.

Dans le cinquiéme Livre, on reproche à *Milton* une faute beaucoup plus conſidérable & d'une autre eſpéce. C'eſt le ſonge même que Satan, ſous la figure d'un Crapaut, donne à Eve pendant ſon ſommeil. Dans ce Songe Eve croit qu'elle eſt conduite à l'Arbre défendu, *que cet Arbre lui paroît plus beau que jamais, que tandis qu'elle l'admire, elle voit auprès d'elle, une figure ailée qui porte une main téméraire au fruit défendu: qu'elle en eſt d'abord glacée d'horreur; mais qu'elle ſe laiſſe enfin ſéduire par l'exemple & les diſcours du Tentateur, qu'elle mange enfin de ce fruit pernicieux, qu'elle tombe avec violence, &c.* Sur quoi M. C. de *Magny*, remarque que *Milton* fait ici le Diable auſſi bête que l'Animal dont il lui donne la figure; car la fin que ſe propoſoit Satan étoit de ſéduire Eve en lui perſuadant de manger du

fruit défendu. Or rien n'étoit ſi contraire à ce deſſein qu'un pareil Songe, qui au lieu de diſpoſer Eve à la ſéduction, l'avertiſſoit au contraire de ſe tenir ſur ſes gardes ; d'autant plus que le Démon devoit prévoir qu'Eve, comme il arriva en effet, ne manqueroit pas de raconter le Songe à ſon Mari, qui en prendroit occaſion de la fortifier de plus en plus contre la tentation. Un pareil Songe envoyé de Dieu, pour faire échoüer le projet du Démon, ſeroit fort à ſa place ; mais qu'il vienne du Démon même, c'eſt ce qu'on aura peine à comprendre ; car aſſurément il entend mieux ſes intérêts.

Milton fait après cela danſer les Anges, & *ces Danſes*, dit un Ange lui-même, *ſoutenuës d'une Harmonie Divine & de Tons raviſſans, plûrent au céleſte Monarque.* Sur quoi le Critique ſe contente de dire qu'il veut bien croire que cela n'eſt dit qu'allégoriquement. Nous le croyons bien auſſi avec lui ; mais il pouvoit, ce ſemble, ajoûter que l'Allégorie eſt encore ici un peu trop forte ; car il eſt bien vrai que dans les Tableaux, qu'on appelle

des *Gloires*, on repréſente des Anges joüans de divers Inſtrumens de Muſique ; mais aucun peintre ne s'eſt encore aviſé de les peindre danſans, & les Poëtes n'ont pas plus de droit que les Peintres. Pourquoi ne ſommes-nous pas choqués du Tableau d'un Ange qui joüe d'un inſtrument de Muſique ? C'eſt que, ſuivant l'idée commune & populaire des hommes, la Muſique a quelque choſe de Céleſte & de Divin, qui produit un plaiſir fin & délicat, plaiſir tout ſpirituel en apparence ; au lieu que la Danſe eſt une expreſſion toute matérielle des ſentimens de l'ame ; expreſſion des plus groſſiéres, naturellement outrée, & par cette raiſon ſi indécente dans nos mœurs, qu'on ne la pardonne point aux perſonnes, que leur âge ou leur caractére oblige de paroître plus modérées que le reſte des hommes. Si l'on nous peignoit un Bal composé de Philoſophes & de Magiſtrats, le Tableau paroîtroit groteſque : que faut-il donc penſer du Bal que *Milton* fait danſer aux Chérubins & aux Séraphins au ſon des Inſtrumens ? La ſeule idée révolte & paroît

combattre toutes les lumiéres du bon ſens.

Après avoir fait danſer les Anges, il faut bien les faire repoſer & manger; auſſi *Milton* n'y manque pas: *Déja la nuit s'approchoit*, continuë l'Ange Raphaël; *car nous avons auſſi notre ſoir & notre matin pour la varieté, non pour la néceſſité. Un doux repos ſucceda à ces plaiſirs: les Tables furent en un inſtant chargées de la nourriture des Anges, & le Nectar, fruit des Vignes délicieuſes que porte le Ciel, coula dans des Coupes d'Or, de Perles & de Diamans.* « Si tout cela n'eſt qu'une Allé-» gorie, dit le Cenſeur, peut-on » porter cette figure plus loin? Ou » plûtôt, peut-on en faire un abus » plus révoltant, & plus criant? Voi-» là, en moins de deux pages, les An-» ges danſans, mangeans, & bûvans; » il ne manque plus à *Milton* que de » les faire dormir, & il nous donne » encore ce plaiſir ». Le Cenſeur a raiſon, ſans doute; mais comme il a repris une faute de Grammaire Françoiſe dans le Traducteur de *Milton* qui a dit: *Cette Nuit, & je n'en ai jamais* paſſée de *ſemblable*; au lieu de

passé, parce que, dit le Censeur, *en* & *jamais* demandent l'indéfini : il nous permettra de remarquer aussi qu'on ne dit point, *les Anges dansans & mangeans*, mais, *dansant & mangeant*. Au reste ; comme il le remarque fort bien, ces sortes de fautes ne doivent souvent être imputées qu'aux Imprimeurs, dont la plûpart ne sçavent pas, comme le Censeur, distinguer les Indéfinis.

Mr *Constantin de Magny* critique encore la Harangue que Satan fait à ses Légions assemblées, pour leur inspirer l'esprit de révolte contre l'Autorité Suprême de Dieu. *Vous êtes tous*, leur dit Satan, natifs & Fils du Ciel, le Despotisme n'y a point eu lieu jusqu'ici, &c. *Qui peut donc, avec la moindre apparence de justice ou de raison, s'ériger en Monarque ?* Satan & tous ses Complices pouvoient-ils méconnoître la Souveraineté de Dieu leur Créateur ? Comment donc peut-il leur faire un pareil raisonnement ? Son Orgueil pouvoit bien l'aveugler jusqu'au point de croire qu'il pourroit s'égaler à peu près à Dieu, comme l'Ecriture Sainte le lui fait dire ;

mais il ne pouvoit pas lui persuader que Dieu n'eût pas toûjours été le Maître Souverain du Ciel ; & Satan ne pouvoit guére se flatter de le persuader aux autres. Cependant, le Poëte qui distribuë les succès comme il lui plaît, ne laisse pas d'en donner un très-grand au raisonnement & au discours de Satan. Tous ceux qui l'entendirent se rangerent à son Parti, excepté le seul *Abdiel*, qui, plein d'indignation, s'écria, *O Scandale ! O Crime ! O Blasphême ! Eût-on jamais cru entendre dans le Ciel* de semblables *Discours !* Mais cet Ange est trop moderé, selon M. C. *de Magny*, car un homme auroit dit tout naturellement, *de si pitoyables Discours.*

Dans le sixiéme Livre, continuë le Censeur, les absurdités se multiplient à tel point, que la critique n'y peut pas suffire ; mais nous en raporterons les principales. L'Ange *Raphaël* est envoyé de Dieu à Adam pour l'instruire du malheur des Anges Rébelles, & par cet exemple le fortifier dans l'obéïssance que Dieu exige de lui, & le prémunir ainsi contre la tentation que Satan lui prépare. Or, voici l'a-

bregé du Discours de l'Ange *Raphaël.* Satan, après avoir composé une Armée des Anges qu'il avoit séduits, déclare la guerre à l'Armée des Anges fidéles. On vit alors *des Escadrons étincelans en ordre de Bataille, des Armes flamboyantes, une flamme & un fer meurtrier employés contre des Puissances immortelles dans les Provinces du Ciel, des Boucliers dorés, des Chariots d'airain dont les rouës étincelantes mugissent; on entendit des cris de guerre poussés de part & d'autre par des Bataillons quarrés. En vain les Montagnes s'opposent & les Vallées se resserrent. Ni les Forêts, ni les Riviéres ne divisent leurs rangs. En tirant vers le Nord, au bout de l'Horison, nous vîmes comme une Région de feu.... Quand nous fûmes plus proche, nous distinguames la Campagne hérissée d'une infinité de Lances menaçantes, avec un nombre prodigieux de Heaumes & de Boucliers chargés de Portraits & d'Emblêmes orgueilleuses. Les deux Armées n'avoient plus entre elles qu'un intervalle étroit, mais d'autant plus terrible. On les voyoit en présence l'une de l'autre, front contre front. Abdiel leva un bras fulminant & plus*

promptement que l'éclair, il l'appesantit sur le front de l'Ange Superbe. Le Bouclier de Satan lui devint inutile. Il plia, il recula en chancelant & donna du genou en terre. L'appui de sa Lance massive lui sauva la honte d'une chûte entiére. Nous poussames un cri de joye. Michel fit sonner la Trompette. Le choc fut terrible. Une volée de Dards enflammés siffle épouventablement par les Airs. Le Ciel fut ébranlé. L'Epée de Michel brisa le Cimeterre de Satan; du même coup elle lui fit dans les côtes une profonde blessure. Il coula de la playe une liqueur subtile & dévorante. L'éclat de son Armure en fut entiérement terni. Moloch fut bien plus maltraité; car il *fut pourfendu depuis le sommet de la tête jusqu'à la ceinture*; ce qui ne l'empêcha pas de courir encore, selon le Poëte; mais par un bonheur, que les Démons ne devoient pas naturellement attendre, la nuit vint dans le Ciel terminer le combat. Tout ceci n'est pourtant encore que le prélude de la seconde journée. Les Démons vaincus à la prémiére, & ne sçachant comment réparer leur honte, s'aviserent d'inventer la poudre à Canon,

& de fabriquer une Artillerie complette. Ce ſont les Séraphins, comme étant tout de feu de leur nature, qui ſervent de Canoniers. Le déſordre que le Canon Diabolique cauſe dans les Troupes d'Anges fidéles eſt inconcevable, toute leur Armée alloit être taillée en piéces, s'ils ne s'étoient aviſés à leur tour, (notés que le monde n'étoit pas encore créé) de déraciner les Montagnes & les Collines, pour en accabler leurs ennemis. C'eſt-là le bel endroit pour ceux qui aiment le fracas & le tintamarre; car il eſt certain qu'on ne vit jamais de mêlée ſi chaude, ni une ſi grande confuſion. On eſt à la vérité un peu embarraſſé à imaginer, où les Démons pouvoient avoir trouvé dans le Ciel, dequoi faire la Poudre & des Canons, & où les Anges fidéles trouvoient des montagnes à déraciner; mais l'imagination échauffée d'un Poëte, n'eſt point arrêtée par une ſi petite difficulté. Le P. *Le Moine*, quelqu'effort qu'il ait donné à la ſienne, a été plus retenu, & c'eſt apparemment pour cela que M. de V. qui admire le *Paradis perdu*, traite le Poëme de S. *Loüis*, d'im-

pertinent. Comme on demandoit un jour à *Boileau*, pourquoi, parlant de tous les Poëtes François, il ne disoit rien du P. *Le Moine*, c'est, répondit-il, *qu'il est trop fou, pour que j'en dise du bien, & trop Poëte, pour que j'en dise du mal.* Réponse qui, malgré le sel âcre, dont elle est assaisonnée, ne laisse pas de rendre, dans la seconde partie, quelque justice au P. *Le Moine.* Le Grand *Corneille* avoit déja dit plusieurs années auparavant, que si le P. *Le Moine* étoit venu cinquante ans plus tard, il eût été le Maître de tous les Poëtes François. Il étoit réservé à un jeune Auteur d'user, à l'égard de ce Poëte, ou de son Ouvrage, du terme odieux d'*Impertinent*; mais l'Epithete paroîtra un peu forte à tous ceux qui se connoissent en Poësie, & elle n'est pas assés mésurée de la part d'un Auteur, qui est lui-même dans le cas d'avoir donné au Public un Poëme Epique, ou quelque chose d'approchant. Quoiqu'il en soit, le succès de cette journée est que le Messie voyant son Armée en péril, vint enfin lui-même à son secours, armé du Tonnerre, suivi de la Ter-

reur & des Furies, & précipite les Démons en Enfer. *L'Enfer fut saisi de frayeur & voulut s'enfuir ; mais il se trouva lié de chaînes trop fortes. Le Cahos confondu, rugit & sentit une agitation terrible, dont il se trouva embarrassé.* Alors les Anges fidéles vinrent au devant du Messie *les Palmes à la main.*

Ce qu'il y a de plus singulier dans toute cette narration, ce ne sont pas précisément les absurdités qui sautent aux yeux du Lecteur ; mais, c'est, comme remarque M. C. de *Magny*, que c'est un Ange même qui raconte toutes ces Fables, & un Ange envoyé de Dieu pour instruire *Adam* ; car il s'ensuit de cette Hypothése que l'Ange remplit la tête d'*Adam* de mille visions absurdes. *Adam* pouvoit-il même comprendre le récit de l'Ange, lorsqu'il lui parloit de Casques, de Boucliers, d'Epées, de Chariots, de Bataillons quarrés, de Tonnerre, & de Cylindres meurtriers, qu'il n'avoit jamais vûs ? *Milton* fait encore la même faute dans le huitiéme Livre, car le même Ange, au lieu de réprimer la curiosité d'*Adam* ou du moins

de l'instruire du vrai, lui débite la Physique la plus chimérique. Conçois-tu, lui dit-il, *que la Terre & la Lune peuvent être de même Nature ? Que la Lune peut avoir des Campagnes & des Habitans ? Peut-être même découvriras-tu un jour d'autres Soleils & dans leurs tourbillons d'autres Lunes qui formeront ensemble un mélange de lumiére* mâle & femelle ? *Qui sçait si ces deux Sexes, qui animent le Monde, ne sont point placés dans chaque Planette.* Adam avoit bien affaire de ces rêveries, & il faut avoüer qu'elles sont bien déplacées dans la bouche d'un Ange envoyé de Dieu, qui assurément n'en croyoit pas un mot. Enfin, le discours & l'entretien finissent par une raison qu'Adam n'auroit jamais dévinée. C'est parce que *le Soleil passé au delà du Cap Verd & des Isles Hespérides*, avertit l'Ange qu'il étoit tems de se retirer.

Le Censeur admire, avec raison, le neuviéme Livre, où Eve séduite par Satan, séduit aussi son Mari ; mais dans le dixiéme, ajoûte-t-il " commence le nouvel égarement de *Milton* par les Allégories les plus for-

„ cées qui furent jamais „. C'eſt là, en effet, qu'on trouve le Pont conſtruit à travers le Cahos par le Péché & la Mort, pour ſe procurer un libre paſſage vers la Terre, dont Satan venoit de faire la conquête. Satan ſe trouve, à ſon retour aux Enfers, changé en Serpent avec tous les Anges de ténébres. Un Bois, de la même nature que l'Arbre défendu, s'éléve auprès d'eux. Ils montent ſur les branches pour prendre du fruit; mais ils ne mâchent que de la pouſſiére & des cendres améres. Voilà à peu près où finit la Critique du Cenſeur.

Réfléxions du P. BOUGEANT *ſur le Poëme Epique, par rapport aux Anciens & aux Modernes.*

Homere & *Virgile* ont fait des Poëmes Epiques, qui ſont encore aujourd'hui le ſujet de notre admiration, & il eſt vraiſemblable que ſi, dans les ſiécles de l'Antiquité, d'autres Auteurs s'étoient appliqués au même genre d'Ouvrage, nous compterions aujourd'hui plus de deux Poëmes Epiques excellens. Par quelle fatalité eſt-

il donc arrivé que depuis la renaiſſance des Lettres en Europe, ni les François, ni les autres Nations, après avoir à peu près égalé les Anciens dans tout le reſte, & les avoir même ſurpaſſés en pluſieurs choſes, n'ont encore pû produire aucun Poëme Epique, qui ſoit véritablement eſtimable en genre de Poëme Epique, quoiqu'on y trouve d'ailleurs beaucoup de beautés. Ce ſeroit une injuſtice d'en attribuer la cauſe au défaut de génie dans les Modernes. L'*Arioſte*, le *Taſſe* & *Milton*, ſans parler de pluſieurs autres, en ont eû ſuffiſamment pour réüſſir, ſi la choſe eût été poſſible. C'eſt encore une erreur parmi nous de s'en prendre à la rime dont l'uniformité, dit-on, & les chûtes continuelles fatiguent l'eſprit & l'oreille; car (ce qu'on ne croiroit peut-être pas) il eſt bien vrai que la rime, lorſqu'elle eſt trop riche, fatigue par ſa continuité, ſoit parce qu'elle paroît trop recherchée, & que les hommes aiment le naturel & une ſimplicité aiſée, ſoit parce qu'elle dégénére ſouvent en eſpéce de pointes & de jeux de mots, qui, quoiqu'ils

ayent de la grace dans un petit nombre de Vers d'une Poësie enjoüée, sont tout à fait déplacés dans un Ouvrage long & sérieux.

Mais peut-on accuser du même défaut la rime ordinaire, telle qu'elle est employée par les Poëtes qui ne se picquent pas de rimer toûjours par les deux ou trois derniéres Sillabes? C'est ce que je ne sçaurois croire. J'y trouve au contraire de la grace & de la force; elle fixe l'attention & la mémoire: elle entraîne l'esprit, elle flatte l'oreille, elle embellit l'expression, elle reléve les pensées les plus simples, elle donne une nouvelle force aux plus sublimes; & ce sentiment a toûjours été si unanime depuis l'invention de la rime, que toutes les Langues Modernes l'ont adoptée dans leurs Poësies, & la retiendront encore long-tems, selon les apparences, malgré l'étrange Paradoxe qu'un célébre Poëte, (M. *de la Motte*) trop Partisan de la Prose, a proposé depuis peu au Public. En effet, est-ce la rime qui déplaît dans *Chapelain*, dans *Scudery* & S. *Amand*? Ne donne-t-elle pas un nouvel agrément au Poëme du *Lutrin*? Ne li-

roit-on pas tout de ſuite toutes les Tragédies de *Racine* ſans être fatigué de la rime ? L'eſprit du Lecteur n'eſt-il pas au contraire révolté, lorſqu'il ne trouve point de rime, ou lorſqu'il en rencontre une mauvaiſe ? N'étoit-il pas aiſé aux Auteurs, ſi ce défaut eût été ſenſible, de varier leurs rimes en diverſes maniéres, comme on la varie dans les Odes & dans les Fables ? Preuve certaine que ce n'eſt pas la rime qui a fait échoüer nos Poëmes Epiques.

Seroit-ce, comme quelques-uns s'imaginent, que nos Auteurs ſe ſont attachés à des ſujets trop récents ? 1°. Cette raiſon eſt fauſſe, puiſque la plûpart de nos Modernes ont pris des ſujets fort anciens. Tels ſont la *Jéruſalem délivrée*, *Clovis*, *Pharamond*, *Conſtantin*, & encore plus le *Paradis perdu*, qui eſt, ſans contredit, le plus ancien de tous les ſujets. 2°. Il eſt vrai qu'un ſujet trop récent & trop connu gêne un peu la liberté du Poëte par rapport à l'Hiſtoire & au caractére de ſes Héros ; mais il lui laiſſe aſſés d'autres beautés pour faire un beau Poëme. Il n'y eût jamais de ſujet de Poë-

me plus récent que celui de l'*Iliade*, lorſqu'*Homere* le publia ; & cependant l'*Iliade* ne laiſſa pas d'attirer dèſlors l'admiration de toute la Gréce. Ce n'eſt donc pas préciſément la nouveauté du ſujet, qui nuit à la beauté de nos Poëmes. Il y a quelqu'autre cauſe de leur mauvais ſuccès, & la voici.

Pourquoi les Modernes ſont-ils ſi inférieurs aux Anciens en fait de Poëmes Epiques ? C'eſt que la fiction étant l'ame du Poëme Epique, il a été permis aux Anciens de l'employer dans toute ſon étenduë pour embellir leurs Poëmes, au lieu que les Modernes n'ont point eu aſſés de liberté en ce genre ; mais, pourquoi cette difference entre les Anciens & les Modernes ? C'eſt que les Anciens vivoient dans des tems qui autoriſoient toutes les Fables, & où les fictions les plus extraordinaires étoient conformes aux idées de la Religion dominante : au lieu que les Modernes ont vécu & compoſé dans des ſiécles plus éclairés & ſous une Religion qui rejette avec mépris tout ce qui n'eſt pas exactement vrai ou très-vrai-ſemblable en

ce genre. Il faut pourtant obſerver que ſi les Modernes avoient emprunté leurs ſujets des tems fabuleux , ils auroient eu le même avantage que les Anciens ; & peut-être auroient-ils eu le même ſuccès. C'eſt ainſi que l'Auteur du *Télémaque* a fait un Ouvrage immortel, auquel il ne manque que la Verſification pour être un excellent Poëme ; mais , comme ils ont tous pris leurs ſujets dans des tems & dans la ſuppoſition d'une Religion, qui proſcrit tout ce qui eſt fiction en cette matiére, il ne leur a pas été poſſible de réüſſir. Je m'explique.

Deux ſortes de fictions entrent dans le Poëme Epique. La prémiére, eſt une ſuite d'événemens purement humains; mais grands, extraordinaires , & ſurprenans , ſans cependant jamais paſſer les bornes de la vraiſemblance. Ce ſont des Batailles, des Dangers , des Tempêtes , des Rencontres ſinguliéres , des Entrepriſes hardies, & tout ce qu'on appelle des Actions Héroïques. Tous ces faits , lorſqu'ils ſont bien écrits , excitent dans les Lecteurs de vifs ſentimens de compaſſion , de joye , de terreur &

de curiosité ; mais, avec cela seul, on ne fera après tout qu'une Histoire ou un Roman en Vers. Pour faire un Poëme, suivant l'idée commune qu'on s'en est formée dans tous les siécles, il faut employer une seconde espéce de fiction beaucoup plus sublime, qui intéresse la Divinité dans l'action du Poëme. C'est là proprement ce qui anime, ce qui caractérise le Poëme Epique : c'est-là ce qui lui donne la Noblesse, l'Elevation, le Sublime & le Merveilleux. Que les Grecs assiégent la Ville de Troye, que Dioméde, Ajax & Achille s'y signalent par des exploits Héroïques, cela ne fait qu'une belle Histoire. Où je vois naître le Poëme Epique, c'est lorsque je vois les Dieux s'intéresser à l'action : Junon, se déclarer pour les Grecs : Apollon, prendre le parti des Troyens : Mars, s'opposer à Pallas : Venus, sauver la vie à Paris : en un mot, tous les Dieux de la Fable, qui dans ce tems-là étoient regardés comme des Etres réels, se mêler parmi les Combattans, se combattre eux-mêmes, s'intéresser à la querelle commune, & employer les Miracles d'u-
 ne

ne Puiſſance Divine pour exécuter leurs deſſeins. Ces Perſonnages ſupérieurs m'élévent au-deſſus des idées communes, m'impriment du reſpect & enlévent mon admiration. Les Héros même, que je vois ainſi mêlés avec les Dieux, me paroiſſent des Hommes d'une eſpéce beaucoup ſupérieure à la nôtre, & tout le Poëme devient ainſi une ſuite merveilleuſe de prodiges.

Car il eſt vrai qu'aujourd'hui nous ſçavons que tous ces Dieux n'étoient que des chiméres : mais il faut obſerver que lorſque nous liſons une hiſtoire, notre eſprit faiſant abſtraction de nos mœurs, de la Religion & du tems où nous ſommes, nous tranſporte dans les lieux & dans les tems que l'Hiſtoire nous preſente; de ſorte que nous jugeons des faits qu'on nous raconte, non point par les idées de notre ſiécle, mais par celles du tems qui nous eſt repréſenté. Or, du tems d'*Homère* & de *Virgile*, les fictions qui nous paroiſſent aujourd'hui les plus puériles étoient autoriſées, & comme conſacrées par des principes de la Religion dominante. En les liſant, nous

nous mettons, pour ainſi dire, à la place des Grecs & des Latins qui les lûrent pour la prémiére fois. Ils les admirérent, & nous en ſommes également charmés.

Si l'on fait à preſent l'application de ce principe aux Poëmes Epiques des Auteurs modernes, il eſt aiſé de conclure qu'il ne leur a pas été poſſible de réüſſir: car ils ont bien pû donner à leurs Poëmes l'agrément de la plus belle verſification, les embellir par des deſcriptions toutes charmantes, les enrichir des plus beaux traits de la Morale, les rendre intéreſſans par des intrigues adroitemenr ménagées, les animer par des ſiéges & des combats. On y trouve même pluſieurs morceaux de cette nature, qui égalent ou qui ſurpaſſent ce que les Anciens ont fait dans le même genre; mais avec ces ſeuls ſecours, un Poëme qui eſt long de ſa nature, devient froid & ennuyeux. Il faut que la Divinité s'en mêle pour le ranimer; & voilà par où les meilleurs de nos Auteurs ont échoué. Pourquoi? Parce qu'ayant pris des ſujets qui ſuppoſent la vraie Religion, c'eſt-à-dire, une Religion

dont les principes ſont incompatibles avec la fiction, ou bien leurs Poëmes ſont demeurés dans les bornes d'une belle Hiſtoire & d'un beau Roman, comme la *Jéruſalem délivrée du Taſſe*, ou bien ils les ont remplis de fictions, qui, par le rapport qu'elles ont avec la Religion, révoltent les idées communes & tous les principes reçûs, comme le *Rolland de l'Arioſte*, & le *Paradis perdu de Milton*, dont les fictions ſont outrées juſqu'au ridicule. Il ſeroit inutile d'étendre davantage cette réfléxion. Ce qui en réſulte, c'eſt que dans la vraye Réligion, il n'eſt pas poſſible de faire un véritable & parfait Poëme Epique, comme l'*Iliade* & l'*Enéide*. Je ne ſçais pas même ſi on en pourroit faire un dans la Religion Mahométane, & je ne vois guéres que celle des Indes qui y ſoit propre; mais il n'y a pas d'apparence qu'il nous en vienne ſi-tôt de ce Pays-là.

Seconde Réfléxion. Ne s'enſuit-il pas, de ce qu'on vient dire, qu'il faudroit retirer des mains des jeunes gens, les Poëtes Fabuleux, comme *Homére & Virgile*, pour les faire tra-

vailler ſur d'autres modéles ? C'eſt un principe que Mr *Rollin* , ancien Profeſſeur de l'Univerſité de Paris , a voulu établir après quelques Auteurs qui n'en ont pas été plus crus que lui ; mais ce Principe eſt faux en toute maniére. Car , 1°. l'*Iliade* & l'*Eneïde* ne ſont pas toutes en fictions. Il y a des Caractéres & des Portraits , des traits de Morale & d'Hiſtoire , des Deſcriptions , des Diſcours & mille autres choſes qui inſtruiſent. 2°. Toutes les fictions ne roulent pas ſur les fauſſes Divinités , & toutes celles qui ne ſont pas de cette eſpéce peuvent être imitées en Poëſie dans tous les tems & toutes les Réligions. 3°. Un Maître peut-il ſe flatter d'avoir donné à ſes Diſciples , un goût & une connoiſſance ſuffiſante de la Poëſie , & d'avoir bien cultivé leur génie , lorſqu'il leur a laiſſé ignorer les beautés de l'*Iliade* & de l'*Eneïde*, & des autres Poëſies anciennes , ſur tout des Grecques qui renferment des beautés qu'on ne trouve point ailleurs. Car c'eſt la différence qu'on peut mettre à cet égard entre les Latins & les Grecs. Les Latins ont moins de défauts ; mais les

Grecs ont de plus grandes beautés. C'étoit du tems d'Horace la ſource où il conſeilloit de puiſer le goût de la belle Poëſie, & c'eſt auſſi le fond ſur lequel nos meilleurs Auteurs ont travaillé. 4°. Il eſt vrai qu'un Poëte qui voudroit aujourd'hui nous donner un Poëme de *Charlemagne* ou de *Philippe Auguſte* dans le goût de l'*Iliade*, en intéreſſant à l'action Jupiter, Junon, Mercure & tous les Dieux de la Fable, ne feroit pas fortune; mais ſi de ſemblables fictions ne peuvent pas ſe ſoutenir dans la ſuite d'un Poëme Epique, il n'en eſt pas ainſi d'une Ode, d'une Fable & d'un morceau de Poëſie ſur quelque ſujet particulier, ſur tout, ſi ces fictions ne ſont employées que, comme en paſſant, pour embellir une Deſcription, pour orner un Portrait, ou enfin, dans quelque occaſion que ce ſoit, qui ne ſoit point par elle même incompatible avec les Fables des Anciens. On fait alors ce qu'il eſt impoſſible de faire dans le Poëme Héroïque : on fait, dis-je, abſtraction de toute Religion, & on ne regarde les Dieux que comme des Génies, des Vertus ou des

Vices, ou, ſi l'on veut, comme les Vertus & les Vices perſonifiés. Combien d'excellens morceaux les Poëtes Modernes ne nous ont-ils pas donnés en ce genre, ſur-tout de Poëſie Latine? Or, quel autre modéle peut-on propoſer aux jeunes gens pour leur donner le bon goût de ces ſortes de fictions, que les Grands Maîtres qui ont ſervi de modéle à tous les autres? Une choſe ſi évidente ne mérite pas une plus longue Diſſertation.

ARTICLE LXXIX.

LA NULLITÉ DES ORDInations Anglicanes, démontrée de nouveau, tant pour le fait, que pour le Droit, contre la Défenſe du R. P. le Courayer, Docteur d'Oxford & Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve. Par le R. P. le Quien, Profeſſeur en Théologie de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Premiére Partie. A Paris, chez François Babuty, rué S. Jacques. 1730.

ON ſçait le ſort & les ſuites de la *Diſſertation* & de ſa *Déffenſe*, *par le P. le Courayer* au ſujet des Ordinations Anglicanes; une retraite en Août 1730.

Angleterre, & la Dignité de Docteur en Théologie dans l'Université d'Oxford, en ont été le fruit & le prix. Le nouveau Docteur d'Oxford profite de sa retraite pour soûtenir ces deux Ouvrages attaqués par plusieurs Sçavans, & proscrits par une autorité légitime. Le R. P. *le Quien* est un de ces Sçavans. Il s'étoit élevé contre la *Dissertation*; il en réfute la *Déffense*.

Dans la premiére partie de la Replique, le célébre Dominicain se borne à deux faits, d'où dépend la succession des Evêques Anglois. Si ces deux faits sont faux ou incertains, la succession est fausse ou incertaine : on en convient ; & en ce cas, l'on ne peut reconnoître juridiquement les Ordinations Anglicanes pour valides.

Ces deux faits sont le Sacre public, solemnel & notoire de Matthieu *Parker* pour le Siége de Cantorbery, au Palais de Lambeth, dans le Fauxbourg de Londres ; & l'Episcopat de Guillaume *Barlow* son Consécrateur. Le P. le *Courayer* prétend démontrer que les deux faits sont réels & certains ; le P. le *Quien* fait voir qu'ils sont imaginaires ou très-incer-

tains. Le nouvel Apologiste des Anglicans produit des feüilles volantes, ou des Livres manuscrits, qu'on n'a mis au jour que depuis la mort de *Parker* & de *Barlow*. L'Adversaire oppose les témoignages uniformes des Ecrivains du tems, attentifs à tout ce qui se passoit d'important ; témoins oculaires, & intéressés à discerner le vrai.

Avant que de discuter les deux faits importans dont il s'agit, l'Auteur de la *Replique* expose un autre fait également curieux & singulier, qui semble avoir engagé le Docteur le *Courayer* dans la déffense des deux prémiers ; c'est un projet de réünion entre l'Eglise de France & l'Eglise Anglicane. Il y a onze ou douze ans, environ, que l'on a commencé à parler de ce projet.

L'Auteur de ce grand dessein, dit le P. *le Quien*, est un de nos Docteurs, lié d'amitié avec M. le Docteur *Vake*, Archevêque de Cantorbery. En 1717 il fit entrer dans ce dessein un de ses Confreres ; & l'un d'eux, dont la réputation étoit grande au-delà de la Mer, fut choisi pour être comme l'a-

me de l'entreprise. On en fit part au Prélat Anglois. Il répondit qu'il ne falloit rien négliger pour consommer un si grand Ouvrage. On envoya d'Angleterre des Articles préliminaires. Ces Articles, au nombre de six, furent approuvés par nos Docteurs, & renvoyés au Prélat Anglois le 27. Dec. 1718.

» Le prémier portoit, que conformément au Mémoire que M.. avoit » dressé, la charité demandoit qu'on » se suportât mutuellement dans les » points qui sont d'eux-mêmes indif- » férens, & dont on pouvoit disputer » pour & contre. Le second, qu'on » ne peche pas en adorant Dieu sans » aucune Image. Le troisiéme, qu'il » est libre à tout Chrétien de prier » Dieu sans implorer l'intercession » des Saints. Le quatriéme, que per- » sonne ne nie qu'il soit permis de » rendre au peuple la Communion » sous les deux espéces, qui a été dis- » continuée depuis plusieurs siécles. » Le cinquiéme, que l'Autorité Epis- » copale émane de Dieu seul, sauf » pourtant la subordination qu'il doit » y avoir entre les Evêques. Le sixié-

„ me, enfin, que les Fidéles peuvent „ s'approcher de la ſainte Table, ſans „ qu'auparavant on ait fait l'Eléva-„ tion du Saint Sacrement „.

Le Prélat Proteſtant fut ravi de voir ſes Articles ſi bien reçûs des Docteurs François. Il envoya même à Paris un homme exprès pour ſolliciter de ſa part des perſonnes célébres par leur érudition, de ſe joindre aux autres. Mais, dans une aſſemblée, où l'affaire fut agitée, un de la Compagnie ayant dit qu'on la traitoit vainement, ſi Rome n'y entroit; que ſans cela, certaines perſonnes de Marque, ſur leſquelles on comptoit, ne ſe prêteroient jamais au projet de réunion: toutes les meſures furent déconcertées, & les négociations ceſſerent.

Cependant, le deſſein de nous réünir aux Proteſtans d'Angleterre ne fut pas tout-à-fait abandonné. D'autres perſonnes d'Autorité voulurent le continuer. Deux Eccléſiaſtiques François firent un voyage en Angleterre dans cette vûë. « Et c'eſt de concert „ avec eux, ajoûte le P. *le Quien*, „ que le P. *le Courayer* a entrepris, „ pour lever un obſtacle à la réü-

» nion, de montrer la validité des » Ordinations Anglicanes ».

Pour nous prouver la validité de ces Ordinations, le Docteur d'Oxford prétend faire voir, par tous les Actes qu'il produit, que Matthieu *Parker* a été sacré Archevêque de Cantorbery par Guillaume *Barlow*, ancien Evêque de Bath, assisté de Jean *Scory*, de Milon *Coverdale*, & de Jean de *Thetford*, le 17. Decembre 1559, après avoir été confirmé le Dimanche précedent, 9. du même mois, dans l'Eglise des Arches, située dans le quartier le plus fréquenté de Londres; que le Sacre se fit dans la Chapelle du Palais Archiepiscopal de Lambeth au Fauxbourg de Londres, avec toute la solemnité possible, en présence des prémiers Seigneurs de la Cour, & de plus de mille personnes; & que la Cérémonie fut suivie d'un repas somptueux.

Voilà, sans doute, un Sacre des plus publics, si les circonstances sont incontestables. » Pour le contester, dit le Docteur Courayer, il » faut, ou citer des Historiens Con- » temporains qui les contredisent, ou

„ rapporter des Actes contraires, ou „ faire voir qu'ils se combattent les „ uns les autres, & qu'on ne peut les „ concilier avec des faits reconnus „ pour certains; marquer le tems de „ cette supposition, ou en donner „ quelques indices raisonnables; en- „ fin, trouver dans les circonstances „ des faits, qui y sont établis, de- „ quoi affoiblir leur certitude & leur „ notoriété „.

L'Auteur de la Replique avouë ces principes de Critique; & c'est sur ces principes-là mêmes qu'il continuë de contester le fait du Sacre de Parker à Lambeth. Non, dit le P. *le Quien*, sur le témoignage des Auteurs Contemporains Catholiques & Anglicans, *Parker* n'a point été sacré de la maniére qu'on le dit à Lambeth, par Guillaume Barlow; & quand même il l'auroit été, son Sacre seroit nul. 1°. Matthieu Parker n'a point été sacré, comme le P. *le Courayer* le prétend, à Lambeth. Une action aussi publique & aussi solemnelle, célébrée aux portes de Londres, dans le Fauxbourg, en présence des prémiers Seigneurs de la Cour, & de plus de mille per-

ſonnes, ne pouvoit être ignorée dans la Ville. Les Catholiques & les Proteſtans également nombreux, avoient un égal intérêt à en être bien informés; la publicité du fait ne leur auroit pas permis ni de l'ignorer, ni de le révoquer en doute; à moins que tant de gens n'euſſent, tous à la fois, perdu l'eſprit. Cependant, cinq ou ſix ans après le tems auquel on place ce fait, les Catholiques ſoutiennent hautement, dans leurs Ecrits, que *Parker* & ſes Collegues n'ont reçû ni l'Impoſition des mains, ni par conſéquent l'Epiſcopat. *Stapleton*, que *Brambhall* Proteſtant reconnoît pour une des meilleures têtes, parmi les Catholiques de ſon tems; *Stapleton*, Anglois, & Chanoine en Angleterre, au Ch. 18. de la 2^e^. Partie du Livre qu'il publia en 1565, déclare nettement, aux prétendus Evêques d'*Eliſabeth*, qu'ils ne ſont point ſacrés. » St. Auguſtin, le prémier Archevê-» que de Cantorbery, ne s'eſt pas in-» geré dans les fonctions ſacrées, dit-» il, ſans avoir reçû l'Impoſition des » Mains..... Mais, qui eſt-ce donc » qui a impoſé les Mains à ces nou-

» veaux intrus, comme on lit que St.
» Paul a fait à ses Disciples *Timothée*
» & *Tite* en les ordonnant Evêques ?
» Où ont-ils été pour obtenir d'être
» sacrés ? .... Ils ne sont pas entrés par
» la porte de la Bergerie, mais ils s'y
» sont fourrés secretement & en ca-
» chette, comme des Voleurs, *Ut*
» *Fures clanculum subintrarunt* .... St.
» Paul appellé de Dieu à l'Apostolat...
» n'a pourtant reçû sa Mission dans
» les formes, que par l'Imposition
» des Mains.. au lieu que les Prote-
» stans... s'emparent des Siéges Epis-
» copaux sans qu'on leur ait, en au-
» cune maniére, imposé les mains,
» *Sine omni Impositione Manuum Pres-*
» *byterii* ». Un Anglois habile, à portée d'être instruit de ce qui se passoit, qui étoit dans son Pays dès les premiers tems d'*Elisabeth*, dans le tems où l'on place le Sacre de *Parker*, pouvoit-il rien dire de plus directement contraire à ce qu'on dit de la solemnité de ce Sacre ? Ces mots seuls, *Clanculum ut fures subintrarunt*, n'excluent-ils pas absolument toute cérémonie publique & solemnelle ?

Aussi *Stapleton* prétend, que les

Evêques, de la façon de la Reine *Elisabeth*, se sont intrus dans les Siéges d'Angleterre sans autre Ordination, que celle que leur ont conféré les Lettres Patentes de leur Reine. Que l'on me montre, dit-il, par quelque endroit de l'Histoire de l'Eglise, qu'il soit arrivé qu'un Evêque ait été établi & ordonné par l'Autorité purement Séculiere ? Alors j'avouërai que ces Evêques prétendus sont de vrais Evêques. Ils n'ont reçû ni l'Imposition des Mains, ni leur Mission, d'aucun Evêque ; par conséquent ils ne sont pas Evêques.

Thomas *Harding*, Thrésorier de Salisbury, commença d'attaquer les Evêques d'Elisabeth au même tems, à-peu-près, que *Stapleton*, & par le même endroit, c'est-à-dire, par le défaut d'Ordination. *Elisabeth* avoit donné à Jean *Jewel* le Siége de *Salisbury* dans le tems, environ, que *Parker* eut celui de Cantorbery. Et cinq ou six ans après, en 1565 *Harding*, qui étoit à Salisbury lorsque *Jewel* prit possession de son Siége, lui parla en ces termes : « Qui vous a imposé » les mains ? Comment & par quels

» gens avés-vous été sacré ? Qui est-ce » qui vous a ordonné ? Les Evêques » dès le tems des Apôtres, selon ce » qui est prescrit par les Canons, doi» vent être sacrés par trois Evêques... » Si votre Vocation est ordinaire, » montrés-nous les Lettres de votre » Ordination. Du moins apprenés» nous de qui vous avés reçû le pou» voir d'exercer l'office que vous fai» tes, par l'imposition des Mains, & » la Consécration que vous auriés dû » avoir reçûë. Mais vous n'avés ni Or» dre, ni Consécration.... La Reine » peut bien vous donner des terres; » mais pour ce qui est de la Prêtrise & » de l'Episcopat, cela n'est pas en son » pouvoir ». Ce témoignage s'accorde parfaitement avec ce que *Stapleton* a si souvent répété, que les Evêques d'*Elisabeth* occupoient les Siéges d'Angleterre, sans imposition des Mains d'aucun Evêque, sur les seules Lettres de la Reine.

Harding prie *Jewel* de lui apprendre, si son Métropolitain étoit sacré lui-même, & qui étoient les trois Evêques, qui lui avoient imposé les mains. Votre Métropolitain, conti-

nuë-t-il, qui devoit autoriſer votre Conſécration, n'en a point lui-même reçû, comme il eſt enjoint par la Loi. Vous aviés aſſés d'Evêques de l'ancienne Ordination dans le Royaume, auſquels vous ne vous êtes pas addreſſés, ou qui ont refuſé de vous ſacrer. Où étoient donc, demande le P. le *Quien*, où étoient Guillaume *Barlow*, Jean ou Richard de *Bedford*, Jean de *Thetford*, qu'on nous donne pour des Evêques Sacrés, ſelon l'ancien Rit, & nommés pour ordonner le Métropolitain Parker ?

Aux témoignages de *Stapleton* & de *Harding*, contre l'Epiſcopat Anglican, on joint ceux de Jean *Raſtall*, de Richard *Briſtow*, de Guillaume *Allain*, d'*Oſorius*, de Nicolas *Sander*, Auteurs Contemporains, &c. Henri VIII. dit *Sander*, ordonna, quand il fit ſon Schiſme, que les Evêques, Elûs à ſa maniére, fuſſent Sacrés, ſur ſes Lettres Patentes, par trois Evêques, avec le conſentement du Métropolitain. Il voulut qu'on y obſervât l'Onction & les Cérémonies ordinaires de l'Egliſe : *Edoüard* VI. ſon Fils, proſcrivit cette ſorte de Con-

ſécration, & y ſubſtitua quelques Prieres, ſelon l'eſprit de Calvin; ordonnant néanmoins que le même nombre d'Evêques impoſât les mains. *Marie* rétablit les anciennes Loix; abolit les nouvelles: *Eliſabeth* les fit revivre. Mais, ce qui fut un ſujet de riſée, ajoûte *Sander*; c'eſt que les Loix qu'on fit revivre, ne pûrent être ſuivies; les Evêques Catholiques ayant refuſé de faire les Ordinations; « il » ne ſe trouvoit point du côté des » Proteſtans, trois ou même deux » Evêques, qui puſſent faire cette » fonction; pas un Métropolitain, » qui eût été ſacré par d'autres Evê- » ques. Ils ne s'adreſſerent point aux » Egliſes voiſines. Ils s'adreſſerent à » un Archevêque Irlandois, qu'ils te- » noient dans les Priſons de Londres. » Mais le bon Prélat refuſa abſolu- » ment d'impoſer les Mains ſur des » Hérétiques & de participer au pé- » ché d'autrui ». Comment, dit le P. *Le Quien*, concilier de pareils témoignages avec la ſolemnité ſi publique du Sacre de Lambeth?

En 1613. environ, les Proteſtans eſſayerent de prouver la Conſécration

de leurs prémiers Evêques, par un Registre qui atteste que *Parker* a été Sacré par quatre Evêques. Mais, où étoit ce Registre en 1565. 1566. 1567. &c. dans le tems où *Stapleton*, *Harding*, &c. attaquoient si vigoureusement les Ordinations de ces prémiers Evêques? Si ce Registre étoit réel, & non supposé, pourquoi différer si long-tems à le produire? Pourquoi ne le produisoit-on pas lorsqu'on étoit si vivement pressé?

L'Auteur de la *Défense des Ordinations Anglicanes*, demande que pour détruire les Actes qu'il produit en faveur du Sacre de Parker, on en apporte de contraires; & qu'on fasse voir qu'ils se combattent les uns les autres. L'Auteur de la Replique n'omet rien pour satisfaire, sur ce point, à ce qu'on exige de lui. La Relation du Sacre de Parker, qu'on prétend avoir été faite au Palais de Lambeth, dit le P. *Le Quien*, porte que ce fut le 17. Décembre 1559 que la Cérémonie se fit; & par le Régistre où elle se trouve, on fait voir qu'*Edmond Grindal* & *Richard Cox* furent sacrés, l'un Evêque de Londres, & l'autre d'Ely,

le 21. du même mois ; d'ailleurs, on trouve dans *Rymers* une Commiſſion dattée du 20. Octobre de la même année, par laquelle la Reine chargeoit 19. perſonnes d'exiger de tous les Eccléſiaſtiques, même des Evêques & Archevêques, le Serment de Suprématie ; ce Serment, par lequel on atteſte qu'on reconnoit un Prince pour Chef de l'Egliſe, pour le principe & la ſource de toute Puiſſance Spirituelle. Or, cette Commiſſion du 20ᵉ Octobre 1559. eſt addreſſée " au » Révérendiſſime Pere en J. C. *Matthieu*, Archevêque de Cantorbéry, » aux Révérends Peres en J. C. *Edmond*, Evêque de Londres, & *Richard*, Evêque d'Ely, &c ». Ainſi, voilà des Actes, dont l'un ne fait *Parker*, Archevêque de Cantorbery, que le 17. Décembre, & l'autre dès le 20. Octobre 1559. Voilà donc des Actes qui ſe combattent. Le Docteur Courayer, pour concilier ces Actes, peut bien dire que le Secretaire a omis le mot d'(*Elûs*) ; mais, reprend ſon Adverſaire, dans la Commiſſion dont il s'agit, la Reine donne cinq fois à Parker & aux deux autres, ces qualités

» de Révérendiſſime Pere & de Ré-
» vérends Peres, Archevêque & Evê-
» ques », ſans y ajoûter jamais le mot d'*Elûs* ; s'ils n'avoient été qu'Elûs, ceux de qui ils devoient exiger le ſerment, euſſent pû les recuſer, n'étant pas vrais Evêques, mais ſeulement *Elûs*. Auſſi dans les Lettres du Héraut d'Armes de Gilbert de *Thitk*, leſquelles ſe trouvent à la fin de la Vie de *Parker*, & qui ſont dattées du 28. Novembre 1559. Parker eſt qualifié abſolument, & ſans la reſtriction d'*Elû*, *Révérendiſſime Pere en J. C. Archevêque de Cantorbery. Reverendiſſimus in Chriſto Pater Dominus Matthæus Parker Archiepiſcopus Cantuarienſis.* Selon ces Lettres *Parker*, loin de n'être qu'un Evêque *Elû*, avoit exercé les fonctions d'un véritable Prélat ; & continuoit de les exercer, *Veri & Chriſtiani Præſulis Officio functus eſt, & in dies fungitur.*

Enfin, Robert *Horn*, qui occupoit le Siége de *Wincheſter*, s'étant aviſé de vouloir obliger l'Evêque Catholique de Londres, Edmond *Bonner*, de prêter le Serment de Suprematie, ou de reconnoître dans le Prince une

égale autorité pour le Spirituel & le Temporel, *Bonner* refuſa de le prêter, alleguant que *Horn* n'étoit pas Evêque, & qu'il ne pouvoit par conſéquent l'exiger. C'étoit dire que *Parker* n'étoit point Archevêque ; & le Parlement, loin de condamner *Bonner*, le déclara abſous, & défendit de le moleſter ſur le refus de prêter le Serment. Ce fait eſt important, étendu & développé dans l'Ouvrage.

De ces faits que nous rapportons, & de pluſieurs autres ſemblables, le P. *Le Quien* conclut, après avoir réfuté pluſieurs Réfléxions du Docteur le Courayer, que la Solemnité du Sacre de Parker au Palais de Lambeth, n'eſt qu'une eſpéce de Roman.

2. Suppoſons que la Relation du Sacre de Matthieu Parker ſoit véritable ; il n'eſt pas encore Archevêque. Il faut que Guillaume *Barlow*, qui, ſelon la Relation, fut le principal Conſécrateur, ait été ſacré lui-même ; ſans quoi il n'a pû conférer le Caractére Epiſcopal par l'Impoſition des Mains. Si Guillaume *Barlow* n'eſt pas ſacré, le Sacre de Matthieu Parker n'eſt qu'une vaine cérémonie. Les

Proteſtans veulent que *Barlow* ait été ſacré ſous Henri VIII. & par conſéquent ſelon l'ancien Rit, qui étoit encore en uſage. Le P. *Le Quien* l'a nié dans ſon prémier Ouvrage ſur la *nullité des Ordinations Anglicanes*; & il prétend juſtifier juſques à la conviction, dans ce ſecond Ouvrage, ce qu'il avança dans le prémier.

Guillaume *Barlow*, Chanoine Régulier, dit-il, fut d'abord nommé par Henry VIII. à l'Evêché de Saint *Aſaph*, & confirmé pour ce Siége en 1535. On le transfera quelque mois après, à celui de S. *David*. Il ne ſe fit point ſacrer pour l'Evêché de Saint *Aſaph*. Le Docteur le Courayer en convient; inſtruit, par un de ſes Amis, que *Barlow* étoit le troiſiéme Evêque de ſa connoiſſance, qui eût été mis en poſſeſſion de ce Siége ſans Conſécration Epiſcopale.

Or, Barlow n'a point été ſacré non plus, pour S. *David*. Sous le Régne d'*Eliſabeth*, un Illuſtre Catholique nommé Henry *Conſtable*, écrivit dans ſes Mémoires, que Matthieu *Parker* n'avoit été ordonné que par un ou deux ſimples Prêtres, ſuppoſé

que *Barlow* eût assisté *Scory* dans cette action. Voici le témoignage, tel que *Champney* le rapporte : *Parkerus à duobus, ad summum Sacerdotibus, non Episcopis, ordinatus fuit ; si tamen Barlous Scoræo eâ in Ordinatione astiterit, &c.*

Aussi, combien de fois *Harding*, qui connoissoit bien la personne de *Barlow*, à-t-il répété aux Anglicans, qu'ils étoient sans Eglise, n'ayant ni Evêques, ni Prêtres : que leurs Evêques, excepté celui de Landaff, n'avoient pas été sacrés par d'autres Evêques qui descendissent en droite ligne des Apôtres, &c. *Barlow* n'étoit donc point regardé, dans son Pays, comme un Evêque de l'ancienne Ordination. De-là *Stapleton*, qui commença d'attaquer le nouvel Episcopat, lorsque *Barlow* étoit encore plein de vie, soutint hautement & constamment, que les prémiers Evêques d'*Elisabeth* n'en avoient pas trouvé un seul parmi les Réformés, qui leur eût imposé les Mains. L'on sçait que celui de Landaff ne le fit point.

On produit, pour l'Episcopat de *Barlow*, un Traité Manuscrit, com-

posé, dit-on, par son petit-Neveu. On dit dans ce *Traité* que le Docteur *Barlow* fut sacré Evêque de S. David en 1536. On convient que l'Auteur écrivoit vers l'an 1624. ou même après. L'Auteur de la Replique demande si c'est un témoin à citer, qu'un homme de la Famille, si l'on veut de *Barlow*; mais qui, 90. ans ou environ, après l'événement, parle du Sacre de son grand-Oncle, sans en spécifier ni le jour, ni le mois, ni le lieu; & qui n'a rien sçû de son Election & de sa Confirmation pour le Siége de S. *Asaph*.

Mais, est-il vrai-semblable que *Barlow* ait pû & osé s'emparer d'un Siége Episcopal sans Consécration? Le Prince, dit l'Auteur *de la Nullité des Ordinations Anglicanes*, occupé de ses plaisirs & des affaires de son Etat, avoit abandonné celles de la Religion à son Vicaire Général Thomas *Cromwel*, homme Laïc, peu versé dans ces matiéres; mais, qui uni de sentiment & d'intérêt avec l'Archevêque *Cranmer*, Auteur de la Réforme, & qui ne songeoit qu'à retrancher l'Ordre du nombre

des Sacremens ; *Barlow* , & par conséquent *Cromwel* regardoient tous trois le Sacre comme un jeu. A leur avis, l'Election & la Confirmation sous le bon plaisir du Prince, reconnu d'eux pour le Chef Suprême de l'Eglise de ses Etats , & ses seules Lettres Patentes suffisoient pour faire un Evêque, comme pour faire un Officier de Ville ou de Province. Et dans ce tems de trouble , il étoit facile à un homme , tel que Barlow , de se faire passer pour Sacré sans l'être comme un *Bush de Bristol* , un *Ridley de Rochester*.

Voilà quelques traits de la prémiére Partie de l'Ouvrage. On verra plus au long , dans l'Ouvrage même , & les Objections du Docteur le Courayer, & les Réponses du Sçavant Théologien Catholique de l'Ordre de S. Dominique.

ARTICLE LXXX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

HISTOIRE.

DE BORDEAUX. Les Mémoires de M. DE LA COLONIE, Maréchal de Camp des Armées de M. le Duc de Baviére, paroiſſent en deux Voll. in 8°. Ils contiennent l'Hiſtoire de la Guerre depuis la paix de Riſwik juſqu'à la derniére Paix générale, ce qui s'eſt paſſé en Italie & en Eſpagne, la Bataille de Belgrade contre les Turcs, enfin, les Avantures & les Combats de l'Auteur. On trouve ce Livre également inſtructif pour les Gens de Guerre & curieux pour les Lecteurs.

DE MILAN. La Societé Palatine a fait imprimer in 4°. cet Ouvrage. *In Diſſertationem Italiæ Medii Ævi cenſuræ tres, Viterbienſis, Veneta, & Brixiana, cùm reſponſis tribus pro Anonymo Mediolanenſi.* Ce Sçavant Anonyme de Milan ayant dreſſé & ſoutenu d'une *Diſſertation* au X. Tome de *Scriptores rerum Italicarum*, la Carte

Corographique de l'Italie prise entre le 5. siécle, & le 15^{e}. La *Dissertation* que la Societé Palatine avoit extrêmement loüée, a été attaquée par trois Ecrivains, un de Viterbe, un de Venise, & un de Brescia, qui ont prétendu que leur Patrie y étoit mal traitée: l'Anonyme de Milan répond à ces trois Critiques séparément, il répond en Latin à la prémiére, parce que M. François MARIANI Ecrivain de la Bibliothéque du Vatican l'a publiée en Latin; il répond en Italien aux deux Anonymes qui sont Italiennes.

DE NAPLES. Le P. J. B. MEMMI D. L. C. D. J. a traduit en Italien la Relation Historique de la nouvelle Chrétienté des Indiens appellés CHIKIT, écrite en Espagnol, par le P. Jean Patrice FERNANDEZ aussi Jésuite. A Rome, in 4. chés Rossi, pages 243. On a donné l'Extrait de cet Ouvrage sur l'Espagnol, dans les Mémoires de Trévoux en May & Juillet 1728.

DE ROME. M. FONTANINI, Archevêque d'Ancyre, a donné une Dissertation dans laquelle il établit la Canonization de *Pierre Urseolus*, &

l'ancienneté du Culte de ce prémier Duc ou Doge de Vénise, & depuis, Moine. Le but du Prélat est d'engager la Congrégation des Rits à ordonner l'Office de ce Saint.

De Milan. La Societé Palatine a mis au jour le dixseptiéme Tome du Recueil, *Scriptores rerum Italicarum*, & le 18^{e}. La plûpart des piéces qu'elle y publie n'avoient point encore été imprimées, & elles jettent une grande lumiére sur les affaires du 13. siécle & du 14. En voici la Liste.

1. *Chronicon senense Italicè scriptum ab* Andreâ Dei, *& continuatum ab* Angelo Turæ *cum notis*; il comprend depuis 1186 jusqu'en 1352.

2. Depuis 1352 on est conduit jusqu'en 1381 par la piéce suivante, *Annales Senenses Autore Nerio* Donati *Filio*: le même a fait les Notes de ces Annales & de la Chronique précédente, c'est M. Hubert Benavoglienti, Patrice. Ces Annales n'avoient point paru, non plus que la piéce suivante qui rapporte les actions des Marquis d'*Est* pendant plus de 250. ans.

3. Chronicon *Estense*. Cet Ouvra-

ge conduit par des Auteurs contemporains, depuis 1101 jusqu'en 1354. a été continué par d'autres jusqu'en 1393.

4. C'est encore une Histoire imprimée pour la prémiére fois & écrite par un Ecrivain Contemporain que le *Chronicon Mutinense* de Jean de *Bajano*, depuis 1002 jusqu'en 1363.

5. *Ephemerides Urbevetanæ*; Ouvrage Anecdote, d'un Ecrivain du milieu du 14. siécle, pour 1342 jusqu'en 1363 Il a été composé en Italien, ainsi que les 2. suivants.

6. DANIELIS CHINATII *Tarvisini Belli apud fossam Clodiam & alibi inter Venetos & Genevenses gesti accurata descriptio.* cela regarde l'an 1378.

7. Gorelli Aretini *Notarii* Poëma *de rebus gestis in Civitate Aretinâ ab anno* 1310 *ad* 1384.

8. Chronicon *Ariminense.* Il occupe depuis 1188, jusqu'en 1385, d'où il est continué par un autre Auteur aussi Anonyme jusqu'à 1452.

9. *Monumenta Pisana*, depuis 1089 jusqu'en 1389, & de là par un Anonyme jusqu'en 1406.

Le Tome 18e contient.

1. *Vitæ Episcoporum & Patriarcharum Aquileiensium:* L'Anonyme commence dès le prémier siécle de l'Eglise, & finit en 1358, tems auquel il vivoit, ou environ. A ces Vies, que M. *Muratori* avoit données, on joint *Liber de Vitis & gestis eorumdem Patriarcharum Autore Antonio* Bellono, avec des Additions recueillies d'un Manuscrit du Vatican, & quelques Chartres concernant l'Eglise d'Aquilée, & non encore imprimées.

2. *Petri Pauli* VERGERII *Justinopolitani Carrariensium Principum ad annum circiter* 1355.

3. *Ejusdem Orationes & Epistolæ.* Ces Lettres sont Historiques.

4 *Breviarium italicæ Historiæ.* Cet Abregé commence sons Frederic II, & finit à l'an 1354. L'Auteur Anonyme est de ce tems-là.

5 *Petri Azarii Notarii Novariensis Chronicon de Gestis principum Vicecomitum:* depuis 1250. jusqu'en 1352.

6 On y a joint un Ouvrage du même *de bello canapiciano*

7 *Chronicon plancentinum.* Jean de *Muss* l'étend depuis 222. jusqu'en 1402.

8 *Annales Mediolanenses*: depuis 1230. jusqu'à 1402.

9 *Chronicon Bergomense Guelpho-Ghibellinum autore Castello de Castello* depuis 1378 jusqu'en 1407.

10 *Ordo funeris Jo. Galeatii Vice comitis ducis Mediolani.* Il appartient à l'année 1402. On y a joint l'Oraison funébre par Pierre de *Castelletto* de l'Ordre des Ermites de S. Augustin.

11 *Specimen Historiæ* SOZOMENI *presbyteri Pistoriensis.* : depuis l'an 1410. jusqu'en 1462.

DE PARIS. Le P. de *Charlevoix* Jesuite, imprime chés François *Barois*, & Jacques *Guerin* l'Histoire de *l'Isle Espagnole*, ou de Saint Domingue en deux voll. in 4°. sur des Mémoires qui lui ont été envoyés de cette Isle par le P. le PERS aussi Jésuite, qui y travaille depuis 26. ans en qualité de Missionnaire & sur ceux de la Cour, qui se conservent au dépôt de la Marine. Le prémier volume de cet Ouvrage comprend toutes les découvertes de Christophe Colomb, celles de la mer du Sud, du Mexique, & de toute cette partie du continent de l'Amérique, qui est entre le Canada &

la Virginie d'un côté, & le Perou de l'autre; l'Histoire de ces découvertes étant nécessairement liée avec celle de cette prémiere Colonie des Espagnols. Le second volume contient tout ce qui regarde la naissance, & les progrés de la Colonie, que les François ont fondée dans les quartiers de la même Isle, que les Espagnols avoient abandonné, ce qui renferme les plus beaux traits de l'Histoire des Avanturiers, soit Flibustiers, soit boucaniers, ausquels la France est en bonne partie redevable de ce bel Etablissément. Le tout sera enrichi d'environ vingt Cartes ou Planches, & terminé par une description exacte de l'Etat présent des deux Colonies.

De Londres. La vie du feu Docteur *Kennet* Evêque de *Péterborough* avec plusieurs Lettres Originales du feu Archevêque de *Cantorbery*, du feu Comte de *Sund'herland* & autres; de plus, quelques Papiers & Mémoires curieux, qui n'avoient point encore paru, sont imprimés.

De Paris. On donne une nouvelle traduction du *Rationarium temporum* du P. Petau: celle de M. l'Ab-

bé de *Maucroix* plus littérale qu'entiére, celle de M. *Collin* moins fidéle, & celle de 1708. plus exacte, & augmentée d'une continuation trop restrainte, étoient débitées. On a pris cette occasion pour traduire de nouveau un Livre si recherché. Le Traducteur ne fait point un crime à ses Prédecesseurs de n'avoir point approché de la beauté de l'Original. "C'est, » dit-il, un Ouvrage inimitable pour » la diction. Le P. PETAU, qui possedoit à fonds la Langue Latine y a » mis un stile si concis, si serré, & si » élégant qu'il pouroit passer pour un » Historien du siécle d'Auguste. Ainsi » ceux qui peuvent le lire en Latin & en » remarquer toutes les beautés ne s'étonneront pas qu'on n'ait pû les ren» dre en nôtre Langue ». La continuation depuis 1632, ou le P. PETAU étoit resté, jusqu'à 1700. ajoutée par le Traducteur n'est pas bornée comme la précédente à peu de peuples, & elle s'étend à toutes les Nations; on a mis à la tête un traité de Chronologie de M. de l'*Isle* pour servir d'introduction. Les notions de ctete science y sont comprises en 60. pages.

On remplace par là la 2^e. Partie du *Rationarium temporum*, qui n'a jamais été traduitte parce qu'elle ne contient que des discussions seches, utiles aux seuls Sçavans qui ne les iroient pas chercher dans une Traduction. Le Tître de tout l'Ouvrage est : *Abrégé Chronologique de l'Histoire universelle sacrée & profane Traduction nouvelle* trois voll. in. 12. Chés la Veuve de *Laulne* ruë St Jacques à l'Empereur. La Traduction est exacte, d'un stile net & coulant, l'Impréssion belle : il y a une Table à la fin de chaque volume.

De Lion. On débite chés François *Rigollet*, Quai des Célestins, le second volume de l'*Histoire Litteraire de Lion, avec une Bibliothéque des Auteurs Lionnois, sacrés & profanes, distribués par siécle, Par le P. Dominique* De Colonia D. L. C. D. J. Cette Histoire commence au septiéme siécle, & est conduite jusques à l'année 1730. L'impression de ce second volume l'emporte de beaucoup sur celle du prémier, par la beauté du caractére & du papier, Elle est de *Perrot*, l'un des plus habiles Imprimeurs de cette Ville,

Parmi les Ouvrages, dont il est fait mention dans la Bibliothéque des Auteurs, on y fait connoître quelques Manuscrits curieux & uniques, qui n'ont pas encore été publiés.

Arts.

DE PARIS. Le Théâtre des Grecs, par le P. Brumoi, D. L. C. D. J. chés Rollin Pere & fils, quai des Augustins, & J. B. Coignard fils, ruë S. Jacques. trois voll. in 4°. avec figures. Cet Ouvrage sera bien-tôt achevé d'imprimer, & paroîtra au mois d'Octobre de cette année 1730. Suivant l'exposé qui en a parû, la premiere partie contiendra un discours sur le Théâtre des Grecs, un autre sur la vraye origine de la Tragédie; un troisiéme sur le Parallele des Théâtres, & sept Tragedies entiérement traduittes. On verra des Analyses étenduës, & raisonnées des autres piéces Tragiques dans la seconde. La troisiéme, concerne le Théâtre comique. Dans les trois on trouvera des confrontations critiques de *Seneque*, & des célébres modernes qui ont traité les mê-

mes sujets que les Anciens Poëtes, ou qui les ont imités.

De Londres. Extrait d'une Lettre écrite au R. P. E. *Souciet* D. L. C. D. J. ce 28. Mai 1730.

On a fait des propositions pour imprimer par souscriptions, & même on a commencé à imprimer *Roberti Stephani Thesaurus linguæ Latinæ* en quatre voll. in folio. Le papier, & le caractére est fort beau. On cite non seulement les Livres, mais aussi les Chapîtres, les sections ou nombres des Auteurs en prose, & les lignes ou vers des Poëtes. Le prix est d'une guinée en souscrivant; deux guinées en délivrant le prémier volume, & une guinée pour chacun des autres trois volumes; en tout, six guinées. Je vous enverrai incessamment les propositions, & l'échantillon de cet Ouvrage. Je vous prie d'encourager les gens de Lettres à souscrire : l'Ouvrage me semble fort beau & fort utile Comme je suis ami du Libraire, si vous pouvés en procurer quelques souscriptions en m'envoyant le nom des souscrivans dont vous pourrés recevoir l'argent, je vous enverrai prompte-

ment les reçûs en forme ſignés des aſſociés, & entrepreneurs de cet Ouvrage.

De Lion. L'Auteur du nouveau ſyſtême du Muſique fait vendre chés Claude Plaignard, ruë Merciére au grand Hercule, un *Alphabet*, qu'il a composé ſelon ſon ſyſtême, *pour apprendre la Muſique & le Plain-chant aux jeunes gens, facilement & en très peu de tems.* Il a eu l'approbation de nos plus habiles Muſiciens.

De Paris. L'Académie des Sciences après avoir examiné une compoſition, qui imite l'or & qui en conſerve toûjours la couleur, a muni de ſon approbation ce métal de M. De Renti. Et le Roi a permis par Brevet à l'inventeur de fondre, faire travailler, vendre, & débiter toutes ſortes d'Ouvrages faits de ce Métal.

De Londres. On diſtribue aux Souſcripteurs le Traité *de la Navigation* écrit en Anglois par Mr *Joſeph* Harris Maître de Mathématique vol. in 4°.

Repertorium Sculptile Typicum, eſt une collection & explication des marques ou chifres par leſquels les Gra-

veurs se sont désignés dans leurs planches & leurs Estampes. Il y a aussi une Table Alphabétique de leurs noms où sont marquées leurs demeures, & le tems où ils ont vécù. C'est une traduction *de l'Abecedario pittorico de Pellegrini Antonio Orlandi*, chés S. Harding.

RELIGION.

DE ZURICH. Η ΠΑΛΑΙΑ ΔΙΑΘΗΚΗ. .... *Vetus testamentum* ..... C'est une réimpression de l'Exemplaire de la Bible des Septante tel que Mr *Grabe* le donna en 1707. à Oxfort. M. BREITINGER, marque ici en des notes les differences qui se trouvent entre cet imprimé sur les Manuscrits d'Alexandrie, & l'Edition faite à Rome en 1587. par ordre de Sixte V. sur un Manuscrit du Vatican. Les 4. volumes in 4°. couteront 20. L. les Libraires sont *Heidegger* & Compagnie.

DE LONDRES. Les Catalogues des Livres nouveaux, qui se donnent ici tous les mois, annoncent un nombre exessif de livres de Deistes & de grands raisonneurs sur la Religion. Celui de

M. Tindal, qui a pour tître *La Religion Chrétienne aussi ancienne que la Création*, passe pour le mieux raisonné & le plus Sçavant.

De Paris. *Prælectiones Théologicæ* &c. C'est un ample Traité du Sacrement de Mariage avec un Traité succinct des Censures, de la composition de M. l'Abbé *Tourneli* mort depuis l'impression achevée. Dans l'avis au Lecteur M. l'Abbé ... fait un juste Eloge de l'Auteur. L'Abregé de la Théologie de M. *Tourneli*, dont quelques volumes sont en vente, paroîtra dans peu pour l'utilité des seminaires, chés la Veuve Mazieres ruë St Jacques.

De Naples. *Prediche* &c. C'est le Carême du P. Dominique Marie *Antinori* D. L. C. D. J. en 2. Tomes in 4°. avec quelques Panegyriques. On estime ici cet Ouvrage pour l'Erudition sacrée, & profane dont il est rempli, & pour les applications ingénieuses des traits de l'Ecriture; & on l'estimera par tout pour l'élevation des sentimens, la noblesse des expréssions, le choix des plus beaux passages des Peres, le stile poli, net, & coulant.

De Naples. *Orazioni sagre.* Le

P. Fr. Mar. *Setaioli* clerc régulier eſt l'Auteur de ces prédications faites aux Juifs.

De Paris. L'Imitation de J. C. Traduction nouvelle, fidéle & litterale, par l'Abbé *le Pelletier.* A Paris, chés la Veuve *Mazieres* & J. B. *Garnier* Imprimeurs, & Libraires de la Reine, ruë St Jacques à la Providence. MDCCXXX. avec Approbation, & Privilége du Roi. L'Auteur prétend qu'il n'a encore paru aucune traduction Françoiſe de cet excellent Livre, qui ne ſoit défecteuſe en un très-grand nombre d'endroits. On lit par exemple Livre 2. C. 5. *ſæpe gratia nobis deeſt & ſenſus.* Aucun Traducteur ſelon M. *le Pelletier* n'a entendu cet endroit. « Le P. Girard Jeſuite a tra-
» duit : *Nous manquons ſouvent à la*
» *grace & nous ſommes trompés des ſens.*
» Le P. Gonnelieu auſſi Jeſuite l'un
» des meilleurs Traducteurs de l'Imi-
» tation l'a rendu ainſi : *ſouvent nous*
» *manquons d'intelligence, & de gra-*
» *ce.* Un autre a traduit : *ſouvent nous*
» *manquons de grace & de lumiéres.*
» *De Beuil*, l'un des plus hardis a tra-
» duit : *ſouvent nous avons peu d'intel-*

„ *ligence & de grace* „. Notre Abbé prétend prouver que toutes ces versions sont entiérement opposées aux expréssions & au sens de l'Auteur, & qu'il faut traduire; *souvent la grace sensible nous manque.* Sa Préface sera remplie de beaucoup de pareilles observations.

MEDECINE MÉLANGES. DROIT.

DE LONDRES. La Pharmacopée du Docteur RACCLIFFE, corps complet d'ordonnances de Médecine, & choisies, soit pour maladies internes, soit pour les externes, voit le jour pour la 5^e^. fois par les soins de M. Edmond STTROTER Docteur en Médecine, lequel y a joint des remarques sur la vertu de chaque remede, & sur la maniére d'en user. Vol. in 8.

Un Recueïl de trente cinq traités Anglois de feu M. CHUBB sur des matiéres de Théologie, de Morale de Politique à été nouvellement imprimé par Th. *Cox*.

DE NAPLES. *Segredo* II. Le sujet de cette *divota Eutrapelia* de M. MEDA Evêque de *Conversano*, c'est qu'il

n'y a ni autant d'hypocrites que l'on le dit, ni autant de gens de bien que l'on le croit : il dédie cette piéce *al dolcissimo spirito* du Glorieux S. François de Sales 1729. in 8°. à Naples, chés Mosca pages 290.

On trouve aussi, chés le même Libraire, & du même Auteur, *Segreto Terzo*, &c. C'est la maniére de reconnoître, si l'on a fait une bonne Confession. In 8°. pagg. 295.

De Montpelier. *Tractatus de Febribus....* M. *Hugues* Courraigne, de l'Université de cette Ville, Vice-Professeur de Médecine, & Médecin de la Charité, traite des *Fiévres par les Loix* de la Circulation du sang ; & rejettent la supposition de la fermentation du sang & des fermens, il établit le Systême des Solides tant pour la Théorie que pour la Pratique. *In* 12. 1730. chés Jean *Fauze*.

De Palerme. *Della Lithotomia*, *&c.* Dom Joach. Paris, Chirurgien, Homme de Lettres & Académicien, a publié *in* 4°. ce petit Traité de 150. pages, où il enseigne une Méthode pour faire la Taille avec plus de facilité & de sûreté ; il donne, en taille-

douce, la figure des Instrumens nouveaux qu'il employe. 1730. Chés *Felicella*.

De Strasbourg. On publie une troisiéme Edition augmentée & plus correcte, du Livre du Jurisconsulte M. Heineccius, intitulé, *Antiquitatum Romanarum Jurisprudentiam illustrantium* Syntasma. In 8°. Chés *Dulsseker*.

De Rennes. La « Coûtume de » Bretagne & Usances de quelques » Villes & Territoires, avec des Ar-» rêts rendus sur plusieurs Articles », paroît de la 3e Edition avec les corrections, que l'Auteur M. Hevin, Avocat au Parlement, y a faites lui-même.

FIN.

Août 1730.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de d'Août 1730.

ART. LXXII. *ABrégé de l'Histoire d'Angleterre, &c.* pag. 1326

ART. LXXIII. *Dissertation Théologique sur un Passage de S. Augustin, &c.* p. 1343

ART. LXXIV. *Relation Historique & Apologétique des Sentimens & de la conduite du P. le Courayer, &c.* pag. 1356.

ART. LXXV. *Seconde Lettre sur l'Arc de Triomphe d'Orange, &c.* pag. 1372.

ART. LXXVI. *Seconde Lettre de Dom Vincent Thuillier, &c.* pag. 1397.

ART. LXXVII. *Le Paradis perdu de Milton. Poëme Héroïque, &c.* pag. 1423.

ART. LXXVIII. *Dissertation Critique sur le Poëme précedent, &c.* pag. 1439.

Rêflexions du P. Bougeant sur le Poë-

Août 1730.

me Epique par rapport aux Anciens & aux Modernes. pag. 1458

ART. LXXIX. *La nullité des Ordinations Anglicanes démontrée, &c.* pag. 1470

ART. LXXX. *Nouvelles Litteraires.* page 1491

D'ITALIE. *De Rome.* p. 1492

De Palerme. p. 1507

De Milan. pages 1491. 1493

De Naples. pages 1492. 1504. 1506

D'ALLEMAGNE. *De Zurich.* p. 1503

D'ANGLETERRE. *De Londres.* pages 1497. 1501. 1502. 1503.

DE FRANCE. *De Paris.* pages 1496. 1497. 1500. 1504. 1505. 1506.

De Lyon. pages 1499. 1502

De Bordeaux. p. 1491

De Montpelier. p. 1507

De Strasbourg. p. 1508

De Rennes. ibid.

Fin de la Table.

Errata pour le mois de Juillet 1730.

Page 1229. *ligne* 12. *ſuparatos* liſés *ſuperatos.*

Page 1279. *lig.* 5. *eruditionem.* ôtés le point.

Page 1282. *lig.* 13. *Elementino* liſés *Clementino.*

Page 1284. *lig.* 9. & 10. *depuis S.* Pierre *liſ.* depuis Nicolas I.

Page 1292. *lig.* 2. Imperiale, *liſ.* Imperial.

Ibid. lig. 26. ici ſe, *liſ.* ici ce.

Page 1293. *lig.* 3. à la, *liſ.* & la.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1730.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1730.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Lion,
Chez CLAUDE PLAIGNARD, Libraire, ruë Merciere, au Grand Hercule.

M. DCCXXX.

Avec Approbation & Privilége.

CES MEMOIRES SONT COMmencez au mois de Janvier 1701; & se vendent 15 s. le mois en blanc. & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. V.
——	1703.	12. V.
——	1704.	13. V.
——	1705.	12. V.
——	1706.	12. V.
——	1707.	12. V.
——	1708.	12. V.
——	1709.	12. V.
——	1710.	12. V.
——	1711.	12. V.
——	1712.	12. V.
——	1713.	12. V.
——	1714.	12. V.
——	1715.	12. V.
——	1716.	12. V.
——	1717.	12. V.
——	1718.	12. V.
——	1719.	12. V.
——	1720.	5. V.
——	1721.	12. V.
——	1722.	12. V.
——	1723.	12. V.
——	1724.	12. V.
——	1725.	12. V.
——	1726.	13. V.
——	1727.	12. V.
——	1728.	12. V.
——	1729.	12. V.
——	1730.	9. V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1730.

ARTICLE LXXXI.

LA NULLITÉ DES ORDInations Anglicanes, Démontrée de nouveau, tant pour le Fait que pour le Droit, contre la Défense du R. P. le Courayer, Docteur d'Oxford, & Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve. Par le R. P. le Quien, Professeur en Théologie, de l'Ordre des Freres Précheurs. A Paris, chés François Babuty, ruë St. Jacques. 1730. *Seconde Partie.*

Suite de l'Article LXXIX. au mois d'Août 1730.

IL s'agit de montrer ici que les changemens arrivés dans la Liturgie, & dans la forme des Ordinations Anglicanes, rendent nulles ces Ordinations. Cette seconde Partie contient 4. Chapitres. On fait voir dans le prémier, que l'Ordinal Anglican est l'Ouvrage de la seule Autorité Séculiére. On trouve, dans le second, les Ordinations faites sous le Roi *Edoüard* VI déclarées nulles sous la Reine *Marie*, & la raison de ce jugement. On prouve, dans le troisiéme, que le nouvel Ordinal dressé sous le Roi *Edoüard*, différe essentiellement de tous les anciens Pontificaux. Dans le quatriéme enfin, l'on traite du Sacrifice & du Sacerdoce. Entrons dans quelque détail.

Ch. I. Les Ordinations qui n'ont point d'autre source & d'autre principe que la Puissance Séculiére, qui a changé les formes anciennes, sont nulles. Or, dit le P. le *Quien*, les Ordinations Anglicanes n'ont leur source & leur principe que dans la Puissance Séculiére qui a changé les an-

ciennes formes. La ſeule Autorité Séculiére a fait le nouveau Rituel ou le nouvel Ordinal Anglican. Pour le prouver, il rapporte quelques circonſtances des Regnes d'*Henry* VIII, d'*Edoüard* VI. ſon Fils, de la Reine *Marie*, & de la Reine *Eliſabeth*. Quand *Henri* VIII, dit-il, établit ſa Suprématie, & qu'il ſe déclara Chef Suprême de l'Egliſe Anglicane, il voulut que l'on reconnût la Majeſté Royale, comme le principe & la ſource de toute la Puiſſance, tant Spirituelle, que Temporelle; & que les Evêques ne regardaſſent l'Epiſcopat, que comme une Commiſſion qu'ils tenoient de lui. *Edoüard* porte la Suprématie plus loin encore. Le Docteur *Heylein*, dans ſon Hiſtoire de la Réforme, reconnoît que le but du Gouvernement étoit de réduire les Ordres de l'Egliſe ſur le pied des Charges, & des Ordres civiles des Villes & des Provinces; qu'on prétendoit ôter à l'Epiſcopat ſon Inſtitution Divine, en ne donnant les Evêchés que comme des Commiſſions, pour un tems, & ſous certaines conditions, ne permettant aux Evêques ni d'annoncer

la parole, ni d'ordonner, ni de faire enfin aucun Acte de Jurisdiction, que de l'aveu & même au nom du Roi. Le Roi créoit & ordonnoit les Evêques : la Suprématie qu'exerçoit *Elisabeth*, le cedoit-elle à celle d'Edoüard ?

„ Le P. *le Courayer* soûtient que ce „ que les Rois d'Angleterre se sont „ approprié d'Autorité, soit sur les „ personnes, soit dans les causes Ec- „ clésiastiques, ne regarde que la Po- „ lice extérieure de l'Eglise „. Mais, voyons la peinture que *Stapleton* fait de la Suprématie. " La Question, dit „ le Docteur Catholique, est de sça- „ voir, si le Prince a, par lui-même, „ l'Autorité Suprême d'établir des „ Evêques & des Prêtres, & de les dé- „ stituer ; de préscrire ce qu'on doit „ croire, de régler l'Office Divin, de „ rejetter ou d'approuver les Articles „ de la Croyance, de fixer la maniére „ d'administrer les Sacremens, de ju- „ ger de la Doctrine, de donner aux „ Prédicateurs le pouvoir de prêcher, „ de leur imposer silence, de pronon- „ cer sur le Dogme, d'excommunier, „ d'absoudre, & autres choses sem-

» blables, &c ». Cela ne regarde-t-il que la Police extérieure de l'Eglise ?

Le Roi *Guillaume* suivit assés ce Systême. Comme Souverain de l'Eglise Anglicane ; il déposa, de son Autorité propre, un Archevêque de Cantorbery, & six Evêques, qui refusoient les Sermens, & en créa d'autres à leur place.

Mais, ce fut sous *Edoüard* VI. sur tout, que la Suprématie fut portée à l'excès. Le Protecteur *Seymours* ou de *Sommerset* ferma la bouche, de la part du Roi, aux Prêtres & aux Evêques, leur interdisant le Ministére de la Parole. Au lieu de la Prédication, il fit lire, dans les Eglises, un Corps d'Homélies, composées conformément à la Doctrine Hérétique, qu'on vouloit introduire. Et tout cela se fit, dit le P. le *Quien*, sans la participation du Clergé.

Dans le Parlement suivant, de 1548, la Messe fut abrogée. On nomma 12. personnes pour dresser une Liturgie Angloise. Cette Liturgie fut reçuë & autorisée par le Roi & le Parlement. Le Primat, *Cranmer* & le Protecteur firent venir, des Pays Etran-

gers, des Docteurs du nouvel Evangile, Martin *Bucer*, Pierre *Martyr*, Bernardin *Ochin*, trois Apostats de trois Ordres Religieux, Jean *Alasco*, &c. La Liturgie ne plût point à ces Sectaires. Messe, Bréviaire, Livres de Chœur, Pontifical, tout fut proscrit dans le Parlement de 1549. Il ordonna que l'on dresseroit une Formule d'Ordinations pour tout le Royaume. Il laissa au Roi le choix de ceux qui devoient dresser l'Ordinal. Six Evêques & six Théologiens nommés par le Roi, ne furent que les instrumens de l'Autorité Séculiére. Elle prescrivoit; les gens d'Eglise ne faisoient que donner la forme, comme étant plus instruits des Matiéres, dont il s'agissoit. Le Roi, avec son Parlement, les deux Chambres, Haute & Basse, disposoient de tout ce qui concernoit la Religion: les Evêques en Corps n'y avoient aucune Autorité décisive. Tout se faisoit par les intrigues de Calvin.

Mais enfin, dit le P. le *Courayer*, cette Usurpation sur l'Eglise ne donne point atteinte à la Validité des Ordinations. Cela seroit vrai, répond le P.

le *Quien*, si *Edoüard*, en usurpant les Droits de l'Eglise, n'avoit point changé l'ordre dans l'administration des Sacremens, s'il n'avoit point supprimé les anciennes Formes, & n'en avoit point fabriqué d'autres dans un esprit d'erreur. Mais, il a aboli les vrayes Formes d'Ordination, & en a substitué de fausses, qui ont été anéanties sous le Regne de *Marie*, & rétablies sous celui d'*Elisabeth*.

Chap. II. Oüi, continuë le P. le *Quien*, dès que Marie fut assise sur le Thrône, les nouvelles Ordinations faites, selon l'Ordinal du Roi Edoüard, furent déclarées nulles de l'aveu du Parlement. C'est un fait rapporté par l'Historien *Heylin*. « Aussi, *Fox* écrit » dans ses Actes, qu'au mois de Mars » 1554, les Evêques Catholiques ob- » tinrent de la Reine, qu'elle fit ob- » server, par tout le Royaume, cer- » tains Articles, dont le 15^{e}. étoit, » que si parmi ceux, qui avoient été » promûs aux Ordres, selon le nou- » veau Rit, l'Evêque du Diocèse fai- » sant attention qu'ils ne sont pas » vraiment & effectivement Ordon- » nés, les trouve d'ailleurs capables

„ des Fonctions Eccléſiaſtiques, pour-
„ ra ſuppléer ce qui leur manque „.
Donc les Miniſtres convertis ne furent point regardés comme vraiment Ordonnés, & on les Ordonna dans les Formes.

Mais, reprend le P. le *Courayer*, a-t-on jamais employé le terme de *ſuppléer*, pour *conférer l'Ordre entiérement ?* Le P. le *Quien* répond, qu'à ceux, par exemple, qui avoient été Ordonnés Acolythes ou Soûdiâcres, ſelon l'ancien Rit, ou ſelon le Pontifical, & qui avoient été depuis faits Diâcres ou Prêtres, ſelon l'Ordinal nouveau, l'on devoit ſuppléer les Ordres de Diâcres ou de Prêtres; parce qu'en effet, ces Ordres leurs manquoient, n'ayant point véritablement reçû le Diaconat ou la Prêtriſe. Et voilà le dénoüement & le vrai ſens du Statut. De-là, le Chevalier Robert *Brooke*, Juriſconſulte, qui écrivoit ſous *Eliſabeth*, rapporte une Loi portée ſous *Marie*, où il eſt dit, que les Evêques, au tems d'*Edoüard* VI, ne furent point conſacrés, & par conſéquent ne furent pas Evêques. Auſſi, ſous les yeux & de l'aveu du Légat,

on dépoſa pluſieurs Evêques du nouveau genre de Sacre, comme n'ayant point été Conſacrés, *Ob nullitatem Conſecrationis.* Il eſt donc certain que les Ordinations faites, ſelon le nouveau Rit d'*Edoüard*, ont été déclarées nulles & regardées comme telles ſous le Régne de Marie. Et nos Théologiens, les Evêques Catholiques, & le Légat du Pape les ont jugées telles.

Mais, ſur quoi porta-t-on ce jugement? C'eſt, dit l'Auteur de la *Nullité des Ordinations Anglicanes*, ſur ce que le nouvel Ordinal exclud le pouvoir d'offrir le Sacrifice. En effet, ſelon *Collier*, Edmond *Bonner*, Evêque de Londres, cenſura rigoureuſement l'Ordinal dreſſé ſous le Régne d'*Edoüard*; & paroit nier qu'il confére aucun Caractére. « Sa raiſon eſt que » dans l'Ordinal Réformé, de la manière dont l'on Ordonne les Prêtres, on ne donne point le pouvoir » d'offrir à la Meſſe le Corps & le » Sang du Sauveur ». Auſſi n'y voit-on ni les paroles *accipe poteſtatem offerendi Sacrificium Deo, &c.* ni les inſtrumens, qu'on regardoit communément dans l'Ecole, comme la matié-

re & la forme du Sacrement de l'Ordre.

Le Docteur Catholique *Harding*, qui ayant été promû au Diaconat Anglican sous le Roi *Edouard*, fut depuis, sous *Marie*, ordonné Diâcre & Prêtre, selon le Rit de l'Eglise, soûtint qu'il n'y a point de Prêtre, quand celui qu'on honore de ce tître n'a point le pouvoir d'offrir le Sacrifice extérieur. Richard *Bristow*, qui avoit vû ce qui s'étoit passé sous le Régne de *Marie*, & qui écrivoit dès les prémiers tems d'*Elisabeth*, attaque, par le même principe, le Clergé Anglican.

Ch. III. Le défaut essentiel des Ordinations Anglicanes, selon le R. P. le *Quien*, consiste donc en ce qu'elles ont été fabriquées sur la suppression du Sacerdoce, que J.C. a institué dans son Eglise. Il faut, dit-il, que, pour qu'une forme d'Ordination soit suffisante & valide, elle fasse mention du Sacerdoce, qui est la principale fonction de l'Ordre, qu'elle doit conférer. Le Caractére Sacerdotal est énoncé, & dans le Rit des Chrétiens Orientaux, & dans celui des Latins.

On trouve ce Caractére dans les Formes d'Ordinations, employées en Orient, & insérées dans les Constitutions Apostoliques. Dans ces Formes, pour la Consécration Episcopale; un des principaux Evêques de l'Assemblée avec deux autres demandes, que „ Dieu veüille donner à son Servi„ teur, qu'il a choisi pour Evêque, le „ Pouvoir de faire les Fonctions du „ Souverain Sacerdoce sans répréhen„ sion, en lui offrant le Sacrifice pur „ & non sanglant qu'il a institué par „ Jesus-Christ „. Et un des Evêques met l'Hostie dans la main de celui qui est ordonné. Dans la Priére de l'Ordination du Prêtre, la Fonction d'offrir le Sacrifice est aussi exprimée par ces mots : *Et Sacra Immaculata peragat.*

Chés les Grecs, le Métropolitain, ou le principal Consécrateur d'un Evêque, tenant la main étenduë sur lui, demande que " Dieu, ayant éta„ bli divers Ordres pour servir à son „ Autel, fasse que le *Souverain Sacer„ doce* de celui qui est Ordonné, soit „ sans reproche ; que Dieu, qui a „ voulu que nous eussions des Doc-

» teurs, qui tenant ici sa place, lui » offrissent un Sacrifice, une Hostie » pour tout son Peuple, fasse que ce- » lui qui a été destiné pour être le » Dispensateur de la Grace attachée » au Souverain Sacerdoce, soit imi- » tateur du Bon Pasteur ». La Forme, pour l'Ordination des Prêtres, énonce le Sacerdoce en termes formels, la Fonction de se présenter à l'Autel, d'offrir les Dons & les Sacrifices Spirituels; ce que les Eglises Grécques ont toûjours entendu comme nous, de l'Oblation non sanglante du Corps & du Sang de J. C.

On trouve dans l'Ordination des Evêques & des Prêtres Jacobites le Sacerdoce exprimé distinctement. On le trouve dans celle des Maronites, des Cophtes, des Arméniens.

Dans l'Invocation Latine, pour l'Ordination du Prêtre, la Fonction d'offrir le Sacrifice est exprimée. Ces paroles de la Priére, que l'Evêque joint à l'Imposition des Mains : *Et Gratiæ Sacerdotalis infunde Virtutem*, ne signifient-elles point assés l'Ordre Sacerdotal, dont la Fonction Capitale, selon S. Paul & le Concile de

Trente, est d'offrir le Sacrifice. L'Evêque finit son Invocation, en demandant à Dieu que les Prêtres, qu'il Ordonne, soient les Coopérateurs de son Ordre, *Sint Cooperatores Ordinis nostri.*

L'Ordre des simples Prêtres, continuë l'Auteur, est un diminutif de celui des Evêques, & de leur Souverain Sacerdoce, qui consiste, tant à offrir le Sacrifice, qu'à créer des Prêtres qui en ayent le pouvoir. Dans l'Invocation pour le Sacre d'un Evêque, la plénitude du Sacerdoce, qu'on lui confére, est exprimée très-distinctement. Dans l'Oraison, qui accompagne l'Imposition des Mains, la plénitude du Sacerdoce est énoncée en ces termes : " *Et inclinato super hunc Famulum tuum cornu Gratiæ salutaris* ,,.

Les Formes ou Priéres des Orientaux & des Latins conspirent donc toutes à énoncer l'Ordre Sacerdotal, ou le pouvoir d'offrir le Sacrifice.

Or, ces Formes si anciennes, & si universellement employées dans l'Eglise Catholique, sont directement opposées à celles des Anglois. Il est vrai que dans l'Oraison Préparatoire

de leurs Ordinations, on trouve le terme de Prêtre. Mais ils ne le prennent pas dans le ſens des anciennes Egliſes, pour un Sacerdoce véritable & extérieur, dont la fonction conſiſte à offrir le Sacrifice de la Loi Nouvelle. Ils n'entendent que le Pouvoir de Prêcher & d'Adminiſtrer leurs Sacremens ; c'eſt à-dire, de Baptiſer, de donner le Pain & le Vin de la Communion, & de gouverner un Peuple. « Recevés le Pouvoir de Prê- » cher la Parole de Dieu, & d'admi- » niſtrer les Sacremens dans l'Egliſe, » qui vous ſera confiée ». Paroles viſiblement ſubſtituées à celles de notre Pontifical : *Accipe Poteſtatem offerre Sacrificium Deo Miſſaſque celebrare, &c.*

Les Anglois Prétendus Réformés renoncent donc à l'intention de l'Egliſe ; & ils ne veulent pas de Prêtres dans le ſens Catholique, leſquels ayent le Pouvoir d'offrir le Sacrifice extérieur. *Prêtre*, chés eux, ne ſignifie qu'*Ancien*. Et le mot d'Evêque n'y eſt employé dans les Priéres que dans le ſens autoriſé par les Loix, « ſelon » l'ordre établi dans le Royaume »,

pour ſignifier un *Surveillant*, un *Surintendant*, *&c.*

Il reſte à conclure, dit l'Auteur, que les Anglois Réformés ayant renoncé formellement à l'intention de l'Egliſe Catholique, en ſubſtituant leurs nouvelles Formes d'Ordination aux Anciennes, & proſcrivant les Anciennes comme *Superſtitieuſes & Blaſphématoires*, les Nouvelles ſont abſolument inſuffiſantes pour Ordonner des Diâcres, des Prêtres, des Evêques. Selon S. Thomas: " *Qui corruptè profert Verba Sacramentalia, ſi* » *hoc de induſtria facit, non videtur in-* » *tendere facere quod facit*, (Eccleſia) » *& ità non videtur perfici Sacramen-* » *tum* ».

Voilà quelques-uns des Principes, ſur quoi l'Auteur de la Réplique réfute la Défenſe de l'Apologie des Ordinations Anglicanes. Le Docteur d'Oxford prétend que les Anglicans attaquent les abus de notre Sacerdoce, & non le Sacerdoce en lui-même. Mais, pourquoi donc, reprend le P. le *Quien*, accuſent-ils l'Egliſe Catholique " de rabbaiſſer (pour parler leur » langage,) l'unique Sacerdoce, qui

„ n'eſt propre qu'à J. C. ſeul, à la mi-
„ ſérable condition des hommes ; juſ-
„ ques à traiter le Sacrifice de la Meſ-
„ ſe, de *Fable blaſphématoire*, *& de*
„ *ſéduction* „ ?

Ch. IV. Ici l'Auteur de la Réplique expoſe de nouveau ſa Doctrine, & la Doctrine de l'Egliſe ſur le Sacerdoce & le Sacrifice. Il y a, dit-il, dans l'Egliſe un vrai Sacerdoce extérieur, qui conſiſte dans le pouvoir de conſacrer & d'offrir le Corps & le Sang de J. C. Le Sacrifice que J. C. a inſtitué, n'eſt pas ſeulement un Sacrifice de loüanges, ni une ſimple Commémoration du Sacrifice Sanglant de la Croix : c'eſt un Sacrifice propre, véritable, réel, & vraiment propitiatoire pour les Vivans & les Morts. J. C. y eſt véritablement, mais myſtiquement immolé par la Conſécration du Pain & du Vin, laquelle ſe fait ſéparément, ce qui repréſente, ſous les deux Eſpéces, ſon Corps & ſon Sang, comme ſéparés, ainſi qu'ils le furent ſur la Croix. Ce qui renferme une vive & efficace repréſentation de la Mort violente qu'il a ſoufferte pour nous.

Dans cette repréſentation du Sacrifice Sanglant, il y a Immolation, Oblation, Participation; Immolation Myſtique de la Victime préſente, dont le Corps & le Sang ſont réellement préſens, & comme ſéparés ſous les deux Eſpéces du Pain & du Vin; Oblation qui ſe fait à la Meſſe, de la Victime immolée & préſente, ou du Corps & du Sang réellement préſens, & comme ſeparés ſous les Eſpéces différentes; enfin Participation à la Victime, ou Communion.

Le Sacrifice véritable & réel du Corps & du Sang de J. C. préſens ſous les Eſpéces du Pain & du Vin, où J. C. eſt repréſenté & offert ſous des Signes, qui nous rappellent ſa Mort, eſt, dés-là, le même Sacrifice que celui de la Croix: parce que c'eſt ſubſtantiellement la même Victime, qui s'eſt offerte ſur la Croix, qui s'offre tous les jours réellement par les mains des Prêtres; que c'eſt le Sacrifice de la Croix offert chaque jour. C'eſt la même Victime, le même Corps, le même Sang; il n'y a de différence que dans la maniére de l'offrir, dit le Concile de Trente, *ſolâ offerendi ratione diverſâ.*

Le terme de Sacrifice réel blesse le P. le *Courayer*, qui prétend que dans l'Eucharistie, il n'y a qu'un Sacrifice commémoratif & représentatif. Mais le Concile de Trente ordonne de regarder le Sacrifice de nos Autels, comme un Sacrifice " Véritable & Propre, *Verum & Proprium Sacrificium* ". Quelle différence y a-t-il entre un Sacrifice réel, & un Sacrifice véritable & propre? La Victime réellement immolée étant renduë réellement présente par la Consécration sous les Espéces différentes qui représentent son Corps & son Sang comme séparés, c'est une Oblation non sanglante, mais très-réelle, que J. C. continuë de faire de son Corps & de son Sang par le Ministére des Prêtres; & par conséquent, c'est un Sacrifice très-réel, & non pas simplement commémoratif & représentatif.

L'Apologiste des Ordinations Anglicanes, trouve mauvais qu'on soutienne que la Présence réelle est essentielle à ce Sacrifice. On le fait néanmoins avec toute l'Eglise. Il veut que le Sacrifice de l'Eucharistie ne soit autre chose que l'Oblation ou l'Offran-

de du Sacrifice de la Croix, représenté sous les Symboles du Pain & du Vin, indépendamment de la Présence, " laquelle, selon lui, n'y influë en
» aucune maniére; ensorte qu'on peut
» admettre le Sacrifice, sans admettre
» la Présence. D'où il s'ensuit que les
» Anglois, qui admettent, comme
» nous, cette Offrande, & cette re-
» présentation de la Mort de J. C.
» pourroient reconnoître le même
» Sacrifice que nous dans la Célébra-
» tion de l'Euchariſtie, quand même
» ils rejetteroient la réalité de la Pré-
» sence ».

Mais, réplique le P. le Quien, comment l'Euchariſtie seroit-elle un Sacrifice *Véritable & Propre*, sans la Présence réelle de la Victime, qui est offerte ? Selon S. Paul, tout Pontife est établi pour offrir des Dons & des Victimes; & par conséquent il faut une Victime présente dans l'action du Sacrifice, &c. Cette Réfléxion est accompagnée de plusieurs autres qui paroissent fort solides.

On trouve ensuite, dans le même Volume, une *Lettre* de L'Université d'Oxford en Angleterre, au P. le *Cou-*

rayer, Chanoine Régulier, en reconnoissance des Livres qu'il a publiés en faveur de la Religion Anglicane; une *Lettre* du P. le Courayer au Chancelier, aux Maîtres & aux Membres de l'Université d'Oxford, par laquelle il témoigne sa reconnoissance, pour l'honneur qu'ils lui ont fait, en lui donnant le Degré de Docteur dans leur Faculté de Théologie; un *Mémoire* de feu M. l'Abbé *Renaudot*, qui traite de l'Ordination des Evêques & des Ministres Protestans de la Communion Anglicane; enfin un *Ecrit*, qui a pour titre: « Censure des » Livres de Frere Pierre François *le* » *Courayer*.... Intitulés: Dissertation » sur la validité des Ordinations des » Anglois; & Défense de la Dissertation sur la Validité des Ordinations des Anglois, &c. Par les Cardinaux, Archevêques, & Evêques » assemblés extraordinairement à Paris, au Palais Abbatial de S. Germain-des-Prés, le 22. Août 1727.

Article LXXXII.

L'ŒDIPE DE MONSIEUR de Voltaire, nouvelle Edition, avec une Préface, dans laquelle on combat les Sentimens de Monſieur de la Motte, ſur la Poëſie. A Paris, chés la Veuve de Pierre Ribou, ruë des Foſſés ſaint Germain.

COmme l'Œdipe de Monſieur de *Voltaire* eſt connu depuis l'année 1718. qu'il parut avec ſuccès, nous n'avons ici à parler que de la nouvelle *Préface* qu'il met à la têre de cette Edition. C'eſt une Critique des *Réfléxions de Mr. de la Motte ſur la Tragédie*, dont nous avons fait mention au mois de May. Pareilles *Diſſertations*, entre des Ecrivains auſſi ingénieux & auſſi polis, ne peuvent être que très-bien reçuës du Public. On y trouve dequoi s'inſtruire & du fond des choſes, & de la façon de les bien manier. Mr. de *Voltaire*, parlant de ſon *Œdipe*, reconnoît avec modeſtie, que le Pere *Folard* & Mr. *de la Motte*, qui ont traité le même ſujet,

ont évité les défauts où il est tombé, „ Il ne m'apartient pas, ajoûte-t-il, „ de parler de leurs Piéces; mes Cri- „ tiques & mes Loüanges seroient sus- „ pectes „. Au reste, il juge assés inutiles les raisonnemens délicats de Mr *de la Motte*; parce que le sentiment & l'expérience en apprennent plus que les Régles qui sont connuës de tous, & en particulier des Poëtes mêmes qui réüssissent le moins. Cependant il défend les anciennes Régles contre les nouvelles, qui y seroient contraïres & qu'il impute à Mr. *de la Motte*. Il croit que Mr. *de la Motte* veut proscrire les trois unités d'action, de lieu & de tems qui sont tellement liées ensemble, dit-il, que " qui „ en combat une, attaque les autres„.

M. de *Voltaire* n'a pas de peine à persuader, qu'on auroit tort de vouloir détruire ces Régles fondées sur le bon sens & admises aujourd'hui, d'après l'exemple de nos Poëtes François du dernier siécle, par toutes les Nations polies: il les veut pousser à une perfection plus grande, bornant en particulier *l'unité de jour* aux trois heures que dure la représentation de la Tra-

gédie. Il fait bien de s'en tenir à ce point. Car, s'il eſt une fois permis de repréſenter en trois heures une action qui ne peut ſe paſſer qu'en vingt-quatre ; il ſeroit bien rigoureux d'en proſcrire une qui n'auroit aucun défaut, ſinon une durée de trente ou quarante heures, au lieu des vingt-quatre.

L'Auteur paroît attaquer plus avantageuſement ſon Adverſaire ſur une quatriéme ſorte d'unité plus importante que les autres, & que Mr *de la Motte* appelle *unité d'intérêt*. Cette unité de nouvelle invention, ne paroît à Mr de *Voltaire* autre choſe, que l'*unité d'action.*

Si pluſieurs Perſonages, dit Mr. *de la Motte*, ſont diverſement intéreſſés au même événement, c'eſt qu'ils méritent que j'entre dans leurs paſſions ; alors il y a unité d'action & non pas unité d'intérêt. Mr. de Voltaire répond par des exemples qu'il apporte de Perſonages principaux diverſement intéreſſés, comme dans *Rodogune* ; où cependant il n'y a en effet qu'un ſeul intérêt qui eſt celui de l'amour de Rodogune & d'Antio-

chus. Un ſeul intérêt réſulte ſouvent de diverſes paſſions bien ménagées. Il faut ſeulement avoir ſoin de ſubordonner les moindres intérêts à l'intérêt principal, ſans quoi il n'y auroit plus à la vérité, d'*unité d'intérêt*, parce qu'il n'y auroit plus d'unité d'action. C'eſt le défaut qui ſe trouve, dit-on, dans le *Pompée* de Corneille, & dans l'*Œdipe* de Mr. de *Voltaire*, comme celui-ci l'avoüe ici lui-même.

Il apporte enſuite des raiſons plauſibles, pour montrer, contre le ſentiment de Mr *de la Motte*, que la Régle des trois unités, n'eſt pas de pure fantaiſie ; quoiqu'elles ſoient négligées ou abandonnées dans nos Opera : c'eſt que dans les Opera on cherche plus à ſatisfaire les oreilles & les yeux que l'eſprit & la raiſon, témoin l'aſſerviſſement où réduit la Muſique qui y rend néceſſaires les fautes les plus ridicules ; comme de chanter de petits airs guais dans la deſtruction d'une Ville. Au reſte, ceux des Opera, où l'on approche le plus des trois unités, ſont auſſi les plus eſtimables par cet endroit.

Enfin, Mr. de *Voltaire* reproche à

M. *de la Motte* d'ôter la Poësie aux Tragédies, pour donner des Tragédies qui soient en Prose. Cependant, à s'en tenir à ce que nous avons rapporté dans l'Extrait des *Réfléxions* de *Mr. de la Motte*; ce n'est pas là tout à fait son intention; nous avons observé au même endroit qu'on peut faire à ce sujet des états de question fort différens.

Touchant la rime de nos Vers, que M. *de la Motte* trouve un usage inventé depuis peu & mal entendu; M. *de Voltaire* le trouve très-naturel, puisque tous les Peuples de la terre, dit-il, excepté les anciens Romains & les Grecs, ont rimé & riment encore; chaque Nation se fait d'ailleurs, selon le génie de sa Langue, de Régles de Versification, soit avec le secours des Rimes ou autrement, d'où notre Critique conclut ainsi. Quand donc M. *de la Motte* appelle la Versification un travail mécanique & ridicule, c'est charger de ce ridicule nos plus grands Poëtes aussi-bien que *Virgile* & *Horace*.

Il finit en disant qu'il pourroit disputer sur d'autres points; mais qu'il

craindroit de faire ſoupçonner en lui une malignité, dont il eſt auſſi éloigné que des ſentimens de M. *de la Motte*. » J'aime mieux, dit-il, profiter des » réfléxions judicieuſes & fines que » M. *de la Motte*, a répanduës dans » ſon Livre, que d'en réfuter quel- » ques unes ». Le trait, comme on voit, eſt obligeant & peut-être un peu plus que M. *de Voltaire* n'a penſé; car il reconnoît par là, qu'il y a donc à profiter dans les *Réfléxions de M. de la Motte*; & que ces Réfléxions étant des eſpéces de Régles, les Régles nouvelles peuvent être utiles auſſi bien que les anciennes; ce que M. *de Voltaire*, au commencement de ſon Diſcours, ſembloit ne pas juger trop véritable.

Il paroît une *Réponſe* de M. *de la Motte*, à cette Critique de M. *de Voltaire*. Nous en parlerons dans la ſuite de nos *Mémoires*.

ARTICLE LXXXIII.

MEMOIRE AU SUJET DE la deſcription d'une nouvelle conſtruction d'Aiguille de Bouſſolle Marine, ſans déclinaiſon, lû dans la Societé des Arts, le 11e. Juin 1730. Par M. LE MAIRE, *Ingénieur pour les Inſtrumens de Mathématiques, demeurant ſur le Quai de l'Horloge du Palais, à l'Enſeigne du Génie.*

MESSIEURS,

Il y a fort long-tems que je m'étois propoſé de faire quelque tentative pour perfectionner les Aiguilles de Bouſſoles. Je me ſuis imaginé que leur perfection dépendoit de leur étenduë, & je me ſuis attaché à celle qui eſt déterminée pour connoître la variation tous les ans à l'Obſervatoire Royal de Paris, comme à la meilleure ; & à la plus propre pour conſerver les Eſprits magnétiques, pour garder en même-tems une moyenne proportionnelle entre les grandes &

les petites Aiguilles, pour contribuer, par ſa légereté, à la conſervation du Pivot qui ſoûtient la Chappe de l'Aiguille aimantée, & pour donner en même tems un eſpace aſſés conſidérable pour bien diſtinguer les degrés; ce que ne fera pas une plus courte, quoiqu'elle ſoit la meilleure, parce qu'elle eſt plus légere.

Sur ce principe fondamental, que l'on ne doit pas perdre de vûë, je défére aux lumiéres de cette Societé, une Aiguille aimantée de figure ſpirale, dont la Faculté eſt de ſe diriger vers le Nord ſans aucune déclinaiſon; de conſerver cette vertu conſtamment & perpétuellement; & qui par conſéquent eſt plus parfaite que l'ancienne Aiguille aimantée, laquelle s'éloigne, à Paris du vrai Nord de 15 deg. ou environ. J'en ai fait l'expérience pendant trois mois: & avant que de donner ce Mémoire, j'ai porté cette Aiguille aimantée à l'Obſervatoire Royal de Paris, le 9. de ce mois, où en preſence de M. Caſſini, Fils, & de M. Caſſini, Neveu de feu M. Maraldi, qui eurent la bonté de m'indiquer les Méridiennes par leſ-

quelles ils obſervent la déclinaiſon, mon Aiguille fut perſévérante ſans déclinaiſon, tandis que celle que M. Caſſini avoit apportée, marquoit ce jour-là 15. deg. 30. minutes de déclinaiſon; c'eſt-à dire, un degré de plus que l'année précédente; ſuivant ce qui eſt marqué dans les Ephémérides: variation, qui prouve ſon inſtabilité, quoiqu'elle ſoit plus légére.

Pour entrer en preuve de la légéreté de la ſpirale, & lui donner cette prééminence ſur l'ancienne Aiguille aimantée, il faut déterminer, avant toutes choſes, à quel uſage on veut l'appliquer. Je n'aurai garde, par exemple, de faire l'application de mon Aiguille aimantée à aucun uſage, où je prévoyerai que l'avantage ſera du côté de la plus courte. Mais S. A. S. Monſeigneur le Comte de Clermont ſemble m'avoir tiré de cet embarras, en m'ordonnant d'en faire l'application à la Bouſſole Marine.

En effet, rien n'eſt plus avantageux à l'Aiguille ſpirale que cette application. Y a-t-il rien qui ſoit comparable à la différence qui ſe trouve entre une petite aiguille de ſix lignes de lon-

gueur, comme la plus parfaite entre toutes, & la double Aiguille de 4. poûces; car c'eſt la longueur que l'on donne ordinairement aux Aiguilles des Bouſſoles Marines pour en faire uſage : ajoûtés à cela le poids conſidérable d'une roſe de vents, avec du fort carton que l'on lui met ſur le dos, pour mieux déterminer aux Pilotes la route du Vaiſſeau par rapport aux Vents.

On s'écarte ſouvent de cet Axiome inconteſtable, que l'Aiguille la plus légere eſt la meilleure, lorſqu'il s'agit de tirer uſage de l'aiguille aimantée. En voici deux exemples, l'un dans la Bouſſole Marine, & l'autre dans celle qui eſt deſtinée à connoître la variation de l'Aiman.

Pour démontrer clairement, Meſſieurs, que l'aiguille ſpirale a un double avantage ſur les Compas Marins; il ne faut qu'enviſager ſa direction & ſa légereté : ſa direction ne s'écarte jamais de la vraye Méridienne : quant à ſa légereté, il ne faut qu'apporter une balance, & l'on trouvera qu'elle eſt dégagée des deux tiers du poids ordinaire de la Bouſſole Marine.

Sept. 1730.

Ce qui favoriſe ſa légéreté, c'eſt la figure ; qui eſt mieux diſpoſée , par l'étenduë de ſes aîles (s'il m'eſt permis de parler ainſi) à ſoutenir la roſe des vents : car , il ne faudra employer , à ces ſortes d'Aiguilles , que du papier fort pour y déſigner les vents ; ſans appréhender qu'il vienne à ſe recourber , puiſqu'il eſt également ſoutenû par les courbes de la ſpirale : au lieu que dans les Aiguilles ordinaires de Bouſſole Marine , il faut néceſſairement employer un carton , & même aſſés fort , afin que n'étant ſoutenu que dans le milieu , il réſiſte au tems & aux ſaiſons ſans ſe recourber.

Toute la différence qui ſe trouve entre les Aiguilles ordinaires de Bouſſole Marine & celle que je préſente , conſiſte en ce que je ſubſtituë à la place du poids du carton , dont eſt ſurchargée la prémiére , une qualité d'Acier plus parfait que tout ce qui a été employé juſqu'à preſent : un acier qui contient en lui une plus grande quantité d'eſprits magnétiques , leſquels, ſi l'on a égard à leur direction , ne ſuivent point l'impreſſion généra-

le de la matiére magnétique, & gardant entre eux la Loi de l'Equilibre dans toute la ſurface des courbes, contribuë généralement à la perfection de la Bouſſole Marine. Ce que je crois avoir été ignoré juſqu'à preſent.

Je m'explique. Qu'eſt-ce que l'Aiguille ſpirale, me demandera-t-on, ſi l'on a égard à la diſpoſition de la matiére magnétique qui environne ſes courbes? Je répons; c'eſt la ſurface horiſontale d'un Aiman N. & S. Que produit la matiére magnétique qui ſort du Pole de l'Aiman? Des rayons; & de tous ces rayons, il eſt bien certain qu'il y en a quelques-uns qui ſont dirigés vers le Pole du monde, & d'autres au Levant & au Couchant. Si l'on s'étoit aviſé de couper deux ſurfaces horizontales d'une pierre d'aiman, à l'endroit de ſes Poles, par la moitié, pour les réünir enſemble, & que l'on fût aſſuré que les Pores de cette pierre euſſent eû la même diſpoſition que ceux de l'Acier; la nature auroit ſécondé d'elle-même ce deſſein, & auroit manifeſté ces avantages, comme elle le fait aujourd'hui dans l'aiguille ſpirale.

Sept. 1730.

Il faut remarquer que j'ai dit N. & S. & deux ſurfaces horizontales : il faut dire, à la place, deux demi-ſurfaces, parce que c'eſt la conjonction de ces deux demi-ſurfaces N. & S. qui compoſe aujourd'hui l'Aiguille ſpirale.

Il y a trois mouvemens reconnus dans la nature, qui ſe croiſent continuellement : le premier eſt celui du grand Tourbillon qui entraîne cette voute dont nous ſommes environnés de toutes parts, d'Orient en Occident. Le ſecond, eſt celui du Soleil d'Occident en Orient, & le troiſiéme, celui de la matiére magnétique qui va du Midi au Septentrion. Les deux prémiers mouvemens, ou grands tourbillons, n'ont aucune action ſur les Aiguilles droites : pourquoi ? Parce que par leur figure droite, elles ſe trouvent perpétuellement enfilées de la matiére magnétique, qui remplit tellement leurs pores qu'elle ne laiſſe aucun paſſage à la matiére ſubtile des deux grands tourbillons ; & lui eſt ſur ſa route un obſtacle éternel & invincible.

Il n'en eſt pas ainſi de la figure ſpi-

rale ; au contraire, les rayons qu'elle reprend de toutes parts, sont autant de routes secrétes, dans lesquelles s'enfilent également la matiére subtile des grands tourbillons & la matiére magnétique : tous les pores contenus dans l'étenduë de la spirale, concourent également à former cette harmonie entre la matiére subtile des deux grands tourbillons, & la matiére magnétique ; & l'indicateur E. tient fidellement l'équilibre.

Si cela est ainsi ; ces Aiguilles deviendront les Aiguilles Orientales & Occidentales que j'ai eu l'honneur de vous promettre, quoiqu'elles ne soient pas telles que j'ai eu dessein de les donner : mais les expériences réïterées que j'en ai faites ne m'ayant pas toûjours réüssi, je m'en suis tenu à la figure spirale comme la plus convenable à mon sujet : toutes-fois cette prémiére pensée ne m'a pas été inutile : elle m'a conduit à une diversité d'Aiguilles aimantées avec déclinaison, qui sera la matiére d'un autre entretien.

L'aiguille spirale est donc un composé d'Aiguilles Septentrionales &

Méridionales, Orientales & Occidentales. Toutes ces parties ſont réünies dans l'Indicateur.

Si cette Opinion n'eſt point du goût de Meſſieurs les Phyſiciens, ils me permettront de leur demander ce que devient le courant de la matiére magnétique ; car il faut bien lui donner un paſſage. Pour moi je n'en connois point d'autre que celui des pores de l'Acier, diſpoſés de front vers elle, & au travers deſquels elle ſe fait une route pour continuer ſa courſe. En un mot ; de deux choſes, Meſſieurs, il m'en faut accorder une : ou les tourbillons dirigent ces aiguilles, ou l'équilibre de la matiére magnétique conſiſte dans l'Indicateur, extrémité de la ſpirale.

Si c'eſt du côté de la matiére ſubtile ou magnétique ; elle circule également & autant d'un côté que de l'autre, c'eſt l'attrait qui les fait tendre au Nord. La matiére qui les y entraîne concourt au parfait équilibre ; & je ne vois rien qui puiſſe en interdire l'uſage aux Pilotes.

Voilà, Meſſieurs, ce que j'avois à vous dire ſur les Aiguilles Orientales

& Occidentales. Paſſons à la conſtruction de l'Aiguille ſpirale.

Conſtruction.

Avant que de conſtruire l'Aiguille ſpirale, il faut conſidérer quel eſt le diamétre que l'on veut donner à la Bouſſole ; & ſur ce principe, établir une ſpirale dont la quatriéme révolution puiſſe convenir au diamétre, ou bien, ce qui eſt le mieux, commencer par faire l'Aiguille ; & ayant éprouvé ſon diamétre avec un compas, en mettant une des pointes dans la chappe, & l'autre à l'extrémité de l'Indicateur, on aura le demi-diamétre : enſuite ordonner la boëte qui lui ſera convenable.

Celle que je préſente ici, & qui appartient à S. A. S. Monſeigneur le Comte de Clèrmont, a été conſtruite par la révolution d'une courbe, dont le demi-diamétre qui ſert de génération à la ſpirale, eſt de ſept lignes & demie de rayon.

Dans la petite Bouſſolle que vous voyés ici, la ſpirale a été produite par un demi-cercle de deux lignes de

rayon, ainsi de toutes les intermédiaires que l'on pourra faire dans la suite, dont je ne puis à présent donner aucune description, parce que tout dépend uniquement de la qualité & de la quantité de l'acier, & de la nature de la courbe qui sera toûjours variée par la Loi de l'équilibre, dont l'Indicateur est le fidéle dispensateur ou compensateur.

Après avoir tracé ma spirale sur le papier, j'ai trouvé que je pourrois construire une Boussole de sept à huit pouces de diamétre & que l'Aiguille pourroit avoir 20. à 22 pouces de longueur. Pour l'exécuter, j'ai pris du fil d'acier de cette longueur, & de deux tiers de ligne de diamétre, que j'ai plané avec le marteau, & réduit à moitié d'épaisseur : je l'ai limé & blanchi sur toutes ses faces : ensuite je l'ai soudé à une petite plaque de cuivre, A, qui est la figure du prémier demi cercle de la génération de toute la spirale, l'attachant en B. & le courbant ensuite par C. D. E. Lorsqu'il est soudé, je le blanchis à la lime douce, je le polis, & lui donne le bleu.

Sept. 1730.

Enſuite je l'aimante ſur toutes ſes ſurfaces: enfin je le ploye tout doucement avec les deux pouces & lui donne ſa figure ſpirale, telle qu'elle eſt produite ſur le papier, en obſervant que l'Indicateur F ſoit relevé pour continuer la ligne diamétrale de toutes les générations de la ſpirale : enſuite je perce un trou à la plaque de cuivre, le plus près qu'il m'eſt poſſible de l'Indicateur F, pour attraper de plus près l'équilibre : & je le perce entre le centre & la circonférence du prémier demi cercle B C D E. à l'endroit marqué H. qui eſt le lieu où je monte une chappe à vis I. que j'ai ſoin de préparer ſéparément à cet effet.

J'eſtime cette maniére, de monter les chappes, très-favorable pour la conſtruction des Bouſſoles Marines; attendu qu'il n'eſt point néceſſaire de coller l'Aiguille à la roſe, ce qui cauſe infailliblement la roüille : & dans cette Méthode, que je crois nouvelle, on peut, avec un écrou, ſerrer l'Aiguille contre le carton, ſans lui cauſer aucun dommage.

L'Aiguille étant venuë à cette diſpoſition, il faut de nouveau l'aiman-

ter, la placer ſur le pivot, & lui donner l'équilibre avec de la cire à modeler.

Pour l'aimanter, il faut avoir une pierre d'Aiman G. taillée & armée autrement que toutes les autres; car, il faut que les Poles de cette pierre ſoient taillés angulairement & que les armures ſoient faites pour s'ajuſter ſur les angles polaires de cette pierre; en ſorte que les talons des armures ſe trouvent placés à plomb ſur les poles de cette pierre, & non deſſous, comme ils le ſont ordinairement : ſans quoi je préférerois, pour aimanter ces ſortes d'Aiguilles, un Aiman artificiel de l'invention de feu M. *Joblot* composé de cinq fleurets d'acier maintenus dans toute leur longueur par une douzaine de liens de cuivre paſſés ſur une bonne pierre d'aiman : je le préférerois, dis-je, pour cette opération, aux plus excellentes pierres d'Aiman montées à l'ordinaire.

Lorſque l'Aiguille eſt aimantée, il faut en venir aux épreuves, qui demandent une extrême attention. La prémiére de toutes, eſt d'examiner ſi toutes les parties de l'acier ſont parfai-

tement homogênes. Pour le connoître, il faut prendre une Aiguille aimantée, & lui faire parcourir toute l'étenduë des courbes, dehors & dedans : ſi l'on remarque dans ſa route pluſieurs poles, autant d'Equateurs en forme de chapelet d'aiman, il faut rejetter cet acier, comme n'étant nullement propre à donner une bonne aiguille ſans déclinaiſon ou aucune autre ; ſi au contraire il arrive que dans tout le chemin qu'elle aura parcouru, il ne ſe trouve que deux Poles & deux Equateurs, ne doutés nullement qu'elle ne ſoit propre à cette conſtruction.

Alors il faut la placer ſur un pivot & ce pivot ſur une méridienne reconnuë ; il faut que ce pivot ſoit dans une boëte fermée d'un verre, afin que l'air extérieur ne lui cauſe point d'empêchement.

Il ne faut pas imaginer que votre Aiguille donnera juſte ſa méridienne ; ce ſeroit un grand haſard ſi cela arrivoit * : l'on ne peut pas attrapper tout

* Elle la donnera juſte, ſi l'acier eſt bon, s'il eſt d'égale épaiſſeur dans toute ſon étenduë. Qui me donnera un tel acier préparé, après l'avoir aimanté, je tracerai ſur le champ une Méridienne. Voyés la petite Aiguille.

d'un coup l'équilibre ; quand je dis équilibre, je n'entends pas celui qui fait que toutes les parties de l'Aiguille prennent une ſurface horizontale, j'entends une certaine quantité d'eſprits magnétiques, ou autre matiére ſubtile, qui environne le corps de mon Aiguille ; leſquels l'appuyant & l'environnant de toutes parts forment cet équilibre, ou balance, dont l'Indicateur eſt le nœud qui les enſerre, comme le fidéle diſtributeur de toutes ces parties.

C'eſt donc à ce ſeul point que l'on doit s'attacher, pour le retrancher au cas qu'il paſſe au-delà du zero vers la partie orientale de la Bouſſolle ; comme cela arrive ordinairement * : & cela autant de fois qu'il eſt néceſſaire juſqu'à ce qu'il ſe fixe à zero.

Plus l'Aiguille vieillit dans ces opérations, plus elle s'y fortifie, & ces opérations reïterées pendant un mois ne feront que la rendre plus parfaite.

J'ai trouvé des Aiguilles où j'ai compté 10 à 12 Poles, autant d'E-

* Quand l'Acier n'eſt pas reconnu, quand il eſt inégal dans toutes ſes parties.

quateurs diſpoſés comme dans la figure.

Celle que vous voyés avoit de ces ſortes de nœuds ſur l'extrémité de la ſpirale : & c'eſt ce qui m'a donné occaſion de la rogner, pour éviter ces défauts : de plus, elle ne conſerve pas même exactement dans tous ſes contours la figure ſpirale ; elle s'en écarte un peu à la quatriéme révolution ; j'ai été obligé de le procurer pour que l'Indicateur approchât plus près des diviſions ; ce qui prouve que la figure ſpirale n'eſt pas toûjours celle que l'on doit choiſir pour parvenir à faire de ces ſortes d'Aiguilles ; & qu'il eſt une infinité de courbes qui étant d'accord avec la nature de l'acier dont les parties ſeroient entre elles parfaitement homogénes, contribueront à parfaire une Aiguille ſans déclinaiſon.

Mais il falloit bien donner un nom à cette Aiguille : & comme j'en ai eû une entre les mains qui gardoit cette figure dans la derniére régularité, de ſorte que, hors cette figure, elle avoit toûjours une déclinaiſon Orientale, j'ai préſumé que je pouvois dire qu'il

falloit que toutes les autres fussent de même, je veux dire que la ligne diamétrale soit ce qui détermine l'Indicateur à marquer le vrai Nord par sa continuation au-delà de sa derniére circonvolution.

Je n'ai pû refuser cette Aiguille, qui avoit cette qualité, à M. le Baron de Chateau-neuf, Frere de M. l'Abbé Des-Marêts, qui est Officier de Marine en Chef sur les Galéres du Roi d'Espagne ; il l'a emportée à Cadix avec promesse de me faire sçavoir les effets qu'elle produira dans les Mers d'Espagne.

Quiconque voudra donc entreprendre de faire de ces sortes d'Aiguilles spirales, il doit garder l'ordre prescrit ci-dessus sans se rebuter des diversités d'acier qu'il aura à employer, quoiqu'il ait été tiré à la filliére, d'une seule piéce. J'ai passé par toutes ces épreuves depuis six mois, avant que de m'appercevoir d'où pouvoit procéder tant d'inégalités ; mais les ayant reconnuës, je compte avoir réüssi non seulement dans le choix de l'acier pour les Aiguilles spirales ; mais aussi pour toutes les Ai-

guilles fourchuës des Bouſſoles Marines. Venons maintenant à la deſcription de la petite Bouſſole.

Cette petite ſpirale eſt formée par la production d'un demi cercle de 2. lignes de rayon. Le ſecond a 4. lignes, le 3ᵉ 6, le 4ᵉ en a 8.

Le fil d'acier eſt de la groſſeur d'une moyenne Aiguille à coudre, que je ſoude à une chappe d'une Aiguille ordinaire; enſuite, il faut lui donner la courbe avec de petites pinces, ainſi quelle eſt décrite ſur le papier; après quoi il faudra l'applatir tout doucement, & l'entretenir avec les mêmes pinces dans la courbe véritable qu'elle doit avoir en la préſentant ſouvent ſur le papier: & lors qu'elle ſera achevée, il faudra la mettre d'équilibre, avec de la cire: à la place de cette cire, on peut ſubſtituer du cuivre que l'on y ſoude. Après l'avoir aimantée du centre à la circonférence, on la mettra ſur le Pivot placé ſur une Méridienne reconnuë; les mêmes accidens ſuccederont qu'à la grande; mais j'ai eû lieu de corriger ces défauts, par la maniére de l'aimanter; laquelle étant miſe en uſage ſur les grandes

 ne

ne pourra produire qu'un très-excellent effet.

Je m'étois donc apperçû en construisant cette Aiguille, que la partie Occidentale de mon Aiguille détournoit mon Indicateur du véritable Nord, & qu'elle le poussoit sur la partie Orientale de ma Boussole de la quantité de cinq degrés ; par un dépit, je me suis avisé de passer mon Aiman artificiel tout au travers de la partie Orientale de mon Aiguille; & il est arrivé que mon Indicateur s'est détourné au contraire de cinq degrés Occidentaux. Ce succès inopiné m'ayant fait connoître que ce n'étoit pas de cette maniére qu'il falloit aimanter ces Aiguilles, je recommençai à l'aimanter tout de nouveau, & transversalement, dans toutes ses parties, & j'eus la consolation de voir mon Indicateur s'arrêter à Zéro.

Cela me fait conclure, Messieurs, que pour arriver à une plus grande perfection, il faudroit nécessairement construire un Aiman artificiel, composé de lames d'acier, dont l'assemblage produise un Parallelépipede de six pouces en quarré & de deux pieds

de longueur au moins, pour pouvoir aimanter puissamment, transversalement, & tout à la fois la grande Aiguille qui a cinq pouces de surface.

Je crois que cela contribueroit beaucoup à sa perfection, & que la Marine en recevroit des avantages considérables, dans ces Mers où la déclinaison est si forte, qu'il n'y a que l'expérience des Pilotes qui puisse sauver du danger un équipage qui se trouve alors sans guide, sur tout du côté des pôles, où l'on dit vulgairement que l'Aiguille est folle.

J'ose me persuader, Messieurs, qu'il ne m'en faut pas davantage, pour autoriser la liberté que je prens de vous présenter ces prémiers essais, qui sans doute se perfectionneront. Les réfléxions & les lumiéres de cette naissante Société assurent ce succès: je vous les demande avec confiance, adhérant de bon cœur & sans attache à tout ce qu'il plaira à Messieurs les Géométres de décider pour la nature de la courbe par rapport à l'acier; & à Messieurs les Physiciens, pour la découverte de la route de la matiére subtile à travers des pores de l'acier;

ſoit des Tourbillons ou de la matiére magnétique.

La Societé des Arts a nommé, pour examiner ce Mémoire, Mrs. Grandjean & Gourdon Aſtronomes; M. De Perne, Pilote; M. l'Abbé Dega, Géométre; M. Medalon Phyſicien.

ARTICLE LXXXIV.

LEXICON MILITARE, Authore Carolo De Aquino Soc. Jeſ. Romæ 1724. Typis Antonii de Rubeis è foro Rotundæ in viâ ad Seminarium Romanum. *C'eſt-à-dire. Dictionnaire Militaire, par le P. Charles d'Aquin de la Comp. de Jeſ. A Rome, &c. En deux Volumes in folio.*

ON ſentoit depuis long-tems la néceſſité d'un pareil Dictionaire. Nos armes & divers points de notre Milice ſont ſi differens des armes & de quelques manœuvres de la Milice des Anciens, qu'on ne ſçauroit plus lire les *Vegeces*, les *Frontins*, les *Æliens*, ni même les Hiſtoriens Grecs & Latins ſans Commentaire, ou, ce

qui ſeroit plus commode, ſans un Dictionaire à la main. Car le Dictionaire, lorſqu'il eſt bien fait, eſt un Commentaire général pour toutes ſortes de Livres & d'Auteurs; & l'ordre Alphabétique qui y regne, eſt de toutes les formes la plus commode pour ceux qui conſultent & qui cherchent à éclaircir ou à entendre un Texte. Ce ſeroit renvoyer bien loin un homme qui lit *Vegece* ou tout autre ancien Militaire, que de le renvoyer à *Stevechius*, à *Lipſe*, à *Turnebe*, ou à *Du Cange*; au lieu que dans le ſeul *Dictionaire*, dont nous parlons, un Lecteur va trouver tout d'un coup, & à coup ſûr, ſans tâtonnement, l'explication du mot, de l'expreſſion, du Texte qui l'embarraſſe.

Il eſt vrai qu'au défaut de tout Commentaire & de tout Dictionaire, on pourroit prendre le parti que prennent bien des Modernes, ſur tout bien des Militaires; qui eſt de ne rien lire, ou de ne lire que les Auteurs Contemporains, ſous prétexte que tout eſt changé dans le métier de la guerre, & que notre Milice roulant ſur des Armes, des manœuvres & des

Principes tout différens de ceux des Anciens, il n'y a dans toute l'Antiquité rien à apprendre pour un Guerrier d'aujourd'hui. Préjugé dangereux, enfanté par la Paresse & par l'Orgueil; & qui, à son tour, enfante constament l'ignorance, la présomption & mille sortes d'événemens fâcheux!

S'il y a quelque chose de changé dans la Milice; ce ne sont guéres que des changemens extérieurs & superficiels dans les armes & dans la maniére de fortifier: mais le fond de la chose est toûjours le même, & pour le moins les Principes n'ont point changé. Le Métier, tout au plus, s'est un peu senti de l'inconstance des choses humaines, & de l'inconstance des hommes; ou si l'on veut, on l'a perfectionné. Mais dans tous ces changemens, l'Art & la Sçience ont été parfaitement inaltérables, & d'autant plus inaltérables que ce sont eux qui ont présidé à tous ces changemens & qui ont causé cette perfection.

Le but est, & a toûjours été, de se défendre & d'attaquer. Les Anciens avoient des Fléches, il leur faloit

donc un *Arc* pour les lancer & un *Bouclier* pour les en garantir. Les Modernes ont des Balles & des Boulets, il leur faut un Canon & de la poudre pour les pousser, & de bons remparts pour s'en mettre à couvert. Des Tours rondes ou quarrées, posées sur de simples murailles, suffisoient contre les Balistes & les Catapultes; la violence du Canon nous a obligés de tarrasser les murailles par de bons remparts, de multiplier les enceintes par des contregardes & des demi-lunes, & sur tout de rafiner beaucoup sur la position & les angles des lignes qui forment ces enceintes, afin de les dérober en quelque sorte, en ne les presentant que de biais, & en se ménageant des flancs retirés & couverts, à l'épreuve des terribles efforts d'un ennemi si bien armé.

Du reste, le Bastion a pris naissance dans les Tours des Anciens, & n'en est que la derniére perfection. Car, à des Tours rondes on substitua des Tours quarrées, & ces Tours quarrées posées de front parallelement aux murailles ne valant rien, on les posa de biais ayant un angle tourné

vers l'ennemi & plus de leur moitié ſaillant hors des Murailles ou des Courtines. Ne ſont-ce pas là déſormais de vrais Baſtions, & des Baſtions ſurtout de la façon d'*Errard*; c'eſt-à-dire, des prémiers qui les ont employés ? Il en eſt de même de la plûpart de nos autres manœuvres & de nos Armes, ſoit défenſives, ſoit offenſives, qui ne ſont que la perfection de celles des Anciens, & n'en différent guéres que du plus au moins. De ſorte qu'on ne peut bien connoître les unes ſans connoître les autres, ni ſurtout juger de la vraye bonté de celles-ci, ſans être inſtruit des défauts de celles-là. En toutes choſes il eſt auſſi eſſentiel de connoître le mauvais pour l'éviter, que le bon pour le pratiquer : & ceux qui jugent un peu profondément des choſes, conviendront que la connoiſſance de l'un eſt imparfaite ſans la connoiſſance de l'autre, la comparaiſon ſeule étant la clef de toutes les connoiſſances comme elle l'eſt de toutes les découvertes.

Enfin, ceux qui paſſent pour les mieux entendus dans le metier, dans

l'Art & dans la Sçience de la Guerre conviennent qu'on retrouve dans les Anciens tout le fonds, tous les principes, toutes les induſtries de notre maniére de nous défendre & d'attaquer; & ces perſonnes-là au moins méritent bien que les Sçavans de profeſſion faſſent des recherches & des ouvrages, qui leur applaniſſent l'intelligence des Anciens & leurs en facilitent la Lecture.

C'eſt à ce but que le P. d'*Aquin* Jéſuite a cru, ſans ſortir de ſon état, devoir diriger ſon travail. On ſçait, par expérience, qu'avec ſon nouveau *Dictionaire* on ſe tire facilement de tous les embarras des Textes & des termes anciens, & que *Vegece* ſurtout n'eſt plus un Auteur inintelligible. La Traduction même de cet Auteur Militaire qu'on demande depuis ſi long-tems, ſurtout depuis cette paix, avec tant d'empreſſement, & que le P. *Caſtel* vient d'entreprendre à la ſollicitation de quelques Officiers du plus haut rang, eſt, par le moyen de cet utile *Lexicon*, une choſe aſſés facile; elle ſera inceſſamment achevée, & imprimée aux frais des mêmes Officiers.

Rien n'eſt de meilleur goût que l'Ouvrage du P. *d'Aquin*. C'eſt plûtôt un bon Commentaire Univerſel où les Notes ſont par ordre Alphabétique en forme de *Dictionaire*, qu'un ſimple Dictionaire. Il eſt Latin & n'eſt que Latin : les termes n'y ſont point rendus en une autre Langue, ce qui auroit pû en borner l'utilité ; mais ils ſont expliqués par des Etymologies, des expreſſions, des circonlocutions, en un mot, par tout ce qui peut en déterminer la vraye & propre ſignification, pour ceux qui entendent le Latin, qu'on peut regarder comme une Langue commune & univerſelle.

Du reſte, l'Auteur a débarraſſé ſon Ouvrage de toutes les bagatelles de Sçience, qui ſont l'écueil des Commentateurs & des Faiſeurs de Dictionaires. Il n'y met d'étymologies & de diſcuſſions de Grammaire, que ce qu'il en faut abſolument pour l'intelligence du mot qu'il explique. Il en fait ſurtout connoître les uſages, ſi c'eſt une Arme ſoit offenſive ſoit défenſive, ou une manœuvre que ce mot ſignifie. Il rapproche les Auteurs

qui l'ont employé en divers ſens, les concilie, les éclaircit, & ſur toutes choſes il évite le trop qui accable le Lecteur, & lui fournit le néceſſaire qui le ſatisfait, & le met en état de prendre ſon parti ſur le ſens de la choſe qui l'embarraſſe.

ARTICLE LXXXV.

RÉFUTATION D'UN SYSTÉME imaginé par un Philoſophe Cartéſien, qui a prétendu démontrer géométriquement la poſſibilité de la Préſence réelle. Par M. David *Eccléſiaſtique de la Maiſon & Societé de Harcour. A Paris, Chés Bordelet : Vol. in* 12. *pages* 142. 1729.

L'Auteur de cette Diſſertation, pour bien faire connoître le Syſtême qu'il entreprend de réfuter, nous donne d'abord en entier le petit Ouvrage dans lequel ce Syſtême eſt contenu, & qui ne ſe publioit aux Etudians qu'en Manuſcrit. Ce ſont cinq Lemmes ſuivis de pluſieurs Corollaires. Tout tend à établir que l'Exiſtence du Corps de J. C. dans l'Eu-

charistie, telle qu'on la reconnoît dans l'Eglise, est *évidemment* possible. M. *David* est bien éloigné de juger que l'Auteur du Manuscrit ait voulu donner atteinte à la croyance des Fidéles. Il ne le croit que trompé. Mais pour montrer qu'il l'est, il examine l'explication de ce Cartésien par rapport à quatre Articles reconnus par tous les Fidéles.

Le prémier est, que l'Eucharistie est un Mystére. *Mysterium Fidei*, ce sont des paroles que le Prêtre prononce dans la Consécration. « Le second » est, que le Corps de Jesus-Christ, » qui se trouve présent sur nos Autels, » après que le Prêtre a prononcé les » Paroles de la Consécration, est le » même Corps qui a été crucifié par » les Juifs, & qui est actuellement » glorieux dans le Ciel ». *Corpus meum quod pro vobis tradetur... Sanguis meus qui pro multis effundetur.* Le troisiéme est « qu'après la Consécration du Pain » & du Vin le Corps de Notre Sei» gneur Jesus-Christ se trouve tout » entier sous les espéces, & même » sous chaque partie des espéces ». Le quatriéme est « que sur nos Au-

„ tels, il ne reste du Pain & du Vin, „ que les seules espéces après la Consécration, de sorte que toute la substance du Pain est changée au Corps „ de J. C. & toute la substance du „ Vin en celle de son Sang.

Le Systême que Mr. *David* confronte avec ces vérités est celui-ci. „ Le Prêtre prononce les paroles de la „ Consécration & en même-tems „ Dieu imprime, sur chaque partie „ sensible de l'Hostie, le dégré de „ mouvement, qu'il sçait être nécessaire pour les diviser & les transposer de maniére que par une nouvelle Configuration elles deviennent „ propres à former un corps organisé, „ qui, quoique d'un très-petit volume, est cependant parfait & dans „ toute son intégrité : au même instant ce nouveau Corps formé des „ parties dont le Pain étoit composé, „ se trouve animé par l'Ame de notre Seigneur J. C.

Prémier *Article* de la Réfutation. Le Systême du Philosophe anéantit le *Mystére* que l'Eglise reconnoît dans l'Euchariстie, & n'en fait qu'un simple Miracle. Mr. *David* appelle *My-*

stére, (& c'est, dit-il, avec toute l'Eglise) " une vérité qui est infiniment
» au dessus de la conception de
» l'Homme, & qui surpasse toute l'é-
» tenduë de notre entendement; vé-
» rité que nous croyons cependant,
» parce que Dieu nous l'a révélée, &
» (ajoûte M. *David*) parce qu'on ne
» peut pas nous en démontrer l'im-
» possibilité ».

Il appelle *Miracle* " un effet sur-
» prenant, extraordinaire, & surna-
» turel que nous ne sommes pas capa-
» bles de produire à la vérité; mais
» dont nous concevons très-aisément
» la possibilité ».

Ces Notions supposées, le Philosophe Cartésien est convaincu, selon M. *David*, de détruire le Mystére de l'Eucharistie: car ce *Mystére* consiste dans l'incompréhensibilité de la maniére dont J. C. existe dans l'Eucharistie; & le Mathématicien entreprend d'ôter cette incompréhensibilité. *Existentia Corporis Christi in Eucharistia qualis ab Ecclesiâ creditur est* EVIDENTER *possibilis*. Et le Concile de Trente ne semble-t-il pas avoir réglé les prétentions, soit de M. DAVID, soit de

Feu M. V... lorſqu'il a dit que J. C. eſt preſent dans l'Euchariſtie, *eâ exiſtendi ratione quam etſi verbis exprimere VIX poſſumus, poſſibilem eſſe Deo COGITATIONE per Fidem illuſtratâ ASSEQUI poſſumus?* Quoiqu'il en ſoit, le Cartéſien va trop loin : & il rend ſuſpecte ſon expoſition du Myſtére par l'*Evidence* même qu'il lui attribuë.

Article deuxiéme. L'Auteur veut démontrer « qu'il n'eſt pas poſſible » que, poſé le Syſtême du Cartéſien, » le Corps de J. C. qui a été attaché » ſur la Croix, & qui eſt actuelle» ment glorieux dans le Ciel, ſoit » réellement préſent dans le S. Sacre» ment de l'Euchariſtie ».

Son Adverſaire reconnoît que le Corps qui ſe trouve ſous les apparences du Pain après la Conſécration eſt celui qui a été crucifié par les Juifs ; que le Sang qui ſe trouve ſous les apparences du Vin, eſt celui que J. C. a répandu pour nous : & pour concilier ſon Syſtême avec cette Doctrine de l'Egliſe, il ſoutient que la matiére du Pain étant organiſée devient le même Corps que celui de J. C, qui

est au Ciel, en ce que la même Ame, qui est unie au Corps adorable de J. C. dans le Ciel, s'unit à cette matiére de Pain organisée dans l'Eucharistie. Mais, qu'est-ce après tout que ce passage continuel de l'Ame de J. C. en une infinité de cès portions organisées de Pain & de Vin, sinon une espéce de Métempsycose immense & perpétuelle, inventée exprès pour se joüer du Mystére. L'identité de l'Ame fera, si l'on veut, que J. C. ne sera pas plusieurs Hommes, mais elle n'empêchera pas que ce ne soit un Homme à mille millions de Corps. Que tous ces Corps pris en des tems & des lieux éloignés, soient le Corps d'une même personne : sont-ils pour cela le même Corps? Comment, sans la réplication que l'on veut éviter, une Ame informera-t-elle chacun de ces mêmes Corps infinis en nombre & dispersés par tout l'Univers? Et supposé qu'on admette la réplication de l'Ame, pourquoi n'admettre pas également la réplication du Corps unique de J. C? Dans le Systême du Cartésien, l'Ame de Jesus-Christ n'est point sous les espéces à cause de

ſon union avec le Corps, qui y ſoit produit en vertu des paroles: au contraire, la préſence du Corps de J. C. y ſuppoſe la préſence de l'Ame, qui elle-même aura opéré cette préſence du Corps en s'uniſſant au Pain & en le changeant par là au Corps de Jéſus-Chriſt.

Article troiſiéme. On y veut démontrer « qu'en admettant le Syſtême du » Philoſophe, il n'eſt pas poſſible de » reconnoître que le Corps de J. C. » eſt réellement tout entier ſous les » eſpéces, & ſous chaque partie des eſ» péces Euchariſtiques.

En effet, il eſt conſtant que le Corps organiſé, ou la portion de matiére organiſée que J. C. a dans le Ciel, eſt quelque choſe de J. C; & que là où elle n'eſt point, J. C. n'y eſt point tout entier. Or, cette portion organiſée qui eſt dans le Ciel n'eſt point en cette Hoſtie que l'on vient de conſacrer, elle n'eſt qu'au Ciel, ſelon le Philoſophe; il n'y a ſous l'Hoſtie que la portion, qui étoit Pain. J. C. n'eſt donc point tout entier ſous l'Hoſtie, ſelon ce Syſtême.

Article quatriéme. « *Admettre le*

„ *Systême du Philosophe* „ ; c'est être forcé de convenir *qu'il reste véritablement dans l'Eucharistie des parties de Pain & de Vin.*

„ C'est un Principe de Physique, „ que tant que les parties, dont un „ corps est composé, ne changent „ point de situation, & n'acquiérent „ point une configuration nouvelle, „ ce corps demeure toûjours en lui- „ même tel qu'il a été auparavant, il „ ne change point de nature & ne „ peut devenir un corps d'un autre „ espéce ; si donc, dans le Systême „ du Cartésien, quelques parties du „ Pain & du Vin Eucharistique ne „ changent point de situation & n'ac- „ quiérent point une nouvelle confi- „ guration, après que le Prêtre a pro- „ noncé les paroles de la Consécra- „ tion, si elles demeurent telles qu'el- „ les étoient auparavant, son Systê- „ me est-il en ce point different de ce- „ lui des Impanateurs ? Or, selon le „ Cartésien, Dieu ne change que la „ situation & la configuration des „ parties *intérieures* de chaque partie „ de l'Hostie, les parties *extérieures* „ ne changent point de situation &

„ n'acquiérent point une nouvelle „ configuration ; les parties du Pain „ & du Vin conſervent , après la „ Conſécration , le même ordre ſen- „ ſible ; les parties qui compoſent la „ ſurface gardent entre elles le même „ arrangement qu'elles avoient avant „ que l'Hoſtie fût conſacrée ; elles demeurent donc Pain (ou Vin) après la Conſécration. Et d'ailleurs , comment , ſelon le Cartéſien , les derniéres parties ſenſibles peuvent-elles être toutes entiérement changées , tandis que les parties plus ſenſibles , qui ne ſont que le tiſſu des moins ſenſibles, demeurent les mêmes ſans changement.

L'Auteur conclut que ce Syſtême , „ quelque correction que l'on y faſſe, „ ſera toûjours vicieux , contraire à la „ Doctrine Catholique & directe- „ ment opposé à notre Foi „ . Il pouvoit appuyer ſa cenſure du jugement que porta en 1701 M. François de *Neſmond* , Evêque de Bayeux, contre quelques Propoſitions du Livre intitulé , *Durand commenté , ou l'accord de la Philoſophie avec la Théologie ſur la Tranſubſtantiation.* Voici celles

qui venoient le plus à ſon ſujet.

I^e^ *Propoſition condamnée.* « La Tran-
» ſubſtantiation conſiſte en ce que la
» matiére, qui fut du Pain & du Vin,
» eſt miraculeuſement unie avec l'A-
» me de Jeſus-Chriſt ». Durand,
Comm. pag. 293.

II^e^ *Propoſition condamnée.* « Cette
» converſion miraculeuſe ne ſe peut
» faire qu'entant que l'Ame de Jeſus-
» Chriſt s'y unit avec la matiére,
» qui auparavant étoit du Pain & du
» Vin ». Pag. 267. & 268.

III^e^ *Propoſition condamnée.* « Tou-
» te portion de matiére qui eſt véri-
» tablement unie, tant avec l'Ame
» de Jeſus-Chriſt en unité de nature
» qu'avec la Divinité en Unité de Per-
» ſonne, doit être non en figure, mais
» réellement & ſubſtantiellement le
» Corps de J. C. qui a été ſacrifié à la
» Croix pour le Genre-humain : le
» même Corps, dis-je, ſinon à raiſon
» de ſon extrémité & circonférence,
» du moins à raiſon de ſon union
» avec la même Ame & Divinité ».
Pag. 183. & 230.

IV^e^ *Propoſition condamnée.* « Jéſus-
Chriſt a dit, Ceci eſt mon Corps,

ceci eſt mon Sang, ce qui ne peut
„ être vrai que par l'union de l'Ame
„ dé ce Divin Sauveur, avec la ma-
„ tiére qui a été du Pain & du Vin „.
Pag. 268.

V^e^ *Propoſition condamnée.* "Cette
„ matiére eſt le Corps de J. C. Eucha-
„ riſtiſé par l'union miraculeuſe qui
„ s'en eſt faite avec l'Ame de Jéſus-
„ Chriſt & ſa Divinité „. pag. 283.

VI^e^ *Propoſition condamnée.* L'impénétrabilité, la diviſibilité, & la figure Euchariſtique, ſont l'impénétrabilité, la diviſibilité, & la figure du Corps de Jeſus-Chriſt Euchariſtiſé. pag. 284.

VIII^e^ *Propoſition condamnée.* Le Corps de J. C. Euchariſtiſé n'eſt en pluſieurs lieux, qu'à raiſon de pluſieurs parties de la matiére à laquelle l'Ame de ce Divin Sauveur eſt unie. pag. 280.

XI^e^ *Propoſition condamnée.* L'Ame de Jeſus-Chriſt, dans le genre de la cauſe efficiente de ce Myſtére, s'y doit trouver plûtôt par la force des paroles qui font ce qu'elles ſignifient, que par concomitance. Pag. 268.

ARTICLE LXXXVI.

AU R. P. L'OUVRELEUIL, Directeur & Professeur de Theologie Morale au Séminaire de Mende.

QUoique je fasse mon séjour dans un beau lieu, j'ai le déplaisir de vous avoüer, M. R. P, que notre Plaine est plus inaccessible aux Muses que les Alpes du Gevaudan. Vous avés à *Mende* un Clergé riche & nombreux, diverses Communautés Religieuses, un Séminaire, un Siége Royal, un Collége; il est presque impossible que dans la multitude il ne se trouve quelque Amateur des belles Lettres: il semble qu'on a proscrit de nos Cantons les Sçavans & l'Erudition.

Poscit plus temporis atque olei plus.

Les Nouvelles même de la République des Lettres sont ici d'une rareté extrême; ainsi ne soyés pas scandalisé, si je répons si tard à vos honnêtetés. Votre Révérence m'a honoré d'u-

une ſçavante Réponſe, dont les Auteurs des *Mémoires de Trevoux* donnerent un Extrait au mois de Février 1729. je ne l'ai appris que ſix mois après. Je me ſuis adreſſé à Bourdeaux, à Toulouſe, à Cahors, à *Limoges* & au *Pui* pour avoir ce Tome des Mémoires.

Enfin, ce Journal ſi déſiré, ſi attendu eſt arrivé de *Lyon* le 2. de ce mois, après avoir ſéjourné long-tems à Clermont & à Mauriac. Vous ne doutés pas, M. P. que je n'aye d'abord cherché l'Extrait de votre Réponſe; je l'ai ſaiſi avec empreſſement, je l'ai lû avec avidité, & avant que de finir cette lecture, j'ai ſenti mon cœur pénetré de la reconnoiſſance la plus vive & la plus juſte pour l'Auteur des *Mémoires*, qui ſans ſortir de la ſphére d'un Directeur de Journal, qui doit être ſincére, impartial, déſintéreſſé, a eu la bonté de répondre pour moi, en réfutant clairement & avec préciſion, quoique ſuccintement, vos Objections & votre Réponſe. Vous ne pouvés pas le ſoupçonner de partialité; car très-certainement je n'ai pas l'honneur d'être connu de mon

charitable Apologiste ; au lieu qu'il peut connoître votre Révérence par les Ouvrages, dont elle a enrichi la République Litteraire ; du moins il sçait votre nom, il respecte votre Caractére, il honore votre Congrégation, & les seuls Titres de *Directeur du Séminaire* & de *Professeur de Théologie* doivent l'emporter sur un Anonyme inconnu, qui mêne une vie privée, sans Titres, sans Charges, sans Dignités, & je puis le dire, sans ambition. Si vous soupçonnés encore un Critique de ce caractére, qui par un pur zéle pour la vérité & pour la justice, a pris mon parti sans en être prié ni sollicité, permettés-moi, M. R. P. d'ajoûter à son Apologie, qui m'est si avantageuse, quelques petites Réfléxions sur votre Réponse, que je n'ai pû voir que par cet Extrait. Tout abregé qu'il est, il me paroît si solide, que tout homme raisonnable doit en être content, mais vous paroissés si prévenu en faveur de votre Patrie, que je me vois obligé de travailler sur de nouveaux frais.

Vous persistés, dit-on, (Mémoires Février 1729. pages. 370.) dans votre

opinion que la Maison de *Chanac* est originaire de *Mende* ; & pour n'en point démordre, vous produisés deux Titres : le prémier est un Acte passé à *Villeneuve sur le Rône* entre *Robert de Genéve*, & *Guillaume de Chanac*, qui signe *le Cardinal de Mende* : il faudroit avoir cité la datte de cette Transaction, puisqu'elle peut servir à confirmer ou à infirmer la validité du Titre. Cet Acte produit au long, auroit fait plaisir aux Sçavans, qui sont toûjours curieux des Anecdotes. Du moins auriés-vous dû en donner un Extrait. On ne juge pas sur l'Etiquette. On demande aujourd'hui la production des Titres Originaux, ou du moins un fidéle rapport des piéces, & on exige qu'elles soient *vidimées*.

Mais pour détruire la force de cette Signature sur laquelle vous faites tant de fonds, dites-nous de grace, mon cher Pere, de quel Pays étoit *Guillaume Bragose*, Cardinal Diacre du Titre de St. George au Voile-d'Or ? On l'appelloit le *Cardinal de Vabres*, quoiqu'il fût seulement élû Evêque de cette Ville. Lorsque le Pape *Innocent* VI. le créa Cardinal en 1361. il signoit le

Cardinal de Vabres. L'Hiſtoire lui a conſervé ce nom. Cependant, dirés-vous que *Bragoſe* étoit de Vabres ? Vous êtes trop bon *Gévaudanois*, pour vouloir enlever cet Homme Illuſtre à votre Patrie ; il eſt conſtant que le Cardinal de *Vabres* étoit né au Diocé-ſe de *Mende* : il fut enſuite Docteur & Profeſſeur en l'Univerſité de *Toulouſe*, & Vicaire Général de l'Evêque Etienne *Aldebrand* en 1355. Le Pape *Innocent* avoit auſſi été Docteur & Profeſſeur en Droit Civil dans la même Univerſité, & *Juge Mage* de la même Ville. L'uſage étoit alors de donner aux Cardinaux, non ſeulement le nom du Siége qu'ils avoient rempli, mais encore celui pour lequel ils avoient été déſignés. J'en pourrois rapporter ici un grand nombre d'exemples, je me borne à produire quelques Cardinaux *Limouſins*, qui vont vous convaincre du vol que vous faites à leur Patrie : voilà, M. P. un nouveau Cardinal que je donne à la vôtre ; vous pouvés aſſocier le C. *Bragoſe* à *Anglic Grimoard*, Frere du Pape *Urbain* V. Card. Prêtre du Titre de *St Pierre aux Liens*, & à *Raimond*

de Canillac, Card. Prêtre du Titre *de Sainte Croix en Jéruſalem*, dont vous m'êtes redevable. Je vous ai dit qu'il fut revétu de la Pourpre en 1343. M. *Fleuri*, après *Baluze*, dit que ce fut en 1350. le vendredi des Quatre-tems de l'Avent 17. Décembre. *Raimond* étoit Chanoine Régulier & Prévôt de Maguelone ; puis Archevêque de Toulouſe en 1345. enfin créé Card. par *Clement* VI. Vous avés voulu enlever ce Pape aux Limouſins. Cette faute ne paroît pas pardonnable, ſi vous n'en faites une rétractation honorable à la Nation. Pour moi, comme vous voyés, je ſuis diſpoſé à me retracter dès que je connois la vérité.

J'ai auſſi avancé que *Clement* VI. étoit natif de *Roſiers*. M. *Fleuri* dit, qu'il étoit né au Château de *Maumont*, j'y conſens. Ce Château eſt à un demi quart de lieuë de *Roſiers* & dans l'enceinte de la Paroiſſe, & le Seigneur de *Maumont* eſt auſſi Seigneur de *Roſiers*. Hugues *Roger*, Frere de ce Pape, étoit donc de *Maumont* ou de *Roſiers*, par conſéquent *Limouſin*. Dès ſon enfance, il fut mis au Monaſtére de St. Martin de *Tule*,

diſtant de *Roſiers* de quatre lieuës. *Jean* XXII. érigea cette Abbaye en Evêché en 1318. *Hugues*, qui étoit Abbé de *Saint Jean d'Angeli*, fut nommé à cet Evêché le 18. Juillet 1342. Son Frere le fit Cardinal le 18. Septembre de la même année. Il ne fut point ſacré Evêque de Tulle, comme *Guillaume de Chanac* l'a été de *Mende*; & cette nomination ne ſervit qu'à lui donner le nom de *Cardinal de Tulle*; car ſon Titre étoit de St *Laurent* in *Damaſo*.

Jean de *Cros*, Couſin de *Grégoire* XI. au troiſiéme Degré, étoit *Limouſin*, de même que ce Pape qui étoit Neveu de *Clement* VI. L'un & l'autre, avant leur Pontificat, s'appelloient *Pierre Roger*. *Clement* VI. avoit donné l'Evêché de *Limoges* à *J. de Cros* en 1348. *Grégoire* XI. le fit Card. Prêtre du Titre des SS. *Nérée* & *Achillée* en 1371. mais on le nomma toûjours le *Card. de Limoges*, quoiqu'il fût enſuite *Card. Evêque de Paleſtrine*. Il mourut le 20. Novembre 1383. *Robert de Genéve*, dit *Clement* VII. remplit ſa Place par la Promotion de ſon Frere, *Pierre de Cros*, Archevê-

que d'*Arles*, le faiſant Prêtre Card. du Titre des S S. *Nérée & Achillée*; mais on l'appelloit communément le Card. d'*Arles*. Ces deux Freres étoient Neveux d'un autre Card. *Pierre de Cros*, qui avoit été Doyen de l'Egliſe de *Paris*, Proviſeur de *Sorbone*, Evêque de Senlis & d'Auxerre, enfin créé Card. Prêtre du Titre de St. *Martin aux Monts* en 1350. par *Clément* VI.

Grégoire XI. transfera de *Narbone* à *Roüen*, *Pierre le Juge* ou *de la Jugie*, qui étoit ſon Couſin Germain & *Limouſin*, le 27. Août 1375. Ce Pape transfera le même jour *Jean Roger*, ſon Frere, de l'Archevêché d'*Auſch* à celui de *Narbone*. Le Jeudi 20. Decembre de la même année, *Pierre de la Jugie* fut créé Card. Prêtre du Titre de Saint *Clément*, & quoiqu'il fût Archevêque de *Roüen*, on continua de le nommer le *Cardinal de Narbone*, parce qu'il avoit gouverné long-tems cette Egliſe.

Gui de Maleſec, Couſin du même Pape, étoit natif du Diocéſe de *Tule* en *Limouſin*. Dans la même Promotion de 1375. il fut fait Prêtre Card. du Titre de *Sainte Croix en Jéruſalem*.

On le nomma pourtant le *Card. de Poitiers*, parce qu'il avoit été transferé de cet Evêché à celui de *Lodeve* en 1371.

Non seulement les Evêques revêtus de la Pourpre conservoient le nom de leur Eglise, les Abbés Réguliers suivoient encore cet usage. *Geraud du Pui*, Limousin, parent de Greg. XI. fut fait Cardinal de la même Promotion de 1375. mais il ne reçût le Titre de Saint *Clement*, vacant par la mort de *Pierre de la Jugie*, que vers la fin de l'an 1376. On le nommoit le *Card. de Mairmoutiers*, parce qu'il avoit été transferé de l'Abbaye de *S. Pierre au Mont*, qui est dans le Diocése de *Châlons*, à celle de *Mairmoutiers lès Tours* en 1363. *Pierre de Bagnac*, ainsi nommé du lieu de sa naissance qui est dans la *Marche Limousine*, étoit Abbé de *Mont-Majour* près d'*Arles*, depuis l'an 1345. lorsqu'il fut créé Prêtre Card. de St. *Laurent in Damaso*, par Urbain VI. en 1368. mais il retint le nom de *Card. de Mont-Majour*.

Vous pourrés trouver dans *Baluze* & dans *Fleuri*, surtout au XX. To-

me, qui eſt le dernier *de ſon Hiſt. Eccléſiaſtique*, quelques autres Cardinaux *Limouſins* qui ont pris le nom de leur Egliſe. Qu'avés-vous à oppoſer à ces exemples domeſtiques ? Oſerés-vous donner le démenti à une foule d'Hiſtoriens de *France*, d'*Eſpagne*, d'*Italie*, &c. qui nous aſſûrent tous d'un commun accord, que les *Cardinaux*, dont je viens de parler, étoient *Limouſins* ? Pourquoi donc, fondé ſur un Titre qui dit moins que rien, refuſés vous de me croire, lorſque, fondé en preuves, j'ai l'honneur de vous dire que le *Card. de Mende* étoit Limouſin ? Si l'autorité, la réputation, la multitude des Hiſtoriens ne peuvent rien ſur vous, voici des preuves plus fortes. Suivés-moi, s'il vous plaît ; la Conférence que je vais faire eſt particuliére à la cauſe que je ſoûtiens.

Guillaume d'Argſeüille, ou *d'Aigreſeüille*, né à *St Superi* au Diocéſe de *Limoges*, dès ſa prémiére jeuneſſe fut Moine dans l'Abbaye de S. Pierre de *Beaulieu* au Bas-Limouſin, à quatorze lieuës du lieu de ſa naiſſance. Pierre *Roger*, Archevêque de Roüen,

ſon proche parent, le prit auprès de lui, & ayant été élû Pape ſous le nom de *Clément* VI. il nomma *Guillaume* à l'Archevêché de *Sarragoſſe* en 1346; & le fit Card. Prêtre du Titre de *Sainte Marie au-delà du Tibre* en 1350. Quoiqu'il ne fût pas ſacré pour l'Egliſe de *Sarragoſſe*, il eſt enterré à Saint Martial de Limoges, au côté gauche du Maître-Autel; *Guillaume de Chanac* eſt enterré au côté droit; rien de plus aiſé que de conferer leurs Epitaphes. Si, lecture faite, vous m'accordés *que le Card. de Sarragoſſe* eſt *Limouſin*; pourquoi refuſerés-vous d'avoüer que le *Card. de Mende* l'étoit auſſi? Rendés-vous; ou montrés-nous la difference, ſi vous le pouvés.

Voici un autre Marbre, qui paroît avoir été érigé exprès pour vous accabler de ſon poids: vous dites que l'Acte où Guillaume de *Chanac* ſigne *le Card. de Mende*, a été paſſé à *Villeneuve*; mais vous ne dites pas en quel Chartrier vous l'avés vû. Cet Acte eſt paſſé, dites-vous, mais on ne ſçait où il eſt, on ne le voit plus, & on peut voir notre Marbre à toute heure, à tout moment. Et ce qu'il y a de

ſingulier, c'eſt que ce Marbre eſt à *Villeneuve* même où votre Acte a été paſſé. Il y ſubſiſte depuis plus de trois ſiécles, c'eſt dans la Chartreuſe qu'on voir le Tombeau du Cardinal de *Pampelune Pierre de Montirac*, que quelques-uns ſurnomment *de Selve.* M. *Fleuri* le nomme *de Moutirac* à la page 117. du XX. Tome de l'Hiſt. Eccl. & pages 228. 301. & 2. 308. du même Tome il le nomme *de Montruc.* Ce même Auteur, au même Tome p. 318 en parlant *de Renoul*, Neveu du Cardinal *de Pampelune*, Evêque de Siſteron, créé Cardinal en 1378, & fait Lieutenant de ſon Oncle dans la Chancelerie Romaine, lui donne le nom de *Monterue*; voilà trois Variations dans un même Tome. Le R. *Bonaventure* de St *Amable*, Carme Deſchauſſé, Auteur des Annales Limouſines, nomme ce Cardinal de *Monteruc*, & M. Fabre l'appelle de Monteruë en ſon prémier Tome. Il vous ſera permis de choiſir tel de ces noms qu'il vous plaira; mais il eſt conſtant que P. de *Montirac*, fils d'une Sœur d'*Innocent* VI. eſt né à *Donzenac* entre *Brive* & Uſerche. Le Pape ſon On-

cle, l'avoit nommé à l'Evêché de *Pampelune* en 1356. Il ne fut point Sacré: la même année il le fit Cardinal du Titre de St. *Anastasie.* Il n'est point compté entre les Evêques de *Pampelune* dans le Catalogue que *Sandoval* en a fait; cependant on l'a toûjours nommé le Cardinal de Pampelune. G. *de Chanac* avoit été Sacré Evêque *de Mende*; on l'appelloit le Cardinal de Mende à plus juste Titre. Est-ce une conséquence que ces deux Cardinaux n'étoient pas Limousins?

Dans la susdite Chartreuse *de Villeneuve* on voit le Mausolée *d'Innocent* VI. qui en a été le Fondateur, il étoit Oncle du Cardinal de Pampelune, qui en est le second Fondateur. Etienne *Aubert*, (c'est le nom de ce Pape) étoit né près de *Pompadour* en la Paroisse de *Beissac* en *Limousin.* Il fut Evêque de Noyon, d'où il fut transferé à *Clermont* en Auvergne en 1340. Deux ans après, *Clement* VI. le fit Cardinal Prêtre du Titre de St. *Jean* & de St. *Paul*; & en 1352. Evêque *d'Ostie.* Cependant, quoique l'Evêché *d'Ostie* soit le prémier & le plus noble de tous les Titres, on appella

toûjours Aubert *le Card. de Clermont*, juſqu'à ce qu'il fût élû Pape le 18. Decembre de la même année. Le 15. Février de l'année ſuivante, *Innocent* VI. fit Cardinal *Audoüin* ſon Neveu, Fils de Guy *Aubert*, & il lui donna le Titre des SS. *Jean & Paul*, qu'il avoit eû lui-même. Audoüin étoit pour lors Evêque d'*Auxerre*, il eût donc fallu, ſelon la coûtume de ce ſiécle, lui donner le nom de *Card. d'Auxerre*; mais il y avoit déjà deux Cardinaux qui avoient poſſedé cet Evêché, ſçavoir *Taleiran* de *Perigord* & *Pierre* de *Cros*. Ainſi, le Pape pour ne point déroger à la coûtume, transfera ſon Neveu à *Maguelone*, afin qu'il pût en prendre le Titre, & il ſemble, comme M. *Fleuri* l'a remarqué, que cette tranſlation ne fut qu'une formalité, & il ne paroît pas qu'*Audoüin* ait effectivement gouverné l'Egliſe de *Maguelone*. Peut-on porter plus loin le ſcrupule pour conſerver aux Cardinaux le nom d'une Egliſe Epiſcopale, pour laquelle même ils n'ont pas été ſacrés ?

Etienne Aubert, petit Neveu *d'Innocent* VI. & peut-être ſon Filleul, fut fait Card. Diacre de Sainte Marie en

Aguire le 17. Février 1361. Le Pape son Oncle l'avoit nommé à l'Evêché de *Carcassonne* au commencement de cette année, quoiqu'il n'eût encore que les Ordres Mineurs ; & il ne fut jamais sacré ; on ne laissa pas de le nommer toûjours le Card. de *Carcassonne*. Dirés-vous que tous ces Cardinaux n'étoient pas Limousins ? Le Sacré Collége en étoit pour lors presque tout rempli. Outre les Cardinaux dont je viens de parler, il y en a plusieurs autres du *Limousin*, qui ont été reçûs dans le même siécle. Tels sont Pierre de *la Chapelle* Evêque de *Toulouse*, né à la *Chapelle de Taillefer*, dans la Marche, Créature de *Clement* V.

Renaud de la Porte, Card. Evêque d'*Ostie*, né d'une Noble Famille auprès de *Brive la Gaillarde*, Créature de Jean XXII. il avoit été successivement Chanoine de *Limoges* & du Pui, Vicaire Général de l'Evêque du Pui, Evêque de *Limoges* & Archevêque de *Bourges*.

Aimar Robert, *Guillaume de la Jugie*, *Nicolas de Besse*, *Geraud de la Garde*, & *Jean du Moulin*, ou plûtôt

de la Moulinerie étoient Créatures de *Clement* VI. Ces deux derniers ont été Généraux de l'Ordre de St. *Dominique*.

Elie de St Itier, Evêque d'Uſez, né à S. *Itier*, ſelon M. *Fleuri*, ou plûtôt à S. *Irier*, & Hugues de S. Martial né d'une noble Famille auprès de Tulle, étoient Créatures *d'Innocent* VI.

Guillaume Sudre, natif de *l'Aguaine* auprès de *Tulle*, Dominicain du Couvent de *Brive*, Maître du Sacré Palais, Evêque de *Marſeille*, fut promû au Cardinalat par *Urbain* V. de même que Guillaume *d'Argſeüille* le jeune, Neveu d'un autre Guillaume, dont j'ai déjà parlé. *Pierre de Vergne*, natif du Diocéſe de *Tulle*, & *Jean le Févre*, Evêque de la même Ville, Couſin Germain de Grégoire XI. furent créés Cardinaux, le 6. Juin 1371. par ce Pape, qui, dans la même Promotion, nomma *Jean de Cros*, *Bertrand de Coſnac* & *nôtre Guillaume de Chanac* tous *Limouſins*.

Faidit d'Argſeüille, Evêque d'Avignon, & Aimeri de *Magnac*, Evêque de *Paris*, étoient Créatures de Clément VII.

Sept. 1730.

Que pensés-vous, M.P. de ce grand nombre de *Cardinaux Limousins*? Mais, que dites-vous de tous ces Monumens, dont j'ai fait mention? Peuvent-ils être, s'il m'est permis de parler ainsi, plus contemporains? Il est dangereux de heurter contre ces Pierres; & pour mettre ici en œuvre une demi-Phrase de *Patru*: *Ce ne sont point de vieux restes de Pancartes, toutes mangées par les Vers, qui vous parlent*, ce sont des Inscriptions gravées sur le marbre. On peut fabriquer un Acte après coup: supposer un Marbre, à la place d'un autre Marbre exposé dans un lieu Public, où il reste immobile, n'est pas une entreprise facile, ni l'Ouvrage d'une nuit. Celui qui auroit lû aujourd'hui l'Epitaphe, découvriroit demain la fourberie, qu'on auroit faite à la faveur des ténébres.

Vôtre second Titre est une *ancienne Pancarte*, qui est chés un *Curieux défunt*. Croyés-vous, mon Pere, qu'on soit curieux de passer la Barque de *Caron* pour aller chercher une *Pancarte* chés un défunt? J'aimerois mieux croire pieusement, sur votre parole, que Guillaume de *Chanac* est de *Men-*

de : vous devriés toutefois nous avoir appris le nom de ce *Curieux* trépassé, ou plûtôt celui de l'Héritier de la *Pancarte*, afin de réveiller la curiosité des Sçavans. Pour en juger sainement, il faudroit sçavoir, si la *Pancarte* est aussi ancienne, que les Historiens, qui assûrent tous d'une voix que le Card. de *Mende* étoit *Limousin* ; & quand elle seroit aussi ancienne, ou même plus ancienne, l'autorité d'un Anonime obscur seroit-elle préférable à celle de tant de célébres Auteurs, contre lesquels vous osés vous escrimer : voyons ce que porte cette Pancarte.

Il y est rapporté *, & nous voulons bien vous en croire, que « le Seigneur » de *Chanac*, Originaire de *Mende*, » mourut sans enfans, au service du » Roi, laissa ses biens à son Frere le » Cardinal, qui ne voulut pas se faire » dispenser de son Ordre de Sous-» Diaconat, pour pouvoir se marier, » & laissa ce bien à l'Eglise de St *Pri-* » *vat* ».

Vous plaît-il, mon Pere, que nous tâchions de débroüiller ce Discours ?

* Pag. 310. Février 1729.

Le Seigneur de Chanac, Originaire de Mende. Votre Homme à Pancarte auroit dû nous apprendre le nom de ce Seigneur, & celui du Roi au service duquel il mourut. Par l'Epoque du Regne du Prince, on auroit découvert en quel tems vivoit ce brave Officier : ou bien, vous auriés dû vous-même nous apprendre la datte de la Pancarte. Il semble d'ailleurs, que vous vouliés bâtir, dans la Capitale du *Gevaudan*, un Château d'Asie ou d'*Espagne*, vous n'ignorés pas qu'en *France* la Noblesse ne résidoit point dans les Villes, & vous logés le Seigneur de Chanac au milieu de Mende ! Il est plus vrai-semblable qu'il demeuroit à *Chanac* en *Limousin* à une bonne demi-lieuë de *Tulle*.

Mourut sans enfans : Si vous disiés en quelle année, on pourroit peut-être vous faire voir que Guillaume de *Chanac* n'est pas le dernier Mâle de cette Illustre Famille. Au moins est-il certain que le *Card. Bertrand de Chanac* étoit Neveu, s'il n'étoit pas Fils de ce Seigneur de *Chanac*, puisqu'il étoit Neveu de son Frere *Guillaume*.

Son Frere le Cardinal : Est-ce Guil-

laume ? Eſt-ce Bertrand ? Ils étoient tous deux *Limouſins*. L'un & l'autre ont été *Cardinaux*. Vous ajoûtés que le Cardinal n'étoit que Sous-Diâcre, & néanmoins vous le faites Evêque Card. de *Mende* ! Accordés vous, s'il vous plaît, avec vous-même. Pour moi, je ſuis en état de prouver que *Guillaume* & *Bertrand* étoient Evêques lorſqu'ils furent créés Cardinaux, il ne ſuffit donc pas de dire que le *Card. de Mende ne voulut pas ſe faire diſpenſer de ſon Ordre de Sous-Diacre*, dites, qu'il ne pouvoit pas ſe marier étant Evêque.

Mais, quelle eſt cette *Egliſe de St. Privat* ? Trouverés-vous quelque Titre du XIV. ſiécle, qui ait donné ce nom à votre Cathédrale ? Où ſont les Terres que le Cardinal de *Mende* lui a laiſſées ? Ayés la bonté de nous en inſtruire, & trouvés bon qu'on vous diſe, que ſi vous vouliés donner quelque couleur de vérité à ce document informe, qui eſt ſans Auteur, ſans datte, ſans Poſſeſſeur vivant, ſans nom de Parties intéreſſées, il falloit lui donner un nom plus convenable que celui de *Vieille Pancarte*, qui loin

de concilier quelque autorité à un Acte, le rend suspect & digne de mépris parmi les Connoisseurs.

Voilà donc votre ancienne *Pancarte* détruite, & votre Acte de Villeneuve anéanti : C'est à moi maintenant d'édifier ; votre préoccupation me fait presque désesperer de la réussite. La prévention est le plus grand obstacle que j'ai à vaincre. Vous m'avés appris à en connoître la force : vous avés avancé que votre Illustrissime *Claude du Prat* étoit Bâtard. Je vous ai démontré le contraire par une Enquête juridique, que D. Jacques *Boyer* a trouvée dans les Archives de l'Evêché de *Clermont*, lorsque MM. *Du Four*, l'un Lieutenant Général, & l'autre Procureur du Roi, en faisoient l'Inventaire après la mort de M. *Bochart de Saron*. Il vous étoit aisé de faire chercher cette Enquête, avant que de vous inscrire en faux tout de nouveau contre un Acte si autentique, sans avoir trouvé de nouvelles preuves, & sans fournir de nouveaux moyens : quel autre ne se rendroit pas à la seule inspection d'un Acte passé en bonne & duë forme, du

vivant du Prélat & à ſa Requête, & produit en Cour de *Rome* ? Vaut-il donc mieux noircir un Evêque de cette note d'infamie, & charger un Illuſtre Chancelier de France, d'un crime dont il eſt innocent ? Vous avés pour garans, dites-vous toûjours, MM. de Sainte *Marthe* ; & avec cette allégation ; vous faites un Prince de l'Egliſe, un prémier Magiſtrat le Pere d'un Fils Naturel qui étoit ſon Frere Légitime. Meſſieurs de Sainte *Marthe* étoient de très-Grands Hommes, j'en conviens ; mais j'avois déjà détruit leur témoignage par celui du R. P. de Sainte *Marthe*, qui ayant fait de nouvelles découvertes, s'eſt départi de leur ſentiment avec beaucoup de raiſon, comme les Sçavans & Judicieux *Journaliſtes* l'ont fait ſentir dans leurs *Mémoires*. Dites-nous de plus, M. P. cette autorité de MM. de Sainte Marthe, qui vous paroît ici d'un ſi grand poids, pourquoi la comptés-vous pour rien, quand je vous la cite, pour prouver que la Maiſon de *Chanac* étoit du Limouſin ? Mais, vous rendrés-vous, ſi je vous montre que non ſeulement le P. de Sainte *Mar-*

the eſt d'accord avec MM. de Sainte Marthe pour adjuger au *Limouſin* la Famille de *Chanac* ; mais que c'eſt le ſentiment unanime d'une foule de Sçavans ? Tels ſont D. *du Breuil*, *autre Bénédictin*, *Onuphre*, *Ciaconius*, *Rainaud*, *Zurita*, *Urghel*, *Aubery*, *Frizon*, *Boſquet*, *Du Cheſne*, *Baluze*, *Moreri*, *Fleuri*, *&c.*

Que ſi vous réſiſtés encore à cette nuée de témoins, voici des Monumens déciſifs, contre leſquels vous ne pouvés tenir avec les deux Pancartes, que vous ſeul dites avoir vûës. Ces Monumens ſont expoſés à la vûë de tout le monde. Ils ſont publics, ils ſont en divers lieux, éloignés les uns des autres, par conſéquent dreſſés par différentes perſonnes, qui n'ont pû convenir enſemble pour favoriſer d'avance mon ſentiment. L'un de ces Monumens eſt dans la Capitale & l'autre au bout du Royaume, dans la Ville d'*Avignon*, où il fut érigé, lorſqu'elle étoit la Capitale du Monde Chrétien. Le troiſiéme eſt preſque également éloigné de ces deux Villes : votre Acte a été paſſé à Villeneuve *Lès Avignon* ; mais vous n'avés

garde d'indiquer le lieu où on le conſerve. Vous nous renvoyés au curieux défunt : oſés-vous oppoſer des Actes ſi ténébreux, des Pancartes ſi obſcures, des Titres inviſibles, à des Monumens auſſi évidens & auſſi ſolides que ceux que je viens d'avoir l'honneur de vous produire ? Le Contraſte ſera merveilleux. Quand bien tous ces Illuſtres Sçavans, que je viens de citer, auroient gardé le ſilence, les pierres crieront contre vous.

Le prémier Monument eſt à Limoges dans la célébre Abbaye de Saint *Martial*. Pour éviter la longueur & pour ne pas charger de Latin un Journal François, je m'étois contenté de vous renvoyer au prémier Tome du *Gallia Chriſtiana* pour y voir l'Epitaphe du Card. de *Mende*. Votre perſéverance me force de le rapporter au long : c'eſt un Titre exempt de toute ſuſpicion. *Tamulus teſtis*. Gen. XXXI. 47. Il eſt preſque auſſi ancien que le Cardinal. Il a été fait par ſon ordre. Il a été dreſſé par les Exécuteurs de ſa derniére volonté, qui ne pouvoient ignorer ſa Patrie. Ce Titre n'a pû être altéré, ayant été expoſé ſans

interruption aux yeux du Public : le voici ce Monument également Antique & Autentique.

Hic jacet bonæ memoriæ Reverendissimus in Christo Pater & Dominus D. Guillelmus de Chanaco, Episcopus Tusculanus, aliàs Dominus Mimatensis, quondam Filius D. Guidonis de Chanaco, militis & D. Isabellæ de Monte Berulpho, Lemovicensis Diœcesis, Decretorum Doctor Optimus. in præsenti Monasterio Monachus effectus, nutritus & educatus à pueritiâ. Deinde per R. D. Gregorium Papam XI. promotus extitit ad apicem Cardinalatûs. Multa bona contulit præsenti Monasterio, ideoque conventus die quolibet, duas Missas sinè nota & singulis mensibus unum solemne anniversarium pro eo & suis in perpetuum celebrare tenetur. Obiit in Avenione, die 29. Decemb. Anno nativit. Dom. MCCCLXXXIIII. quo anno mense Augusti, ejus Corpus perintegrum translatum & sepultum est hic secundum suam devotam ordinationem. Oretis Deum pro ipso, anima ejus in æternum requiescat in pace. Amen

On voit à ce Tombeau les Armes de *Chanac*, qui sont, burellé d'Or &

d'Azur au Grifon lampaſſé & onglé de Gueules. Elles ſont accolées de celles de Mont-Bazon qui portoit, burellé d'Argent & d'Azur.

Ayés la bonté de faire avec moi quelques petites Obſervations pour tâcher de vous déprévenir. *Alias Dominus Mimatenſis.* On convient que Guillaume de *Chanac* a été Evêque & Seigneur de *Mende*. On vous accorde qu'il s'appelloit *le Cardinal de Mende*; quoique l'Epitaphe ne le diſe pas précisément, & qu'au contraire elle inſinuë que ce Cardinal étoit actuellement Evêque de *Tuſculum* ou *Fraſcati* lorſqu'il mourut, & qu'il avoit été autrefois Evêque de *Mende* (*aliàs*). On gardoit encore, dans ce ſiécle, l'ancienne Diſcipline de quitter un Evêché, lorſqu'on étoit promû au Cardinalat, comme M. Fleuri l'a remarqué, Tome XX. p. 253.

Dans la même Epitaphe on voit gravé d'un Caractére preſque indélébile, que le Card. de Mende étoit *Limouſin*: on n'en peut pas diſconvenir, à moins que de vouloir s'aveugler. Ces deux mots *Lemovicenſis Diœceſis*, diſent plus que vos deux Titres,

& ſont plus convaincans que tout ce que vous pourriés alleguer de contraire.

Les Inductions que l'on peut tirer de cette Epitaphe, toutes conjecturales qu'elles ſont, paroiſſent plus perſuaſives que votre *Pancarte*, moins ancienne & plus ſujette à être alterée que le Marbre ſur lequel ſont gravées mes preuves Car enfin, ſi Guy de *Chanac* étoit de *Mende*, comme vous l'affirmés, auroit-il envoyé ſon Fils à Limoges, à ſoixante lieües, ou environ, de ſon Pays, dans un âge ſi tendre? *Nutritus & educatus à pueritiâ.* Vous ne faites pas trop d'honneur au *Gevaudan*, M. P. penſés-vous que vos Compatriotes fuſſent alors moins polis que des Limouſins? Cette jeune Plante auroit pû être cultivée dans les Monaſteres de votre Diocéſe, ſur tout dans celui de *Chirac*, dépendant de l'Abbaye de S. Victor de *Marſeille*, qui y envoyoit des Religieux pour le gouverner. Les Provençaux ſont polis, affables, ſpirituels, & la célébre Abbaye de S. Victor étoit pour lors une Ecôle de Pieté, d'Erudition & de Politeſſe, qui donnoit ſans ceſſe des

Prélats à l'Eglise. Guillaume Fils de *Grimaud* ou *Grimoard* , Seigneur de Grisac en Gevaudan, qui vivoit au même siécle que Guillaume de *Chanac* , sans sortir de son Pays, trouva une éducation convenable à sa naissance, dans le Monastére de *Chirac*. Il fut ensuite Abbé de S. Victor , & son seul mérite l'éleva au Souverain Pontificat , quoiqu'il ne fût pas du nombre des Cardinaux , & qu'il se trouva parmi eux plusieurs personnes de mérite. Que si le Seigneur de Chanac étoit de *Mende* & qu'il eût voulu dépaïser son Fils , n'étoit-il pas plus naturel de l'envoyer à *Marse lle* qu'à *Limoges* , à cause de l'Abbaye de St. *Victor* , qui est le Chef-Lieu de plusieurs Prieurés , qui sont dans le Diocése de *Mende* , & qui étoit plus connuë dans le *Gevaudan* que l'Abbaye de S. *Martial* ? Il pouvoit aussi envoyer ce cher Fils au Monastére de la *Chaise-Dieu* qui étoit plus à portée, plus renommé , & plus florissant , en ce tems-là , que celui de S. *Martial*.

Enfin , si le Card. de *Chanac* étoit de Mende, pourquoi auroit-il fondé à Paris un College pour les seuls *Limousins* ?

mousins ? N'auroit-il pas fondé, au moins, quelques Places pour les *Gevaudanois*, qui étoient ses Compatriotes & ses Diocésains, à l'imitation *d'Innocent* VI. qui a fondé dix Bourses pour autant de *Limousins* dans le Collége de St Martial à Toulouse ?

Isabellæ de Monte Beiulpho : La Maison de *Montberon* en Angoumois, est très-Ancienne. Si le Seigneur de *Chanac* eût été de *Mende*, eût il cherché une Alliance dans une Province Limitrophe du *Limousin* & si éloignée du Gevaudan, où il y a des Familles si Illustres?

Per Gregorium P P. XI. promotus. Gregoire XI. & les autres Papes *Limousins* ont rempli le Sacré College de Limousins, les Cardinaux qui étoient leurs Créatures, étoient presque tous de leur Maison ou de leur Pays. Je vous en ai produit un assés bon nombre, la Promotion de Guillaume de *Chanac*, par un Pape Limousin, est une assés forte conjecture qu'il étoit Limousin. Après la mort de Grégoire XI. « les Cardinaux François, non » Limousins, convinrent avec les Ita- » liens, de prendre plûtôt un Italien

„ pour Pape qu'un Limousin, disant „ ouvertement que tout le monde „ étoit ennuyé de cette Nation, qui „ avoit possedé si long-tems ce Ponti-„ ficat comme Héréditaire „. Voyés M. Fleuri, Tome XX. pages 283 & 303 in 4°.

Anno nativit. Dom. 1384. *quo anno, mense Aug.* L'Annaliste de Limoges, qui dit avoir copié lui-même cette Epitaphe avec assés de peine, remarque qu'il y a une faute & prétend qu'au lieu de ces mots, *quo anno*, il faut lire *anno sequenti*, parce que Guillaume de *Chanac*, dit-il, est mort en Décembre, & n'a été porté à Limoges qu'au mois d'Août suivant; mais le bon Pere avoit oublié qu'en commençant l'année au jour de Noël, le mois d'Août suivant se trouve dans la même année que les derniers jours de Décembre. Dans le même siécle, le Concile de Cologne avoit ordonné en 1310. de commencer l'année à Noël, *suivant l'usage de l'Eglise Romaine.* Pierre le *Cérémonieux*, Roi *d'Aragon*, étant à *Perpignan* en 1350. fit une pareille Ordonnance. Vous voyés que, selon le Concile de *Cologne*, l'usage

de l'Egliſe Romaine, pendant le XIV ſiécle, étoit de commencer l'année au 25. Decemb. Il eſt vrai que cet uſage n'a pas toûjours été le même dans la datte des Bulles. Avant le Pape *Leon* IX. on les dattoit rarement des années de J. C. Depuis ce Pape, juſqu'à la Tranſlation du St. Siége de *Rome* à *Avignon*, on les dattoit de l'*Incarnation*; mais cette année dans les Bulles commençoit le plus ſouvent au 25. de Mars. Depuis la réſidence des Papes à *Avignon*, juſqu'à *Eugene* IV. on a repris la datte des années de l'Incarnation. On l'a preſque toûjours comptée depuis du 25. Mars. Je dis, *preſque toûjours*, parce que dans ces derniers ſiécles on n'a pas toûjours une datte uniforme. Quelquefois on a compté les années du prémier de Janvier dans les Bulles: quelquefois depuis la Nativité de J. C. du 25. Décembre; mais l'uſage le plus commun eſt du 25. Mars, & il dure depuis plus de 600. ans, avant & après les Papes d'Avignon qui avoient interrompu cet uſage, auquel les *Benedictins* de S. *Martial* ſe conformérent. On commence actuellement à Rome

l'Année Civile le prémier de Janvier, & cependant les Bulles qui s'expédient chaque jour, sont dattées de l'année de l'Incarnation.

L'autre Monument qui semble avoir été érigé contre vous, mon R. P. ne paroît pas moins décisif, que celui du *Card. de Mende.* On le voit dans l'Eglise des Freres Prêcheurs *d'Avignon.* C'est l'Epitaphe d'un autre Cardinal de la Maison de *Chanac*, qui, après avoir été successivement Archidiacre d'*Agde*, Patriarche de Bourges & de *Jérusalem*, & Administrateur de l'Eglise du Puy, mourut en 1404.

Il ne faut pas confondre, comme font divers Auteurs, *Bertrand de Chanac* avec *Bertrand de Cosnac*, qui fut d'abord Chanoine Régulier dans le Monastere de St. *Martin* à *Brive*, duquel le Château de *Cosnac* est voisin; puis ayant été reçû Docteur en Droit Canon en l'Université de Toulouse, il fut élû Prieur de *Brive* en 1337. & ensuite Evêque de *Cominges*, dont il garda le nom lorsqu'il fut créé Cardinal par Grégoire XI. en 1371. dans la même Promotion que *Guillaume de*

Chanac, dont le Neveu, *B. de Chanac*, ne fut fait Cardinal Prêtre, du Titre de S^te *Prudentienne*, par Clement VII. qu'en 1385. le 12. Juillet. On le nommoit *le Card. de Jérusalem*; & *Bertrand de Cosnac*, *le Card. de Cominges.* Nouvelle preuve que le nom de *Card. de Mende*, n'empêche pas que *Guillaume de Chanac* ne fût *Limousin.* Voici l'Epitaphe de son Neveu.

Hic jacet R. in Christo P. D. Bertrandus de Chanaco, Lemovicensis Diœcesis, Genere Nobilis, &c.

Peut-on voir rien plus clair, plus formel, plus précis? *Bertrand de Chanac* a fait des Donations au Collége de St. *Michel*, que *Guillaume* son Oncle avoit fondé, à Paris, pour les *Limousins.* Nouvelle Conjecture qui fait pour moi, & qui toute Conjecture qu'elle est, vaut plus que votre *Pancarte*, qui fait *Guillaume* unique Héritier des biens de *Gui de Chanac.* Ce Pere tendre, ce Généreux Seigneur n'auroit-il pas fait quelques Legs à *Bertrand* qui survêquit à *Guillaume* de 20. ans, & à *Blanche de Chanac*, qui épousa *Renaud de Pompadour* en 1455.

Si ces deux Monumens ne peuvent vous satisfaire, en voici un troisiéme, qui, pour surcroit de bon droit, se trouve double. *Tumulus iste & lapis sint in testimonium. Gen. XXXI.* 52. C'est l'Epitaphe de Guillaume & *Fouques* de *Chanac*, Oncle & Neveu, successivement Evêques de *Paris*. On la voit dans cette Capitale, dans la Chapelle de l'Infirmerie de l'Abbaye de S. *Victor*. Je ne rapporterai ici, que ce qui fait à notre sujet. Les Curieux pourront l'aller lire eux-mêmes, pour juger qui de nous deux a tort, c'est à eux à prononcer sur l'usurpation.

> *Hic situs est Dominus* G. de Chanac, *&c.*
> *Hunc sibi non solùm, sed eum qui post ibi sedit*
> *Dictus* Fulco, *dedit Lemovicense solum.*

Voilà deux Prélats de la Maison de *Chanac* déclarés *Limousins* en bonne forme. L'Analiste de *Limoges* ne rapporte, de cette Epitaphe, que ce Vers.

> *Pastor Devotus, Justus, Convivaque lætus.*

Ces derniéres paroles du Vers n'affoibliſſent pas la preuve.

ARTICLE LXXXVII.

RÉFLEXIONS CRITIQUES ſur le Traité de l'uſage des differentes Saignées. Lettre ſeconde. Par M. Chevalier, Docteur, Regent en la Faculté de Medecine de l'Univerſité de Paris. Vol. in 12. pages 500. A Paris, chés Rollin Pere, Quai des Auguſtins.

Suite de l'ARTICLE LVII. au mois de Juin 1730.

POurquoi M. CHEVALIER continuë-t-il ſes *Réflexions Critiques*, lui qui ſçait que M. HECQUET a entrepris la réfutation du *Traité des Saignées*, & qui publie que perſonne n'eſt plus propre que M. Hecquet à exécuter excellemment ce deſſein? C'eſt que l'ami, auquel M. *Chevalier* a adreſſé ſes Réfléxions précédentes, lui a fait obſerver qu'il eſt bon que l'on ſçache que pluſieurs Médecins condamnent les Maximes du Traité de M. *Silva*; & que frappé par leur

accord , le Public soit sur ses gardes contre elles , & les Médecins peu expérimentés ne s'y laissent pas entraîner. Au reste , Mr. Chevalier , après avoir satisfait , par cette *seconde Lettre* , aux vûës de son ami , en reviendra à son prémier dessein, d'abandonner le Traité de M. *Silva* à la Critique de M. *Hecquet.*

M. CHEVALIER s'éléve d'abord contre cette Doctrine de M. *Silva*, que » l'on peut employer la saignée du » pied pour vuider les vaisseaux, lorsqu'ils sont trop pleins par l'abon» dance ou la raréfaction du sang ; » ainsi que dans les mêmes vûës on » se sert de celle du bras ». Sur quoi M. *Chevalier* tourne contre M. *Silva* un principe de M. *Silva* même , & raisonne ainsi : on ne doit point (même selon M. *Silva*) faire des saignées qui soient dérivatives à l'égard des parties menacées d'engorgemens & d'inflammation. Or , dans le cas présent , & lorsque les vaisseaux sont trop pleins par l'abondance ou la raréfaction du sang ; toute saignée du pied est dérivative à l'égard des parties menacées d'engorgement & d'inflam-

mation : puiſque, comme le dit encore M. *Silva*, " par une ſuite de la
» dérivation que la ſaignée du pied
» attire en bas, elle augmenteroit à la
» fois la quantité & la viteſſe du ſang
» qui coule dans les vaiſſeaux ... déjà
» trop tendus & prêts à ſe rompre ».
Donc l'on ne peut ; c'eſt-à-dire, l'on ne doit pas employer la ſaignée du pied pour vuider les vaiſſeaux, lorſqu'ils ſont trop pleins par l'abondance ou la raréfaction du ſang, &c. Ici, M. *Chevalier* ſoutient ſa déciſion de pluſieurs expériences qu'il a vûës, qu'il offre de conſtater, & qui furent les ſuites de la pratique du conſeil qu'il vient de réfuter.

A l'égard de l'uſage de la ſaignée du pied, pour prévenir les embarras & les inflammations du cerveau, ou pour y remédier, toute la différence, entre le ſentiment de M. *Silva* & celui de M. *Chevalier*, conſiſte en ce que M. *Sylva* croit " qu'il n'eſt ja-
» mais beſoin dans ces Maladies de
» préparer les Malades aux ſaignées
» du pied par des ſaignées du bras »,
» & qu'au contraire, Mr. *Chevalier*
» croit (*avec tous les Médecins An-*

» *ciens & Modernes*,) qu'il eſt ſou-
» vent néceſſaire d'employer la ſai-
» gnée du bras avant celle du pied,
» non ſeulement pour réüſſir à débar-
» raſſer la tête ; mais encore pour ne
» point embarraſſer le poumon & les
» parties inférieures ». M. *Silva* prétend que ce point de ſa Doctrine, qui eſt pour lui un *point fixe & invariable*, eſt fondé ſur des *Principes certains* : M. Chevalier prétend que ces Principes certains ſont des erreurs manifeſtes.

Le premier de ces *Principes certains* de M. *Silva* « eſt que la ſaignée du
» bras eſt évacuative & *révulſive* à l'é-
» gard du bas-ventre, comme celle
» du pied l'eſt à l'égard de la tête »,
ce qui ſuppoſe, & que la ſaignée du bras eſt révulſive de l'aorte inférieure ; prémiére erreur, ſelon M. *Chevalier* ; & que la ſaignée du bras fait une dérivation ſur toutes les parties qui reçoivent du ſang des artéres qui naiſſent de la ſoûclaviére, comme la ſaignée du pied en fait une ſur toutes les parties qui reçoivent du ſang de l'aorte deſcendante. Deuxiéme erreur, & ſource elle-même de deux autres

erreurs, ſelon M. *Chevalier* ; mais erreurs par leſquelles M. *Silva* lui paroit renverſer l'uſage des ſaignées. Ces deux conſéquences erronnées ſont, 1°. qu'il ne faut point ſaigner du bras dans les embarras, les engorgemens & les inflammations du dedans ou du dehors de la tête : 2°. qu'il faut toûjours ſaigner du pied dans les Fiévres Continuës & Malignes & dans les petites Véroles. Or, que ces deux conſéquences ſoient erronnées, M. *Chevalier* l'a aſſés fait voir dans ſa *premiére Lettre*, lorſqu'il a établi que la ſaignée du bras eſt révulſive à l'égard du cerveau. Car, ſi elle eſt révulſive à l'égard du cerveau & de la tête ; elle n'eſt point dérivative à l'égard de la tête ; & ſi elle n'eſt point dérivative à l'égard de la tête, les deux conſéquences dont il s'agit, ſont deux erreurs parce qu'elles ſortent de celle-ci, que la ſaignée du bras eſt dérivative à l'égard de la tête.

Au ſecond Principe de M. *Silva*, ſçavoir, que la ſaignée du pied ne peut jamais être à " l'égard des Poumons " ni *derivative* ni révulſive " M. Ch. oppoſe deux raiſons qui prouvent que

la ſaignée du pied eſt *dérivative* à l'égard du Poumon ; prémiére raiſon ; la ſaignée du pied hâte conſiderablement le cours du ſang dans l'Artére pulmonaire; puiſqu'à l'occaſion de la ſaignée du pied, il entre à chaque contraction du cœut au moins un gros de ſang dans la baſe de l'Aorte, plus qu'il n'y en entroit avant la ſaignée, ce qui fait 41. onces 2. gros de ſang, que le Poulmon doit fournir de plus au cœur pendant la ſaignée du pied, ſi elle dure 5. minutes ; en comptant 66. contractions par minute. Cette Propoſition eſt prouvée depuis la page 402. juſqu'à la page 406. Deuxiéme raiſon, la ſaignée du pied eſt encore *dérivative* à l'égard du poûmon par l'Artére *bronchiale* ; dérivation dont M. S. convient ; mais qu'il prétend devoir être très-petite, par pluſieurs raiſons que M. Ch. ou combat ou tourne en ſa faveur. Il faut voir cette diſcuſſion dans l'Ouvrage même. Enfin, pour rendre cette dérivation ſenſible par la maniére dont elle arrive, Mr Ch. inſinuë que la *dérivation* peut ſe faire ſur le Poûmon par la Veine *Cave* deſcendante qui

communique avec la Veine *Pulmonaire.* *

Les Réfléxions que Mr. Ch. fait ſur le 6e. Chapitre, tendent, 1°. à confirmer le ſentiment de M. S. ſur les effets des ſaignées *dérivatives* : 2°. à diſtinguer les cas, où la *dérivation* occaſionnée dans le cerveau pendant le vomiſſement, peut être utile : 3°. à diſtinguer dans quelles maladies du cerveau l'on peut donner l'*Emétique* ; 4°. à établir la différence qu'il y a entre l'ouverture des Hémorroïdes par la Lancette, ou par la ſuction des Sangſuës, & la *dérivation* au ſens des Modernes.

Nous ne faiſons qu'indiquer ces Articles, parce que nous ſerons obligés de nous étendre davantage ſur la ſaignée du col, qui fait le ſujet principal de cette *ſeconde Lettre* ; & la matiére des Chapitres VII. & VIII. du *Traité des Saignées.*

M. *Ch.* commence par décrire les Artéres qui portent le ſang à la tête & les veines qui le rapportent. Sa Deſcription eſt différente de celle de M. *Sil-*

* P. 286.

va en deux points. « Le prémier, en » ce que M. *Silva* nie la communi- » cation de la jugulaire interne avec » l'externe, quoiqu'il reconnoiſſe des » rameaux qui vont de l'une à l'autre, » & qu'il avoüe que les injections fai- » tes dans un des *Sinus* lateraux paſ- » ſent dans les deux jugulaires de l'au- » tre côté. Le ſecond, en ce que Mr. » *Silva* aſſûre que la *Jugulaire* interne » & l'externe, avant que de joindre » la ſoûclaviére, forment un tronc » commun dans la partie inférieure » du col. Obſervation nouvelle que » je n'ai garde de nier, dit Mr. *Che-* » *valier*; mais qui mérite peut-être » confirmation de la part de M. *Win-* » *ſlou* ». Mr. *Chevalier* examine enſuite deux Régles que M. S. donne ſur l'uſage de la ſaignée de la *jugulaire*. Voici la prémiére. On ne doit point en uſer lorſque le cerveau eſt ſurchargé de ſang; qu'il eſt appeſanti, menacé d'inflammation ou enflammé; parce qu'en attirant le ſang dans la *Carotide* interne, elle augmenteroit l'embarras & l'engorgement.

Seconde Regle. On doit la proſcrire dans les tumeurs inflammatoires

ou éréſipélateuſes du viſage & du déhors de la tête ; parce que le ſang qu'elle attireroit dans la *Carotide* externe, ajoûteroit à la cauſe & au degré de l'engorgement. Voilà, continuë M. Ch. * des Régles très-conſéquentes des principes de M. S. mais qui ne s'accordent pas ſi bien avec la ſaine pratique.

Le principe, qu'il ne faut point déterminer une nouvelle quantité, ou une forte impétuoſité du ſang, vers une partie qui en eſt déjà ſurchargée, appeſantie, & qui eſt par-là ménacée d'inflammation, ou enflammée, eſt auſſi ancien qu'*Hippocrates* ; & M. Ch. l'a prouvé. Mais, depuis qu'on a découvert que l'on pouvoit, ſans danger, ouvrir la *jugulaire* externe, on a toûjours, avec ſuccès, tiré du ſang de cette Veine, non ſeulement dans les embarras & les inflammations du cerveau, mais encore dans les *Squinancies*, les *Eréſipeles* du viſage, & les humeurs inflamatoires du déhors de la tête ; il faut donc que la ſaignée du col, ne ſoit pas, comme le

* P. 310.

pense M. S. *dérivative* à l'égard de cette partie. Il y a plus; quand même nous ne pourrions pas nous défendre de penser sur cette saignée comme M. S. nous ne devrions pas la proscrire avec lui, ajoûte M. Ch. car ce ne sont pas nos raisonnemens qui doivent décider des faits; nos idées doivent au contraire être réglées sur ces faits par cette raison de l'Hippocrates Latin, *que la Médecine n'a pas été trouvée après les raisonnemens, mais les raisonnemens après la Médecine.* (*a*)

L'Illustre M. *Freind*, sagement asservi à cette maxime, sans laquelle la pratique de la Médecine ne seroit qu'une suite de tentatives meurtriéres & d'essais homicides, croit que la saignée du col réussit dans les embarras & dans les inflammations du cerveau, parce qu'elle est révulsive de la *Carotide* interne : & quoiqu'il la regarde comme *dérivative* à l'égard de la carotide externe, & qu'il connoisse les dangers de la *dérivation*, (*b*) il

(*a*) Nec post rationem Medicinam esse inventam; sed post inventam Medicinam rationem esse quæsitam.

(*b*) Prémiére Lettre, pag. 129.

ne laisse pas de la conserver à la Médecine comme un secours dans les inflammations du déhors de la tête. Là M. Ch. observe que M. S. non content de rendre la saignée du bras presque inutile & toûjours dangereuse ; bannit encore celle du col dans les cas où elle est d'une nécessité indispensable. M. Ch. rapporte les termes par lesquels M. *Silva* lui paroit avoir fort maltraité la saignée du col : " Elle » n'a jamais aucune utilité particulié» re ni à raison de l'*évacuation*, ni à » raison de la *révulsion* absoluë qu'elle » produit : & par rapport à la *dérivation* qu'elle attire, elle est nuisible » dans les maladies du cerveau quand » on la fait dans le commencement ».

M. Ch. décrit un long passage de M. *Silva* dont le Sommaire est, que si la dérivation, occasionnée par la saignée de la *jugulaire*, dans le tronc de la carotide, est plus forte que la dérivation procurée dans la branche externe de la carotide, il faut que le surplus de la prémiére *dérivation*, passe dans la branche interne de la carotide, & par conséquent que la saignée de la jugulaire, soit en ce cas

dérivative à l'égard du cerveau ; si au contraire la dérivation procurée dans le trônc de la *Carotide* externe est moindre que la *dérivation* procurée dans la branche externe , il faut que ce qui est porté de plus dans la branche externe, soit pris sur ce qui devoit entrer dans l'interne ; & dans ce cas la saignée de la jugulaire doit être révulsive du cerveau.

Voilà , ajoûte M. *Ch.* sur quel fondement M.S. croit que la saignée du col est *révulsive* à l'égard du cerveau, lorsqu'on a diminué considérablement la quantité du sang par des saignées précédentes.

M. Ch. assûre, (*a*) qu'il est impossible de concevoir que la *dérivation*, dans le tronc de la *Carotide* soit plus forte , que celle qui se fait dans la branche externe. Cependant , il veut bien le supposer , pour faire sentir que si la saignée de la *jugulaire* est *dérivative* à l'égard de la Carotide interne , lorsqu'il y a beaucoup de sang dans le corps ; elle est encore *dérivative*, lorsqu'il y en a peu .... parce que

(*a*) P. 326. & 327.

la ſaignée du col (*a*) *doit toûjours, ou déterminer le ſang au cerveau ou toûjours l'en éloigner.* Outre cette raiſon priſe de la poſition des vaiſſeaux, qui eſt toûjours la même ; M. Ch. fait deux hypothéſes. (*b*) Dans la prémiére, il ſuppoſe, 1°. que l'on faſſe une ſaignée du col avant d'avoir diminué, par d'autres ſaignées, la plénitude des vaiſſeaux. 2°. Que la ſaignée faſſe une *dérivation* de 12. grains dans le tronc de la Carotide à chaque battement d'Artére, & qu'elle n'en faſſe qu'une de 9. grains dans la branche externe de la Carotide : alors la *Dérivation* faite dans la branche interne de la Carotide doit être de trois grains. Dans la ſeconde hypothéſe, il ſuppoſe que l'on faſſe une ſaignée du col, après que l'on aura diminué par d'autres ſaignés la moitié du ſang. Si dans la prémiére hypothéſe la dérivation faite dans la branche interne de la Carotide étoit de trois grains ; dans la 2e hypothéſe, la *Dérivation* faite dans la même branche interne ſera

(*a*) P. 326.
(*b*) P. 322.

d'un grain & demi. Ainsi bien loin que la saignée du col soit en ce cas *révulsive* de la branche interne de la *Carotide*, elle sera réellement *dérivative* dans la même proportion qu'elle est dérivative dans le tronc.

On peut voir le raisonnement entier dans le Livre même. On prouve ensuite, p. 329. & suivantes, que la *Dérivation* totale, faite dans la branche où la saignée diminuë la résistance, est toûjours plus grande que la *Dérivation* qui se fait dans le tronc d'où part cette branche; lorsqu'il s'est fait une *révulsion* de la branche opposée. (*a*) Par le secours de cette vérité, dit M. *Ch.* on découvre facilement le défaut des prétenduës Démonstrations de M. S. M. *Chevalier* se met à les examiner. Il rapporte celle que M. S. employe pour prouver que la saignée du col est *dérivative* à l'égard du cerveau, quand on la fait sur un corps trop plein de sang. Selon M. Ch. le défaut de cette démonstration consiste en ce que M. S. suppose que la dérivation faite dans le tronc de la *Ca-*

(*a*) P. 341.

rotide eſt plus forte que la *dérivation* faite dans la branche externe. C'eſt, dit M Ch (*a*) ſuppoſer ce qui eſt
» en queſtion. Il faut, nous dit-on,
» *que la dérivation que cet écoulement*
» *attire dans le tronc de la Carotide*,
» *ſoit* au moins égale à un quatriéme
» de Dragme ; c'eſt-à-dire, à 18.
» grains. (La Dragme contient 72.
» grains) Mais, pourquoi le faut-il ?
» La vérité de cette Propoſition ſe ti-
» re-t-elle des ſuppoſitions précéden-
» tes ? Nullement..... Nous appre-
» nons bien par-là qu'il s'eſt fait une
» dérivation de 12. grains dans la
» *Carotide* externe, mais on ne voit
» pas encore à quelle quantité doit ſe
» monter la dérivation faite dans le
» tronc...... Il faut chercher (*b*) à
» combien ſe monte la *dérivation* fai-
» te dans le tronc de la Carotide, lorſ-
» que la *dérivation* totale qui s'eſt
» faite dans la branche du même
» nom monte à 12. grains.

Pour parvenir à cette découverte, M. Ch. ſuppoſe (afin d'éviter les fra-

(*a*) P. 339.
(*b*) P. 343.

ctions) que la dérivation faite dans la branche externe de la *Carotide*, eſt de 13. grains un tiers à chaque battement d'Artére, & il trouve que dans cette ſuppoſition, la dérivation faite dans le tronc de la Carotide, eſt de huit grains, au lieu de 18, comme M. S. l'avoit ſuppoſé, lorſque la dérivation faite dans la branche externe de la *Carotide* montoit à 12. grains. D'où M. Ch. infére que la *dérivation* dans la branche externe de la Carotide étant de 13. grains un tiers; la Carotide interne doit recevoir 5. grains un tiers de moins, bien loin qu'elle reçoive 6. grains de plus. * M. Ch. donne enſuite, 9. Regles ſur la *dérivation* & la *révulſion*, que l'on ſera peut-être bien aiſe de trouver dans cet Extrait; parce qu'elles ſont, au ſentiment de M. Ch. autant de vérités fondamentales ſur leſquelles la Doctrine de la dérivation & de la révulſion eſt appuyée.

I[e] *Regle*. La ſaignée diminuë la réſiſtance dans le tronc artériel au même degré qu'elle la diminuë dans la

* P. 347.

branche qui répond à la Veine ouverte.

II^e Regle. Avant que la ſaignée ait fait entrer dans le tronc une nouvelle quantité de ſang, celle qui ſe trouve au moment de la ſaignée pour entrer dans les deux branches, ſe partage entre elles, en raiſon réciproque des réſiſtances. Après cette Regle M. Ch. explique ce qu'il entend par *dérivation* complette & incomplette.

III^e Regle. La branche oppoſée à celle où la réſiſtance eſt diminuée, reçoit de moins, la quantité de ſang qui entre de plus dans la branche où la réſiſtance eſt diminuée.

IV^e Regle. La *Dérivation* incomplette eſt égale à la *Dérivation* faite dans le tronc, & à la *Révulſion* variable faite de la branche oppoſée. On explique ici ce que c'eſt que *Révulſion* variable.

V^e Regle. La ſomme de la *Dérivation* faite dans le tronc, en ſe partageant entre les deux branches, dont l'une reçoit une *Dérivation* & l'autre ſouffre une *Révulſion*, met ſeule la difference qui ſe trouve entre la ſomme de la *Dérivation* faite dans la bran-

che, où la résistance est diminuée, & la somme de la *Révulsion* occasionnée dans la branche, où la résistance demeure la même.

VI^e Regle. La somme de la *Dérivation* faite dans le tronc, doit se partager entre les deux branches dans le même rapport, que s'est fait le prémier partage du sang dans ces deux branches, au moment de la saignée.

VII^e Regle. Après le partage qui s'est fait entre les deux branches de la somme de la *Dérivation* procurée dans le tronc ; la somme de la *Dérivation* complette faite dans la branche, surpasse la somme de la *Dérivation* faite dans le tronc.

VIII^e Regle. L'excédent de la *Dérivation* faite dans la branche, sur la *Dérivation* faite dans le tronc, est égale à la somme de la *Révulsion* soufferte par la branche, où la résistance n'a point été diminuée.

IX^e Regle. La somme de la *Dérivation* faite dans le tronc diminuë la somme de la *Révulsion* que la branche a soufferte ; mais, elle ne sçauroit jamais l'anéantir.

Ces Regles sont prouvées les unes

par les autres ; de maniére que la prémiére & la ſeconde étant prouvées, elles ſervent de preuves aux ſuivantes, & celles-ci aux autres. Ce que M. *Chevalier* juſtifie par des exemples, prouvant la IX^{e} Régle par la III^{e}, la IV^{e} & la V^{e}.

A juger de la *dérivation* & de la *Révulſion* par ces Régles, la ſaignée du col eſt toûjours *dérivative*, ou toûjours *révulſive* à l'égard de la Carotide interne. En effet, ou cette ſaignée diminuë la réſiſtance que le ſang trouve dans cette Artére, ou elle ne la diminuë pas ; ſi elle la diminuë, elle y fait entrer une plus grande quantité de ſang ; ſi elle ne la diminuë point, elle en détourne une certaine quantité.... M. S. eſt donc dans la néceſſité d'opter pour l'une ou pour l'autre, pour la dérivation, ou pour la révulſion. « Par conſéquent, ou ſa prémiére démonſtration eſt un argument qui ſuppoſe ce qui eſt en queſtion, comme nous l'avons remarqué ; ou bien, ce qu'il ajoûte pour établir que la ſaignée du col devient *révulſive*, péche néceſſairement par quelque endroit.

M. S. commence, (*a*) dit M. *Chevalier*, par arranger sa *dérivation* & sa *révulsion*; mais il ne prouve ni l'une, ni l'autre. Comme il lui a plû, dans la prémiére hypothése, d'envoyer à chaque contraction du cœur, six grains de sang de plus dans la Carotide interne; il commence dans celle-ci par lui en retrancher six grains..... Nous avons fait voir le défaut (*b*) du prémier raisonnement: cherchons le défaut du second. Il le cherche & l'expose; mais nous ne le suivrons pas dans ce raisonnement: la conclusion est que la révulsion de la *Carotide* interne sera de deux grains, un tiers, & non pas de six grains.

M. *Silva*, pour démontrer que la saignée du col peut être tantôt *révulsive* & tantôt *dérivative*, dit, (*c*) au rapport de M. Ch. qu'il ne faut que faire attention à l'exemple de la saignée du pied, qui est toûjours *révulsive* des parties supérieures, parce que la quantité de sang que le cœur four-

(*a*) P. 365.
(*b*) P. 367.
(*c*) P. 373.

nit à la base de l'Aorte est toûjours la même; mais, que par une méchanique différente (*a*) de celle qui a lieu, le cœur pouvoit, pendant la saignée, fournir une plus grande quantité de sang que dans un autre tems; alors la saignée du pied ne seroit ni *révulsive*, ni *dérivative* à l'égard des branches supérieures de l'Aorte, si la *dérivation* (qui dans cette supposition arriveroit à la base de l'Aorte) étoit égale (*b*) à la *dérivation* occasionnée dans l'Aorte inférieure. Que si elle étoit plus grande; la saignée du pied seroit *dérivative* par rapport aux branches supérieures; & si elle étoit moindre, la saignée du pied dans ce seul cas feroit une révulsion des Artéres supérieures, mais que cette *révulsion* seroit moindre que s'il ne se faisoit point de *dérivation* dans le tronc de l'Aorte.

» On peut dire la même chose de » la *dérivation* qui arrive au tronc de » la Carotide; mais, ajoûte M. Silva, (*c*) ces *différens rapports que*

(*a*) P. 388.
(*b*) P. 383.
(*c*) P. 389.

„ *nous établiſſons entre la dérivation* „ *qui ſe fait dans le tronc de la Carotide, & celle qui ſe fait dans la branche externe de la même Artére, ne* „ *ſont point chimériques comme ceux* „ *que nous avons admis entre la dérivation* que nous avons ſuppoſé qui „ pourroit arriver dans le tronc de „ l'Aorte, & celle qui dans le même „ cas arriveroit dans la branche inférieure „.

Mr. Ch. (*a*) trouve le raiſonnement de M. S. défectueux; 1°. parce qu'il renferme, dit-il, deux ſuppoſitions abſolument fauſſes. 2°. Parce que Mr. S. ne prouve point ce qu'il doit prouver.

La prémiére des ſuppoſitions, eſt, que la quantité de ſang qui paſſe du cœur dans l'Aorte eſt toûjours la même, ſoit qu'on ſaigne ou qu'on ne ſaigne pas. “ Nous pouvons avancer, „ avec confiance, dit M. Ch. (*b*) que „ la quantité de ſang qui paſſe du „ cœur dans l'*Aorte*, varie non ſeulement pendant la ſaignée, mais en-

(*a*) P. 390.
(*b*) P. 376.

» çore dans l'état naturel, quoique la » quantité qui se trouve alors dans le » corps soit la même. Pour en douter, » il faudroit ignorer que la circula- » tion du sang se fait plus prompte- » ment dans un tems que dans un au- » tre, & que la saignée hâte la circu- » lation.

» M. Ch. prouve ce qu'il vient d'a- » vancer, & le prouve en partie par » les propres termes de M. S. Il ajoû- » te ensuite, par les Régles que nous » avons prouvées, la même quantité » qui entre de plus dans l'*Aorte* des- » cendante pendant la saignée, doit » entrer de plus aussi dans la base de » l'*Aorte.* Mr. Ch. prouve que cette *dérivation* faite dans la base de l'*Aorte* peut aller à un gros de sang à chaque pulsation d'Artéres.

M. Ch. trouve dans le raisonnement de M. S. une seconde supposition fausse, & il nie les rapports que M. S. trouve entre la *dérivation* faite dans le tronc d'Artére, & la dérivation faite dans la branche du tronc.

» Quoique la dérivation procurée » dans la base de l'*Aorte*, par la sai- » gnée du pied, dit *notre Auteur*, soit

» auſſi réelle que la *dérivation* occa-
» ſionnée dans le tronc de la Caroti-
» de, par la ſaignée du col, il eſt cer-
» tain que les rapports dont parle M.
» Silva, ſont également chimériques,
» quoiqu'on les conſidére dans la ſai-
» gnée du col, ou dans la ſaignée du
» pied ».

M. S. ſe trompe manifeſtement, dit encore M. Ch. (*a*) (*après avoir rapporté ce que M. S. dit de ces trois rapports.*) « La *dérivation* totale que
» la ſaignée attire dans la branche où
» elle diminuë la réſiſtance, eſt toû-
» jours plus grande que la dérivation
» qui ſe fait dans le tronc d'où part
» cette branche.

M. Ch. trouve enſuite (*b*) qu'en ſuppoſant qu'il entre pendant la ſaignée du pied un gros de ſang dans la baſe de l'*Aorte* à chaque contraction du cœur, la *révulſion* qui ſe fait des Artéres ſupérieures à chaque contraction du cœur, doit monter à 54. grains. Le raiſonnement de M. Silva, dont nous avons parlé, paroit enco-

(*a*) P. 329.
(*b*) P. 387.

re défectueux à M. Ch. parce que M. S. ne prouve point ce qu'il devroit prouver.

» Il est question, *dit M. Ch.* (*a*) » de prouver en général que les diffé- » rentes quantités de sang qui entrent » dans le tronc artériel d'où sort la » branche qui répond à la veine pi- » quée, peuvent faire que la saignée » soit tantôt *dérivative*, & tantôt *ré-* » *vulsive* de la branche artérielle op- » posée à celle qui répond à la veine » piquée; & en particulier, que la » différente quantité de sang qui entre » dans le tronc commun aux deux » Carotides, peut faire que la saignée » soit tantôt *dérivative*, & tantôt *ré-* » *vulsive* à l'égard de la Carotide in- » terne. Pour que la comparaison de » M. S. fût juste, il devroit prouver » que les différentes quantités de sang » qui entrent dans l'*Aorte* inférieure, » peuvent rendre la saignée du pied » tantôt *dérivative*, & tantôt *révulsi-* » *ve* à l'égard des branches qui appar- » tiennent à l'*Aorte* inférieure.

» Il demeure donc pour constant (*b*)

(*a*) P. 391.
(*b*) P. 392.

» que la ſaignée du col eſt toûjours
» *révulſive* de la *Carotide* interne, s'il
» eſt vrai que la réſiſtance n'eſt point
» diminuée dans cette artére par la
» ſaignée ».

Mr. Chevalier continuë de combattre les idées que M. S. s'eſt formées de la ſaignée de la jugulaire. Il nous donne enſuite les ſiennes. Il prouve que la ſaignée du col eſt *dérivative* à l'égard du dedans & du dehors de la tête, dans le ſens que les Anciens Médecins donnoient à ce terme ; c'eſt-à-dire, comme il l'explique lui-même, qu'elle tire le ſang de la partie, au lieu qu'une ſaignée *révulſive* détourne ſeulement le ſang qui ſe porte à la partie. Or, il y a, dit-il, * autant de différence entre ces deux ſaignées, qu'il y en a entre un reméde qui ôte la cauſe du mal, & un autre qui détourne ſeulement ce qui pourroit augmenter ou entretenir le mal. On peut voir les preuves qu'il donne de ſon ſentiment, depuis la page 419. juſqu'à la page 428. M. Ch. explique enſuite pourquoi cette ſaignée peut être nui-

* P. 418.

ſible quand elle eſt faite trop tôt. Il avoit dit à la page 409. " Que la ſai-
» gnée de la gorge eſt indiquée lorſ-
» qu'après quelques ſaignées du bras
» & du pied, (dans les Maladies qui
» permettent cette derniére) la tête
» s'embarraſſe, ou bien ne ſe dégage
» point, il ſurvient un tranſport, un
» délire, &c.

Le reſte de la Lettre eſt employé à refuter le ſentiment de M. S. ſur l'uſage de la ſaignée du pied dans les Fiévres Continuës, dans les Fiévres Malignes & dans la petite Vérole. M. S. enſeigne, (*a*) qu'il faut ſe preſſer d'employer la ſaignée du pied préférablement à celle du bras (*b*) dans la Fiévre Continuë, parce qu'il eſt à craindre, " 1°. *que les vaiſſeaux trop*
» *pleins ne preſſent le tiſſu délicat des viſ-*
» *céres & n'interrompent les fonctions*
» *importantes auſquelles la Nature les*
» *a deſtinés.* 2°. *Que le ſang arrêté*
» *dans les extrémités capillaires des*
» *vaiſſeaux* engoués, *ne ſe fraye de*
» *nouvelles routes dans les* Lymphati-

(*a*) P. 433.

(*b*) P. 439.

» ques *qui en prennent naissance, & ne*
» *donne lieu à des inflammations.* 3°.
» *Qu'il ne se fasse des fentes ou félures*
» *dans les vaisseaux obligés de crever à*
» *force d'être remplis; ce qui produiroit*
» *des extravasations dangereuses* ».

C'est précisément par ces raisons que M. Ch. condamne la saignée du pied, à cause de la dérivation abondante qu'elle occasionne, & qu'il veut qu'on saigne du bras plusieurs fois avant que de saigner du pied; parce que les viscéres du bas-ventre seront, par ce moyen, préservés des dangers de la *dérivation*, sans que l'on ait rien à craindre pour la tête; puisque la saignée du bras est *révulsive* de cette partie. « La prudence veut, dit M.
» Ch. qu'on ne nuise point à une par-
» tie pour prévenir le mal qui pour-
» roit arriver à une autre, sur tout,
» lorsque celle qu'on a intention de
» soulager, se ressentiroit elle-même
» du mal qu'on auroit attiré sur les
» autres. * ..... L'embarras du Poû-
» mon & des autres viscéres, n'est pas
» le seul mal qu'on doive craindre de

* P. 447.

» la méthode que M. S. propose : le
» cerveau se ressentira bién-tôt de ce
» qu'elle fera souffrir aux autres vis-
» céres. Car , si quelques parties du
» corps ont entre elles des rapports &
» des sympathies , la tête en a avec
» toutes les autres » . (*a*) On cite en-
suite un passage de M. S. où il dit, que la saignée du pied détourne à la vérité le sang des vaisseaux supérieurs.... Mais qu'elle porte un nouveau désordre dans le bas-ventre par la *dérivation* qu'elle y attire ; désordre qui peut être funeste par lui-même ; mais qui peut recharger bien-tôt le cerveau (*b*).

Quoique M. S. fasse cette remarque à l'occasion d'une saignée du pied , si on la faisoit dans l'engorgement ou dans une inflammation actuelle des viscéres du bas-ventre, M. Ch. prétend qu'elle prouve également qu'on ne doit point employer cette saignée dans le commencement des Fiévres Continuës , & Malignes , & dans la petite Vérole , sans avoir fait précéder les saignées du bras : parce

(*a*) P. 45.
(*b*) P. 455.

que, dans toutes ces Maladies, le Poûmon & les Viſcéres du bas-ventre ſont dans une diſpoſition prochaine d'engorgement & d'inflammation : par la même raiſon qu'on ne doit point employer la ſaignée de la jugulaire, comme M. S. en convient, dans le commencement d'une Maladie qui menace le cerveau. On ne doit point auſſi faire de ſaignée du pied dans le commencement des Maladies qui menacent le Poûmon ou le bas-ventre. C'eſt par ces raiſons, tirées des principes de M. S. que M. Ch. ſoutient qu'au commencement des grandes Maladies, il ne faut penſer qu'à mettre le ſang au large dans tous les vaiſſeaux du corps, par des ſaignées qui ne ſurchargent aucune partie. „ Or, la ſaignée du bras a cette pré„ rogative ſur celle du pied : c'eſt donc „ celle qu'on doit employer.... & la „ ſaignée du pied, toute utile qu'elle „ eſt très-ſouvent, n'eſt pourtant pas „ la ſeule qui ſoit indiquée, ni celle „ par laquelle on doive communé„ ment commencer, ni dans la Fiévre „ maligne, ni dans la petite Vérole *.

* P. 462.

Moins encore dans cette derniére Maladie que dans les autres. « Puisqu'el-
» le attire le sang sur plus des trois
» quarts des parties du corps où la cir-
» culation est déjà gênée, où les Ar-
» téres sont déja trop pleines, où le
» sang commence déjà à s'arrêter* . . .
» Donc, plus ces vaisseaux seront gon-
» flés à l'occasion de la saignée du
» pied, moins le sang y circulera : &
» plus les vaisseaux voisins seront pres-
» sés, plus les Viscéres courront ris-
» que de s'engorger, plus le cerveau
» sera en danger.

C'est par-là que M. Ch. finit ses Réfléxions sur la prémiére Partie du Traité des Saignées. Il avertit qu'il s'est désisté, avec plaisir, du dessein qu'il avoit de les étendre sur la seconde, depuis qu'il a appris que M. *Hecquet* répondoit à M. S. « Persuadés, dit-il,
» comme nous devons l'être, que M.
» *Hecquet* s'en acquittera infiniment
» mieux que nous ».

* P. 464.

ARTICLE LXXXVIII.

DISSERTATION TOUCHANT l'Auteur du Symbole, Quicumque, *&c. Par un Licentié de Sorbonne. A Lyon, chés Claude Journet, à la montée du Pont de Pierre, du côté de St. Nizier.* 1730. *Brochure in* 12. *de* 54. *pages.*

Mr. le C..... Licentié de la Faculté de Théologie de Paris, Ancien Professeur de Théologie, & Habile en toutes les parties de la Littérature, a composé & dicté en 1711. cette Dissertation, que d'autres viennent de mettre au jour. Il y justifie que le Symbole QUICUMQUE est du tems, dont on le croit communément, & de l'Auteur auquel on l'attribuë; c'est-à-dire, que c'est l'Ouvrage du Grand St. *Athanase* : il le montre par la preuve ordinaire de la légitimité des Ouvrages; parce que depuis St. *Athanase* jusqu'aux derniers tems, cet Ecrit a été constamment attribué à ce saint Docteur. Moins de 80. ou de 100. ans après la

mort de St. *Athanase*, arrivée avant la fin du 4^e^. siécle, le Symbole *Quicumque* étoit déja connu sous son nom. On peut, si l'on veut, discuter séparément la question de l'Antiquité d'un Ecrit, & celle de son Auteur; parce qu'il peut y avoir des difficultés, dont les une regardent seulement le tems auquel on le met, & les autres, seulement la personne à qui on le donne. On répond dans la Dissertation aux uns & aux autres: & d'abord ceux que cette Antiquité de plus de 13. siécles peut étonner, remarqueront que tous les Auteurs, qui croyent qu'il n'y a pas d'inconvénient à attribuer le Symbole à *Vincent de Lerins*, ne peuvent prétexter le trop grand éloignement de St. *Athanase* dans les siécles passés, pour lui ôter ce Symbole; puisqu'il y a plus de mil trois cens ans que ce *Vincent* florissoit, & qu'il n'est mort qu'environ 60. ans après St. *Athanase*. Il faudroit qu'ils trouvassent une raison, pour laquelle un Symbole, qui eût pû être composé avant l'an 434. n'eût pas pû l'être avant 373. Or, le P. Aléxandre est du nombre de ces Auteurs favora-

bles à *Vincent*, & plus encore Mr. l'Abbé *Anthelmi* dans son Ouvrage intitulé, *Nova de Symbolo Athanasiano Disquisitio*. M. Dupin étoit aussi de ce sentiment, & il l'établissoit dans sa *Bibliothéque*; mais les Amis du Pere *Quesnel* le solliciterent si vivement de prendre Parti, comme ce Prêtre de l'Oratoire, pour *Vigile de Tapse*, qu'il jetta exprés pour cela un carton dans son Livre. Notre Auteur cite des Manuscrits de ce Symbole, qui sont du 10^e^, du 9^e^ & du 8^e^ siécle; tous copiés sur d'autres plus anciens, & la plûpart différens les uns des autres, ainsi qu'il paroît par la différence des Titres, qui y sont donnés à cette Piéce.

De ce qu'un Concile d'Autun a fait dès le 7^e^ siécle, un Statut pour recommander ce Symbole, le P. *Quesnel* en conclut, qu'il faut que le Symbole, qui étoit dès ce tems-là en si grande réputation, eût été composé plus de deux siécles auparavant. Par cette même Régle Mr. le C.... prétend qu'en prouvant que le Symbole étoit déjà dans cette haute estime avant le milieu du 6^e^ siécle, comme il le prou-

ve par St Césaire d'Arles , il a droit d'en faire remonter l'Antiquité au 5ᵉ. siécle , & même jusqu'au 4ᵉ qui est celui de St Athanase ; d'autant plus que ces Monumens ; c'est-à-dire , ces Manuscrits du 8ᵉ. siécle & le Statut du Concile d'Autun , nomment expressément *Athanase* pour Auteur de ce Symbole.

Ce que l'on s'efforce de faire valoir contre ce sentiment , ne détruit nullement une si ancienne possession. Ceux qui le font remonter jusqu'à Vigile de Tapse seulement , n'ont nulle raison de s'arrêter là , & de ne pas pousser jusqu'au siécle de *Vincent* , & de-là à celui d'*Athanase* : ils n'ont , dans toute la Tradition , ni Manuscrits , ni Monumens, qui attribuënt cette Piéce , soit à Vigile, soit à Vincent , tandis que toute l'Antiquité l'assigne à St. *Athanase*. Les expressions de *Vincent* , de *Vigile* , d'*Idace* , qui dans leurs Ouvrages forment quelquefois le même Langage que celui de quelques Versets du Symbole *Quicumque*, ne prouvent point que chacun d'eux , ni par conséquent qu'aucun d'eux ait fait le Symbole. Ils ont pû emprunter

leurs expressions d'un Symbole connu de leur tems, & que St. Athanase eût donné. Il est même naturel de penser que *Vincent* de Lerins en a aussi usé, que ce que l'on raporte de lui à cet égard, ne sont que des Citations, & que par conséquent le Symbole est plus ancien que lui; ce qui nous conduit insensiblement jusqu'à Athanase. En effet, ce Symbole étoit comme un Texte Authentique, qui servoit de source aux Auteurs, & de fonds aux Paraphrastes. On le commentoit. Le P. de *Montfaucon* a publié un de ses Commentaires sur un Manuscrit de cinq cens ans. On rapporte, d'après un Ancien, que *Theodulphe*, sur la fin du 8e siécle, *Explanationem edidit Symboli Sancti Athanasii, quod à Monachis post tres regulares Psalmos ad primam quotidie canitur.* VENANCE FORTUNAT fut aussi un de ces Commentateurs, & c'est son Commentaire que le Sçavant M. MURATORI a publié sous ce Titre: *Expositio Fidei Catholicæ Fortunati*; c'est-à-dire, *Fortunati expositio*; car le Symbole *Quicumque* étoit souvent appellé *Fides Catholica*, & *Venance Fortunat* s'exer-

çoit à ces sortes d'expositions. On en a de lui sur le *Pater* & sur le Symbole des Apôtres ; & elles sont du même goût, du même stile, que l'*Expositio Fidei Catholicæ Fortunati*, donnée par M. *Muratori*.

Dire que le Symbole ne peut être de St. Athanase, ni antérieur au Concile de Chalcédoine, parce que le Mystére de l'Incarnation y est parfaitement dévelopé contre les Nestoriens & les Euthychiens ; c'est prétendre que les Dogmes ne se trouvent jamais soutenus dans la Tradition, avant que d'être déclarés dans les Conciles. Et ne trouve-t-on pas dans les Ouvrages, qui sont incontestablement de St. *Athanase*, toutes les expressions qui condamnent dans le Symbole les Nestoriens & les Eutychiens ? On les a récueillies dans les Remarques contre la Bibliothéque de M. Dupin. Les Adversaires font beaucoup valoir l'omission du mot *Consubstantiel*, que St. *Athanase* n'auroit pas oublié ni épargné dans un Symbole de sa façon ; mais St. *Athanase* aura fait son Symbole avant la mort de Constantin ; c'est-à-dire, avant le tems que

les Ariens, par leurs entreprises contre le *Consubstantiel* déterminêrent les Docteurs à insister sur ce terme, & à l'employer plus ordinairement.

Les plus anciens Manuscrits ayant été trouvés à Tréves, où St. Athanase passa deux ans en exil, on croit communément que c'est-là qu'il a composé ce Symbole, & qu'il l'a même composé en Latin, puisqu'il lui fut aisé de sçavoir cette Langue pendant cet intervale. Il aura donc fait cette Piéce pour l'instruction de quelque Particulier, & elle ne se sera répanduë, sur tout au loin, qu'après quelque tems, comme il arriva & comme il devoit sur tout arriver avant l'Invention de l'Imprimerie. L'Auteur avoit soutenu ce sentiment dès 1703. le 16. Août, dans sa Majeure en Sorbonne, en ces termes: *Symbolum* QUICUMQUE *nulli probabiliùs tribuitur quam Sancto Athanasio.*

ARTICLE LXXXIX.

ABREGÉ DE L'HISTOIRE d'Angleterre avec des Refléxions Politiques & Historiques sur les Régnes des Rois, leurs Caractéres, leurs Mœurs, leur succession au Trône, & tous les anciens événemens remarquables, jusqu'à la révolution de 1688. *inclusivement, tiré des Mémoires, & des Manuscrits les plus authentiques, traduit de l'Anglois de M. Higgous. Par M. L. B. D. G.* Discite justitiam moniti. Virg. *A la Haye, chés T. Johnston.* 1729.

Suite de l'ARTICLE LXXII. au mois d'Août 1730.

IL falloit toute l'adresse & l'éloquence du Chancelier *Bacon*, pour assurer à un Prince du Caractere de Henri VII, le surnom flateur de *Salomon* d'Angleterre. Mr *Higgous* en trouve même le Portrait si peu ressemblant, que *Bacon*, si on l'en croit, a moins voulu composer l'Histoire de *Henri*, qu'il n'a cherché à donner l'idée d'un sage & parfait Souverain. La frugalité

& la conduite étoient ses qualités dominantes : mais l'une dégénéra en avarice, & l'autre fut mêlée de certains traits d'ingratitude & de cruauté, qui ne marquoient pas un fort heureux naturel. Rien de plus propre à jetter du ridicule sur son régne, que les impostures d'un *Simnell*, & d'un *Perkin*, ces Spectres suscités par la Duchesse de Bourgogne, pour lui disputer la Couronne : il la tenoit du Chevalier *Stanley*, qui la lui avoit mise sur la tête après la *Bataille* de *Bosworts*, & ce même *Stanley* fut exécuté par son ordre, pour quelques paroles, dont l'interpretation maligne qu'on lui donna, faisoit tout le crime. Il est étonnant que Bacon prétende excuser cette action, en considération du profit immense, qui revenoit au Roi, de la confiscation des biens de *Stanley*. Si elle est telle qu'il la rapporte, la nécessité même des tems ne la justifieroit pas. La voie des Confiscations servoit si utilement l'avidité de Henry VII, qu'outre les revenus ordinaires, il laissa en mourant un million huit cent mille livres Sterlins. Tant de Richesses perdirent *Henri*

VIII. son Fils, qu'elles plongérent dans une habitude de dépenses exorbitantes. Le nouveau Roi commença par les Bals & les Carousels. La Guerre de France suivit ces divertissemens, ou plutôt elle les continua; & en moins de cinq ans, elle acheva d'épuiser tout le fruit des épargnes d'un pere dur & Econome. Le bonheur des armes ne répondit pas d'abord aux préparatifs & au faste de l'expédition. Vingt vaisseaux François en défirent quatre vingt, dont la Flotte Angloise étoit composée à l'attaque de Brest. Le Siége de Teroüane formé par *Henri* lui même, reüssit mieux; il y eût la gloire de voir à sa suite l'Empereur *Maximilien*, qui servit sous lui avec la croix de S. George & une solde de cent écus par jour. La Bataille des Eperons le rendit Maitre de Teroüane & de Tournai. Les Généraux en gagnérent une autre sur le Roi d'Ecosse, qui y fut tué; mais tout triomphant qu'étoit le Roi d'Angleterre; le défaut d'argent arrêta bientôt ses Conquêtes. Son Parlement frémit aux propositions qu'on lui fit de sa part; & le peuple ménaça de mettre en piéces

les Députés des Villes, quoiqu'ils n'eûſſent accordé que la moitié des demandes.

Il n'y a plus à repréſenter dans le Régne de *Henri* VIII. que les triſtes ſpectacles qu'il donna au monde par des entrepriſes trop connuës pour les retraçer. C'eſt les renfermer ſous une penſée bien affreuſe,de dire,avec un Anglois: *Que ſi l'on avoit perdu l'idée ou l'image de la tyrannie, on en pourroit retrouver l'Original dans la vie de ce Roi.* Nous coulerons pareillement ſur les Régnes d'*Edoüard* & de *Marie*; & nous ſçaurons nous borner dans les autres à ce qu'ils ont de plus particulier, au génie & au but de l'Auteur.

Une jalouſie de Femme fut, ſelon lui, le grand reſſort, qui, préférablement aux raiſons d'Etat, remua toute la politique & toute la vengeance *d'Eliſabeth* contre l'infortunée *Marie* d'Ecoſſe. Il ne la fonde pas même ſimplement ſur le droit de *Marie* au Trône d'Angleterre: il veut que l'émulation perſonnelle y ait eû encore plus de part: qu'Eliſabeth redouta & pourſuivit une Rivale ſupé-

 rieure

rieure par les avantages de la bonne grace & des autres qualités, affectées au Séxe; & que plus d'une fois elle ait montré là-dessus une foiblesse qui étonne. Il en cite un exemple sur le raport de *Melvin*, Officiér de la Maison de *Marie*, à qui *Elisabeth* demandoit un jour comment sa Sœur *Marie* d'Ecosse dansoit. Ce Seigneur ayant répondu, qu'excepté Sa Majesté, personne n'avoit une Danse plus fine & plus gracieuse. Elisabeth comprit le vrai sens du compliment: elle changea de visage, perdit contenance, & alla se cacher dans son Cabinet où elle pleura pendant deux heures. Si ce fait est véritable, dit Mr *Higgons*; que ne nous apprend-t-il pas de nos jugemens, formés d'ordinaire sur les apparences, tandis que si nous pénétrions dans les secrets détours de l'esprit de l'homme, nous y verrions quelqu'une de nos passions les plus secrettes & les plus ridicules, donner naissance aux événemens les plus importans, & gouverner le monde? Il a beau faire néanmoins; le corps même du récit met assés en évidence dans la suite, que les malheurs de *Marie*

d'Ecosse, une Prison de dix-neuf ans; & son infâme mort, n'ont eu réellement pour cause que la haîne qu'on portoit à sa Religion, & la crainte où l'on étoit, qu'elle ne la rendît dans les deux Royaumes, la Religion dominante. *Elisabeth* conduisit cette noire Tragédie avec toute l'adresse d'une Princesse consommée dans le maniment des affaires. Elle soutint l'artifice après l'exécution, jusqu'à éloigner ses Ministres de sa présence, & joindre aux démonstrations de la douleur la plus vive, le jeu concerté d'une retraite, & d'un jeûne austére; à quoi elle se condamna. Il n'y avoit en tout cela de sérieux que la vivacicité des remords qu'elle ne pût même endormir, ni calmer avec le tems. Elle en perdit absolumene sa prémiére tranquilité, ou par l'horreur qu'elle conçut de son attentat; ou par le dépit d'avoir fait cette tache à sa réputation.

Les forces humaines ne pouvoient entreprendre davantage, qu'entreprit l'Espagne, sous prétexte de venger la mort de Marie, dont l'affront réjaillissoit généralement sur tous les Souverains. Mr *Higgous* adore la Divine

Bonté qui confondit alors, en faveur *d'Elisabeth*, tant de faux raisonnemens & des espérances si spécieuses. Notre sort, dit-il, eût été probablement décidé, si le Prince de Parme eût fait une déscente en Angleterre avec cinquante mille soldats de vieilles troupes, & les dix-neuf mille Espagnols de l'armement. C'est, à son avis, une fatalité particuliére à ce païs-là; qu'il ait toujours été subjugué par quelque nation que ce soit, laquelle y ait une fois pris terre dans le dessein d'une Conquête. Romains, Saxons, Danois & Normands en fournissent successivement la preuve.

Elisabeth devint à son tour la terreur de l'Espagne dans toute les parties de cette vaste domination. La faveur avoit passé du Comte de *Leycester* au Comte d'Essex; mais la mort du dernier produisit encore sur la Reine de plus funestes effets que celle de *Marie* d'Ecosse. Elle s'étoit fait, pour y consentir, une violence extrême; & le regret qu'elle en eût, lui couta la vie, à l'âge de soixante & dix ans, le quanrante-cinquiéme de son Ré-

ne. On prétend que Jacques *Stuart*, deſtiné par *Eliſabeth* à lui ſuccéder, réüniſſoit dans ſa Perſonne juſqu'au ſang des anciens Bretons, avec celui de toutes les différentes Dynaſties qui avoient régné depuis eux dans la Grande-Bretagne. La ſeule bienſéance ne lui avoit pas permis de ne pas témoigner quelque reſſentiment de la mort d'une Mere, mais une ſi belle ſucceſſion, conſidérée dans l'éloignement, l'avoit adouci. Il deſcendoit des Tudors par Marguerite, fille de *Henri* VII. malheureuſement il n'en avoit pas la fermeté; & pour paroître le Pere commun de tous ſes Sujets, dit Mr *Higgons*, s'il ne favoriſa pas le crime; en favoriſant une faction Antimonarchique, il donna a cette faction le tems de croître en nombre & de communiquer ſon venin. Des conſpirations moins répanduës & moins ſoutenuës occupérent les commencemens du régne de *Jacques* Premier juſqu'à la fameuſe Conjuration des Poudres, projettée, ſelon pluſieurs, dès le tems *d'Elizabeth*, par le miniſtre le plus accrédité de la Cour, Milord *Cecil*, en vûë d'irriter la Na-

tion contre les Catholiques, de les écraſer par un ſoulevement général & d'enrichir les Seigneurs Proteſtans, de leurs depoüilles. Notre Auteur Proteſtant Anglican, ne ſe met pas même en peine de l'en juſtifier : & implique au plus dans la trahiſon quelques Catholiques emportés, dont *Cecil*, qu'il en ſuppoſe toûjours le prémier & ſecret mobile, fit ſes Dupes. Ce qu'il dit plus bas (p. 376) demandoit au moins de la fidélité du Traducteur un petit correctif, en forme de note : il avance que " le Jéſuite „ *Garnet* reconnut ſon crime ſur l'é„ chafaut & exhorta ceux de ſa com„ munion à ſuivre ſon exemple „. La fauſſeté de ce conte fut démontrée dès l'année 1610. dans l'Apologie du P. *Garnet*, imprimée à Cologne & munie de toutes les Autorités qui peuvent en faire un Acte Juridique. On y prouva que cet aveu prétendu n'avoit d'autre fondement ; ſinon que le Pere interrogé par le Doyen de S[t] Paul & par quelques autres Officiers, *s'il ne ſe reconnoiſſoit pas pour juſtement condamné*, répondit qu'il le reconoiſſoit ſans *doute* ; *mais de la ma-*

niere qu'on devoit alors entendre le mot de Justice *dans les Tribunaux d'Angleterre* : ajoûtant qu'il ne sçavoit absolument rien de plus, que ce qu'il avoit déja declaré devant ses Juges, avant sa condamnation, en un tems où ses ennemis ne nioient pas, que la constance à écarter de lui tout soupçon de *crime*, n'eût été invariable. Il n'est pas plus vrai, que le P. *Garnet* ait *exhorté ceux de sa communion à suivre son exemple*, c'est-àdire, *à se confesser criminel.* Des témoignages assurés portent seulement, qu'il *les detourna de tout mauvais complot, & de toute intrigue seditieuse ; & leur fit, là-dessus, les instances les plus vives.* Nous avons cru devoir cet éclaircissement à l'innocence, que l'on n'a pas plus droit de calomnier aujourd'hui après six-vingt ans, qu'on n'en a eu autrefois de l'accabler sous le poids d'une Jurisprudence de Sectaires.

Cecil, selon M. *Higgous*, aussi instruit de la Conjuration des Poudres, que le pouvoit être un homme qui la conduisoit, s'avisa de forger une Lettre mistérieuse, qu'il fit tenir à Milord Montéagle, à dessein que le Roi la vît,

& eût l'honneur de la déchiffrer. Tout étoit bien préparé pour aider le Prince à ne s'y pas méprendre ; & le succés de l'Intrigue ne servit pas peu à confirmer le Public dans la haute idée qu'il s'étoit faite de sa sagesse. M. *Higgons* trouve que *Jacques* I. étoit plûtôt fin & rusé, que ce qu'on appelle ordinairement sage & pénétrant. Beaucoup moins convient-il qu'il y ait eu dans sa conduite, ou dans ses harangues ou ses Ecrits, dequoi lui acquerir le titre *d'Inspiré*, qu'on lui donnoit. Il se mocque de la Conférence *d'Hamptomcourt* dont le Roi honora les Théologiens *Puritains*, contre qui, dit-il, on eût agi beaucoup plus efficacement par l'exécution des Loix Pénales, que par tous les Syllogismes de Sa Majesté.

Cette branche particuliére de la Réforme Anglicane étoit déjà divisée à la mort de *Jacques* I. en *indépendans*, en *Anabaptistes*, & en *Presbyteriens* : mais tous unis contre le gouvernement Ecclesiastique & Civil, auquel ils porterent peu à peu les derniérs coups. Les Presbytériens étoient les plus puissans. Ce furent eux qui, durant

le funeſte Régne de *Charles* I. dominérent dans les Parlemens, ou plûtôt qui en composoient tout le corps, devenu, par leurs attentats, Arbitre des volontés & Juge des actions du Souverain renverſement incompréhenſible, qui fit tomber le Trône ſous l'autorité à qui la défenſe du Trône avoit été confiée; & ne laiſſa qu'à peine un court intervale entre les prémiérs mouvemens de deſobéïſſance, & le comble de la Rebellion. Notre Hiſtorien perce fort avant dans ces horreurs, plus néanmoins par ſes réflexions que par un récit détaillé. *CromWel* & ſes *indépendans* deſtinés eux-mêmes à punir la Faction Preſbitérienne, lui en offrent une ample matiere. Ecoſſois, Anglois, *Presbyteriens*, *Indépendans* tous avoient partagé le forfait commis dans la perſonne de *Charles*, le 30 de Janvier 1648. Des deux Peuples & des deux Partis, ſelon l'Hiſtoire, l'un l'avoit vendu, l'autre l'avoit renoncé, l'un avoit à ſe reprocher les préparatifs du Régicide, & l'autre la conſommation. Tous ſucceſſivement en ſubirent le châtiment, & les gens

de naiſſance réduits à ramper devant le plus vil & le plus inſolent fanatiſme, portérent la peine de leurs imaginaires projets avec plus de dureté & d'ignominie qu'aucun autre.

On aſſure que *Cromwel*, pendant la conteſtation ſurvenuë entre le Parlement & l'Armée, avoit offert au Roi de le rendre auſſi abſolu dans ſes Etats que le Grand-Seigneur l'étoit dans les ſiens; mais qu'il le lui offroit à des conditions que l'honneur de *Charles* ne lui permettoit pas d'accepter, quoique ſon intérêt y fût tout entier; ce qui fit rompre la négociation.

Les Batailles de *Dunbar* & de *Worceſter*, gagnées l'une & l'antre par *Cromwel*, le 3. Septembre 1650 & 1651, affermirent la tyrannie des *Indépendans* contre les Royaliſtes. Ils avoient la partie ſure, dit notre Auteur; le génie & l'adreſſe leur manqua pour en profiter contre leur propre Chef. M. *Higgous* examine ici ce qu'on put ſtatuer de vrai ſur le mérite de cet heureux Scélerat, adoré de certaines gens, qui ont toûjours admiré le crime, quand il a réüſſi; & à

qui d'autres refusent jusqu'à la qualité du courage personnel. Ils pourroient, à son avis, la lui accorder sans conséquence ; puisqu'elle est souvent une qualité commune, selon lui, aux Héros & aux Voleurs de Grand-Chemin ; & que tout dépend de la sçavoir bien placer. Quant aux autres dispositions du corps & de l'esprit qui servent de degrés à l'ambition, il ne lui reconnoît qu'une profonde dissimulation & une hypocrisie bien couverte. Sa figure, continue-t-il, étoit vile, son regard ne promettoit rien de bon, & sa politique étoit grossiére & indigne d'un Gentil-Homme. Nulle insinuation, nulle popularité, nulle culture. Un concours extraordinaire des circonstances, où il se trouva, lui fit gagner l'estime des Soldats, en priant & en prêchant, qui sont des talens, dont les gens de cette condition s'embarrassent communément fort peu ; d'où M. *Higgous* couclut, que s'il fut né en Angleterre dans un autre tems, il n'auroit jamais été autre chose qu'Oliviér *Cromwel* ; & s'il fut né en France, il n'y auroit jamais eu

un Régiment de Cavalerie. Mais *Cromwel* n'eſt pas ſeulement monté à une haute puiſſauce : il l'a portée plus loin que les Conſtitutions du Païs ne l'accordent aux Rois Légitimes : il l'a conſervée ſept ans, & l'a fait paſſer tranquilement ſur la tête de ſon Fils dans un Teſtament qui eût ſon effet. Ne faut-il être pour cela que ce qu'il a été au ſentiment de notre Hiſtorien ? La choſe n'eſt pas aiſée à perſuader.

Cromwel étant mort; & *Richard* ſon Fils dépouillé du Protectorat au bout de neuf mois, on ne ſçût bientôt plus avec qui traiter dans les trois Royaumes; ou pour mieux parler, dans la véritable Anarchie que produiſoient lès différentes formes de Gouvernement. Celles qui prévaloient, tomboient ridiculement d'un jour à l'autre. Ce fut le prémier acheminement à l'exécution du grand deſſein, conçu dans le fond de l'Ecoſſe, & accompli inopinément à Londres par le Général *Monk*, pour le rétabliſſement du Roi *Charles* II. On nous apprend comme un ſecret ſçû, & même crû, de peu de perſonnes ;

que malgré le Traité fait entre la France & *CromWel*, *Charles* reçût toûjours de cette couronne des ſecours d'argent, & qu'il y trouva un fond aſſuré pour ſa ſubſiſtance & celle de ſa famille, juſques dans les Terres des Domaines d'Eſpagne: Il étoit en Hollande lorſqu'un nouveau Parlement paſſa un acte, qui déclaroit que le Gouvernement d'Angleterre, ſuivant ſa conſtitution, devoit être composé d'un Roi, de Lords & de Communes. C'étoit abolir le paſſé & reconnoître l'Autorité du Roi, qui reçut, en conſéquence, les Députés des deux Chambres, & fit ſon entrée à Londres le 29 jour de Maï 1660. Les dix années ſuivantes répondirent aux démonſtrations de joie & d'affections qui paroiſſoient unanimes & étoient au moins générales dans tous les Ordres. L'eſprit républicain ſe ralluma au ſujet de la Guerre de Hol'ande & parce que la politique de *Charles* avoit été de combler ſes ennemis de bienfaits, juſqu'à donner lieu de dire qu'il en oublioit ſes amis, les places étoient pleines de ſujets peu ſurs, dont il

ne pouvoit rien attendre que de ſiniſtre pour ſa Maiſon. Tous les intérêts en rouloient ſur le Duc *d'Yorc* ſon frere & ſon Succeſſeur ; & pour cela même c'étoit à ſa ruïne qu'on travailloit. Les Dénonciations de Titus Oates & la manœuvre de ceux qui le mettoient en jeu, remuerent étrangement les cervelles parmi le peuple. On n'avoit dans la tête, dit M. *Higgous*, que des maſſacres, des Invaſions, & des Legions de Pélerins armés de Becs-noirs. Les eſprits effrayés prenoient chaque ſouffle de vent pour une marche de Troupes, & dans leur terreur panique, les troupeaux de Moutons leur paroiſſoient des Dragons François. Mais on s'occupoit d'autre choſe que d'imaginations dans un Parlement tout dévoué à la faction qui ſollicitoit l'excluſion du Duc. Le Roi en ſupporta long-tems les entrepriſes ſeditieuſes : enfin il le caſſa ; & la fermeté de cette action, en lui rendant à lui même ſon autorité, remit la nation dans une ſituation tranquile. Le reſte de ſa Vie pendant quatre ans, ne fut troublé que par

la Conspiration de 1683. heureusement découverte.

Jacques II. lui succéda en 1684. avec tous les avantages du grand nom qu'il s'étoit fait, comme Duc *d'Yorc* & des apparences, d'ailleurs si favorables, que selon l'expression de notre Historien, il y avoit une espéce de dispute, lequel l'emporteroit ou de la bonté du Roi ou de la complaisance du Peuple. Deux révoltes éteintes dès leur naissance: celle du Duc de *Monmouth*; & celle du Comte *d'Argyle* auroient augmenté les prognostics d'un beau Régne, si déjà l'on n'eût aperçû les étincelles d'une troisiéme où l'Auteur, dont nous rendons compte, croit dangereux pour lui de suivre trop exactement les traces de la vérité. On auroit peut-être pû lui pardonner de la supprimer en quelques occasions; mais il ne devoit pas l'altérer, comme il lui arrive, en cherchant des causes de la révolution qui ne vont qu'à répandre sur la Religion du Prince des couleurs odieuses. Il en parle trop en Protestant, pour en parler toûjours juste. Ce sont de ces traits où un Tra-

ducteur Catholique, s'il n'y réforme rien, est au moins dans l'obligation de prévenir ses Lecteurs contre le poison du Protestantisme. A cela près, M. *Higgons* démêle très-finement les principaux ressorts, qui, au-dedans & au-dehors de l'Angleterre, formérent & soutinrent la Confédération de tant de Puissances, dont il ne paroissoit pas que les interêts temporels & spirituels dûssent jamais se réünir dans les mêmes vües.

Article XC.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Religion. Ecriture. Peres. Piété.

De Paris. *Méthode courte & aisée pour combattre les Déistes.* On pouvoit mettre ; *Argument ordinaire*, facile & convainquant en faveur des Miracles de Moïse, & de ceux de J. C. contre tous les Infidéles. Il se prend des conditions que l'on requiert dans des Miracles, pour qu'ils puissent servir à prouver incontestablement la vérité d'une Religion ou la Divinité de son Origine. L'Auteur réduit ces Conditions à quatre, & il les traite. L'endroit le plus particulier de cet Ecrit, est une Digression pour les Juifs; elle commence ainsi: " Comme cette Nation est la plus Ancienne, & en un sens la plus respectable de l'Univers, lorsqu'elle aura reconnu J. C. comme cela doit arriver, alors l'Eglise Judaïque deviendra la Mére de toutes les Egli-

» ſes, comme elle l'eſt dans ſon ori-
» gine. ROME ALORS SERA SOUMISE
» A JÉRUSALEM. Voilà comment
» cette Ville recouvrera ſon ancien
» éclat. Alors, toutes les Nations y
» accoureront ; & le Temple d'Ezé-
» chiel y ſera réellement rebâti. Telle
» ſera un jour la grandeur des Juifs &
» la gloire de Jéruſalem annoncée par
» les Prophétes, &c ». Dans un autre
endroit, l'Aûteur dit encore, « Dieu
» qui eſt juſte ſe cacheroit-il toûjours
» à un homme, qui toute ſa vie a fait
» des efforts pour le trouver ; il doit,
» en quelque ſorte, lui tenir compte
» de ſes recherches & éclairer lui-mê-
» me ſa raiſon, ſur tout, ſi cet hom-
» me s'eſt adreſſé à lui comme à la
» ſource de toute lumiére, pour im-
» plorer ſon ſecours au milieu des té-
» nebres ». Celui qui parle ainſi ſur
les Juifs & ſur la Grace, & pour la
maxime, *facienti quod in ſe eſt Deus
non denegat Gratiam*, ſe ſert de la Tra-
duction de Mons, dans ſes longues
Citations du nouveau Teſtament.

Quelques expreſſions de cette Bro-
chure, marquée de Hollande, qui
n'ont pû partir de la même plume

que le Dictionnaire Néologique, empêchent qu'on ne l'attribuë à celui qui en fait les présens.

D'AMSTERDAM. *Prolegomena ad Novi Testamenti Graci Editionem accuratissimam.* Dans ces *Prolégoménes*, l'Auteur que l'on ne nomme point, & qui montre encore plus d'intelligence & d'érudition que d'Orthodoxie même Protestante, traite des Ecrivains Grecs, qui ont fait usage du Nouveau Testament, des Versions anciennes, des Editions précédentes, des Interprétes célébres, & propose des mesures & des précautions à prendre dans le choix entre les *Variations.* In 4°. 1730. Chés les Wetsteins & Smiths.

DE PARIS. Le R. P. Dom Remy *Ceillier*, Moine Bénédictin de la Congrégation de St. Hydulphe & de St. Vannes, Coadjuteur de Flavigny, a donné les deux prémiers Tomes de son Histoire des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques qu'il substituë à la Bibliothéque de M. *Dupin*, dont le P. *Petitdidier*, de la même Congrégation, avoit déjà remarqué bien des fautes. Le P. *Ceillier*, égalément équi-

table de part & d'autre, fait l'éloge des Remarques de ſon Confrére & la Critique de l'Ouvrage du Sr. *Du Pin.* Ce Docteur avoit omis pluſieurs Ecrivains, dont il s'étoit engagé de parler : il a laiſſé, ſans Analyſe, des Ouvrages des plus importans : il omet les endroits les plus intéreſſans des Ouvrages importans, dont il donne les Analyſes : il rend mal la penſée des Auteurs qu'il abrége, il ſupprime les beaux endroits des Péres, lorſqu'ils rendent témoignage ſur certaines vérités ; ſur le Péché Originel, le Baptême des Enfans, le Purgatoire, l'Invocation des Saints, &c. Tantôt il attribuë fauſſement à des Péres quelques erreurs ; & tantôt il en pardonne d'inexcuſables à quelques Ecrivains ; ce qu'il excuſe dans l'un, il le blâme dans l'autre, &c. A tout ce détail, on voit qu'il importe à la République des Lettres, que des Ecrivains marchent ſur les briſées des Prédeceſſeurs ; & qu'il ſeroit à propos de ne canoniſer les Ouvrages comme les Hommes, qu'un certain eſpace de tems après leur prémiére vogue. C'eſt beaucoup, ſi un Ouvrage d'auſſi longue haleine

que celui de M. *Dupin* réuſſit au quatriéme Entrepreneur.

DE LONDRES. M. *Thomas* STACKHOUZE a donné *Véritable état* de la Diſpute entre M. *Woolſton* & ſes Adverſaires : c'eſt un Précis, & des ſix Diſcours de Mr. *Woolſton* contre le Sens Littéral du récit des *Miracles de J. C.* & des Objections qui ont été faites contre ſon Syſtême. Vol. in 8°.

DE PARIS. Le troiſiéme Tome des *Œuvres de St. Baſile* ſe délivre aux Souſcripteurs. L'Editeur des deux prémiers, Dom *Garnier*, étant mort le 3. Juin 1725. Dom *Maran*, qui a ſuccedé à ſon engagement, a mis à la tête de ce Volume, une *Préface* & la *Vie* du Saint. Chés J. B. *Coignard*.

On vend, en deux Volumes in 12. Diſcours pathétiques ſur les matiéres les plus importantes & les plus touchantes de la Morale Chrétienne ; dont on déclare, dès le Titre, l'utilité pour toutes les occaſions d'inſtruire & exhorter. L'Auteur eſt Mr. *Blanchard*, Prêtre, Prieur & Seigneur de S. Marc-les-Vendôme. Chés *Henri*, ruë St. Jacques.

Mr. l'Evêque de Tulles a publié

des *Remarques* sur la Version Françoise de l'Ancien Testament, par Mr. *De Sacy*, afin de la rendre plus exacte & plus propre pour l'instruction de ses Diocésains. In 4°. pages 102.

DE PARIS. *La Dévotion à Notre-Dame* : Traduit de l'Italien du P. *Segneri*. Cet *Opuscule*, ainsi que le nomme son Auteur même, renferme, selon le Traducteur habile, tout ce qu'on peut dire de plus solide, de plus touchant & de plus pratique sur la piété envers la Mére de Notre Sauveur : l'impression en sera achevée pour le mois de Septembre 1730. & il se vendra chés *Huart* Libraire, ruë S. Jacques à la *Justice*.

DE PALERME. Le R. P. DE ANGELIS, de l'Ordre de St. François, est Auteur d'un Livre de Piété, in 12. sur la Passion de N. S. qu'il a intitulé, SACRO RINTRECIO, &c.

HISTOIRE.

DE LONDRES. *La Chronique des Rois d'Angleterre*, nouvelle Edition : elle ajoûte, à celle de Richard BAKER, qui, depuis la Domination des

Romains dans la Grande-Bretagne, alloit jusqu'à la mort du Roi Jacques I. & à la continuation par M. E. PHILIPS, jusqu'à la 1660. une seconde continuation par les Régnes de *Charles* II. après son rétablissement, de *Jacques* II. de *Guillaume* III. & de *Marie*, de la Reine *Anne* & de *Georges* I.

D'AMSTERDAM. L'Etat & les Délices de la SUISSE en forme de Relation CRITIQUE, par plusieurs AUTEURS Célébres, in 12. 4. Volumes. Ce Livre (comme le Titre en avertit) est composé de deux Relations : elles furent imprimées en 1714. L'une étoit *Etat de la Suisse*, in 12. à Amsterdam chés les Westeins, traduite de l'Anglois de M. STANIEN, Envoyé Extraordinaire en Suisse. L'autre, *Délices de la Suisse*, 4. Volumes in 12. à Leyde, chés *Vander* A A. Les deux Préfaces de ces deux Livres, sont ici employées, puis critiquées dans une troisiéme, ainsi que les deux Ouvrages que l'on ne laisse pas de compiler. On en donne le Texte avec les changemens, retranchemens, additions que la Critique a exigées; cette Réla-

tion eſt enrichie de Figures en Taille-douce, deſſinées ſur les lieux mêmes, & de Cartes Géographiques très-exactes. A Paris, chés Guillaume *Cavelier*, ruë St. Jacques.

De Paris. Le V. & le VI^e Volumes de l'Hiſtoire Généalogique & Chronologique des Rois de France, des Ducs & Pairs, des Grands Officiers de la Couronne, ſe diſtribuënt au Souſcripteur, chargés au-delà des eſpérances, de Piéces & Titres importans pour quelques-uns. C'eſt ce qui étend à deux Volumes de plus, l'engagement de l'Auteur & du Souſcripteur : on les aura à la fin de 1731. & en eux pluſieurs Généalogies, en entier, & pluſieurs branches qui ont été omiſes ſans deſſein dans l'Edition de 1712. Ceux qui ont ſouſcrit pour les 6. précedens payeront ſeulement, moitié en ſouſcrivant, moitié en retirant les deux Exemplaires, cinquante livres pour le grand papier, trente-trois livres, 6. ſols, 8. deniers pour le petit. Les perſonnes intéreſſées à l'exactitude de cet Ouvrage, ſont priées d'envoyer inceſſamment au R. P. *Simplicien*, leurs Titres ou

leurs Mémoires, ſans attendre à les donner dans les Journaux, avec plaintes, après la publication de l'*Hiſtoire.*

De Londres. La Traduction Angloiſe des douze Volumes de l'Hiſtoire Romaine des Péres *Catrou* & *Roüillé*, faite par M. Bundy, ſe vend en 4. Volumes in fol. chés *Wooduard.* Les 4. derniérs Volumes qui terminent cette Hiſtoire en François, & qui ſe diſtribuënt à Paris chés *Rollin* & Societé, ſeront bien-tôt entiérement traduits. Les PP. Catrou & Rouillé ont déjà fort avancé l'Hiſtoire des Empereurs.

De Palerme. *Mamertinæ nobilitatis ad annum* 1729. Compendium. L'Auteur M. Castelliy a joint des Notes à la fin. Vol. in 4°. pages 344. chés Felicella. 1730.

De la Haye. M. François Michel *Janiçon*, donne, comme d'avance, ſon prémiér Tome de l'*Etat preſent de la Republique des Provinces-Unies & des Pais qui en dépendent.* Il eſpére que les autres Tomes ſeront meilleurs par les Avis que celui-ci procurera à l'Auteur de la part des Lecteurs. Il ne manque point de dire que ſon ſujet n'avoit

point encore été bien traité. 1729. chés Jean *Van Duren* : à Paris chés Cavelier.

DE RHEIMS. Pour troisiéme Tome *de la Science de la jeune Noblesse*, le R. P. Jean-B. DUCHESNE D. L. C. D. J. donne un *Abregé de l'Histoire*, &c. depuis le commencement de l'Eglise, jusqu'à nos tems, sur le même plan que les autres Traités : il range par siécles les évenemens qu'il juge les plus intéressans & les renferme dans un petit nombre de Vers François. En 31. pages on parcourt 1730. ans, & après avoir commencé par le moment auquel *depuis long-tems promis le Sauveur J. Ch. d'une Vierge naissant parut au tems prescrit*, on arrive en un quart d'heure, au tems où *du Fugitif Quesnel le Livre est reprouvé & l'Unigenitus est par tout approuvé*. Le P. *Duchesne* reprend ensuite les Vers, deux à deux, &c. & en explique en Prose le contenu par de pures narrations, succintes & claires. Il donne à la fin de chaque siécle, les Papes qui ont gouverné pendant cet espace, & les principaux Auteurs qui ont fleuri dans l'Eglise sous chaque Pontificat ;

de ſorte qu'il retrace, dans ſon Abrégé, tout ce qui peut le plus intéreſſer & aider. Ce Vol. in 12. ſe vend à Paris chés *Simon*.

ELOQUENCE. POËSIE. ARTS.

DE PARIS. *Le Triomphe de l'Eloquence*, dédié à Mrs. de l'Académie Françoiſe, par Madame de *Gomei*, in 12. chés *Saugrain*, *Prault*, *le Clerc*, Quay des Auguſtins & Quay de Geſvres.

On lit ici, avec beaucoup de ſatiſfaction, ſix Eglogues de Virgile, traduites en Vers François. L'Imprimeur de Tours a joint, à cet Eſſai d'un génie heureux pour la Poëſie, deux Odes du même Auteur. L'une eſt la Dédicace de l'Ouvrage à M. *De Chapt de Raſtignac*, Archevêque de Tours: l'autre eſt ſur l'amour de la Patrie. On y voit ce qui ſe reconnoiſſoit déjà par les Vers de la Traduction, que le Pere Greſſet a dans ſon propre fonds, dequoi exceller comme Auteur.

DE NAPLES. M. NICOLAS LOMBART a fait l'Abregé du Commentaire ſur le Livre de *Demetrius Phalereus*,

par M. PANICAROLA, avec une Méthode de prêcher, pour les Commençans. 1730. in 8°. pages 400.

Les Comédies de J. B. DE LA PORTA, Napolitain, devenuës très-rares, sont réimprimées chés *Mutio*. Le premier Tome contient la Curiosa, l'Astrologo, il Moro: le Tome second, la Chiappinaria, la Cintia, due Fratelli Rivali: i due Fratelli simili: le Tome III^e, la Trappolaria, la Sorella, la Turca. Le Tome IV. l'Olimpia, la Fantesca, la Tabernaria, la Carbonaria. in 12. 1730.

DE PARIS. L'ART *des Armées Navales, ou le Traité des Evolutions Navales*, avec la Théorie de la construction des Vaisseaux. Par le P. HOSTE D. L. C. D. J. Ouvrage enrichi d'un grand nombre de Figures en Taille-douce, se vend de nouvelle Impression 15. Liv. chés *Martin*, ruë Saint Jacques.

Lettre de Mr. Duquet Ingénieur, au R. P. *Castel*, sur le Remontage des Batteaux par le moyen du Courant des Riviéres.

MON TRÈS-R. PERE,

La justice que vous avés renduë jusqu'ici à mes découvertes, & nouvellement à celle du Remontage des Riviéres, par le moyen de 5. ou 6. agens par lieuë, qui ne couteroient chacun que 500. L. tout au plus, fait que je m'adresse encore à vous pour éclaircir de plus en plus le projet d'une si utile Navigation. J'avois crû raisonner à merveille en suivant le panchant & les dispositions naturelles qui m'entraînoient aux Mathématiques. Je me flatois qu'il n'y avoit qu'à produire des choses utiles pour être sécondé & soutenu; mais, je me suis apperçu que plus on met de découvertes au jour, plus on est traversé. Il y a pourtant en ceci bien des choses qui sont démontrées, sans que personne ôse les contredire. En prémier lieu, il est incontestable, que le Remontage des Riviéres par mes Agents, qui supprimeront l'embarras & la dépense exorbitante des Chevaux ou des Bœufs, est une chose qu'on cherche depuis long-tems, une chose qu'on a

dû chercher à cauſe de ſa grande utilité, & une choſe enfin qu'on doit mettre en œuvre dès qu'elle eſt trouvée.

En ſecond lieu, il eſt démontré que la choſe eſt toute trouvée ; ceux mêmes qui l'avoient d'abord contredite n'oſant plus le faire, & convenant que le vrai moyen pour remonter les Batteaux, eſt de fixer de diſtance en diſtance, des Batteaux à roües dont les Vannes heurtées par le courant, tirent une corde qui faſſe monter le Batteau qui y eſt attaché.

En troiſiéme lieu, il eſt démontré que les Batteaux étant ou plus petits ou moins chargés, ils remonteront fort vîte, & auſſi vite que le courant deſcend.

En quatriéme lieu, il eſt clair que cette viteſſe augmentera ſi on rend les Vannes plus étenduës & capables d'embarraſſer une plus grande étenduë dans la largeur du courant ; & encore ſi on les place dans l'endroit le plus rapide du courant & qu'on gouverne le Batteau pour le tenir toûjours dans les endroits les moins rapides ; & encore, ſi les rouës ſont placées en-

tre des Batteaux fait exprès, qui ne ſoient pas paralléles l'un à l'autre, mais un peu plus ouverts du côté que vient l'eau, afin que paſſant d'un lit plus large à un plus étroit & étant obligée de ſe renfler, l'eau accélére ſa courſe, & qu'ainſi la Rouë & le Batteau ayent plus de viteſſe.

En cinquiéme lieu, fixant chaque agent de diſtance en diſtance, on remontera autant de Batteaux chargés qu'il y en aura, parce que tout auſſitôt qu'un Batteau aura paſſé le prémiér agent, ſon Conducteur prendra la corde de l'agent qui eſt au-deſſus, & continuera d'aller depuis ſon lieu de partance juſqu'au lieu de ſa deſtination ſans s'arrêter. Ce prémiér agent étant libre peut remonter un autre Batteau prêt à partir, & s'il s'en trouve par hazard autant qu'il y aura d'agents établis, ils pourront aller tous en même-tems, ſans que le courant ſoit employé autrement qu'à un ſeul Batteau. D'ailleurs, plus un Batteau monte vite, plus il s'éléve ſur l'eau à proportion de ſa charge & de ſa viteſſe.

Voilà M. R. P. le précis de tout ce

qui a été démontré sur cette importante Navigation. Ceux qui avoient traité mes prémiéres Propositions de promesses Chimériques, paroissent revenir sur leurs pas, depuis que vous m'avés aidé à mettre les choses dans un si grand jour. Pour vous, M. R. P. je reconnois aux yeux de tout le monde, que vous m'avés toûjours rendu justice, ainsi qu'à tous ceux qui se sont adressés à vous, pour faire connoître leurs découvertes au Public. Aussi êtes-vous d'un Corps qui fait profession de [favoriser en tout tems & en tout lieu le progrès de toutes les Sciences & des beaux Arts, depuis ce qu'il y a de plus petit dans ces Sciences, jusqu'à ce qu'elles ont de plus élevé. Enfin, M. R. P. souffrés que je vous demande une derniére grace, qui est de vouloir rendre à ma découverte, le témoignage public que vous lui avés rendu plusieurs fois en particuliér, & de vous expliquer nettement sur cette matiére. Beaucoup de personnes qui me veulent du bien, mais qui ne sont pas assés Géométres & Méchaniciens pour s'en raporter à leurs propres lumiéres, ni aux

miennes, n'attendent que cela pour mettre la main à l'œuvre & m'aider dans l'exécution de mon projet. Je suis, &c.

Réponse du P. Castel à M. Duquet.

S'il ne faut, Monsieur, que vous rendre en Public la justice que vous mérités, pour votre projet de Remontage, je ne balance pas à dire hautement que je le crois désormais dans toute sa perfection & au dessus de toutes les difficultés, & que par conséquent on ne sçauroit mieux faire que de le mettre aussi-tôt en pratique, soit pour profiter de toutes vos vûës tandis que vous vivés, soit pour vous faire joüir du juste plaisir que vous auriés de voir votre découverte utile à votre Patrie. Tout ce que vous dites être démontré l'est en effet, & ce grand Ouvrage est achevé, ou le sera du moins dès que quelqu'un voudra bien vous faciliter la pratique d'une chose dont l'exécution est démontrée par une solide Théorie. Je ne vous dissimulerai pas cependant, que quelques personnes qui trou-

voient d'abord vos promeſſes un peu outrées, & qui conviennent aſſés déſormais de la poſſibilité abſoluë de la choſe, m'ont fait remettre un papier dans lequel on vous conteſte encore la viteſſe de votre Remontage. Sur ce principe qu'en gagnant de la force on perd du tems. Le Principe eſt vrai, & vous êtes un des Méchaniciens à qui je l'ai vû le mieux manier. Ainſi ne vous allarmés pas de cette derniére objection. Ne vous plaignés même ni des contradictions, ni des Contradicteurs. Rien ne ſert plus à faire ſentir le mérite de la découverte & la ſupériorité de l'Inventeur. La Contradiction eſt une ſorte d'étude que fait le Contradicteur; vous n'êtes parvenu vous-même à votre Découverte que par un travail opiniâtre de vingt, de trente, de quarante années, pourquoi exigeriés-vous que les autres y parvinſſent d'un coup d'œil? Je conviens qu'il faut moins de tems, lorſque vous donnés la choſe toute trouvée, toute digerée, toute éclaircie; mais il faut toûjours un certain tems, & voilà pourquoi la plûpart des découvertes n'honorent gué-

res un Auteur que lorſqu'il eſt mort ; c'eſt-à-dire , ſouvent après lui avoir avancé la mort par les chagrins & les travaux qu'elles lui ont procurés de la part des contradicteurs. Témoin preſque tout ce qu'il y a eu de Grands-Hommes , à la reſerve du célébre Mr. *Newton*, à qui ſa Nation a ſçû rendre de bonne heure toute la juſtice qu'il méritoit.

Pour revenir à la viteſſe de votre Remontage , à quoi ſe réduit déſormais toute la queſtion , je ſuis bien-aiſe que dans votre Lettre vous ayés fait une récapitulation de tous les principaux moyens que vous avés pour accélérer cette viteſſe. L'objection qu'on vous fait aujourd'hui , ne porte que contre les Machines qui ont un principe déterminé de force abſoluë. Il eſt bien clair qu'on ne peut augmenter cette force qu'en raiſon réciproque de la viteſſe ou du tems. Mais vous anéantiſſés l'objection dès que vous faites remarquer qu'il dépend de vous d'écarter un peu plus vos Batteaux qui portent la rouë , & d'allonger l'eſſieu de cette roüe , afin que les vannes , étant auſſi plus lar-

ges, soient heurtées par un courant plus large, & par conséquent plus efficaces pour surmonter tous les obstacles & pour faire avancer le Batteau de charge avec plus de vitesse; & c'est par-là que je conçois le vrai de votre Paradoxe, de faire monter, par le courant, un Batteau aussi vite & même plus vite que le courant ne descend; car il remontera plus vite à mesure qu'il sera tiré avec plus de force; & cette force sera plus grande à mesure que plus de filets du courant pris dans la largeur de la riviére se réuniront sur un corps solide comme les vannes pour les faire tourner. On dit que quand on veut augmenter la vitesse d'un Tourne-broche, on augmente le poids qui le fait aller. N'est-ce pas là un rare secret? Ne manqués pas d'en profiter. Je suis...

Au reste, j'oubliois de vous dire, que rien n'est mieux que les deux expédiens que vous proposés aussi pour accélérer cette vitesse. Le prémiér, de placer la roüe motrice dans l'endroit où le courant est le plus rapide, & de gouverner le Batteau qui remonte dans l'endroit du lit où le courant est

le plus endormi. Le ſecond, de mettre la Roüe entre deux Batteaux non paralleles qui augmentent encore cette rapidité du courant, en le forçant de paſſer d'un lit plus large à un lit plus étroit. C'eſt-là ce qu'on appelle des découvertes importantes, utiles, & en même tems d'une facilité & d'une ſimplicité admirable, ſoit à être entenduës, ſoit à être pratiquées. Je vous ai vû regretter quelquefois que vous n'euſſiés point appris notre Jargon d'Algébre, je vous proteſte que c'eſt ſérieuſement & pour vous applaudir, que je vous félicite de ce qu'il n'y a point d'Algébre dans votre Découverte, qu'elle eſt à la portée de tout le monde, & que je me trompe fort, ou que la pratique ſuivra de près une ſi belle Théorie; car le Public eſt un juge équitable; & toute nouveauté bien éclaircie & bien démontrée, trouve de ſolides Protecteurs.

De Paris. M. Baradelle Inventeur & Diſtributeur d'un *Encrier* portatif, dans lequel l'Encre ne ſe deſſeche, ni ne s'épaiſſit, ni ne ſe renverſe en quelque ſituation qu'on le porte; a auſſi fabriqué un *Porte-*

crayon de nouvelle eſpéce, il eſt long de 4. pouces & 4. lignes, avec un Compas au bout, ſur les faces duquel il a marqué un Calendrier pour 56. années depuis & compris 1730. On y trouvera facilement, par le moyen de ce Calendrier, le nom du prémier jour, ou autre, du mois propoſé; & quel quantiéme du mois eſt tel jour des 4. ſemaines que l'on voudra nommer; on y trouvera les momens précis de la nouvelle & de la pleine Lune, du prémier & du dernier Quartier pour chaque mois, l'âge de la Lune à tel jour & à telle heure qu'on voudra; on y trouvera auſſi quel jour du mois arrivera chacune des grandes Fêtes Mobiles de l'année; les Epactes pour toutes les années qui seront notées ſur la huitiéme face. Une inſtruction imprimée, qu'il diſtribuë en même-tems, apprend l'uſage de ce Calendrier, il en conſtruit auſſi de 5. & de 6. pouces.

De Sarragosse. Ce que vous aviés prévû, lorſque vous annonçates, dans vos Sçavans *Mémoires* de Trevoux, l'Ouvrage du P. Feizoo, Benedictin, s'eſt vérifié avec éclat;

puiſque de toutes les contrées d'Eſpagne, les Ecrits fondent ſur ceux de ce Religieux qui avoit tiré de vos *Mémoires* ce qu'il a employé de meilleur pour le fond de ſon Ouvrage. Mais, à l'occaſion de ce que vous avés publié au mois d'Août 1719. au ſujet du changement du Fer en Cuivre, vous ſerés bien aiſe de ſçavoir & d'apprendre au Public, que l'honneur de cette découverte appartient à Mr. *François-Antoine de* TEXEDA, Gentil-Homme Eſpagnol, qui ayant opéré cette Tranſmutation depuis quelques années, en a généreuſement donné la Méthode dans un Livre imprimé à Madrid en 1727. dont vous êtes priés de donner l'Extrait à votre commodité. Le P. FEIZOO, dont on vient de parler, en fait l'Eloge dans ſon Diſcours huitiéme, où il traite de la Pierre Philoſophale, & il l'attaque dans ſon troiſiéme Tome. Mr. TEXEDA a répondu à cet Auteur qui doute de la poſſibilité de ce changement; & outre pluſieurs raiſons & expériences, il allégue contre lui ce que vous rapportés ſur ce ſujet dans vos *Mémoires*.

Le Titre du Livre Eſpagnol de Mr.

TEXEDA eſt celui-ci : *El Mayor Theſoro Tratado del Arte de la Alchimia traducido en Eſpañol de el, de Philalekka, por Theophilo y luſtrado de varias Quæſtiones, y de la Analiſis de el miſmo Arte, y de una Mantiſa Metalurgica.* On y voit les Approbations du R. P. *De la Reguera*, Profeſſeur de Mathématique au Collége Impérial, D. L. C. D. J. & de M. *Martin Martinez*, Préſident de la Société Royale de Médecine à Seville, Examinateur, Médecin de la Famille Royale. Comme on abhorre en Eſpagne juſqu'au nom d'Alchimie, à cauſe des Impoſteurs qui ſe ſont ſervi de ce beau nom pour faire illuſion, Mr. de TEXEDA a jugé à propos de cacher ſon nom & de ne s'appeller que *Theophile*, juſqu'à ce qu'il ait perſuadé que la Tranſmutation des Métaux n'eſt pas impoſſible & que la Chryſopée eſt un Art réel ; & qu'il ait déclaré les motifs de la Traduction qu'il a entrepriſe. C'eſt dans le Chap. VI. que l'on trouvera, avec les raiſonnemens & les expériences qui prouvent la Tranſmutation des Métaux, une maniére certaine de changer le Fer en Cuivre fin,

par le moyen de la Pierre Lipis ou du Vitriol bleu.

De Paris. Le ſecond Volume de la Grammaire Hébraïque & Chaldaïque de Dom *Guarin* ſe diſtribuë aux Souſcripteurs, moyennant le prix de dix livres. Ils y trouveront une Tablature de la Muſique uſitée parmi les Juifs d'Eſpagne, d'Allemagne & d'Italie. Le troiſiéme Tome qui contiendra le Dictionnaire Hébraïque & Chaldaïque ſera diſtribué, au même prix, en 1732.

De Rennes. *Dictionnaire François Celtique, ou François Breton*, par le R. Pere Gregoire de Rostrenen, *Prêtre, Capucin* du Diocéſe de Quimper. Le R. P. a obſervé de mettre en ce Livre, qui contient le travail de douze années, les Dialectes de tous les Diocéſes où l'on parle Breton & la différence du Langage entre les haut & le bas de chaque Diocéſe. Ce Dictionnaire propoſé par ſouſcriptions, contiendra 125. feüilles in 4°. ſans la Préface & des Remarques ſur l'Ortographe & les Accens : le prix du Volume, relié proprement, ſera de ſix livres pour les Souſcripteurs & de 8.

livres pour les autres : en ſouſcrivant on paye 5. livres, on n'aura que vingt ſols à payer en recevant l'Ouvrage. On s'adreſſe, pour ſouſcrire, aux Freres Quêteurs de l'Ordre, qui, en délivrant la Souſcription, feront recevoir cet argent par les Meres & Sœurs Spirituelles de leur Communauté. Le Libraire eſt *Vatar.*

DE PARIS. M. DEVALLANGE développe peu à peu au Public ſon projet de Méthode pour apprendre à la jeuneſſe toutes les Sciences & les Arts ſans autres exercices que les Divertiſſemens & par le miniſtére des Gouvernantes. Deux *Parties de l'Art d'enſeigner le Latin aux Enfans en les divertiſſant* ont déjà paru ; le reſte doit paroître en de ſemblables Opuſcules détachés, dont on en promet deux par mois. Quoique l'Auteur exécute déjà la moitié du deſſein qu'il ſe propoſe, de divertir & d'apprendre, on ne connoîtra bien la Méthode telle que l'Inventeur l'a conçûë que lorſqu'il aura tout enfanté.

MÉDECINE.

DE PARIS. M. CHOMEL, Docteur Régent en la Faculté de Médecine de Paris, de l'Académie Royale de Sciences, & Conseiller Médecin ordinaire du Roi, a donné un Supplément à l'Abrégé de l'*Histoire des Plantes usuelles*. On y trouve leurs noms différens, tant Latins que François, & la Méthode pour les employer dans les Remédes, avec une Table des *Matiéres*, ou plûtôt des Maladies, dans laquelle chacun peut trouver, sous le nom de son mal, l'indication des Remédes que le Livre lui offre. M. *Chomel*, en marquant l'usage de chaque Plante, a soin de nommer ses Auteurs. In 12. pages 214. pour le François, & 116. pour le Latin. 1730. Chés *Clousier*, ruë St. Jacques à l'Ecu de France.

Mrs. les Commissaires du Conseil assemblés au Château des Thuilleries, après avoir examiné l'*Onguent*, déjà si connu en Europe sous le nom d'*Onguent de Ricoux*, l'ont muni de leur Approbation; & le Roi a accordé au

Sr. *Collomb de Ricoux*, le Privilége pour le faire vendre dans la Ville de Paris. Plusieurs Chirurgiens se servent de cet Onguent avec succès pour toutes sortes de Plaies ; quoique sa propriété particuliére soit de guérir les Tumeurs, Ulcéres, & Fluxions sur les Yeux. Le prix est de trois Livres l'Once. Il se débite à Paris, ruë Grenelle St Honoré, dans la Maison qui fait le coin de la ruë Pélican, au second étage ; & à Lyon chés l'Auteur, ruë Merciére, près la Place des Jacobins.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Septembre 1730.

ART. LXXXI. LA Nullité des Ordinations Anglicanes démontrée, &c. pag. 1517

ART. LXXXII. *L'Œdipe de Mr. de Voltaire, &c.* pag. 1537

ART. LXXXIII. *Mémoire au sujet de la Description d'une nouvelle Construction d'Aiguille de Boussole Marine sans déclinaison, &c.* p. 1543

ART. LXXXIV. *Lexicon Militare, &c. Ou, Dictionnaire Militaire, &c.* pag. 1563

ART. LXXXV. *Réfutation d'un Systême, où l'on a prétendu démontrer géométriquement la possibilité de la présence réelle, &c.* pag. 1570

ART. LXXXVI. *Réponse au R. P. De Lowreleüil, &c.* pag. 1581

ART. LXXXVII. *Réfléxions Critiques sur l'usage des différentes Saignées, &c.* pag.

ART. LXXXVIII. *Dissertation touchant l'Auteur du Symbole* QUI-

CUMQUE, *&c.* pag.
ART. LXXXIX. *Abregé de l'Histoire d'Angleterre, &c.* p.
Lettre au R. P Castel sur le remontage des Batteaux, &c. p. 1684
Réponse du R. P. Castel, &c. p. 1688
ART. XC. *Nouvelles Litteraires.* pag. 1672
D'ITALIE. *De Naples.* p. 1682
De Palerme. pages 1677. 1680
D'ANGLETERRE. *De Londres.* pages 1676. 1677. 1680
DE HOLLANDE. *De la Haye.* p. 1680
D'Amsterdam. pages 1674. 1678
DE FRANCE. *De Paris.* pages 1672. 1674. 1676. 1677. 1679. 1682. 1683. 1692. 1696. 1698. 1699
De Rennes. p. 1697
De Rheims. p. 1681
D'ESPAGNE. *De Sarragosse.* p. 1693

Fin de la Table.

Errata pour le mois d'Août 1730.

Page 1373. lig. 7. rétour, *lisés*; retour.
Page 1377. lig. 25. *Neron*, lis. Neron.
Page 1379. lig. 13. Vaccæns, *lisés*; Vaccæens.
Page 1498. lig. 28. ctete, *lisés*; cette
Page 1506. lig. 22. *Fauze*, lis. *Faure*.

ADDITION

à l'Errata pour le mois de Juillet 1730.

Page 1135. lig. 9. un, *lisés*; une.
Page 1167. lig. 23. ces, *lisés*; ses.
Page 1171. lig. 20. en, *lisés*; n'en.
Page 1173. lig. 13. toutes, *lisés*; tout. *deux fois.*
Page 1176. lig. 23. *Vassari*, lisés; *Vasari.*
Page 1178. lig. 7. constrate, *lisés*; contraste.
Page 1185. lig. 14. procurent, *lisés*; procurerent.
Page 1193. lig. 14. dans le tître, C. *lisés*; E.
Ibid. 1193. lig. 24. εἰς, lisés; εἰς.
Page 1194. lig. 2. Θεὸς 68, *lisés*; Θεός 68.
Ibid. lig. 5. Μὰρκελλον, *lisés*; Μάρκελλον.
Page 1195. lig. 22. *αἰωνὶυ*, *lisés*; *αἰωνίυ.*
Ibid. lig. 24. Προς, *lisés*; Πρὸς.
Ibid. lig. 25. δε, *lisés*; δὲ.
Page 1200. lig. 14. *πρὸσωπα*, lisés; *πρόσωπα.*
Ibid. lig. 25. *αὐτὸν*, lisés; *αὐτον.*
Page 1221. lig. 25. commandés, *lisés*; commandé.

Page 1222. lig. 2. Prochronisme, *lisés*; Parachronisme.

Page 1223. lig. 6. κατά, lisés; κατὰ.

Ibid. ὄυνδαλὸν, lisés, ὄυδαλον.

Ibid. lig. 8. μυριαδας, lisés; μυριάδας.

Page 1226. lig. 8. d'établir. Je crois, *lisés*; d'établir, je crois.

Page 1232. lig. 4. Domiti, *lisés*; domiti.

Pege 1273. lig. 6. des SS. Laurent & Damase, *lisés*; de S. Laurent *in Damaso*.

Page 1274. lig. 4. de *Noris*, *effacés*; de: & à la pag. 1280. lig. 13. de même.

Ibid. lig. 7. *Hervien*, lisés; *Hervieu*.

Page 1295. lig. 22. *Siciba*, lisés; *Sicilia*.

Page 1304. lig. 8. sur un, *effacés*; sur.

Ibid. lig. 11. l'Abbaye. de Condom, *lisés*; l'Abbaye de Condom, *sans ponctuation*.

Juillet 1730.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 3975